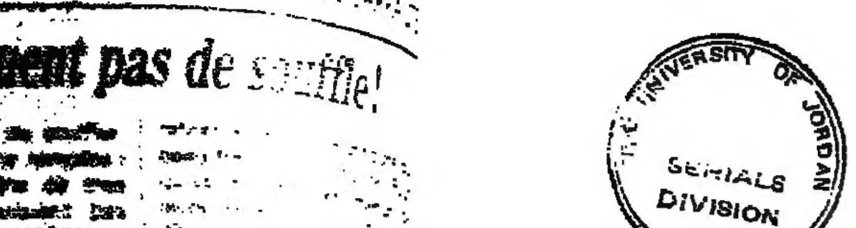


Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

7, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE – Nº 14008 – 4,50 F

MERCREDI 7 FÉVRIER 1990

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : ANDRÉ FONTAINE

Malgré de vives critiques des conservateurs du comité central

M. Gorbatchev engage l'Union soviétique sur la voie du pluripartisme

La plénum du comité central du PC soviétique devait s'achever mardi soir 6 février par un vote sur le projet de « plate-forme » politique présenté la veille par M. Gorbatchev et qui doit être soumis au XXVIIIe congrès du parti. On s'attendait qu'au moins dans ses grandes lignes le texte présenté par le secrétaire général – qui engage l'Union soviétique sur la voie du pluripartisme – obtienne la majorité. Le comité central devait également examiner la décision prise en décembre par les communistes lituaniens de se déclarer indépendants du PC d'URSS. Un nouveau plénum se tiendra dans trois semaines, a annoncé M. Gorbatchev, pour étudier une réforme des statuts du parti.

MOSCOU

de notre correspondant

L'essentiel était déjà fait. Toute l'URSS avait déjà pu voir, en décembre dernier, Andreï Sakharov et bien d'autres députés demander, de la tribune du Congrès l'abrogation de l'article 6 de la Constitution, celui qui garantit le rôle dirigeant du parti. Inimaginable un mois plus tôt, le débat sur le multipartisme était dès lors devenu légitime, et, à cette date-là, M. Gorbatchev venait déjà d'obtenir mandat du comité central de préparer cette nouvelle « plate-forme » du parti qu'il vient de lui présenter.

Lundi 5 février, quand, au soir de la première journée de ce plénum historique, le présentateur du journal télévisé a annoncé aux Soviétiques que le Parti communiste allait renoncer à son monopole politique, ce n'était donc déjà plus un coup de tonnerre. Après avoir détruit la peur et réduit à néant les dogmes du « socialisme réel », M. Gorbatchev fait maintenant voler en éclats le système du parti unique. Le dernier des trois piliers fondamentaux du totalitarisme s'écroule, mais ce n'est pas une révolution.

C'est une évolution, conduite, réfléchie, voulue, par un homme dont l'ambition n'est pas de sauver le communisme mais, bien au contraire, de sauver son pays du chaos sanglant qui le menace s'il ne sait pas sortir du communisme. Jamais donc M. Gorbatchev n'a pris le risque d'aller trop vite, de faire un pas qui ne serait pas compris d'une population qu'il fallait avant tout éveiller, d'imposer à l'appareil un changement susceptible de l'unir dans le refus ou de détruire une institution avant d'être sûr qu'il y en ait une nouvelle pour combler le vide.

On entendait le présentateur du journal télévisé citer les phrases-clés du secrétaire général, et l'on se disait que M. Gorbatchev sait décidément naviguer par grand vent. On entendait que le parti veut *« renoncer à tout avantage légal ou politique »*, qu'on assiste à un développement du *« pluralisme politique »*, que cela peut *« conduire, à une étape quelconque, à la création de partis »* et que le Parti communiste est prêt à *« dialoguer et coopérer avec toutes les forces »* respectant la Constitution. On entendait que l'URSS passe de la démocratisation à la démocratie.

BERNARD GUETTA

Lire la suite et nos informations page 3

Démocratisation au forceps

On pourrait s'étonner de l'importance que l'opinion non seulement soviétique, mais aussi étrangère, attache à la session du comité central du PCUS, et plus encore admirer les efforts surhumains que déploie M. Gorbatchev pour faire approuver par cette Assemblée-croupion, élue il y a bientôt quatre ans et haut lieu d'un conservatisme d'un autre âge, les réformes somme toute modestes qu'il lui a présentées.

A l'heure, en effet, où, dans tous les pays d'Europe de l'Est, le pouvoir est déjà revenu aux mains des Etats, où toutes sortes de partis prolifèrent en marge, et parfois à la place, du parti unique en faillite, cette démolition à la fois graduelle et au forceps de l'ordre ancien a quelque chose de surréaliste. Comme si M. Gorbatchev s'était donné pour tâche de convier la noblesse à sa nuit du 4-Août.

Le secrétaire général réussira-t-il dans sa tâche ? Outre qu'il veut procéder dans l'ordre et endiguer le chaos *qui s'accroît dans le pays*, son souci de « légalisme » a pour contrepartie le légitimisme de ses adversaires conservateurs : le système que défendent ces derniers est celui du « centralisme démocratique », celui-là même qui privait le « Parlement du parti » de tout pouvoir et l'obligeait à s'incliner devant toute décision que lui présentait le bureau politique. Or, ce sacro-saint politburo n'est manifestement pas en état d'offrir une solution de rechange crédible, ni non plus un dirigeant au profil comparable à celui de M. Gorbatchev.

Il est vrai que les craquements se sont multipliés dans le système. Face aux attaques que certains membres du comité central lancent maintenant ouvertement contre la direction du parti, le secrétaire général a dû à son tour mobiliser ses partisans, tant dans la presse que dans la rue.

Or cette phase de transition est d'autant plus périlleuse que les institutions ne sont ni consolidées ni même logiques : on s'est avisé par exemple que M. Gorbatchev, élu député du Congrès mais pas du Soviet suprême, préside un Parlement dont il n'est pas membre, et qu'il suffirait d'ailleurs d'un vote de « rappel » du comité central du parti, l'instance qui l'a fait élire au Congrès des députés sur une liste bloquée, pour lui faire perdre son mandat, donc ses fonctions à la tête de l'Etat...

Mieux vaut tard que jamais néanmoins, et certaines décisions attendues de ce plénum feront date dans l'histoire de l'URSS. Plutôt que l'abandon, déjà programmé, du rôle dirigeant du parti – un principe constitutionnel bien évidemment indéfendable à l'heure de la démocratisation, – on retiendra la reconnaissance du principe du pluripartisme, plus lourd de conséquences, même si son application est renvoyée à plus tard. Il est vrai que, là encore, le parti ne fait que suivre à reculons un mouvement depuis longtemps amorcé par la société soviétique elle-même.



Les combats entre chrétiens au Liban



Après l'échec du cessez-le-feu, la bataille fait rage dans le « pays chrétien »

Décentralisation : M. Joxe veut remettre de l'ordre

« Relancer la décentralisation » est un souhait quasi général. M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, n'y est pas opposé, mais il veut d'abord remettre de l'ordre. C'est le sens de l'avant-projet de loi sur « l'administration territoriale de la République » qu'il a préparé, et qui est actuellement soumis à la concertation interministérielle.

Pour lutter contre les abus de certains féodaux locaux, le ministre de l'intérieur propose d'accroître les moyens de contrôle des préfets et les droits des minorités dans les conseils municipaux, départementaux et généraux.

Ce projet contient aussi un certain nombre de « bombes » : réduction des pouvoirs des ministères au bénéfice des préfets ; droit de vote pour les immigrés lors des référendums locaux ; création de fédérations de régions, à qui pourrait être confiée une partie des responsabilités de l'enseignement supérieur.

Les grandes lignes du projet
« Entre jacobins et girondins »,
par THIERRY BRÉHIER
Un point de vue de M. Graziani :
« Perestroïka à la française »
page 10

Dette : les faux-semblants du plan Brady

L'accord de réduction de la dette mexicaine, signé officiellement le 7 février, ne diminuera que très faiblement les remboursements de Mexico

M. David Mulford, le sous-secrétaire américain au Trésor, serait-il l'Oliver North de la finance ? C'est ce que n'hésitait pas à avancer un récent éditorial du *Wall Street Journal* (26 janvier 1990), très critique à l'égard du « plan Brady » de réduction de la dette, dont M. Mulford est le véritable architecte, et le Mexique le premier cas d'application. De même que les ventes d'armes américaines à l'Iran auraient servi à financer sans autorisation du Congrès la guérilla menée par les « contras » au Nicaragua, le plan Brady aurait eu pour seul but, sous couvert d'alléger le fardeau de la dette, d'apporter des subventions déguisées au Mexique avec, bien sûr, l'argent du contribuable américain.

Quatre cent soixante banquiers venus du monde entier devaient se retrouver le mercredi 7 février à Manhattan pour officialiser en grande pompe à l'hôtel Pierre – l'un des plus chics de l'île, avec en prime la sobriété qui sied si bien à la finance – le lancement du programme de réduction de la dette mexicaine. Déjà, le 4 février à Mexico, les responsables monétaires des Etats-Unis et du Mexique avaient apposé leur sceau sur l'accord, en se félicitant d'avoir réussi à réduire de 35 % le montant de la dette bancaire de l'Etat d'Amérique centrale.

Mais pendant ces cérémonies, les banquiers auront eu du mal à masquer leur colère. Pour nombre d'entre eux, le plan Brady, qui les a obligés à passer en pertes une partie de leurs créances, n'aurait eu pour seul dessein que celui, politique, d'améliorer les relations entre les Etats-Unis et leur grand voisin du Sud. Il n'aurait en aucun cas permis une réduction du service de la dette mexicaine, et n'aurait donc pas amélioré le potentiel de croissance du pays. Etait-ce donc cela la grande avancée promise par les gouvernements pour résoudre le problème lancinant des quelque 1 300 milliards de dollars (7 200 milliards de francs) dus par des dizaines de pays endettés à quelques Etats créanciers ?

FRANÇOISE LAZARE

Lire la suite page 30 - section C

Les fantômes de Frans Hals

A Londres, plus de quatre-vingts œuvres réunies pour un hommage à l'un des plus grands portraitistes de l'histoire de la peinture

LONDRES

de notre envoyé spécial

Frans Hals, croit-on, est un artiste simple et le parfait peintre *hollandais* du dix-septième siècle, portraitiste de confréries militaires et de couples bourgeois majestueux et opulents. Et, en effet, il n'y a que des portraits dans les salles de la Royal Academy, plus de quatre-vingts, une centaine de visages et de corps encostumés sur des toiles de tous les formats, groupes disposés en frises de plusieurs mètres, tableautins de la taille d'une feuille de cahier.

Exception faite des immenses portraits de confréries du musée de Haarlem, intransportables paraît-il, les meilleurs Hals, et les plus célèbres aussi, sont là, venus des Pays-Bas, de Grande-Bretagne, des Etats-Unis et d'Union soviétique.

Toutes ces figures sont prises *dans de larges cadres hollandais* de bois sombre, qui ont le mérite de détacher les œuvres des murs où elles sont accrochées. Ces murs ont été passés en bleu, un bleu équivoque, un peu vert-de-gris, un peu plombé, un bleu affreux en somme. On croyait les institutions britanniques indifférentes à la mode des décorateurs et metteurs en scène qui accomplit ses ravages dans les musées français avec une triste régularité. C'était à tort, semble-t-il.

PHILIPPE DAGEN

Lire la suite page 22 - section B

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 5 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,95 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 11 kr. ; Espagne, 160 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 800 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 140 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA (NY), 1.50 $; USA (others), 2 $.

DÉBATS

La déroute du communisme historique

Actualité du marxisme

par Jacques Bidet

MARX, injustement détenu à l'Est depuis soixante-dix ans, passe à l'Ouest. Cette histoire qui court à Paris a un certain fond de vérité. Non pas que Marx n'ait pas eu à faire là-bas. Il porte même, dans le cours qu'ont pris les événements, une sérieuse responsabilité. Mais pas celle que l'on croit généralement. Car Marx ne peut guère passer pour un « théoricien du socialisme », même s'il a fourni quelques indications sur ce que pourrait être une société d'égalité et de liberté. Et surtout pas pour le théoricien du « socialisme *réel* ». Il n'a jamais prescrit ni parti unique, ni idéologie officielle, ni aucune dictature de cette sorte. C'est d'une façon plus indirecte que cette énorme aventure porte sa marque.

Le Capital a pour objet de montrer que le marché s'épanouit irrésistiblement en capitalisme, et que celui-ci tend vers un point d'éclatement à partir duquel pourra s'élaborer une société post-marchande consciente de ses fins et capable de coordonner démocratiquement ses moyens. A la division marchande en branches et en firmes concurrentes, il oppose l'organisation à partir d'un centre, telle qu'on l'observe au sein de l'entreprise. Rompre avec le capitalisme, c'est pour Marx mettre fin à la première, et réaliser la seconde sous une forme non plus despotique, mais consensuelle.

Il n'a certes pas de théorie explicite de la société planifiée, mais c'est bien là l'implicite de son discours, qui émerge chaque fois qu'il fait allusion à l'ordre futur et qu'il indique comment les producteurs pourront « s'associer ». Les hommes seront capables d'ordonner un projet commun de société, d'en déterminer les moyens, de s'en répartir les tâches. Faire la révolution, c'est rompre avec le marché, et avec ce qui fait corps avec lui, le « droit bourgeois ». C'est constituer une « tout autre » société. On ne peut s'étonner que les révolutionnaires russes, imprégnés de sa pensée, se proposent, dès 1920, de planifier entièrement la production sous l'égide du nouvel Etat.

Mais on peut inversement considérer que Marx n'aurait pas manqué d'être le premier dissident. N'avait-il pas défini comme société de classe un système dans lequel l'appareil de production est approprié par une minorité, qui domine ainsi l'ensemble de la vie sociale ? Or c'est bien ce qui s'est produit sous le régime de la planification intégrale. Le paradigme marxien – cette fameuse correspondance entre un « mode de production » et une « superstructure » – trouve là un objet approprié. La corrélation n'est-elle pas patente entre l'organisation planifiée de l'économie et le parti unique, institution totalement imprévue par la théorie et qui s'est partout imposée, et qui est en effet nécessaire pour assurer la sorte d'homogénéité et d'ordre dont a besoin, dans un système entièrement planifié, la classe dirigeante. Institution « privée », c'est-à-dire distincte de l'Etat. Mais qui, parce qu'elle est unique, tend à coiffer toutes les instances étatiques. A privatiser l'Etat, donc à l'annihiler comme Etat de droit. D'autant qu'en s'appropriant l'Etat, le parti s'arroge le monopole de la violence légitime. L'Etat devient dès lors incontrôlable, un Etat-police.

Triomphalisme mal venu

Marx n'a pas eu à exercer son esprit sur ce fragment d'histoire, sur la brutale retombée de la grande espérance. Et son œuvre, il faut le rappeler, est avant tout une théorie du capitalisme. Mais celle-ci n'a pas trop mal vieilli, que le capitalisme a su rester jeune. Bien des choses ont changé sans doute. La vie économique est désormais médiatisée par l'Etat, qui n'est plus seulement l'Etat des capitalistes, mais porte la marque d'un compromis entre les partenaires et de l'influence des salariés. Mais les progrès qui s'y réalisent passent par la reconduction de situations d'inégalité et de dépendance, que Marx a su décrire et définir mieux que tout autre. Et si, dans notre Europe développée, le capitalisme n'est déjà plus tout à fait le capitalisme décrit par Marx, l'emprise des maîtres du capital sur le destin de l'ensemble de l'humanité n'a sans doute jamais été aussi grande, aussi implacable.

Le triomphe modeste et sûr de soi que la droite étale depuis quelques mois est bien mal venu. Du rideau levé de l'infamie, elle se couvre comme d'un voile d'innocence. Mais une oppression ne peut excuser l'autre. La dette du tiers-monde, avec ses conséquences dramatiques, la misère et la faim pour des centaines de millions de personnes, est là pour le rappeler. Rapports aveugles du marché capitaliste, dont on ne peut douter qu'ils couvent une violence inouïe. Qu'on s'attende plutôt que les opprimés songent à nouveau, dans une situation mondiale entièrement redéfinie, à se rassembler contre cet ordre. Marx nous aura prévenus.

A vrai dire, ce ne sont pas les prophéties de Marx qui nous intéressent, mais ses concepts. Certains, il est vrai, semblent penser que l'heure est enfin venue de le lyncher. L'autodafé est réclamé à grands cris. Quel gâchis ce serait ! Au moment même où, libérée des autorités qui prétendaient se l'approprier, la pensée de Marx nous est à nouveau disponible. Les adversaires l'avaient ignorée, les dévôts l'avaient isolée, embaumée. Elle peut aujourd'hui travailler à nouveau avec les autres composantes de notre culture sociopolitique, Rousseau, Smith, Kant, Hegel, Weber, Rawls, Habermans et quelques autres. La relation entre libéralisme et marxisme devient particulièrement sensible. Le capitalisme et le communisme historiques, ces deux figures polaires de la modernité, ont été deux systèmes de classes antithétiques, constitués l'un sur l'appropriation privée des moyens de production, l'autre sur son appropriation étatique. L'un l'emporte aujourd'hui sur l'autre.

« L'antinomie de la modernité »

Mais qu'on ne se fasse aucune illusion, l'histoire n'est pas finie. Les projets collectifs, socialistes ou socialisants de ce siècle s'étaient développés dans l'espace des communautés nationales, et tout cela est en train de sauter, sous l'impulsion irrésistible de l'internationalisation de la production et du marché mondial. Mais on perçoit déjà l'heure où c'est à une tout autre échelle que va se poser la question d'un projet humain de société, d'une « formation discursive de la volonté générale ». Il nous faudra, un jour prochain, sortir de l'euphorie productiviste du marché. L'espèce humaine devra faire le compte de ses fins, de ses moyens et des périls qui la menacent, et tirer son plan sur la planète. Sauf à croire qu'on pourra sur le marché du troisième millénaire brader l'ozone du ciel et le patrimoine génétique de l'humanité, il faut bien se représenter que les humains devront convenir ensemble. Et l'on retrouve, à un niveau supérieur, les problèmes incontournables posés par Marx.

Cela se heurte, il est vrai, à ce que je nommerais l'« antinomie de la modernité » : si chacun peut librement contracter avec chacun, tous peuvent contracter ensemble, ce qui limite d'autant la capacité contractuelle privée de chacun. Antinomie entre la contractualité interindividuelle et la contractualité centrale. Les uns ont tranché le dilemme en proclamant que le marché, c'est tout simplement la nature humaine. Les autres en désignant le plan comme l'ordre naturel idéal de la production. Les premiers ont sublimé les tendances réelles des détenteurs du capital, les seconds celles des bureaucrates. On comprendra aussi que le compromis entre les deux ne suffit pas à fournir une perspective.

Marché et plan sont bien les conditions limites de la production sociale moderne. Le socialisme, la maîtrise humaine, libre et égale, par la multitude des hommes, de leurs conditions d'existence, ne peut se réaliser que dans l'espace contradictoire qu'ils définissent. Reste à savoir selon quels principes. La question est à nouveau ouverte. Et il ne s'agit plus seulement du contrôle du procès de production, mais de la fragile relation de l'humanité à la planète porteuse. Au rouge s'unit le vert.

► **Jacques Bidet est maître de conférences de philosophie à Paris-X, codirecteur de la revue *Actuel Marx* (PUF).**

Bibliographie

La Marche verte d'Hassan II

par Georges Vedel

A la demande de l'Assemblée générale des Nations unies, la Cour internationale de justice rend, le 16 octobre 1975, un avis déclarant que, au moment où le Sahara occidental a été colonisé par l'Espagne, il n'était pas une « terre sans maître » et que, à cette époque, il existait des « liens juridiques d'allégeance » entre les tribus sahariennes et le sultan du Maroc. C'est dire que la colonisation espagnole a dépouillé l'Etat marocain d'une partie de son territoire et de sa population et que l'Espagne doit restituer ce qu'elle a usurpé.

Mais l'Espagne, entre Franco qui n'en finit pas de mourir et Juan Carlos qui n'est pas encore roi, résiste à la décolonisation. Que peut faire le Maroc ? Les procédures diplomatiques bilatérales ou onusiennes risquent d'être interminables et semées de chicanes. Le recours par le Maroc à des actions de force mettrait sans doute la paix en péril.

C'est alors qu'Hassan II (fort, explique-t-il, de son expérience de manifestant au temps du protectorat français) « invente » littéralement une troisième voie entre l'inertie et l'action militaire : l'invasion pacifique. Rassemblé, organisé, discipliné, un cortège de trois cent cinquante mille hommes et femmes brandissant, pour toute arme, le drapeau national et le coran, allant au-devant de leurs coreligionnaires et compatriotes, franchit dans la première semaine de novembre la frontière hispano-marocaine sans donner prétexte aux forces espagnoles d'intervenir, puis se retire, après avoir ainsi doté le droit des gens d'une nouvelle procédure de décolonisation. Quelques jours après, le 14 novembre, l'accord de Madrid consacrait le retrait de l'Espagne.

Le livre que présente le roi Hassan II (1) est composé d'une multiplicité de témoignages et d'études explorant toutes les facettes de l'événement. On y trouvera aussi bien des récits concernant la préparation et la conduite de l'opération que des analyses des données juridiques et diplomatiques.

Choses vues et vécues

Cet éclairage est apporté avec beaucoup de franchise et d'alacrité. Il ne s'agit pas d'une suite de rapports officiels mais de choses vues et vécues. Le lecteur sera frappé par exemple de la minutie de l'organisation et de la logistique, de la subtilité et de la solidité d'un plan que le moindre dérapage aurait fait verser dans l'anecdote folklorique ou dans l'aventure militaire. Il constatera, avec tout observateur sérieux, que le retour du Sahara occidental au Maroc était, aux yeux de tous les Marocains sans distinction de classe ou d'opinion, une grande cause nationale mettant en jeu la dignité et l'intégrité de leur patrie.

Sans l'enthousiasme populaire, la mobilisation des masses, prolongée pendant des semaines dans des conditions de confort réduit, eût été impossible. Contrairement à ce que l'on a parfois écrit, cet élan n'était pas porté par l'espérance d'un Eldorado économique (l'apport saharien aux ressources en phosphates n'est pas négligeable mais il n'est pas bouleversant) et pas davantage par des desseins de Realpolitik. Il procédait d'un puissant sentiment à la fois religieux et patriotique.

La partie juridique et diplomatique de l'ouvrage n'est pas moins importante. Bien que les auteurs marocains ou étrangers, notamment français, ne cachent pas leur sympathie pour la position marocaine, c'est de façon objective et raisonnée qu'ils exposent l'essentiel de celle-ci : d'abord que, pour le Maroc, Etat ancien et non débris de l'empire ottoman ni société inorganisée, la décolonisation devait être d'abord une restitution de ce qui avait été usurpé ; ensuite, qu'il est étrange que tous les riverains africains du Sahara en aient reçu leur part lors de leur décolonisation sans que l'on ait alors invoqué pour la leur refuser l'existence d'une nation saharienne ; enfin, que ce n'est pas parce que le Maroc a subi deux colonisateurs que sa décolonisation devrait perpétuer son partage.

Peut-être est-on à la veille d'un référendum proposé et réclamé depuis plusieurs années par le Maroc. Pour comprendre à la fois les problèmes qu'il pose et l'enjeu qu'il recouvre, le retour aux sources, c'est-à-dire à la Marche verte, est nécessaire.

(1) *La Marche verte*, Plon, 473 pages, 140 F.

AU COURRIER DU Monde

M. Mitterrand et la réunification allemande

Nous autres Allemands sommes, comme tous les peuples européens, très heureux que les pays de l'Est soient en train de se libérer, que le rideau de fer tombe. Probablement, nous sommes même plus heureux que les autres peuples, parce que pour nous le rideau de fer n'était pas seulement la division de l'Occident, mais en plus la division de notre nation. (...)

La réunification de l'Allemagne n'a jamais été aussi proche qu'aujourd'hui, après les événements des dernières semaines en RDA. Et elle a déjà commencé. Qu'est-ce qu'on attendrait donc du chef d'Etat d'un pays ami ? On attendrait son aide, une campagne de sympathie pour faire comprendre la cause de ses amis dans le cadre de la politique internationale. Même si on a ses réserves, on reste toujours ami... Mais qu'est-ce qu'on a vécu les dernières semaines ? « François Mitterrand chez le président Bush », « Mitterrand rencontre Gorbatchev ». Et c'est toujours le même résultat exprimé plus ou moins ouvertement : il faut (au minimum) retarder la réunification de l'Allemagne. Le comble de ces activités était jusqu'ici la visite de Mitterrand à Berlin-Est et à Leipzig.

Pourquoi de telles manifestations en faveur des « deux Allemagnes » ? Est-ce qu'il croit vraiment qu'il peut arrêter la roue de l'Histoire ? Est-ce qu'il ne voit pas l'irritation qu'il provoque chez cette grande majorité d'Allemands qui ne profite pas de l'existence de la RDA et qui souhaite l'unité ? Et est-ce qu'il veut rappeler à la mémoire le vieux slogan bien connu sur les nations « qui n'ont pas des amis, mais des intérêts » ?

FRIEDRICH-THORSTEN MULLER
RFA

M. Krasucki et la Fédération syndicale mondiale

Le point de vue d'Henri Krasucki (*le Monde* du 25 janvier) suscite plusieurs questions. Comment se fait-il que le secrétaire général de la CGT ne fasse aucune allusion à l'affiliation de sa centrale à la Fédération syndicale mondiale dont le siège est à Prague et dont M. Krasucki est vice-président, président de la commission Europe ? La Fédération syndicale mondiale n'a-t-elle rien à dire sur des événements qui concernent tout de même les millions de syndiqués qu'elle compte (ou comptait) dans les pays de l'Est ? N'est-il pas étrange que le silence soit fait sur un lien international qui est tout de même une dimension essentielle dans l'histoire de la CGT ?

JOSEPH PINARD
conseiller général du Doubs

TRAIT LIBRE

Hommage à Léon Motchane

Le fondateur de l'Institut des hautes études scientifiques

par Marcel Berger

DÉCÉDÉ à Paris le 16 janvier dernier dans sa quatre-vingt-dixième année, Léon Motchane a fondé dans notre pays un des plus célèbres instituts de recherche fondamentale : l'Institut des hautes études scientifiques de Bures-sur-Yvette.

Né à Saint-Pétersbourg dans une famille russe et helvétique, il émigre en 1918 à Lausanne, où, tout en travaillant à temps partiel comme menuisier, il poursuit ses études et devient assistant de physique à l'université. Il s'établit définitivement en France en 1924 et obtient sa naturalisation dans les années 30. Devenu administrateur de sociétés, cet homme d'action n'a jamais oublié sa prédilection pour les mathématiques (il publie alors son premier mémoire).

Mais la guerre éclate : engagé volontaire, versé dans l'artillerie, il devient élève officier à l'école d'application de Fontainebleau. Entré dans la Résistance – son activité est surtout de renseignement, mais il sera aussi blessé dans l'action le 13 août 1944, ce qui lui vaudra la croix de guerre et la médaille de la Résistance avec rosette, – il collabore aux célèbres Editions de minuit, où il publie, sous le pseudonyme de Thimerais, deux opuscules prophétiques de réflexion sociologique : *la Pensée patiente*, en juillet 1943, et *Eléments de doctrine*, en février 1944.

Un optimisme inébranlable

Après la guerre, il passe une thèse (doctorat d'Etat en mathématiques) et publie en physique théorique. Il se lie avec des scientifiques très connus, dont Robert Oppenheimer. En 1958, ils seront là, pour l'appuyer, à la création de l'IHES, ainsi que des industriels à qui il a su faire partager sa foi dans cet acte audacieux, jamais osé en France depuis la fondation de l'Institut Pasteur au siècle dernier.

Léon Motchane fut, jusqu'à sa retraite en 1971, le premier directeur de cet Institut. Les débuts ont été des plus modestes : deux pièces de la Fondation Thiers à Paris ; quatre personnes, le directeur et sa secrétaire, Annie Rolland, qui sera secrétaire générale, puis deviendra Mme Motchane ; deux mathématiciens célèbres, Jean Dieudonné et Alexandre Grothendieck. Ce dernier publie ce nouveau monument des mathématiques : « Les éléments de géométrie algébrique », dans la revue que lance dès 1959 le directeur, *les Publications mathématiques de l'IHES*. En 1962, l'Institut s'établit dans le site actuel : le Bois Marie, parc de 12 hectares à Bures-sur-Yvette, et la section de physique théorique est créée.

Après avoir vécu du mécénat pendant quelques années, l'Institut obtint du premier ministre Georges Pompidou le soutien de l'Etat. L'IHES joue dans la science le rôle important que lui avait prévu son fondateur. Plus de mille mathématiciens et physiciens du monde entier ont bénéficié de son hospitalité et de son atmosphère exceptionnelle. C'est l'endroit au monde où les contacts entre mathématiciens et physiciens sont les plus profonds.

Par la pertinence de ses vues, par son immense dévouement à cette cause, Léon Motchane avait acquis l'autorité nécessaire et communiqué l'enthousiasme indispensable pour créer et développer cet Institut. Il lui fallut un optimisme inébranlable et une connaissance développée du monde scientifique et des milieux économiques. Cet homme exceptionnel laisse à ses amis, en plus de son œuvre, un souvenir impérissable : sa silhouette aristocratique, son charme allié à une certaine sévérité dont il savait se départir dans des instants de fraternelle familiarité, sa grande culture, sa générosité et sa droiture.

► **Marcel Berger est directeur de l'Institut des hautes études scientifiques.**

Le Monde

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Administrateur général : Bernard Wouts

Directeur de la rédaction : Daniel Vernet
Rédacteurs en chef : Bruno Frappat, Claude Sales

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télécopieur : (1) 45-23-06-81 ; Telex 850572 F MONDPAR

ADMINISTRATION :
11, RUE JEAN-MAZET, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-30-00
Télécopieur : (1) 49-60-30-10 ; Telex 261311 F MONDSIR

URSS : la session plénière du comité central du PC

Les principaux extraits du discours de M. Gorbatchev

Voici les principaux extraits du discours prononcé, le lundi 5 février, par le secrétaire général du PC soviétique, lors de la session plénière du comité central.

• Le rôle dirigeant du parti

M. Gorbatchev a laissé entendre que le parti n'avait pas besoin de l'article 6 de la Constitution pour affirmer son rôle dirigeant.

« Le parti dans la société renouvelée, a-t-il, dit *ne peut exercer son rôle d'avant-garde qu'en étant une force reconnue démocratiquement, cela veut dire que sa position ne doit pas s'imposer par l'intermédiaire de dispositions constitutionnelles. »*

Dans l'extrait cité par l'agence Tass, M. Gorbatchev ne mentionne pas explicitement l'abrogation de l'article 6 de la Constitution. *« Le Parti communiste,* dit-il, *a l'intention de lutter pour sa position dirigeante, mais il doit le faire strictement dans le cadre du processus démocratique en renonçant à tout avantage politique ou juridique, en défendant son programme, en coopérant avec d'autres forces sociales et politiques. »*

« Notre idéal, c'est le socialisme démocratique et humain », déclare M. Gorbatchev dans cette partie de son discours.

• Le pluralisme politique

« La vaste démocratisation en cours dans notre société est accompagnée d'une croissance du pluralisme politique, dit M. Gorbatchev. *Diverses organisations et mouvements sociopolitiques font leur apparition. Ce processus peut conduire à une étape quelconque à la création de partis. Le PCUS est prêt à agir compte tenu de ces nouvelles circonstances, à coopérer et à dialoguer avec toutes les organisations qui respectent la constitution de l'URSS et le système social qu'elle consacre. Dans le même temps, nous disons franchement qu'en cette période cruciale, le PCUS est à même de jouer le rôle de consolidation et d'intégration, d'assurer le progrès de la perestroïka pour le bien de tout le peuple. »*

• Les institutions

« On exprime (...), dit M. Gorbatchev, *un mécontentement manifeste devant le manque d'actions résolues là où elles sont nécessaires. On pose la question de l'institution de la présidence avec tous les pouvoirs nécessaires pour mettre en pratique la politique de la perestroïka. La plate-forme en parle succinctement, bien entendu, ne soulignant que la nécessité d'agir sans tarder. Je pense que ce problème mérite d'être examiné à l'actuel plénum du comité central. »*

• Le centralisme démocratique

Après avoir proposé d'abolir le rôle dirigeant du parti, Mikhaïl Gorbatchev s'en est pris à un autre dogme du léninisme, le centralisme démocratique, qui oblige tous les membres du PC soviétique à une stricte adhérence aux décisions du parti une fois qu'elles ont été prises. *« Le renouveau du parti,* a-t-il dit, *présuppose sa démocratisation profonde et complète et le réexamen des principes du centralisme en mettant l'accent sur la démocratie et le pouvoir des masses. »*

• Les relations interethniques

« La société soviétique est préoccupée par une série de problèmes difficiles qui ont surgi dans le domaine des relations interethniques et qui touchent l'avenir de l'Etat soviétique fédératif, déclare M. Gorbatchev. *La plate-forme pour le congrès indique la possibilité et la nécessité de continuer à développer la fédération soviétique sur le principe de l'accord volontaire. Il s'agit, au fond, de créer des conditions juridiques qui permettraient l'existence de diverses formes de liens fédératifs. Nous sommes pour la diversité, pour des formes multiples de vie nationale dans le respect de l'intégrité et de l'unité de l'Etat soviétique. »*

• Les événements en Azerbaïdjan

« C'était, en fait, une tentative de coup d'Etat. Rien de moins, rien de plus, dit M. Gorbatchev. *Toutes les structures, particulièrement les structures militaires, avaient été préparées dans ce but (...) Le fait majeur est que des groupes nationalistes, antisoviétiques, se sont opposés ouvertement au système constitutionnel, ont lutté pour le pouvoir et ont cherché à établir une dictature – pas une démocratie – par la force brutale et le nationalisme (...) Les soldats et les officiers de l'armée et des troupes du ministère de l'intérieur ont fait preuve d'un grand sens des responsabilités face au peuple, de courage et de retenue, et ainsi ont évité l'escalade de l'effusion de sang, ont sauvé des milliers de vies. »*

L'article 6 de la Constitution

Voici le texte intégral de la traduction officielle de l'article 6 de la Constitution soviétique, qui affirme le rôle dirigeant du Parti communiste. *« Le parti communiste de l'Union Soviétique est la force qui dirige et oriente la société soviétique, c'est le noyau de son système politique, des organes d'Etat et des organisations sociales. Le PCUS existe pour le peuple et au service du peuple. » Se fondant sur la doctrine marxiste-léniniste, le Parti communiste définit la perspective générale du développement de la société, les orientations de la politique intérieure et étrangère de l'URSS, il dirige la grande œuvre créatrice du peuple soviétique, confère un caractère organisé et scientifiquement fondé à sa lutte pour la victoire du communisme. Toutes les organisations du parti exercent leur activité dans le cadre de la Constitution de l'URSS. »*

COMMENT ÇA! iL FAUDRA CONCOURiR!?

PCUS

PANCHO

Sur la voie du pluripartisme

Suite de la première page

Plus tôt eût été trop tôt et il n'aurait en revanche pas fallu traîner plus tant le pays était désormais mûr pour ce tournant, le réclamait et l'imposait déjà même. Dans plusieurs villes, les responsables du parti-Etat ont dû, ces dernières semaines, céder la place sous la pression de la rue. Des Républiques entières sont aujourd'hui contrôlées par d'autres forces que le parti hier unique. Les grands courants politiques européens, sociaux-démocrates et chrétiens-démocrates notamment, s'organisent.

Sous l'influence de ce basculement de l'Europe de l'Est précipité par la perestroïka, tout s'était, ces derniers mois, précipité en URSS aussi. On était au moment où déjà le comité central ne pouvait plus dire non à ce qui était déjà la réalité, et quand M. Gorbatchev prend la parole, lundi matin, il commence par évoquer l'*« attente des communistes* [de base] *et de toute la société »*, les télégrammes qui pleuvent de partout sur le Kremlin et ces *« manifestations et meetings dont les participants veulent faire connaître leur point de vue au comité central »*.

L'appareil et le parti

La veille, M. Gorbatchev a beaucoup facilité l'organisation, à 500 mètres du Kremlin, d'un énorme rassemblement en faveur du multipartisme et de la démocratie. J'ai la rue pour moi, dit-il en substance au comité central avant de lui expliquer que le bureau politique propose de convoquer le congrès du parti pour *« fin juin-début juillet »*, que de nouvelles directions seront mises en place à tous les échelons à l'occasion de l'élection des délégués et que le congrès pourra ainsi se tenir dans une *« situation totalement différente »*.

Faisant exactement comme si toutes ces nouvelles devaient enthousiasmer la majorité conservatrice du comité central, il lui annonce en somme que ses jours sont désormais comptés et que ses membres ont le choix entre l'émeute et un départ pour une retraitedont il leur garantit le confort. La télévision n'a pas montré la moindre image, même fixe, de ce plénum, mais on peut se représenter la rage de cette assemblée, au demeurant noyée par précaution de réformateurs invités par M. Gorbatchev.

L'un d'eux, un mineur d'Ukraine, M. Fessenko, qu'il avait reçu l'avant-veille au Kremlin, va d'ailleurs bientôt prendre la parole. *« L'appareil,* lance-t-il, *voit dans tous les phénomènes démocratiques une menace personnelle pour lui-même. Et pourquoi donc le parti perd son autorité, qui le discrédite ? » « L'appareil,* répond-il, avant d'ajouter : *je suis un simple communiste et je n'ai aucun rôle dirigeant. C'est l'appareil qui le détient »*.

A travers lui, c'est la base ouvrière qui s'exprime, cette base que les conservateurs invoquent toujours pour contrecarrer les réformes ; et non seulement elle attaque l'appareil, prend position contre l'article 6 de la Constitution, mais elle défend aussi M. Gorbatchev, trompé, dit ce mineur, par les *« informations filtrées »* que lui donnent les bureaucrates. C'est du cousu main, mais le secrétaire général ne force pas pour autant la dose. Statutairement parlant, le comité central peut après tout le destituer sur un simple vote, et il s'agit donc de ne pas le pousser à bout.

Nouveaux statuts

En plus de la « plate-forme », c'est-à-dire du projet de programme qui sera soumis au congrès, M. Gorbatchev doit aussi faire adopter un projet de nouveaux statuts. C'est eux qui vont, en plus, mettre à bas le centralisme démocratique de façon, dit-il, à *« mettre l'accent sur la démocratie et le pouvoir des masses »*. Si la discussion s'engageait sur ce texte aussi, elle risquerait vraiment de tourner mal et, d'une phrase, le secrétaire général propose en conséquence de consacrer, dans trois semaines ou un mois au plus tard, un nouveau plénum aux statuts.

D'ici là, la plate-forme aura été acceptée par ce plénum-ci, et le tout sera considéré comme acquis par le parti et le pays. *« Nous devrions enfin comprendre à quelle époque nos vivons »*, poursuit imperturbablement M. Gorbatchev, avant de parler de *« notre idéal de socialisme humain et démocratique »*, de la nécessité de développer les *« idées du socialisme de manière à tenir compte de la totalité de l'expérience du vingtième siècle »* et d'énumérer ce que *« nous devrions abandonner »*.

Il s'agit du *« dogmatisme idéologique »* des *« stéréotypes dépassés sur le processus révolutionnaire mondial »* et de *« l'isolation des pays socialistes de l'essentiel de la civilisation mondiale »*. Vient le passage sur le rôle dirigeant, puis une petite pause sur la nécessité de se tenir à égale distance des tendances « conservatrice » et « radicale de gauche », celle aussi de redéfinir le fédéralisme soviétique de sorte que la loi ouvre la *« possibilité d'existence de diverses formes de liens fédératifs »*.

C'est ainsi, bien sûr, qu'un jour ou l'autre certaines Républiques pourront sortir de l'URSS sans le dire et après avoir longuement justifié l'envoi des troupes à Bakou où se préparait, dit-il, *« rien de moins, rien de plus »* que l'établissement d'une *« dictature »* à travers un *« coup d'Etat »*, M. Gorbatchev fait une brève allusion au besoin de créer une institution présidentielle dotée des *« pouvoirs nécessaires pour mettre en pratique la politique de perestroïka »*.

Il n'est pas plus explicite, mais son projet (*le Monde* des 25 et 31 janvier) est de demander, dès la semaine prochaine, au Soviet suprême, de mettre en train une réforme constitutionnelle allant en ce sens. C'est un changement de régime qui se prépare, non plus seulement la sortie politique mais aussi institutionnelle du communisme, et le tournant est si profond qu'il reçoit l'approbation du plus radical des membres du Comité central, M. Eltsine.

Limogé il y a deux ans pour excès de réformisme et triomphalement élu depuis député de Moscou, l'ancien premier secrétaire de la capitale déclare qu'*« on ne peut pas dire que le projet de plate-forme, bien que présenté avec retard, n'apporte rien de nouveau »*. *« Il comprend même,* ajoute-t-il, *quelque chose de progressiste. »* De la part du tribun du peuple, de l'homme qui n'a cessé ces derniers mois de dénoncer l'immobilisme de M. Gorbatchev, c'est presque une bénédiction et malgré les réserves qui suivent et les amendements qu'il propose, un front, déjà préfiguré dimanche par le meeting de Moscou, se constitue là contre les conservateurs qui n'ont plus grand-chose à dire.

Des charges violentes

Il y a des charges violentes contre le secrétaire général, celle notamment de l'ambassadeur à Varsovie qui demande directement des comptes à M. Gorbatchev. Le premier secrétaire de Biélorussie, M. Sokolov, se livre à une critique en règle du projet de plate-forme, proposant notamment que les élections au sein de son parti aient lieu non pas avant, mais après le vingt-huitième congrès. En désaccord donc avec la direction, il est cependant conduit – logique de la liberté – à prendre position en faveur de l'autonomie politique des différents partis républicains.

Même quand les plus conservateurs parlent, on est loin, très loin, de l'avant-perestroïka et l'hostilité déclarée, parmi les premiers intervenants en tout cas, reste exceptionnelle. Quand le premier secrétaire de Kiev, M. Kornienko, s'indigne qu'on puisse proposer que le parti ne s'ingère plus dans le fonctionnement de l'appareil d'Etat et qu'on ne reconnaisse pas *« la place particulière réservée à notre parti par la logique de l'histoire »*, il ajoute par exemple que *« bien sûr, ce rôle dirigeant ne peut être assuré que grâce à une quelconque garantie constitutionnelle »*.

Premier secrétaire de la région de Moscou, M. Messiats est beaucoup plus virulent encore, brandit le marxisme-léninisme auquel son organisation restera, dit-il, fidèle, mais parle du *« rôle moteur »* et non plus dirigeant du parti et ne prend pas position contre l'abandon de l'article 6. C'est beaucoup plus contre l'idée d'une négociation entre le parti et d'autres forces politiques que s'élèvent les conservateurs que contre l'égalité juridique entre forces politiques.

Déjà le débat a glissé et d'autres interventions, comme celle du premier secrétaire de Lettonie, demandent au contraire qu'on aille plus loin, et ironisent sur le fait que le comité central considère aujourd'hui naturel ce qui lui faisait hier sonner le toscin. Une commission a été mise en place pour amender le projet en fonction des interventions. Il y aura des amendements – sans importance réelle puisqu'il y en aura d'autres au congrès et que l'essentiel est fait.

Théoriquement, le comité central pouvait, à l'issue de son plénum, mettre, mardi soir, M. Gorbatchev en minorité. C'était possible, mais tout à fait improbable.

BERNARD GUETTA

Les « grognards »

Les pourfendeurs de M. Gorbatchev au cours de ces concerts de récriminations que sont devenus les plénums du comité central se suivent et se ressemblent. Ainsi, M. Valentin Mesiats, qui a accusé la direction de laxisme devant les *« passions débridées et malsaines »* et l'a sommée de *« répondre aux démagogues et aux falsificateurs »*, s'était déja fait remarquer par des propos semblables à une conférence des secrétaires régionaux en juillet dernier et plus encore à un plénum d'avril 1989, lorsqu'il avait salué le décret sur les crimes d'Etat (abrogé depuis) et exigé des *« mesures immédiates »* contre les associations informelles en général et l'Union démocratique en particulier.

Grand pourfendeur de M. Eltsine, le chef de file réformateur, il avait pris dès octobre 1987 la défense de M. Ligatchev, le conservateur numéro un du bureau politique, et il siège depuis 1988 dans la commission agraire que préside ce dernier. Premier secrétaire de la région de Moscou depuis novembre 1985, cet apparatchik de soixante-deux ans, déja membre éminent de la nomenklatura sous Khrouchtchev, a été sous Brejnev second secrétaire au Kazakhstan, puis président du conseil des kolkhozes. Il est l'un des vétérans du comité central, où il siège depuis près de vingt ans.

M. Brovikov, un autre critique de M. Gorbatchev, est lui aussi un ancien. « Idéologue » de formation, il a travaillé à Vitebsk, en Biélorussie, puis dans l'appareil du comité central à Moscou pendant toutes les années brejnéviennes, avant d'être nommé second secrétaire de Biélorussie en 1978 et membre du comité central en 1981. Après avoir dirigé le gouvernement biélorusse sous Andropov, il avait été « éloigné » comme ambassadeur à Varsovie en janvier 1986.

Plus nouvelle est la « sortie » de M. Kornienko, qui a interpellé directement M. Gorbatchev pour lui demander de *« penser sérieusement au sort du gouvernement socialiste, au sort des honnêtes travailleurs, et de prendre les mesures les plus radicales avant qu'il ne soit trop tard »*. Premier secrétaire de la ville de Kiev depuis juillet dernier seulement, M. Kornienko, qui est âgé de cinquante-deux ans, est en effet un des « nouveaux » de la perestroïka : sous Brejnev, il se contentait de la direction des jeunesses communistes d'Ukraine et il ne siège même pas au comité central. Cela dit, tous ces critiques ont en commun d'être les victimes passées ou futures de la démocratisation. Un autre participant remarqué du « choeur des pleureuses » qu'avait été la conférence régionale de juillet 1989 était M. Bobykine, nommé premier secrétaire à Sverdlovsk un an plus tôt seulement. Il vient de démissionner de ses fonctions, après plusieurs autres chefs régionaux du parti, ont annoncé mardi les *Izvestia*.

MICHEL TATU

□ **Tension religieuse en Ukraine.** – Des militants de la communauté uniate (église catholique d'Ukraine) ont pris en otage durant quelques heures les autorités de Sambor, dans la région de Lvov, exigeant qu'on leur attribue la cathédrale orthodoxe de la ville, a annoncé lundi 5 février *Interfax*, une publication de Radio-Moscou. Les uniates ont abandonné leurs prétentions au bout de quelques heures. – *(AFP.)*

□ **Condamnation à Bakou de deux nationalistes arméniens.** – Deux nationalistes arméniens arrêtés dans la zone de Latchin, dans le sud-ouest de la république d'Azerbaïdjan, à la lisière du Haut-Karabakh, ont été jugés et condamnés à 10 et 9 ans de prison pour détention d'armes à feu et d'explosifs, a annoncé, lundi 5 février, *Interfax*, une publication de Radio-Moscou. Ces condamnations sont les premières depuis les derniers événements en Azerbaïdjan. – *(AFP.)*

EUROPE

URSS : la session du comité central du PC

« L'Humanité » : un socialisme démocratique et humain

L'Humanité rend compte, mardi 6 février, de la première journée du plénum du comité central du PC soviétique, en soulignant que l'hypothèse d'une défaite de M. Gorbatchev devant cette instance semble, pour le moment, non vérifiée. L'organe central du PCF rappelle, d'autre part, dans un éditorial, que le vingt-deuxième congrès de ce parti, en février 1976, avait défini un *« socialisme aux couleurs de la France »*, dans lequel *« aucun parti ne* [pourrait] *dominer l'Etat ni s'identifier à lui ». « Cette conception conduisit à des divergences profondes avec la direction d'alors du PCUS*, écrit Jacques Coubard. *Nous n'en sommes que plus satisfaits, plus tranquilles, pour apprécier aujourd'hui les pas en avant accomplis, au milieu de mille difficultés, par Mikhaïl Gorbatchev (...). Notre soutien. dans cette bataille contre ceux qui veulent en revenir aux méthodes du passé, à ses privilèges, et contre ceux qui rêvent du modèle capitaliste, ne lui est pas, ne lui sera pas ménagé pour assurer le succès d'un socialisme démocratique et humain. »*

Diplomate soviétique à Paris

M. Choulguine a accordé un entretien au « Choc du mois », mensuel d'extrême droite

« Seul pour l'instant le système de parti unique peut nous aider. Parce qu'à l'heure de grandes tensions, au moment crucial de la perestroïka, ce qui compte, c'est la consolidation de toutes les forces agissant en sa faveur. Si maintenant nous posions la question du multipartisme en URSS, ce serait l'effet inverse qui se produirait. Au lieu d'un renforcement, nous aurions la division. » C'est l'une des opinions exprimées par M. Alexandre Choulguine, premier secrétaire de l'ambassade d'URSS à Paris, dans une interview au mensuel *le Choc du mois*, de février .

Il n'est pas habituel qu'un diplomate soviétique accorde un entretien à une publication d'extrême droite. Cette interview, *« ne peut être considérée comme étant le point de vue officiel de mon pays »*, précise M. Choulguine.

Parlant de la maison commune européenne, M. Choulguine indique que, *« pour la construire, il ne faut pas détruire ce qui existe déjà. A savoir les réalités européennes. Parmi elles : l'intangibilité des frontières, l'existence de l'OTAN et du pacte de Varsovie, celle des deux Allemagnes »*. Interrogé sur le fait de savoir si par *le Choc du mois* le PCF, à l'instar du PC italien, évoluera dans un sens moins stalinien, le premier secrétaire préfère *« se garder de porter un jugement sur la question de la stricte politique française »* et il ajoute, à propos de M. Georges Marchais : *« Nous pensons qu'il est des mieux placés pour savoir quelle politique mener dans le contexte politique français qui ne lui est guère favorable. Parce qu'il est l'objet de nombreuses pressions, nous nous sentons donc solidaires du camarade Georges Marchais. »*

YOUGOSLAVIE

La grande peur des Serbes du Kosovo

Le président de la république de Serbie, M. Slobodan Milosevic, a accusé lundi 5 février les dirigeants et les médias de Slovénie et de Croatie de soutenir les «séparatistes» albanais.

Il a dénoncé l'«hypocrisie» de ces deux républiques du nord-ouest de la Yougoslavie qui «prônent la démocratie et le multipartisme tout en appuyant la violence et la terreur (au Kosovo) comme moyens de lutte politique».

La Slovénie et la Croatie réprouvent la politique de répression exercée, à leurs yeux, contre la population de souche albanaise majoritaire au Kosovo. M. Milosevic a ajouté que les Serbes étaient prêts, si nécessaire, à prendre les armes pour défendre cette province autonome dont ils ont repris le contrôle l'année dernière par le biais d'une modification de leur constitution.

PRISTINA

de notre envoyé spécial

« Tous les Albanais (du Kosovo) *ne sont pas des terroristes mais beaucoup le sont. »* Avec candeur, Mirjana, vingt-deux ans, explique que, si on ne compte aucune victime serbe au Kosovo, c'est que la plupart des habitants serbes de la région sont armés. Serbe elle-même, Mirjana a du mal à parler des Albanais sans y accoler le mot « terroriste ».

A l'en croire, les deux cent mille Serbes du Kosovo, province autonome intégrée à la République de Serbie, vivent constamment dans la peur. Ils seraient, selon elle, assiégés par un million huit cent mille Albanais d'origine, qui n'auraient qu'un seul but : les tuer ou les expulser de cette région qui est leur berceau historique. *« La nuit, les Serbes se regroupent dans une maison, là où il y a des armes »*, assure-t-elle avec le plus grand naturel.

Largement attisée par la presse serbe, cette véritable psychose alimente les rumeurs, les plus folles : villages serbes évacués par trains entiers, milices d'auto-défense sur le pied de guerre... En fait d'évacuations, elles se sont limitées à celles de soixante-sept femmes et enfants répertoriés et aiguillés *« en lieu sûr »*, soit au Kosovo - en milieu serbe - soit en Serbie proprement dite, par un centre spécialisé créé par les autorités à Kosovo-Polje, banlieue de Pristina, à population essentiellement serbe. Mais pour ce qui est de rencontrer l'une au moins de ces personnes « évacuées », cela devient tout à coup impossible ; et l'éternelle psychose reparaît : *« Vous comprenez, ces gens retourneront chez eux et ont peur d'être les victimes des Albanais s'ils parlent. »*

Quelles victimes ? Combien y en a-t-il eu ? Un responsable de ce centre cherche et doit se rendre à l'évidence : aucune . Mais, explique-t-il, des pierres ont été lancées contre des maisons serbes, dans des villages isolés. C'est, apparemment, tout ce que l'on peut dénombrer comme « actes terroristes albanais ».

Une angoisse pas de travail

Reste qu'au-delà d'une démesure théâtrale certaine, ces différentes réflexions reflètent une véritable angoisse, plus tournée vers l'avenir que centrée sur les événements présents. Car tout le monde le reconnaît ici – et la police le confirme volontiers – aucun Serbe n'a été tué, blessé ou même battu à l'occasion des événements de ces quinze derniers jours, qui ont fait de vingt-cinq à vingt-sept morts, tous Albanais.

Dans deux ans, Mirjana aura terminé ses études et quittera aussitôt le Kosovo, sa terre d'origine, où sont nés son grand-père et son père. Pourquoi ? Parce qu'elle est persuadée de ne pas y trouver de travail. Et de citer le taux de natalité des Albanais d'origine, particulièrement élevé. A *« dix par famille »*, Mirjana les trouve décidément trop nombreux pour qu'elle puisse se faire une place dans la société du Kosovo.

Elle cite en exemple Vrelo, petit village proche de Pristina, dans cette plaine où les fermes albanaises, véritables forteresses, vivent à l'abri de hauts murs de briques et qui était totalement serbe en 1936, à la naissance de son père. Aujourd'hui, explique-t-elle, il ne reste plus que deux ou trois familles serbes *« car les terroristes albanais ont beaucoup d'argent »* et rachètent les maisons.

Cette peur d'être submergé par le nombre se double d'une certitude bien ancrée et entretenue par les commentaires officiels serbes : les Albanais du Kosovo *« veulent une république* (qui serait ainsi la septième de la fédération yougoslave), *pour préparer leur rattachement à l'Albanie »*. Ce que les Albanais de souche démentent tous catégoriquement, peu désireux de vivre sous un régime tel que celui de Tirana. Avant tout, ils se plaignent de l'emprise serbe et réclament une autonomie plus large.

Le calme revenu sur le Kosovo n'a apparemment pas atténué les appréhensions de la minorité serbe de la région autonome. A l'appel d'une partie de l'opposition, le mouvement de protestation albanais contre le pouvoir serbe a changé de forme, lundi 5 février. A 19 heures pile, des rues entières de Pristina - dont l'une en plein centre de la capitale de la région - se sont subitement transformées en rivières de lumières.

Par milliers, des bougies se sont allumées, tenues à bout de bras par des manifestants, dans un silence seulement rompu par quelques brefs slogans. Cinq minutes plus tard, la foule se dispersait, toujours dans le silence. Des policiers restés à l'écart se contentaient de regarder, tandis que, dans les quartiers populaires, d'autres bougies apparaissaient derrière des fenêtres.

Plus tôt dans la journée, à 14 heures, la vie à Pristina s'était brutalement figée dans un bruit assourdissant de klaxons : passants immobiles sur le trottoir, voitures arrêtées, mains levées faisant le « V » de la victoire. Une manifestation de deux minutes, que l'opposition comptait renouveler mardi.

YVES HELLER

ASIE

Le conflit du Cambodge

Pékin soutient la décision du prince Sihanouk de se rendre dans la zone contrôlée par ses partisans

La Chine a apporté son soutien à la décision du prince Sihanouk de retourner dans la zone contrôlée par ses partisans au Cambodge. Celui-ci devait quitter Pékin, mercredi 7 février, pour une visite « privée » d'une quinzaine de jours en Thaïlande et à Singapour, avant de gagner les zones du Cambodge jouxtant le territoire thaïlandais et fraîchement conquises par ses partisans.

PEKIN

de notre correspondant

Le premier ministre, M. Li Peng, qui offrait à l'ancien monarque un banquet lundi soir, l'a *« félicité »*, selon l'agence Chine nouvelle, de son intention de mener dans les zones *« libérées » « une tournée d'inspection* (qui) *inspirera grandement le peuple cambodgien et son armée et produira un bon effet sur le plan international »*. Le prince Sihanouk, qui s'était mis à la retraite le mois dernier dans un moment de découragement ostensible, avait lui-même annoncé, peu auparavant, cette décision à la presse, arguant de ce que son devoir était à présent de vivre parmi ses concitoyens.

« Définitivement », comme il l'a affirmé dans un communiqué, ou *« pour quelque temps »*, comme il a présenté la chose à ses interlocuteurs chinois ? L'essentiel n'est pas là, mais dans le fait que Pékin n'a d'autre choix que d'ordonner à ses protégés khmers rouges, l'armée la plus puissante de l'alliance anti-Phnom-Penh, d'assurer la sécurité de l'ancien monarque - même si, pour des raisons d'image, sa garde rapprochée sera vraisemblablement confiée à l'armée sihanoukiste commandée par son fils, le prince Ranariddh.

Les Khmers rouges ont de tout temps rechigné à voir le prince durablement installé dans les régions contrôlées par leurs troupes, préférant qu'il joue à distance son rôle diplomatique. Pendant la guerre américaine, ils s'étaient fait prier trois ans avant d'accéder en 1973 à pareille exigence . Depuis qu'ils avaient été contraints de libérer le prince en janvier 1979, à l'avant-veille de leur évacuation de Phnom-Penh devant l'armée vietnamienne, les Khmers rouges n'avaient toléré de le voir au Cambodge que pour des mises en scènes de quelques heures seulement, durant lesquelles il recevait, à quelques mètres de la frontière thaïlandaise, les lettres de créances d'ambassadeurs accrédités auprès de son gouvernement fictif de résistance.

Décisions hâtives

La semaine dernière, les Khmers rouges avaient déjà dû accepter l'abolition de leur drapeau, de leur hymne national et du nom de *« Kampuchea démocratique »* dont ils avaient, sans la moindre ironie, paré leur tyrannie sanglante de 1975 à 1979. Signe de la hâte dans laquelle ces décisions sont prises, l'en-tête du courrier émis par leur ambassade à Pékin est désormais consciencieusement raturé pour ne plus porter que le nom de Cambodge, auquel tient le prince.

L'aval de Pékin à un retour du prince sur le terrain signifie que les Chinois tentent au moins se donner l'air de jouer le jeu de la *« cinquième République française »* que l'ancien monarque veut mettre en place au Cambodge. Pour Norodom Sihanouk, âgé de soixante-huit ans et qui a été écarté du pouvoir il y aura vingt ans le 18 mars prochain, commence peut-être le vrai test d'une popularité régalienne qu'il a toujours voulue à mi-chemin entre la grandeur d'Angkor et le Charles de Gaulle de l'époque londonienne.

FRANCIS DERON

□ **CHINE : nouvel appel à l'amélioration des relations avec les Etats-Unis.** – Le premier ministre chinois a déclaré, lundi 5 février, en recevant une délégation d'anciens membres du Congrès américain, que *« de bonnes relations entre la Chine et les Etats-Unis ne sont pas seulement conformes aux intérêts fondamentaux des deux peuples, mais qu'elles contribuent aussi à la paix et à la stabilité dans le monde »*. M. Li Peng s'est abstenu de la rituelle dénonciation des sanctions américaines. Auparavant, à Washington, on avait appris que le rapport annuel du département d'Etat sur les droits de l'homme en Chine – qui doit être rendu public le 21 février – accusait le gouvernement chinois d'avoir commis *« tous les crimes imaginables contre les droits de l'homme, meurtres, disparitions, exécutions, suppression du droit au travail, persécutions religieuses, travaux forcés, tortures infligées aux prisonniers... »*. – *(AFP, Reuter)*

□ **BANGLADESH : la visite de M. Ershad à Paris.** – Au cours de sa visite privée de trente-six heures à Paris (*le Monde* du 6 février), le président Ershad a été reçu, lundi 6 février, par M. François Mitterrand, lequel pourrait annoncer, lors de sa visite officielle au Bangladesh dans deux semaines, une augmentation substantielle de la participation française au financement de grands travaux pour lutter contre les inondations qui affligent régulièrement ce pays.

JAPON

La disparition d'un vétéran de l'extrême droite

Bin Akao, vétéran de l'extrêmedroite japonaise, est décédé, mardi 6 février, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Député durant la guerre, il avait été mis à l'écart ensuite par les Alliés. En 1951, il fonda le parti Dai Nippon Aikoku-to (Grand Japon patriote). Pendant plus de trente ans, il exprima son attachement à la figure de l'empereur et son anticommunisme à un angle de rue du quartier commerçant de Ginza, au cœur de Tokyo, échouant toutefois dans toutes ses tentatives pour se faire réélire à la Diète. Les journaux nippons ont rappelé que Bin Akao était considéré comme l'inspirateur d'une série d'attentats terroristes d'extrême droite, notamment de l'assassinat d'un dirigeant socialiste en 1960. Un de ses disciples, jugé coupable de ce crime, s'était pendu en prison. Quelques jours avant sa mort, Akao avait approuvé la récente tentative d'assassinat contre le maire de Nagasaki, qui avait imputé à l'empereur Hirohito la responsabilité de l'entrée du Japon dans la guerre. – *(Reuter.)*

RDA

M. Hans Modrow a formé un gouvernement d'union nationale avec l'opposition

Le premier ministre est-allemand, M. Hans Modrow, a présenté mardi 5 février devant la Chambre du peuple son *« gouvernement de responsabilité nationale »* qui doit gérer le pays jusqu'aux élections du 18 mars. Celui-ci comprend maintenant huit ministres sans portefeuille issus des groupes d'opposition représentés à la table ronde. Le Parti communiste est désormais minoritaire dans le cabinet, ne disposant plus que de seize postes sur trente-cinq. Seule la « gauche unie » a refusé de participer à ce gouvernement pour protester contre la conversion de Hans Modrow à l'idée de l'unité allemande.

BERLIN-EST

de notre envoyé spécial

L'opposition n'a pas envoyé ses principaux leaders dans le nouveau cabinet mais les postes ministériels mis à sa disposition ont été pourvus par des personnalités peu connues du grand public. Leur rôle sera de participer à l'élaboration de décisions engageant le pays au-delà des élections du 18 mars et à veiller à ce que celles-ci se déroulent démocratiquement.

La table ronde discutait en même temps de la nouvelle loi électorale et, à cette occasion, l'opposition s'est divisée sur la question de l'intervention des orateurs ouest-allemands au cours de la campagne électorale. Les groupements directement issus du mouvement populaire de cet automne, Nouveau Forum en tête, ont fait voter une motion demandant aux partis de renoncer à faire parler des personnalités ouest-allemandes au cours des meetings. Ils ont été rejoints sur ce point par les formations politiques de RDA qui ne bénéficient d'aucun soutien d'un *« parti frère »* à l'Ouest, comme le PDS (nouvelle appellation du Parti communiste) ou le Parti paysan. La CDU et le SPD en revanche se sont violemment opposés à cette exigence. Mais cette décision restera sans effet. La table ronde n'a pas le pouvoir de légiférer et n'émet que des avis à l'attention du gouvernement et de la Chambre du peuple.

Les partis politiques de RFA comptent bien envoyer quoi qu'il arrive leurs vedettes à la rescousse de leurs amis est-allemands encore peu entraînés à battre les estrades. Le chancelier Kohl a indiqué lundi soir qu'il comptait honorer son engagement de participer à six réunions électorales de *« l'Alliance pour l'Allemagne »*, un regroupement de la CDU-Est, du Renouveau démocratique, de l'Union sociale allemande, qui se sont mis d'accord lundi soir à Berlin-Ouest pour mener une campagne commune, tout en présentant des listes séparées . Cette cote mal taillée a été imposée par le chancelier comme condition à un soutien de la part de la CDU-Ouest.

Un parti est en tout cas maintenant certain de ne pas pouvoir participer au scrutin du 18 mars : les Républicains de M. Schönhuber, l'extrême droite ouest-allemande, qui fait pourtant d'importants efforts pour s'implanter en RDA. La Chambre du peuple a en effet décidé lundi d'interdire provisoirement cette formation jusqu'au vote par la nouvelle Chambre d'une loi réglementant l'activité des partis politiques. Cette interdiction devrait laisser peu d'espoir à M. Schönhuber de réussir mercredi à entrer à Berlin-Est comme il en a l'intention. Il sera accompagné dans cette tentative par M. Jean-Marie Le Pen du Front national et les députés d'extrême droite au Parlement européen qui se réunissent actuellement à Berlin-Ouest.

Slogans nazis à Leipzig

L'extrême droite s'est fait remarquer lundi soir lors de la désormais traditionnelle manifestation de Leipzig qui a réuni encore plus de 100 000 personnes. Un groupe d'une centaine de «skinheads » a défilé au pas de l'oie en vociférant des slogans nazis : *« Sieg heil ! »*, *« Rouges, crevez ! »* Selon certaines informations, la police serait intervenue quand ce groupe de néonazis a commencé à briser des vitrines et à vouloir entrer de force dans un hôpital . Deux d'entre eux auraient été interpellés.

Ces groupes de « skinheads » s'étaient déjà signalés dans les dernières années de l'ère Honecker par des agressions contre des pacifistes et des écologistes et plusieurs dizaines d'entre eux avaient été condamnés par les tribunaux est-allemands. Souvent très jeunes, issus des milieux populaires, ils expriment de cette manière leur refus d'un Etat communiste autoritaire qui avait fait un dogme de l'éradication du nazisme sur le sol de la RDA. Jusque-là, ils n'ont eu que peu d'écho dans le reste de la population mais ils pourraient maintenant profiter de la déstabilisation politique et psychologique qui va croissant en RDA pour faire perdre au mouvement populaire son caractère tranquille et pacifiste.

LUC ROSENZWEIG

ROUMANIE

Le vice-premier ministre affirme que le pluralisme sera assuré

Accusés de monopoliser le pouvoir depuis la chute de Nicolae Ceausescu, les nouveaux dirigeants roumains veulent instaurer une démocratie pluraliste dans laquelle l'opposition pourra faire entendre pleinement sa voix, a assuré, lundi 5 février, le vice-premier ministre, M. Mihaï Draganescu.

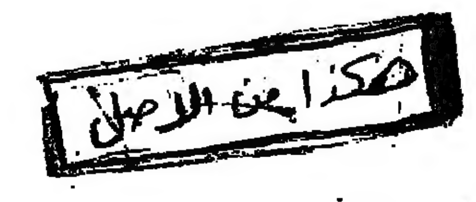
Dans une déclaration à l'agence Reuter, M. Draganescu, âgé de soixante ans, affirme que le Front de salut national (FSN), qui a pris le pouvoir en décembre n'imposera pas un gouvernement autoritaire, même s'il remporte les élections du 20 mai, ce qui est considéré comme probable. *« Si le Front gagne les élections*, dit-il, *je ne pense pas que nous retrouverons une domination comme autrefois, du style de celle du vieux Parti communiste. »*

« Tous les avis seront écoutés »

Parmi les formations d'opposition, nombre se sont plaintes du FSN, accusé notamment de se procurer des avantages financiers avant les élections. Cédant à la pression de la rue, le FSN avait décidé la semaine dernière de constituer un Conseil d'unité nationale, dans lequel l'opposition est largement représentée.

M. Draganescu a présenté le Conseil, qui sera officiellement formé vendredi, comme le nouveau Parlement roumain. *« Tous les avis seront écoutés et auront une influence sur les décisions du Conseil »*, a-t-il précisé. Il a par ailleurs souhaité que Washington attribue à nouveau à la Roumanie le statut de *« nation la plus favorisée »* dans les échanges commerciaux. – *(Reuter.)*

□ **Dévaluation du leu –.** La Roumanie a dévalué sa monnaie en fixant un taux unique de 21 lei pour 1 dollar, a annoncé mardi 6 février la Banque nationale à Bucarest. Le taux touristique du leu, qui était de 8,74 lei par dollar, a été réduit de 58,38 % à compter du 1er février, et le taux commercial, jusqu'ici de 14,23 lei par dollar, de 32,24 %, ont précisé les autorités bancaires citées par le journal *Romania Libera*. – *(Reuter.)*



هكذا في الأصل

du Kosovo

Le vice-premier ministre affirme que le pluralisme sera assuré

DIPLOMATIE

Un séminaire de hauts responsables des questions de sécurité

Les modalités de la réunification de l'Allemagne détermineront l'avenir de l'OTAN

Le thème de la réunification a été au centre du séminaire rassemblant le week-end dernier à Munich une dizaine de ministres de la défense, des parlementaires et des spécialistes des questions de sécurité d'Europe et d'Amérique.

C'est l'avenir de l'alliance atlantique plutôt que la neutralité qui pourrait devenir un enjeu des batailles électorales allemandes. Devant la fin de non recevoir opposée par les Occidentaux, notamment par la République fédérale, à sa proposition d'une Allemagne unie mais neutre, M. Hans Modrow commence déjà à battre en retraite. Une question moins abrupte se pose en revanche : à quelle sauce se réalisera l'unité de l'Allemagne, dans l'OTAN ou pas ?

Elle divise déja la classe politique ouest-allemande, comme on a pu le voir les 3 et 4 février à Munich lors du prestigieux séminaire annuel de la revue de défense *Wehrkunde*, où deux ténors du Parti social-démocrate (SPD), MM. Egon Bahr et Karstens Voigt, tinrent la dragée haute devant une assemblée de deux cents ministres, parlementaires, experts en questions stratégiques des pays de l'OTAN.

L'unité allemande n'est pas concevable dans le cadre de l'OTAN, disaient-ils en substance : prétendre le contraire c'est tout simplement vouloir y faire obstacle. En face d'eux l'écrasante majorité des participants qui pensait, comme M. Horst Teltschik, le conseiller du chancelier Kohl, que « *s'il y a un an cela aurait pu paraître fou, il n'est pas impossible aujourd'hui que l'URSS comprenne qu'une Allemagne unie neutre n'est pas dans son intérêt alors qu'une Allemagne unie dans l'OTAN peut l'être* ». A condition évidemment que des garanties soient fournies à l'URSS pour sa sécurité, que la réunification ne signifie pas purement et simplement le déploiement sur la ligne Oder-Neisse du dispositif de défense de l'avant, qu'un arrangement soit trouvé, à titre provisoire au moins. Diverses idées circulent à cet égard, qui vont du maintien de quelques troupes soviétiques dans l'est de l'Allemagne à l'attribution à cette partie orientale d'un statut comparable à celui de la France : appartenance à l'alliance, sans intégration à son commandement militaire.

C'est cet arrangement qu'il faut le cas échéant négocier avec l'URSS, mais pas plus : ni la démilitarisation, ni la neutralisation de tout ou partie de l'Allemagne.

Entre ces deux approches, les ambivalences de M. Chevènement, qui rappellent fortement celles de M. Genscher. Le ministre français de la défense a renvoyé dos à dos neutralité allemande et réunification dans l'OTAN comme aussi «*déstabilisatrices* » l'une que l'autre. Ce n'est que de façon très détournée et allusive qu'il a semblé admettre l'hypothèse d'un statut spécial, dans le cadre de l'alliance atlantique donc, comme s'il y avait des termes iconoclastes qu'on n'ose encore pas prononcer aux oreilles de M. Gorbatchev.

Querelle germano-américaine

Derrière cette question surgie plus tôt que prévu des modalités de la réunification allemande, c'est celle de la place qu'on accorde à l'OTAN dans le futur système de sécurité européen qui se profile. Dans l'esprit de MM. Bahr et Voigt, l'unification progressive de l'Allemagne doit s'inscrire dans un processus où les alliances perdent leur antagonisme, désarment, n'ont plus pour rôle que d'organiser la transition vers un système de sécurité pan-européen dans lequel, finalement, elles se fondent : l'Allemagne en a fini avec ce que M. Voigt appelle « *le statut d'occupation* », les blocs militaires sont morts, vive la CSCE ! C'est ce forum à 35 (1), et non plus l'OTAN, qui définit les liens des Etats-Unis avec l'Europe.

On ne pourrait mieux ressusciter la querelle qui de façon récurrente a empoisonné les relations germano-américaines tout au long des années 80. Quelques sénateurs américains étaient venus à Munich pour rappeler qu'ils devaient tenir compte eux aussi d'une opinion publique très orientée vers le désengagement d'Europe et qu'il ne fallait pas abuser de la patience du Congrès. La plupart des orateurs européens firent aussi la critique de cette thèse du SPD. Ils lui reprochent en premier lieu d'établir un parallélisme entre le pacte de Varsovie, instrument de l'hégémonie soviétique, et l'OTAN, conçue dans la liberté et pour la défendre.

« *Nous commettrions une erreur stratégique fatale si, face à la désagrégation croissante du pacte de Varsovie, nous allions négocier en échange celle de l'alliance atlantique* », a dit M. Stoltenberg, le ministre de la défense ouest-allemand. Les Occidentaux n'ont pas plus à être les garants de la survie du pacte de Varsovie, et M. Scowcroft, le conseiller du président Bush pour les questions de sécurité, a rappelé que la proposition de limiter à 195 000 hommes les troupes soviétiques et américaines stationnées dans le centre de l'Europe ne saurait signifier que l'URSS est en droit d'y maintenir de tels effectifs si leur présence y est jugée indésirable (aujourd'hui par la Hongrie et la Tchécoslovaquie, demain peut-être par la RDA).

Le second reproche adressé à MM. Bahr et Voigt, c'est de jouer sur l'angélisme des opinions publiques, d'oublier qu'en toute hypothèse l'URSS demeurera la plus grande puissance militaire et nucléaire sur le continent, et une menace, y compris si elle devait un jour n'être plus que la Russie. C'est d'oublier aussi qu'une politique de sécurité est d'abord une politique de défense qui se donne les moyens militaires de dissuader une agression.

Or, et c'est le troisième reproche, la CSCE ne saurait se substituer au seul système en mesure d'opérer cette dissuasion, notamment par le lien militaire transatlantique qu'il établit : l'OTAN. L'un des intervenants a cité la boutade de M. James Baker à propos de la CSCE : « *Si on ne sait pas ce qu'elle fait, on dit que c'est un processus ; si on ne sait pas ce que c'est, on dit que c'est un système.* » Aucun des orateurs ne nia le rôle que peut jouer cette instance pour l'émergence de mesures de confiance, de nouvelles moeurs en matière de sécurité, de nouvelles règles de droit. On insista en revanche sur le fait qu'elle ne pouvait servir d'ersatz à la seule organisation militaire stable, dans une période d'instabilité en Europe.

Un pilier européen de l'organisation

On n'a pas prêché pour autant à Munich l'immobilisme, ni l'immuabilité de la doctrine de l'OTAN. On aura entendu successivement MM. Scowcroft, Stoltenberg, Wörner (le secrétaire général de l'OTAN), et longuement M. Chevènement plaider pour l'émergence d'un véritable pilier de défense européen. On aura entendu aussi de très nombreux intervenants interpeller la France sur ce thème, lui demander si le moment n'était pas venu pour elle de cesser d'être « *un donjon nucléaire* » et de s'interroger sur le rôle nouveau qui pourrait être le sien.

Paris a jusqu'ici considéré qu'il était prématuré de répondre à ces questions. Mais le moment de la nécessaire clarté vient plus tôt que prévu. Il faudra bien décider entre alliés ce qu'on attend d'un sommet de la CSCE cette année, une proposition soviétique dont les Américains au départ ne voulaient pas et dont M. Teltschik a regretté qu'elle eût été acceptée par la France sans consultation de Bonn. Il faudra bien préciser les modalités qu'on envisage pour la réunification allemande. Au moment où l'enjeu est porté devant une opinion publique en RDA mal rompue à ces questions qui furent tabou pendant quarante-cinq ans, en RFA soumise aux surenchères de la lutte pour le pouvoir, on ne saurait plus s'en tenir à l'idée selon laquelle c'est d'abord aux Allemands de décider.

CLAIRE TRÉAN

(1) Tous les pays européens, sauf l'Albanie, ainsi que les Etats-Unis et le Canada.

Réunis à Vienne

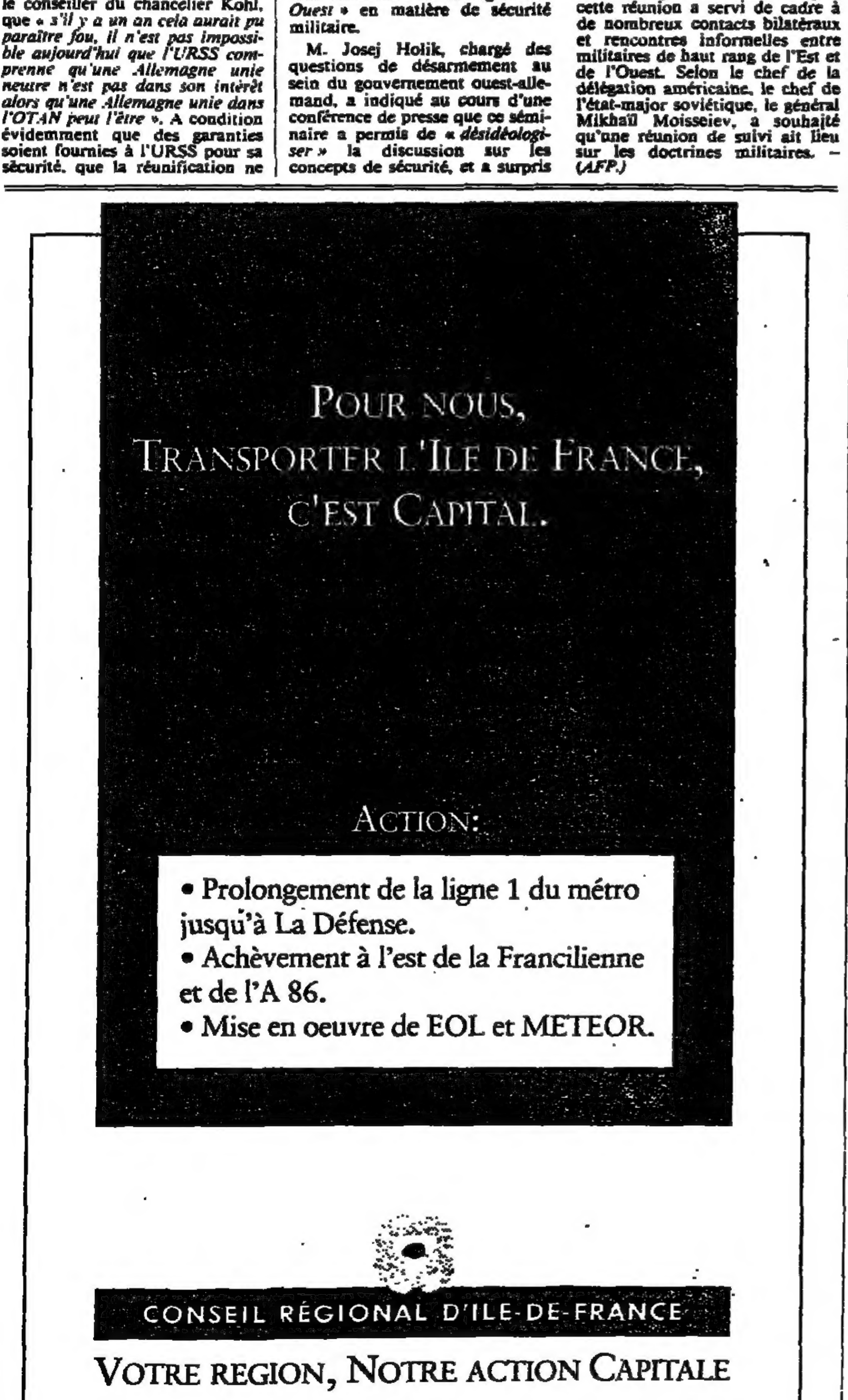
Les experts militaires de l'Est et de l'Ouest ont fait « tomber les tabous »

Le séminaire sur les doctrines militaires qui s'est terminé lundi 5 février à Vienne, et qui réunissait depuis le 16 janvier de hauts responsables et experts d'Europe et d'Amérique du Nord (*le Monde* daté 21-22 janvier) a donné, de l'avis des participants, « *une nouvelle dimension au dialogue Est-Ouest* » en matière de sécurité militaire.

M. Josej Holik, chargé des questions de désarmement au sein du gouvernement ouest-allemand, a indiqué au cours d'une conférence de presse que ce séminaire a permis de « *désidéologiser* » la discussion sur les concepts de sécurité, et a surpris par le « *franc-parler* » des discussions, au cours desquelles « *tous les tabous sont tombés* ».

Organisée dans le cadre des négociations sur les mesures de sécurité et de confiance menées par les trente-cinq pays de la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe), cette réunion a servi de cadre à de nombreux contacts bilatéraux et rencontres informelles entre militaires de haut rang de l'Est et de l'Ouest. Selon le chef de la délégation américaine, le chef de l'état-major soviétique, le général Mikhaïl Moisseiev, a souhaité qu'une réunion de suivi ait lieu sur les doctrines militaires. – (*AFP.*)

□ **M. Charles Haughey a rendu visite à M. Mitterrand.** – Le premier ministre irlandais, M. Charles Haughey, président en exercice de la Communauté européenne, a évoqué lundi 5 février, à Paris, avec M. François Mitterrand, la « *question-clé* » de la réunification allemande. Lors d'une conférence de presse, à l'issue d'un déjeuner de travail à l'Elysée, M. Haughey a affirmé qu'il était « *difficile d'envisager, au milieu de l'Europe, qu'une entité économique aussi puissante que la RFA, et plus encore une Allemagne réunifiée, n'ait pas une influence majeure dans tous les domaines, politique, économique, ou militaire* ». Le premier ministre irlandais, qui a affirmé être venu à Paris pour « *bénéficier des conseils* » de M. Mitterrand, a également indiqué qu'il souhaitait qu'un sommet de la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) puisse avoir lieu « *aussitôt que possible cette année* ».



A la veille des entretiens américano-soviétiques de Moscou

Les Etats-Unis semblent disposés à réduire leurs exigences concernant l'Afghanistan

M. Roland Dumas a rencontré mardi 6 février son homologue américain, M. James Baker, à Shannon en Irlande, pour un échange de vues sur les dernières évolutions de la situation en Europe centrale, en particulier en Allemagne. Le secrétaire d'Etat américain faisait une brève escale, à l'aube, en Irlande, avant de se rendre à Prague puis à Moscou où il s'entretiendra avec M. Chevardnadze.

WASHINGTON

de notre correspondant

Au terme d'une année d'inertie et d'attente, les Etats-Unis sont-ils sur le point de revoir leur politique afghane et de faire quelques concessions aux Soviétiques ? A la veille des entretiens du secrétaire d'Etat James Baker à Moscou, un responsable américain a, en tout cas, fait au *New Yorl Times* des confidences qui montrent au moins que l'ère de l'immobilisme est passée et que l'administration Bush sent désormais le besoin de tenter quelque chose pour sortir de l'impasse.

Le « mouvement » en gestation est modeste, si l'on en croit l'interlocuteur anonyme du *New York Times*. Les Etats-Unis renonceraient seulement à poser comme préalable à toute solution négociée le départ de l'actuel chef du régime de Kaboul, M. Najibullah. Washington accepterait désormais que l'actuel « président » joue un rôle dans la période de transition, mais les Soviétiques devraient s'engager à obtenir qu'il quitte la scène au bout d'un certain temps. D'assez curieuse manière, les Américains semblent assez sceptiques quant aux chances de voir accepter ce marché : « *Je ne peux pas dire que je sois très optimiste* », indique le responsable cité par le *New York Times*, « *mais ça vaut la peine d'essayer* ».

Pourquoi afficher ses doutes à la veille d'une négociation ? S'agit-il seulement d'échapper au reproche d'immobilisme – formulé par un nombre croissant de commentateurs américains ? Ou bien Washington envisage-t-il dès à présent un mouvement plus important que la simple concession évoquée plus haut ? Depuis quelques mois, les responsables américains se posent des questions et ne se contentent plus d'attendre une victoire des résistants, dont la perspective paraît de plus en plus lointaine sinon improbable. La belle assurance – et même l'insouciance – affichée à Washington au lendemain du retrait des dernières troupes soviétiques d'Afghanistan (le 15 février 1989) a laissé place à une attitude beaucoup plus circonspecte. Après les négligences ou les erreurs humaines du printemps dernier, en particulier concernant les livraisons d'armes, on s'est apparemment appliqué à redresser la barre, – mais sans que les quantités livrées n'approchent, même de loin les très importants envois d'armements soviétiques au régime de Kaboul.

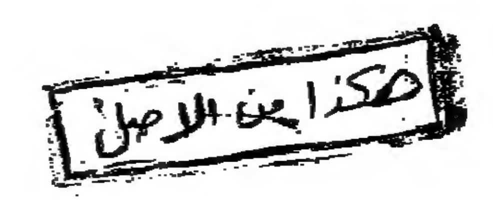
Une nouvelle approche

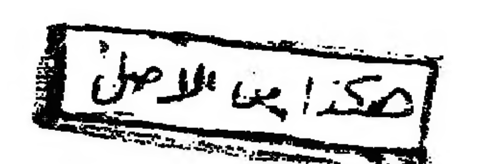
M. Robert Kimmitt, sous-secrétaire d'Etat chargé des affaires politiques, s'est rendu dans la région, où il a rencontré certains chefs de la résistance, et aussi les responsables pakistanais et indiens, ainsi que des Saoudiens (l'Arabie saoudite jouant un rôle majeur dans l'aide aux groupes rebelles). A son retour, et à la veille de la rencontre de Moscou, une nouvelle approche a, selon toute apparence, été définie au sein de l'administration. L'enlisement de la situation sur le terrain est la plus évidente, mais il est également vrai que les moudjahiddine afghans sont tout à fait passés de mode à Washington, où la presse met désormais l'accent sur leurs travers et leurs divisions. Et puis, à l'heure où les plus hauts dirigeants proclament à chaque instant leur soutien à M. Gorbatchev, et nourrissent un vif désir de voir progresser les négociations sur le désarmement, n'est-il pas tentant de lâcher du lest sur un sujet désormais accessoire ?...

La question afghane avait déjà été évoquée lors des entretiens Baker-Chevardnadze du mois de septembre, dans le Wyoming. Selon les indications fournies ultérieurement de source américaine, les Soviétiques avaient alors fait preuve « *d'une certaine flexibilité* » quant à un possible « *arrangement de transition* ». Mais à l'époque – et en dépit de l'excellente atmosphère qui avait marqué ces entretiens –, les porte-parole américains avaient clairement fait comprendre qu'aucun résultat appréciable n'avait pu être obtenu. Et Washington considérait toujours comme hors de question l'idée (soviétique) d'une suppression de l'aide américaine à la guérilla en échange de la cessation des fournitures d'armes soviétiques à Kaboul.

Sur ce point, rien n'a théoriquement changé. Mais, lundi 5 février, le président Najibullah a longuement évoqué la question en insistant beaucoup sur le fait qu'une telle « symétrie négative » ne pourrait être envisagée que dans le cadre d'un cessez-le-feu. Certains journalistes présents à sa conférence de presse à Kaboul en ont conclu que le dirigeant afghan s'inquiétait d'un possible accord soviéto-américain à des conditions autres que les siennes.

JAN KRAUZE





PROCHE-ORIENT

L'attentat en Egypte contre un autocar israélien

L'attentat d'Ismaïlia contre un autocar israélien a provoqué une vive émotion à travers le monde. Dans un message adressé lundi 5 février au président de l'Etat d'Israël, M. Chaïm Herzog, le président Mitterrand s'est dit «profondément révolté et ému ». A Washington, le président Bush a appelé au téléphone le premier ministre M. Shamir pour lui présenter ses condoléances. Le porte parole du département d'Etat a pour sa part souligné «la nécessité pour toutes les parties impliquées de renouveler leurs efforts dans la recherche de la paix et ne pas permettre aux auteurs de tels actes de triompher»

A Paris, le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) s'est déclaré «horrifié» par l'attentat soulignant qu'il porte «un nouveau coup à l'espérance d'une avancée décisive vers la solution des problèmes de cette région». Le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) a de son côté affirmé «sa totale solidarité» avec Israël et a «condamné une nouvelle fois le fanatisme terroriste qui vise à retarder l'établissement de la paix tant souhaitée» L'ambassadeur de la Ligue arabe à Paris, M. Hamadi Essid a , pour sa part, qualifié lundi d'«acte criminel» l'attentat, tout en le replaçant dans «le cycle de violence» dont il a rendu responsable le gouvernement israélien.

L'enquête met en cause des islamistes palestiniens

LE CAIRE

de notre correspondant

La police égyptienne a procédé lundi 5 février à l'arrestation d'un des membres présumés du commando qui a perpétré, dimanche, l'attentat contre l'autobus transportant des touristes israéliens. C'est ce qu'a indiqué une source des services de sécurité à l'agence officielle de presse Mena. Toujours selon des sources policières, la personne appréhendée serait le chauffeur de la Peugeot qui a été utilisée pour l'attentat. Il s'agit d'un Palestinien naturalisé égyptien, originaire de Rafah dans la bande de Gaza. La police est par ailleurs à la recherche de deux détenteurs de passeports jordaniens, soupçonnés d'avoir participé à la tuerie qui, selon le dernier bilan officiel, a fait neuf morts et dix-sept blessés, dont deux grièvement, parmi les touristes israéliens. Un Suédois et un Egyptien ont par ailleurs été blessés.

La police a retrouvé le 5 février le véhicule des terroristes dans la petite ville de Chebin-El-Kanater à 40 km au nord du Caire. Des douilles de balles de 7,62 mm ont été retrouvées dans le véhicule dont la banquette arrière avait été arrachée et la lunette arrière brisée par les terroristes pour faciliter le tir. La Peugeot avait été louée il y a deux semaines par un Palestinien détenteur d'un passeport jordanien entré en Egypte le 21 janvier.

Les services de sécurité sont parvenus à retrouver l'appartement où résidaient les suspects à Chebin-el-Kanater grâce à un numéro de téléphone griffonné sur un bout de papier. La police dispose maintenant des portraits des deux suspects grâce à la photocopie du passeport de celui qui a loué la Peugeot et à un autre faux document de voyage jordanien trouvé dans l'appartement.

« Un défi au processus de paix »

Les premiers résultats de l'enquête renforcent l'hypothèse selon laquelle les auteurs de l'attentat seraient Palestiniens. Ce seraient même des islamistes palestiniens si l'on en croit la revendication de l'attentat faite en Jordanie par le Djihad islamique « *Bait el Maqdess* ». Il s'agit d'une organisation islamiste des territoires occupés qui avait notamment revendiqué un attentat contre un autobus israélien (14 morts et 27 blessés) le 6 juillet sur la route Tel-Aviv-Jérusalem.

Le ministre égyptien des affaires étrangères, M. Esmat Abdel Meguid, et l'ambassadeur de l'OLP au Caire, M. Said Kamal, ont implicitement réagi au communiqué du Djihad. Le chef de la diplomatie égyptienne a indiqué que son pays était « *déterminé à relever ce défi au processus de paix et à poursuivre les efforts pour la réalisation de la sécurité et de la paix au Proche-Orient* ».

L'ambassadeur de l'Etat de Palestine au Caire a de son côté affirmé que l'OLP était « *totalement attachée à la déclaration du Caire de novembre 1985 hostile au terrorisme* ». Il a par ailleurs estimé que « *l'extrémisme arabe était inconscient des impératifs de l'étape actuelle et rejoignait l'extrémisme israélien* » dans son refus d'une solution négociée.

ALEXANDRE BUCCIANTI

A Jérusalem, une partie de la droite exploite le drame contre M. Shamir

JERUSALEM

de notre correspondant

Alors qu'Israël s'apprêtait mardi 6 février à enterrer les neuf personnes assassinées lors de l'attentat d'Ismaïlia, une partie de la droite multipliait les déclarations anti-égyptiennes afin de mettre le premier ministre dans l'embarras et d'ébranler sa position à la tête du Likoud.

Lundi après-midi, devant une Knesset bondée et grave, M. Itzhak Shamir avait sobrement demandé aux Egyptiens de prendre leurs responsabilités : « *Notre première requête est que les criminels soient trouvés, traduits en justice et punis avec toute la rigueur prévue par la loi (...). Il est intolérable que des Israéliens puissent de manière répétée être ainsi la cible d'assassins opérant à partir du territoire égyptien* », a notamment déclaré le chef du gouvernement.

Comme beaucoup de ses compatriotes, M. Shamir a relevé que la presse égyptienne – y compris celle du régime – avait largement contribué à créer un climat de haine à l'égard des Israéliens en multipliant les caricatures insultantes, voire franchement antisémites, et en n'hésitant pas à qualifier la politique de l'Etat hébreu de « *nazie* ».

Mais ce qui a frappé la plupart des commentateurs, c'est le ton posé du premier ministre et la satisfaction avec laquelle il a accueilli le message de condoléances que le président égyptien, M. Hosni Moubarak, lui a adressé par téléphone dans la nuit de dimanche à lundi. Il y a là comme une volonté, partagée, de protéger les relations entre Israël et le seul pays arabe avec lequel un traité de paix a été conclu. On apprécie à Jerusalem l'attitude de coopération et de compréhension dont l'Egypte fait preuve.

Mais les adversaires du premier ministre au sein du Likoud, ceux qui veulent prendre la tête de la droite israélienne et torpiller les maigres efforts en cours pour organiser un dialogue avec les Palestiniens, ont sauté sur l'occasion. Les ministres Ariel Sharon et David Lévy ont ainsi rivalisé de déclarations anti-égyptiennes et utilisé l'attentat d'Ismaïlia dans leur campagne contre M. Shamir – avec un cynisme que dénonçait mardi l'éditorialiste du quotidien *Haaretz*.

Bataille politique

M. Lévy a appelé les Israéliens à ne plus se rendre en Egypte. M. Sharon s'en est pris aux tentatives de médiation du Caire pour mettre en place une rencontre israélo-palestinienne : « *l'Egypte ne contribue pas à la paix mais s'identifie à l'OLP (...), il nous revient de casser le dialogue en cours entre les Etats-Unis, l'Egypte et Israël* », a dit le ministre du commerce et de l'industrie. Le message des « durs » du Likoud tient en une phrase : le moment n'est pas à la négociation.

Nul doute que MM. Sharon et Lévy utiliseront à nouveau ces thèmes lors de la prochaine réunion du comité central du parti. Prévue pour le 7 février, elle a été reportée au 12 février pour éviter que la bataille politique qui divise le Likoud ait lieu en pleine période de deuil national .

Le danger d'exploitation politique de l'attentat d'Ismaïlia a été ressenti par beaucoup de responsables, et notamment par le ministre de la défense, le travailliste Itzhak Rabin. « *Si Israël interrompt le tourisme avec l'Egypte, les terroristes,* a-t-il dit, *auront eu gain de cause.* » Pour M. Rabin, la cible des auteurs de l'attentat, c'était tout à la fois Israël, l'Egypte et, particulièrement, les contacts aujourd'hui entrepris par Le Caire pour organiser des négociations entre Israéliens et Palestiniens. Les éditorialistes de la presse disent la même chose : « *Israël ne peut pas laisser les terroristes changer sa politique* », écrit, par exemple, le *Jerusalem Post*. L'opinion générale est que le laborieux processus diplomatique en cours ne sera pas touché par cette affaire. De bonne source, on indiquait, cependant, que la rencontre entre les ministres des affaires étrangères des Etats-Unis, d'Egypte et d'Israël, qui aurait pu avoir lieu le week-end prochain à Genève, sera vraisemblablement retardée.

Dans les territoires occupés, les nationalistes proches du courant central de l'OLP – comme M. Faiçal Husseini – ont dénoncé l'attentat, tout en critiquant le gouvernement israélien, qui se refuse toujours à négocier directement avec la centrale palestinienne. En revanche, l'opération d'Ismaïlia a été saluée comme un haut fait d'armes par les militants islamistes du mouvement Hamas.

ALAIN FRACHON

A TRAVERS LE MONDE

ALGERIE

Controverse sur la place du francais

Les récentes déclarations du premier ministre algérien, M. Mouloud Hamrouche, sur la place du français en Algérie, lors d'un « Grand Jury RTL-*le Monde* » (*le Monde* du 23 janvier) ont suscité une controverse. Présidée par M. Othmane Saadi, ancien ambassadeur et député, une Association algérienne pour la défense de la langue arabe, agréée récemment, a exprimé dans une « lettre ouverte » au chef du gouvernement sa « *surprise et son inquiétude* » parce qu'il avait affirmé tenir le français pour « *la seconde langue du pays* ». – (AFP)

SOUDAN

Exécutions et enlèvements

Un copilote de la compagnie aérienne soudanaise Sudan Airways, condamné à mort pour transactions illégales de devises, a été pendu lundi 5 février à Khartoum. Le condamné était le fils d'un prêtre copte de nationalité soudanaise.

Il s'agit du deuxième Soudanais pendu après avoir été accusé de trafic de devises, depuis l'arrivée au pouvoir de la junte le 30 juin dernier.

Un homme d'affaires, M. Mahgoub Mohamed, avait été pendu en décembre. Un autre Soudanais, M. Ali Marioud, reconnu lui aussi coupable de transactions illégales de devises, est condamné à mort, mais la sentence n'a pas encore été exécutée.

Par ailleurs, deux membres de Médecins sans frontières ont été enlevés ce week-end à Malakal, dans le sud, par un groupe armé non identifié. Les deux otages, la Belge Christine Van Haegenborgh et le Néerlandais Martin Ruppert, travaillaient depuis six mois à un programme médico-nutritionnel de MSF.

LIBAN : échec d'un septième cessez-le-feu

La bataille interchrétienne se poursuit plus violente que jamais

Un septième cessez-le-feu en moins d'une semaine négocié, lundi 5 février, par trois personnalités chrétiennes pour tenter d'arrêter, au moins temporairement, les très violents combats interchrétiens entre l'armée du général Aoun et les miliciens des Forces libanaises (FL) de M. Samir Geagea, n'aura apporté qu'un peu de répit nocturne à la population du *« pays chrétien »* terrée dans ses abris et qui commence à manquer de vivres. Mardi matin, la bataille a repris, plus violente que jamais.

BEYROUTH

de notre envoyée spéciale

Engagée depuis trois jours sur une grande échelle, la bataille de Dbaye, un village sur la route côtière Beyrouth-Jounieh, que l'armée tente à tout prix de prendre pour s'assurer le contrôle de cette route et couper le quartier général des Forces libanaises, la Quarantaine à Beyrouth, de leur fief du Kesrouan, est d'une extrême violence. Des deux côtés, c'est maison par maison, immeuble par immeuble, que l'on défend ses positions.

Seul sans doute un succès ici – l'armée a progressé dans ce secteur – permettrait d'établir une trêve tant les deux camps s'accusent mutuellement d'accepter les cessez-le-feu uniquement pour réorganiser leurs forces avant de repartir à la bataille. Militairement, c'est là que se concentre l'essentiel des affrontements et « *c'est à partir de là que l'on pourra voir* », affirme un expert militaire « *la stratégie qu'entend adopter le général Aoun, dont l'armée a été quasiment évincée de tout le nord du pays chrétien, le Kesrouan, par la milice, à l'exception de la base d'hélicoptères d'Adma encerclée mais non tombée* ».

Si l'armée prend cette position, les FL seront coupées en deux entre la banlieue d'Aïn-Remmaneh, dont l'armée contrôle les principaux points d'accès, mais qui reste aux mains de la milice, la colline densément peuplée d'Achrafieh et leur QG de la Quarantaine en bord de mer, d'une part, et le Kesrouan avec Jounieh et Jbaïl, d'autre part, où la milice est dorénavant chez elle.

La sauvegarde des combats de Dbayé prouve que la milice résiste très fortement à une armée qui lui est bien supérieure en nombre et en préparation.

« Le Néron de Baabda »

Cette guerre extrêmement meurtrière – dont le bilan s'élève à près de trois cents morts et mille deux cents blessés, parmi lesquels, fait rare au Liban, de nombreux soldats et au moins une quinzaine d'officiers – s'accompagne d'une guerre psychologique de communiqués et d'accusations qui présage mal d'un avenir commun. Les médias de l'armée comme ceux des FL qui diffusent, à longueur de journée marches militaires ou chants patriotiques entrecoupés de flashes sur les opérations ou bombardements en cours s'insultent mutuellement et les accusations pleuvent sur « *le Néron de Baabda, dictateur qui n'est pas encore assouvi du sang des Libanais* » ou sur les miliciens que l'armée veut « *libérer de la décadence, de la drogue, du vol ou des assassinats* ».

Dans cette atmosphère, la tâche des médiateurs, l'évêque maronite de Beyrouth, Mgr Abi Nader, le président de la ligue maronite, Me Chaker Abou Sleimane, et le Père Boulos Naaman, est particulièrement délicate. S'ils ont bien réussi, lundi, à former une commission de cessez-le-feu regroupant trois officiers de l'armée et trois responsables des FL, celle-ci n'a pu encore se réunir et, mardi matin, le canon tonnait toujours.

Cette commission est en principe chargée, nous a déclaré M. Abou Sleimane, de « *circonscrire les violations du cessez-le-feu et veiller à la levée des obstacles en prélude à l'examen des problèmes politiques de fond* », qui demeurent entier, les belligérants demeurant sur leurs positions inconciliables.

La difficile mission de M. Kouchner

En attendant, privée depuis une semaine d'eau, d'électricité, de téléphone et de pain, terrée sans pouvoir sortir plus de quelques minutes sous les obus, la population implore la paix alors que les hôpitaux lancent des appels au secours. Aucun de ceux-ci n'a jusqu'à maintenant été entendu, et, dans ces conditions, la mission qu'a entamée lundi soir à Beyrouth le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire, M. Bernard Kouchner, semble très difficile.

Arrivé tard dans la nuit à Beyrouth-Ouest, M. Kouchner, qui a affirmé que sa présence répondait à l'appel humanitaire lancé dimanche par le président libanais M. Elias Hraoui, en est bien conscient. « *A l'impossible, nul n'est tenu* », a-t-il dit, espérant toutefois que « *la raison prévaudrait* ». « *Nous ne sommes pas là pour faire la moindre démonstration,* a-t-il ajouté, *si ce n'est pour prouver que la France est chaque fois qu'il le faut solidaire du Liban et de tous les Libanais.* »

M. Kouchner, qui rencontrera mardi le chef de l'Etat et le premier ministre, M. Selim Hoss, prendra contact avec le CICR pour examiner de quelle façon venir en aide aux hôpitaux de l'Est, qui n'ont pas pu être ravitaillés, tous les appels humanitaires étant demeurés vains. Sa tâche sera d'autant moins aisée que le général Aoun conteste toute légalité aux autorités libanaises, à l'appel desquelles a répondu la France.

FRANÇOISE CHIPAUX

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD : trois mille morts en trois ans

Le Natal ravagé par les « seigneurs de la guerre »

L'annonce de la légalisation du Congrès national africain (ANC) et de la prochaine libération de Nelson Mandela n'a pas suffi à la Communauté européenne pour lever les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, comme l'espère Pretoria. *« Nous attendrons un pas décisif, irrévocable »* a affirmé M. Roland Dumas en rendant compte d'une réunion des ministres des affaires étrangères des Douze. Tandis qu'à Johannesburg, la municipalité vient d'ouvrir à tous les races les autobus de la ville, une véritable guerre oppose depuis plusieurs années, dans la province du Natal, des factions politiques rivales.

DURBAN

de notre envoyé spécial

Les habitants du « squatters camp » de Lindelani sont de bien mauvais paroissiens mais le Père Martin Moore'Corry ne leur tient pas rigueur de ne pas visiter son église construite pourtant à deux pas de leurs pauvres bicoques. Il sait en effet que s'ils n'en franchissent plus le seuil c'est que pour les habitants de Lindelani l'église Saint-Paul située dans la cité noire de Ntuzuma est, en réalité, en territoire *« ennemi »*. Comme le sont aussi l'école et le dispensaire, les échoppes et l'arrêt d'autobus. Pas question de prendre des risques : leurs enfants restent à la maison et eux-mêmes s'en vont à Durban, à une demi-heure de route, chercher incognito ce qu'ils pourraient trouver sur place s'ils n'étaient pas ce qu'ils sont, c'est-à-dire des voisins indésirables...

Eux sont censés nourrir de fortes sympathies pour l'Inkatha, le mouvement zoulou du chef Buthelezi, les autres pour le Front démocratique uni (UDF) et, partant, pour le Congrès national africain (ANC). Et, depuis trois ans, une lutte à mort oppose les *« vigiles »* d'un camp aux *« camarades »* de l'autre.

Les gens de Buthelezi vivent sous la coupe de Thomas Chabalala, un *« seigneur de la guerre »* impliqué dans plusieurs meurtres pour lesquels il fut acquitté. Ecoeurés, les jeunes de Ntuzuma ont décidé de se mobiliser pour ne pas laisser ces crimes impunis. Pris dans la tourmente, le Père Moore'Corry s'emploie à accueillir des réfugiés en quête de sécurité, à réparer sommairement des logements sinistrés et à porter en terre les victimes de ces violences quasi-quotidiennes.

Cette guerre a beau *« ne pas rimer à grand'chose »*, ainsi que l'assure Musa Zondi, chef de brigade des jeunes de l'Inkatha, elle n'en a pas moins fait, depuis 1987, dans la seule province du Natal, fief du chef Buthelezi, près de 3 000 morts, sans compter des dizaines de milliers de réfugiés et de sans abri. Soit plus de victimes civiles qu'en Irlande du Nord et au Liban pendant la même période !

Cette lutte féroce pour le pouvoir qui oppose entre eux des mouvements noirs, a démarré dans les faubourgs de Durban et de Pietermaritzburg avant de toucher maintenant les zones rurales. Triste constat : la situation est devenue incontrôlable. Qui a jeté la première pierre ? Qui a mis le feu aux poudres ? Chaque camp a évidemment sa réponse : *« C'est l'autre le fauteur de troubles. Nous, nous sommes en position d'autodéfense »*.

Une chose est sûre : l'ANC a tenu sa promesse, faite en 1984, de *« rendre les townships ingouvernables »*, du moins dans la province du Natal. Sa décision s'est heurtée en pays zoulou à la résistance de l'Inkatha, maître des lieux, qui y a vu une déclaration de guerre d'autant plus virulente qu'elle était, elle, en faveur d'une « révolution tranquille » et que ses membres étaient du même coup présentés par l'ANC comme d'ignobles *« collaborateurs du régime de l'apartheid »*.

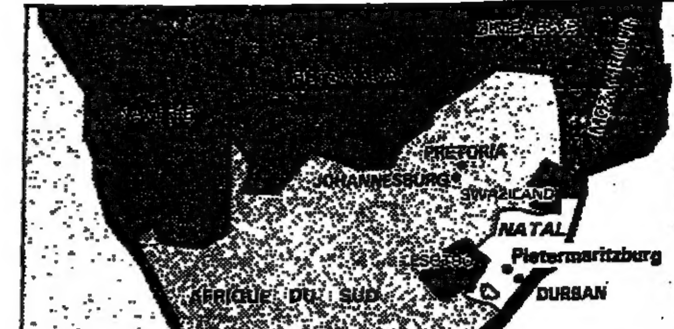
Des crimes impunis

Transfuge de l'ANC et désormais chef de l'Inkhata, le chef Buthelezi rêvait de jouer un rôle national. Mais la vedette lui a été ravie par les plus bruyants des nationalistes noirs. Il ne s'en est, semble-t-il, jamais consolé. Pour contrer l'ANC et ses alliés qui venaient avec succès chasser sur ses terres, lui qui prêchait la non violence s'est finalement laisser entraîner à l'exercer, engageant ses sujets, en novembre, à Durban, à *« piétiner »* ceux qui tentaient de les diviser.

Le chef Buthelezi joue aujourd'hui à fond la carte tribale obligeant tous les fonctionnaires du territoire autonome du Zoulouland dont il est l'administrateur, à faire allégeance à sa personne et incitant l'Inkhata à organiser des campagnes de recrutement forcé. *« Le vote ethnique sera encore une réalité en Afrique »*, assure Musa Zondi. A son avis, *« la politique est une affaire de chiffres »* et, comme les Zoulous sont la plus importante tribu du pays, *« nous avons un bonus »*.

Dans les circonstances présentes, pourtant, la lutte contre l'apartheid prime encore sur la loyauté tribale, surtout parmi les jeunes qui sont le fer de lance de la contestation. L'inkatha que ses adversaires politiques accusent de *« parler comme le gouvernement »* a donc beaucoup de mal, dans les zones urbaines, à résister à la forte poussée de l'ANC et de ses alliés. Même dans les campagnes les chefs traditionnels commencent à lui fausser compagnie et rejoignent le Congrès des chefs traditionnels d'Afrique du sud (CONTRALESA) que l'UDF a mis sur place en septembre 1987.

Les mauvaises manières de la police du Zoulouland qui, dans ce conflit, a pris fait et cause pour l'Inkatha, desservent les intérêts du chef Buthelezi d'autant que l'Armée sud-africaine, elle aussi, a montré plus que de la bienveillance à l'égard de ses partisans engagés dans des actions proprement criminelles. *« On fait des pieds et des mains pour obtenir l'arrestation des meurtriers mais les choses ne se passent pas naturellement »*, explique Linda Zama, une avocate de Durban. *« Dans la région de Pietermaritzburg il y a eu 1 800 morts au cours des trois dernières années et ces violences n'ont donné lieu qu'à une vingtaine de procès »*, commente Radley Kets, responsable local du Parti démocrate. *« Les gens sont menacés et n'osent pas venir témoigner à la barre »*.



Pour le moment, le gouvernement a refusé la création d'une commission d'enquête. Membre du CONTRALESA, le chef rebelle Maphulumo en a installé une qui recueille, sous serment, les doléances de tout un chacun. Dans quelques semaines ses conclusions seront portées à la connaissance du président De Klerk. D'aucuns constatent tout de même que, depuis quelques mois, les forces de l'ordre sud-africaines se montrent moins ouvertement partisanes. Au maire de Pietermaritzburg qui se plaignait récemment de leur attitude, M. Adriaan Vlok, ministre de la loi et de l'ordre, avait répliqué : *« Voulez-vous donc que les radicaux de l'UDF gagnent ? »*

Bonne affaire pour la pègre

Cette lutte politique est si acharnée que la pègre locale trouve aisément à s'employer dans l'un ou l'autre camp. Beaucoup *« travaillent »* aussi pour leur propre compte. Il ne manque pas en effet, dans la province du Natal, de gens disponibles et désespérés, des jeunes surtout, prêts à profiter des circonstances car ils n'ont rien à perdre ni rien à craindre. La moitié des trois millions d'habitants du « grand Durban » vivent dans des « squatter camps » sans eau et sans électricité, sans écoles ni dispensaires. Dans la région de Pietermaritzburg, près de 40 % des Noirs sont au chômage.

Personne n'est plus à même de contrôler ces *« éléments criminels »* qui pillent et tuent en se faisant passer le matin pour des partisans de l'Inkhata et le soir pour des militants de l'UDF. C'est à ne plus s'y reconnaître. Pour avoir la paix ou, du moins, *« limiter les dégâts »*, les Noirs doivent maintenant choisir leur camp. Il leur est impossible de se déclarer neutres sous peine de passer pour des *« espions »*. Beaucoup se résignent alors à rallier l'Inkatha ou l'UDF pour convenances personnelles. Ils savent en effet que s'ils ne sont pas du bord de ceux qui administrent leur township, leurs enfants se verront, à coup sûr, refuser l'accès à l'école.

Une guerre plus dure que jamais

La *« guerre du Natal »* a pris un tour dramatique. On se bat sans discontinuer, de jour comme de nuit, à l'arme blanche mais aussi au fusil à longue portée. Aujourd'hui ici, demain ailleurs, sans logique apparente. Chaque camp a ses groupes d'autodéfense, ses formations paramilitaires, ses hommes de main. Le samedi, en général, on se donne le temps d'enterrer les morts de la semaine et puis, très vite, on repart à l'attaque pour les venger.

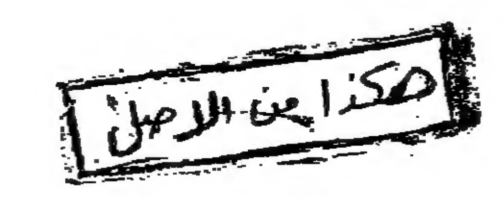
« Maintenant que la vie politique se normalise, la compétition est plus ouverte et plus dure que jamais », explique Roy Ainslie, porte-parole local du Parti démocrate. Il y a eu 103 morts dans la région de Durban pour le seul mois de janvier... Pas question pour les forces de l'ordre de se retirer des townships comme le réclame l'ANC. *« La police zouloue doit s'en aller*, dit Israël Khanyile, *mais l'armée sud-africaine doit rester ici pour nous protéger »*. Car la paix, il le sait d'expérience, n'est pas pour demain. En pays zou lou la vendetta est en effet pratique courante. C'est pour cette raison que la *« guerre du Natal »* aux multiples facettes prend des allures de guerre de Cent ans. *« Les gens ne sont pas prêts d'oublier ce qu'ils ont vécu »*, assure Radley Keys.

D'aucuns parlent de la nécessité pour chaque camp de se défaire de ses mauvais éléments à la fois corrompus et belliqueux et, pour le gouvernement, de jouer franc jeu, de cesser d'entretenir, par personnes interposées, la zizanie entre Noirs. D'autres pensent que Nelson Mandela sera capable, une fois libéré, de négocier un bon compromis avec le chef Buthelezi qui, disent ses proches, *« nourrit de la sympathie pour son ancien compagnon de lutte »*.

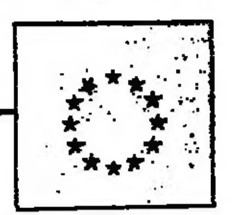
Certes, quelques fragiles cessez-le-feu ont été signés ici et là. *« Mais négocier le retour de la paix dans cette région dépasse de loin les capacités d'une seule personne, s'agirait-il même du chef historique de l'ANC »*, avertit Mike Cowling, professeur à l'université de Pietermaritzburg. Les *« seigneurs de la guerre »* ont encore de beaux jours devant eux.

JACQUES DE BARRIN





EUROPE 93



La libre prestation des services

Les avocats face à l'extension du marché du droit des affaires

Dans moins d'un an, les avocats des douze pays de la Communauté pourront s'installer librement dans l'Etat membre de la CEE de leur choix : c'est en effet le 4 janvier 1991 que la directive sur la reconnaissance mutuelle des diplômes entrera en application. Cette directive, adoptée en décembre 1988, soulève bien des questions dans les barreaux nationaux. D'autant que la législation européenne sur la libre prestation, ancienne de treize années, est encore source de contentieux.

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Depuis 1977, une directive (« loi » européenne) permet aux avocats européens d'exercer dans les pays partenaires. Mais une condition leur est imposée : ils doivent *« agir de concert »* avec un confrère du pays dans lequel l'affaire est plaidée. En transposant cette réglementation dans leurs lois nationales, la France et encore plus la RFA se sont montrées particulièrement restrictives. A tel point qu'en février 1988 la Cour de justice des Communautés européennes a condamné l'Allemagne. Et dans les prochaines semaines, le cas français fera l'objet d'un arrêt de la Cour.

Le jugement à l'encontre des Allemands indique qu'il faut interpréter la clause sur l'obligation d'*« agir de concert »* de manière souple. Les reproches adressés à la France sont comparables. La Commission européenne demande à Paris de modifier sa législation de telle sorte que l'action de concert ne soit pas exigée si l'assistance d'un avocat n'est pas obligatoire (tribunal de première instance, tribunal de commerce, etc.). La France devrait aussi ne pas obliger à choisir l'avocat mandataire parmi les membres du barreau établi près de la juridiction qui traite le dossier.

La règle veut, en France, qu'un défenseur parisien qui plaide à Lyon soit assisté d'un confrère inscrit au barreau de cette ville (principe de la territorialité). Cette pratique a été poussée à l'extrême pour l'avocat étranger. A telle enseigne que, tant dans l'Hexagone qu'en RFA, le mandataire tient, en fait, le rôle d'avocat principal.

La directive de 1988 sur la reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur qui sanctionnent des formations professionnelles d'une durée d'au moins trois ans agite aussi les barreaux des Douze. Le texte communautaire prévoit que, pour les métiers dont l'exercice exige une connaissance précise du droit national, *« l'Etat membre d'accueil peut prescrire soit un stage d'adaptation, soit une épreuve d'aptitude »*. Les gouvernements n'ont pas encore arrêté leur position, mais la plupart d'entre eux s'orientent, pour les avocats, vers l'épreuve d'aptitude.

La question est de savoir quel sera le contenu de cette épreuve. Le droit d'établissement exigera-t-il des conditions strictes ? Ou l'épreuve ne sera-t-elle qu'un examen léger, comme c'est le cas en France depuis 1985 ? Les milieux communautaires se montrent attentifs aux intentions de la RFA, dont les barreaux sont réputés très hostiles à l'ouverture de leur territoire.

Un maquis juridique

Derrière ces réticences se cache en réalité la bataille pour le marché du droit des affaires engendrée par l'Europe de 1993. Les centaines de directives qui ont été prises ou qui vont l'être étendent à l'infini le champ des consultations juridiques relevant de la réglementation communautaire, étant entendu que le domaine judiciaire ne sera affecté que de manière marginale.

C'est ce qui explique la crainte des avocats allemands, qui, en raison de l'absence de notion de conseillers juridiques dans leur législation, contrôlent le marché national du droit des affaires. Dans les autres pays, notamment au Royaume-Uni où les cabinets d'audit sont très puissants – et très présents dans la Communauté, – le conseil juridique est assuré par différents prestataires, depuis les banques jusqu'aux organisations de consommateurs.

C'est aussi la raison pour laquelle nombre d'avocats français militent pour une réorganisation de la profession : ils veulent pouvoir s'insérer dans l'Europe des juristes, et ne plus être confinés dans le domaine judiciaire. La concurrence entre conseillers juridiques et avocats locaux n'est d'ailleurs pas nouvelle. Les grandes sociétés, qu'elles soient européennes ou américaines, disposent depuis longtemps de bureaux, en dehors de leurs pays d'origine, à partir desquels elles déploient des activités de conseil et de rédaction d'actes.

L'internationalisation des affaires, accélérée par l'extension du droit européen, est telle que la CEE des juristes est déjà une réalité.

Une cinquantaine de cabinets internationaux sont installés à Bruxelles. Ils traitent de tous les aspects de la matière communautaire, depuis les assurances jusqu'au droit des sociétés en passant par la responsabilité des produits défectueux. Les plus nombreux et les plus importants sont anglais, néerlandais mais aussi américains, les avocats français étant peu présents. C'est pour cette raison que le barreau de Paris a ouvert, il y a six ans, une antenne dans la capitale belge avec pour mission de *« favoriser l'implantation des avocats français sur la place communautaire, et singulièrement à Bruxelles »*.

Le principe de la liberté d'établissement pour les professions juridiques est fondé sur l'article 52 du traité de la CEE. En règle générale, il a donné lieu à des lois nationales plutôt souples. Aujourd'hui, les responsables européens se trouvent en présence d'un véritable maquis juridique. Aussi souhaitent-ils éclaircir quelque peu la situation. Dans cette perspective, la Commission européenne envisage de proposer aux Douze une directive visant à harmoniser les conditions d'exercice pour les sociétés. Les textes de 1977 et de 1988 ne concernent, en effet, que les personnes physiques.

MARCEL SCOTTO

L'hermétisme allemand

BRUXELLES
(Communauté européenne)
(de notre correspondant)

– *« C'est vrai, le marché allemand est le plus difficile pour les avocats étrangers. »* Albrecht Schulz, « partenaire » dans un grand cabinet de Stuttgart, reconnaît que les affaires des grandes entreprises allemandes sont essentiellement dans les mains des barreaux de la République fédérale.

La législation nationale, explique-t-il, permet aux avocats de détenir *« une sorte de monopole »*. Elle prévoit toutefois certaines dérogations qui ont favorisé la création de fiduciaires dans un *« marché gris »* de consultation juridique. Mais elle a interdit jusqu'ici aux avocats étrangers de s'établir officiellement. *« Ce qui a fait,* affirme-t-il, *qu'un petit nombre d'illégaux a toujours existé. »*

Ce que M. Schulz appelle le *« parc national »* des avocats allemands a été bouleversé par l'arrêt de la Cour de justice des Communautés (25 février 1988) et par celui, qui a suivi, de la Cour constitutionnelle de RFA (14 juillet 1988), invalidant une bonne partie de la législation professionnelle et la quasi-totalité des règles déontologiques. *« Nous ne sommes pourtant pas dans le désordre total – on n'est pas Allemands pour rien,* précise M. Schulz avec humour, *– mais l'incertitude est considérable. »* Et d'ajouter : *« Aujourd'hui, les discussions entre avocats conservateurs – la majorité, mais qui a peu d'arguments rationnels – et les progressistes sont acharnées. »*

Pour M. Schulz, il est probable qu'au bout du compte les avocats des Etats membres de la CEE auront les mêmes droits que leurs confrères allemands. Il ne pense pas cependant que les cabinets des Douze vont utiliser rapidement et en grand nombre ces nouvelles libertés. Selon lui, le marché de la RFA restera, notamment pour des raisons culturelles, d'une pénétration difficile.

Son analyse est la suivante : pour s'implanter, il ne suffira pas d'établir deux ou trois avocats étrangers dans une grande ville. Les cabinets de Paris, Londres ou Amsterdam ne s'installeront qu'en coopération avec des partenaires allemands à vocation internationale. Le plus grand cabinet de Londres (et donc d'Europe) ne vient-il pas de conclure une association avec un groupement de République fédérale d'une taille significative ? Et encore cette évolution se fera lentement.

Ce qui est vrai pour les Européens l'est encore plus pour les Américains. M. Schulz considère que les cabinets d'outre-Atlantique (qui ne bénéficient pas à ce stade d'une liberté d'établissement complète dans la CEE) vont dans un premier temps utiliser leurs succursales à Paris, Bruxelles ou Londres et travailler aussi en RFA sous forme de coopération étroite avec des avocats allemands. De toute façon, ajoute-t-il, les Américains obtiendront satisfaction tant leur pression est forte dans les négociations du GATT pour aboutir à la libéralisation des services.

Cette perspective n'inquiète pas outre mesure Albrecht Schulz : *« Je ne suis pas pessimiste pour ceux des avocats allemands qui comprennent les signes du temps. Notre décentralisation économique et notre diversification culturelle nous aideront à développer des structures compétitives. »* Le cabinet auquel il appartient a une antenne à Tokyo et vient de s'associer avec trois autres bureaux pour former un groupe fort de quatre-vingt-douze avocats. De nombreux cabinets allemands possèdent déjà des succursales à Paris, Bruxelles, Londres, Milan, Tokyo, New-York, Singapour et... Pékin.

M. S.

BIBLIOGRAPHIE

« Mille jours pour réussir l'Europe »

De Thierry Gandillot et Thomas Kamm

On avait à peu près entendu tout le monde sur le sujet du Marché Unique de 1993... restaient les intéressés eux-mêmes : les chefs d'entreprise. Les auteurs de *« Mille jours pour réussir l'Europe »* (journalistes, donc questionneurs de profession) ont donc eu l'excellente idée d'aller leur demander leur avis... et comme on pouvait s'y attendre, c'est beaucoup plus simple et concret que les diverses études de consultants, de technocrates et de professeurs publiées récemment.

Le Grand Marché finalement c'est l'Europe des consommateurs. Les nombreuses questions que ceux-ci se posent sur les conséquences de 1993 se résument à deux interrogations : que pourrons-nous acheter et dans quelles conditions ?

En face les patrons français doivent trouver très vite des produits, des réseaux de distribution, des alliances pour faire face à cette demande nouvelle. Thierry Gandillot et Thomas Kamm montrent qu'ils ne restent pas les deux pieds dans le même sabot. Pendant que les politiques dressent les grandes lignes du paysage, sur le terrain les entreprises françaises font des acquisitions, trouvent des partenaires, décryptent les textes communautaires pour en tirer des idées de produits européens. Certes, de BSN à PSA en passant par le Club Méditerranée ou Air France, les sociétés dont il est ici question sont toutes de taille imposante (de « taille européenne » ainsi que le veut le cliché). Il serait intéressant de voir comment les patrons de PME vivent l'échéance de 1993 ; avec moins de sérénité probablement.

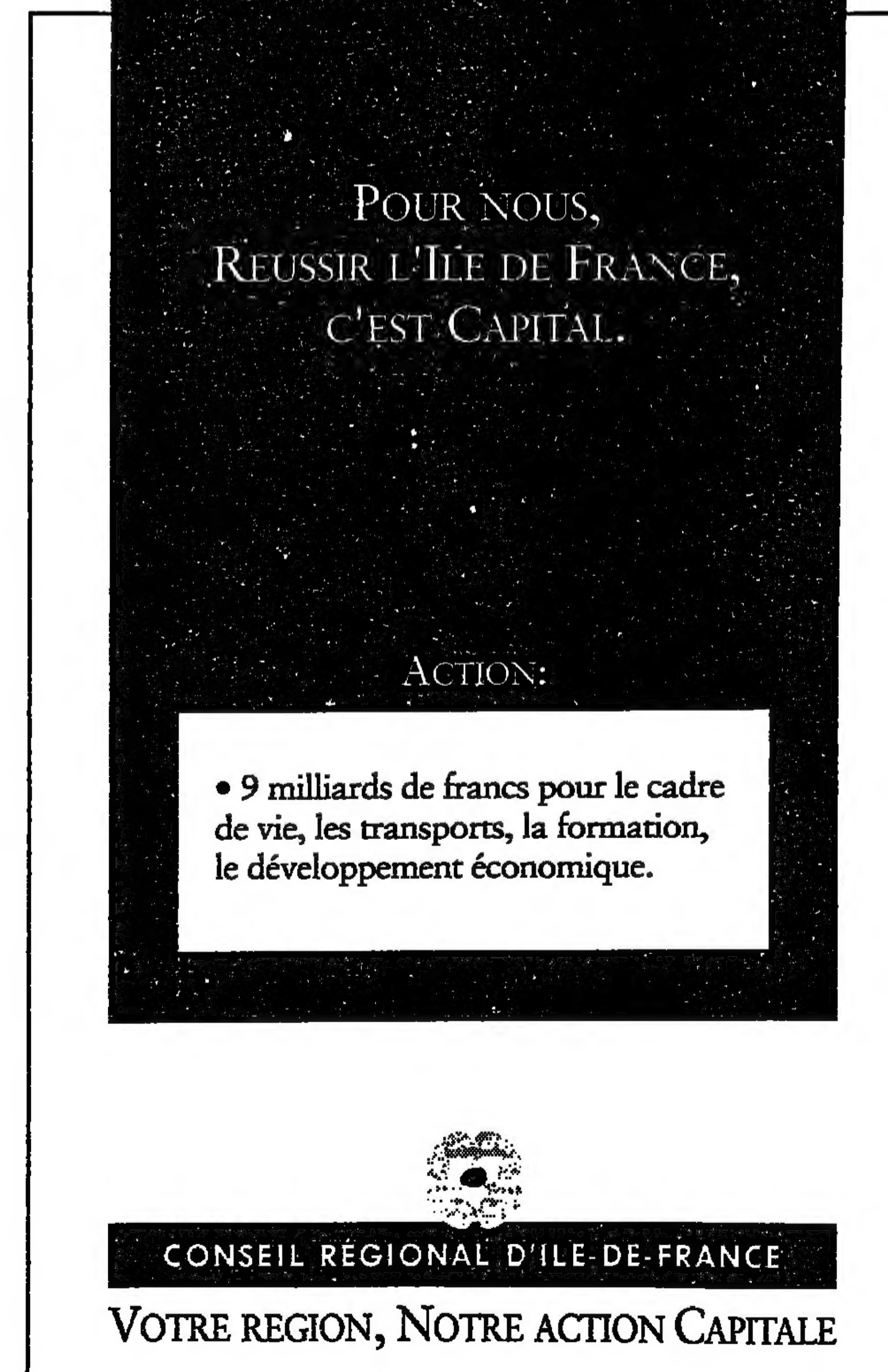
Mais l'impression d'ensemble qui se dégage de ces vingt interviews et des commentaires des auteurs est que le Grand Marché est une chance pour les entreprises françaises et qu'elle s'y préparent activement.

Toutes ne le font pas cependant dans le même état d'esprit. Outre les « euro-enthousiastes », certains des patrons interviewés sont plutôt « euro-vigilants » (Jacques Calvet, Bernard Attali, Patrick Ricard) et guettent les évolutions de légilation avec une certaine méfiance. D'autres, toujours selon la classification des auteurs, sont des « euro-sereins ». Il s'agit surtout de ceux pour qui l'Europe est déjà faite (finances, sidérurgie, par exemple). D'autres enfin ont une stratégie mondiale dans laquelle l'Europe n'est qu'un des élements (publicitaires, édition, presse), ce sont les «euro-transparents ».

Tous cependant estiment que l'Europe sera profitable à la fois aux consommateurs, aux épargnants et aux salariés. Et donc à leur chiffre d'affaires comme à leur marge. Charité bien ordonnée commence par l'Europe...

D Py

► « Mille jours pour réussir l'Europe » par Thierry Gandillot et Thomas Kamm, Editions J. C. Lattès, 260 pages, 125 francs.



POLITIQUE

Relance de la déconcentration et de la coopération entre collectivités locales

M. Pierre Joxe veut remettre de l'ordre dans la décentralisation

Le ministre de l'intérieur n'est pas que le patron de la police. Il est aussi le tuteur des collectivités locales. Depuis qu'il est place Beauvau, M. Pierre Joxe a semblé privilégier la première de ces tâches. Démonstration réussie. Mais aujourd'hui,il tient à montrer que la seconde est maintenant une priorité, d'autant que le président de la République,comme bien d'autres responsables politiques,appelle de ses voeux une relance de la décentralisation.

M. Joxe tient surtout à y remettre de l'ordre, au moins pour ce qui relève de ses compétences : l'organisation des collectivités locales et la déconcentration des services de l'Etat. C'est le sens de l'avant-projet de loi qu'il a préparé, avec M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat chargé des collectivités territoriales,et qui est actuellement soumis à la concertation interministérielle et à l'arbitrage du premier ministre. Ces épreuves pourraient être délicates,car si chacun au gouvernement est bien décidé à fermement inciter les collectivités locales à travailler plus et mieux ensemble,le souhait du ministre de l'intérieur que, dorénavant,tout ce qui n'est pas strictement défini comme de la responsabilité des organes centraux de l'Etat relève de la seule compétence de ses organes déconcentrés heurte trop d'habitudes dans l'administration parisienne.

Cet avant-projet fait déja frémir les élus locaux de droite qui, après s'être opposés à la décentralisation elle-même,craignent une marche arrière.

Super-préfets et communauté de communes

Le gouvernement se fixe « *cinq objectifs majeurs* » dans son œuvre d'adaptation de la décentralisation et de l'organisation territoriale de l'Etat. C'est du moins ce qu'affirme l'exposé des motifs de l'avant-projet de loi préparé sous l'autorité de M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, et de M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat aux collectivités locales. Ces objectifs sont : le « *respect de la règle de droit* » ; le renforcement de la « *démocratie locale* » ; le « *renouveau du service public* » ; l'accroissement de l'« *efficacité de la gestion publique* » ; « *un aménagement du territoire rénové* ».

Le texte soumis à la concertation interministérielle est divisé en trois titres principaux.

1. — L'organisation territoriale d'Etat. — L'exposé des motifs explique que cette partie « *intègre l'hypothèse d'une consécration de l'échelon régional* ». Cela se traduit par l'attribution au préfet de région d'« *un pouvoir de direction des préfets des départements* ». Le renversement de doctrine est total. Jusqu'à présent chaque représentant de l'Etat était le maître dans son département ; or le texte du projet dit qu'il devra prendre des « *décisions conformes aux orientations* » du représentant de l'Etat dans la région et qu'il devra « *lui en rendre compte* ». Cela amènera à distinguer les tâches de préfet de région de celles de préfet du département chef-lieu.

Tout aussi révolutionnaire est l'autre article de ce titre, puisqu'il s'inspire du principe de « *subsidiarité* » cher aux fédéralistes. Les missions de l'Etat du « *niveau national* » sont clairement définies de façon à indiquer que « *les autres missions relèvent du niveau régional ou départemental* ». Certes les tâches de l'administration centrale sont présentées de façon suffisamment large pour que rien ne puisse vraiment lui échapper, mais le principe de base est renversé : les échelons déconcentrés de l'Etat s'occupent de tout ce qui n'est pas défini, dans la loi, comme de la responsabilité du national, alors que, jusqu'à maintenant, les préfets ne peuvent intervenir que dans les secteurs où Paris leur demande expressément d'agir.

2. — La modernisation et la démocratisation de la vie locale. — Pour favoriser la « *transparence de la gestion municipale* », ce projet oblige les maires des communes de plus de 3 500 habitants à organiser, dans leur conseil municipal, un débat d'orientation avant la préparation du budget, à permettre au public de consulter le budget et le compte administratif, et à lui fournir des documents synthétiques, facilitant leur compréhension. Ces dispositions sont même applicables aux établissements de coopération intercommunale, alors que leur gestion se fait traditionnellement dans la plus extrême discrétion.

Pour faciliter la « *participation des administrés à la vie locale* », ce texte institue, sans utiliser le nom, le référendum municipal. Son initiative n'est, toutefois, pas donnée aux habitants, mais réservée au maire ou à une partie du conseil municipal. Surtout, le droit d'y participer n'est pas réservé aux électeurs de la commune, mais ouvert aussi à tous ceux y payanat des impôts, donc aux étrangers. En tout état de cause, son résultat n'est qu'un avis, la décision restant de la seule responsabilité des élus.

Sont aussi prévues des possibilités de création de « *commission consultative* » associant conseillers municipaux et habitants, et d'un conseil économique et social dans les communes de plus de 100 000 habitants, ainsi que dans les départements, comme il en existe déjà dans les régions. En revanche, la représentation des usagers dans les organes de gestion des services publics locaux n'est pas une possibilité mais une obligation.

Les droits des élus dans les assemblées locales sont aussi étendus, notamment par l'institution d'un système de questions orales. Ce projet dispose aussi que les membres des bureaux des conseils généraux et régionaux, ainsi que les délégués des conseils municipaux dans les conseils d'administration des centres d'action sociale, seront désignés à la proportionnelle. Ce serait revenir à la situation d'avant 1986.

Ce texte prévoit aussi une série de clauses renforçant le contrôle de la légalité de la passation des marchés publics, qui constitue un des principaux mécanismes de financement occultes de l'activité politique, voire, dans quelques cas, d'enrichissement d'élus indélicats. Ainsi est notamment prévue la création d'« *une mission d'inspection* », sous la responsabilité des chambres régionales des comptes, ayant de larges pouvoirs de surveillance de ces marchés et même de l'utilisation des fonds versés par les collectivités locales aux associations.

De même, le caractère directement exécutoire d'une décision d'une autorité locale serait suspendue, lorsque le préfet demanderait, au tribunal administratif, de vérifier la légalité de cette décision, s'il assortit cette demande d'un souhait de sursis à exécution.

3. — La coopération locale. — Contrairement aux souhaits de certains dirigeants socialistes, comme M. Pierre Mauroy, ce texte ne redessine pas la carte des régions. Il facilite simplement les formalités permettant la modification des limites régionales. Surtout, il ouvre la possibilité de créer des « *fédérations de régions* » sur « *délibérations concordantes des conseils régionaux* » intéressés. Ces fédérations auront compétence dans les domaines que les régions voudront leur confier : elles pourront conclure avec l'Etat « *un contrat de développement des infrastructures de transport* » ; ce sont elles qui attribueront « *les aides à la recherche d'intérêt régional* ». Ce projet prévoit également de leur transférer des « *compétences en matière universitaire* », mais, devant l'importance de cette réforme, l'article la prévoyant n'a pas encore été rédigé.

La coopération intercommunale reste le point fort de ce projet qui renverse, en quelque sorte, la charge de la preuve : les communes, incitées par le préfet à travailler ensemble, devront dire qu'elles ne le souhaitent pas, au lieu que ce soit le représentant de l'Etat qui attende la demande des communes. Toutefois, le « *volontariat* » reste la règle. Il n'y aura pas de création automatique de communauté urbaine dans les agglomérations, ce que souhaite pourtant le Parti socialiste. Le nouveau dispositif est le suivant :

— L'importance des agglomérations au-delà de laquelle la création de telles institutions deviendrait possible est abaissée de 50 000 à 30 000 habitants. Mais la procédure est contraignante au-delà de 100 000 habitants. La communauté urbaine dispose des compétences que lui transfèrent les communes, mais obligatoirement des « *attributions relatives au développement économique et à l'aménagement du territoire local* ».

Chaque commune doit disposer d'un siège au moins au conseil de la communauté : les membres de celui-ci sont désignés à la proportionnelle par les conseils municipaux.

— Autre innovation importante de ce projet : la création de « *communauté de communes* » en milieu rural. Là encore le rôle du préfet est essentiel. C'est lui qui va présider un groupe de travail comprenant des représentants du conseil général, des communes et des établissements de coopération intercommunale existant déjà, chargé d'établir « *un schéma départemental de créations de communautés de communes* ». Sur la base de ce schéma, le préfet saisit les conseils municipaux des communes concernées. Leur non-réponse dans un délai de deux mois vaut acceptation. Si la moitié des conseils, représentant les deux tiers de la population, ou les deux tiers des conseils représentant la moitié de la population, le demandent, la communauté est créée.

Cette communauté dispose obligatoirement des compétences sur la charte intercommunale de développement et d'aménagement, les schémas d'aménagement, les plans d'occupation des sols, les programmes locaux d'habitat, la constitution de réserve foncière. Elle est aussi responsable de la création et de l'équipement des zones d'habitation, de rénovation urbaine, de réhabilitation des zones industrielles, artisanales et portuaires. C'est dire l'importance de son champ d'activité, d'autant que les communes membres peuvent lui confier d'autres domaines d'intervention.

Ces communautés de communes, comme les communautés urbaines, se verront attribuer des dotations supplémentaires de dotation globale d'équipement et de fonctionnement, aides de l'Etat aux collectivités locales. Pour favoriser la péréquation fiscale, il y aura un taux unique de taxe professionnelle dans les communautés urbaines ; il en ira de même dans les communautés de communes créant ou gérant une zone d'activités.

TH. B.

POINT DE VUE

Perestroïka à la française

par Paul Graziani

SOMMES-NOUS à la veille d'une nouvelle étape importante en matière de décentralisation ? Près de huit ans après les grandes lois Defferre, deux éléments significatifs peuvent le laisser penser. Le premier relève d'une volonté globale du gouvernement, certes encore diffuse mais, semble-t-il, très manifeste, d'approfondir un mouvement qui, de « rustines » en « toilettages », était en réalité en panne ! Il est à souhaiter qu'un débat constructif s'instaure dans les prochains mois, et que l'ensemble des responsables politiques sachent éviter un nouveau sacrifice rituel aux lois de pesanteur partisane, que les Français désormais sont de plus en plus nombreux à récuser.

Le deuxième concerne la perspective d'engagement d'un processus de décentralisation des universités. Quel que soit l'effort consenti par l'Etat, nous savons qu'il ne sera pas suffisant pour faire face à l'ampleur des besoins. Le ministère de l'éducation nationale pourra-t-il maintenir longtemps ses positions — pour l'heure encore très réservées — sur la question, alors que les régions sont disposées à envisager un véritable transfert des compétences ? J'ai pour ma part la conviction qu'un tel processus est devenu inéluctable et qu'il est temps d'engager — sereinement — un débat national sur les questions essentielles qu'il soulève à l'évidence : de l'organisation de l'intervention des collectivités locales le rôle des entreprises, l'autonomie des universités, l'adaptation des formations et, bien sûr, les prérogatives que doit conserver l'Etat.

On le voit : avec ses enjeux renouvelés, devenus plus aigus à l'approche de l'ouverture européenne et qui portent en eux les germes d'une nécessaire réorganisation de l'Etat, d'une indispensable redéfinition des liens entre le centre et la périphérie, la décentralisation est en passe de devenir, discrètement, notre perestroïka à la française.

Deux phénomènes me paraissent en constituer véritablement les principes actifs. Le premier tient à l'absolue nécessité de redéfinir aujourd'hui le rôle de l'Etat et des pouvoirs locaux en matière de développement économique et de création d'emplois. Il ne s'agit plus de constater l'échec des politiques macro-économiques et le formidable essor des politiques locales ; encore moins de les opposer, il s'agit au contraire d'éviter, par la recherche d'une véritable synergie entre politiques locales et politiques nationales de développement, une France à deux vitesses, et l'accélération préoccupante des processus de fragilisation de certains territoires. En d'autres termes, la recherche de l'« efficacité de l'Etat » passe par un approfondissement du mouvement de décentralisation.

Un véritable pouvoir local

Second phénomène : la crise grave, et probablement durable, que traversent aujourd'hui tous les circuits de la représentation, du Parlement aux syndicats et aux partis politiques, appelle désormais à l'évidence d'autres rapports au politique. L'émergence ces dernières années d'un véritable pouvoir local est à cet égard une clef essentielle pour comprendre ces mouvements de fond.

Si les Français souffrent de subir la politique, il importe alors de nouer une « une nouvelle alliance » à la base, au plus près de leurs préoccupations. La rénovation de la démocratie locale pourrait ainsi constituer la plus importante révolution politique des années à venir. Mais là aussi la recomposition du paysage français — et au fond la qualité même de la démocratie française — apparaît désormais très dépendant de notre capacité à poursuivre la décentralisation et à rechercher la voie d'une démocratie vivante : d'une démocratie du quotidien.

S'il est parfois agaçant de constater que, face à ces enjeux, certains signes trahissent la permanence d'arrière-pensées recentralisatrices ou étatistes (du chantier de l'Ile-de-France au dossier de la fiscalité locale, des procédures controversées des contrats Etat-régions aux projets de réorganisation de la coopération intercommunale), l'approfondissement de la décentralisation et la réforme de l'Etat montent néanmoins à l'ordre du jour et surgissent au cœur des questions de fond du débat français et européen. Il faut donc croire que la France a toujours une sagesse à révéler au monde, puisque, au moment même où les peuples d'Europe de l'Est brisent le « modèle » collectiviste et s'engagent dans une marche historique vers l'idéal de liberté et de citoyenneté des démocraties occidentales, elle cherche à s'inventer encore — et à vivre — un nouveau modèle institutionnel, porteur d'une citoyenneté retrouvées...

► **M. Paul Graziani est, sénateur RPR des Hauts-de-Seine, président de l'Institut de la décentralisation.**

Entre jacobins et girondins

par Thierry Bréhier

L'IMAGE d'un jacobin lui colle à la peau . Il n'est pas évident que l'avant-projet de loi qu'il a préparé sur « l'administration territoriale de la République », permette à M. Joxe de s'en défaire. Car le ministre de l'intérieur s'inquiète, de plus en plus, d'une dérive de la décentralisation qui a permis la création de véritable «fiefs» locaux, sur lesquels des suzerains excercent un pouvoir souvent sans partage, parfois sans contrôle. Des abus sont fréquents, des illégalités ne sont pas rares, que les représentants de l'Etat sont trop tentés de laisser passer, par craints de contrarier les notables redevenus puissants.

Pour limiter ces abus, M. Joxe veut agir par le haut et par le bas. Par le haut, en accroissant les pouvoirs des préfets dans le contrôle de la légalité des actes des collectivités locales, et en redorant leur casquette de représentants de l'Etat. La déconcentration comme antidote aux abus de la décentralisation. Pour ce faire, l'avant-projet ne se contente pas de réaffirmer un principe, souvent énoncé, jamais appliqué, selon lequel les préfets sont les patrons de toutes les administrations étatiques locales ; il pose une règle véritablement révolutionnaire : les tâches de l'Etat, qui sont de la responsabilité du niveau national, sont précisées par ce texte, étant entendu que tout le reste est de la seule responsabilité de ses échelons locaux, c'est-à-dire de ses représentants dans les régions et les départements.

L'œil sourcilleux de Matignon a quelque mal à accepter un tel renversement de principe. Il y a certes l'habitude : les administrations centrales — et leurs patrons, les ministres — ne sont guère prêts à se voir ainsi déposséder. Mais il y a aussi les grands principes. La Constitution prévoit que « *le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation* » (article 20) ; peut-il voir cette prérogative limitée, éventuellement, par une simple volonté préfectorale ? De plus, la façon dont il organise son administration relève de sa compétence, et non pas de celle du Parlement. Une telle décision n'a donc pas sa place dans une loi. Mais est-il concevable que les élus de la nation n'aient pas leur mot à dire sur une telle révolution ?

La décentralisation impose de s'appuyer aussi sur la base. M. Joxe propose donc d'accroître les pouvoirs des minorités dans les conseils municipaux, départementaux et régionaux. En outre, sa proposition d'ouvrir le droit de vote, lors des référendums locaux, aux étrangers y payant leurs impôts dans la commune ne pourra que relancer un débat passionné.

Pas de révolution, en revanche, pour la coopération intercommunale. Pourtant, il est évident, de longue date, que la petite taille des communes françaises n'est plus adaptée aux pouvoirs que leur a attribués la décentralisation. M. Joxe est persuadé que « *la voie d'un regroupement autoritaire est interdite par nos traditions* ». Il a donc suivi le chemin que lui proposait M. Baylet, en se contentant de mettre de l'ordre dans la coopération entre collectivités, pour mettre fin à l'enchevêtrement des multiples syndicats, et d'inciter les communes à travailler au sein de « communautés ». Pour éviter cette évolution, les conseils municipaux devront nettement refuser la proposition du préfet.

Dire « non » est effectivement plus difficile que de rester tranquillement dans son coin, mais cela suffira-t-il ? D'autant que le ministre de l'intérieur s'est privé d'un allié de poids. Le conseil général est simplement associé au dessin de la carte des regroupements envisagés, mais il n'est pas partie prenante à l'incitation. Or c'est dorénavant lui, qui, par le maniement des nombreuses subventions dont il arrose les communes, dispose du plus fort moyen de pression.

Certes, il est probable que les conseillers généraux n'auraient pas voulu aller contre ce qu'ils croient être les souhaits des maires. La solidarité entre élus n'est pas un vain mot. Mais il est évident, aussi, que M. Joxe a préféré réserver à l'Etat, plutôt qu'au président de l'assemblée départementale, le rôle principal dans l'indispensable restructuration de la carte communale. Cette fois, le jacobin l'a emporté.

BIBLIOGRAPHIE

Les Mémoires d'un Intendant du gouvernement

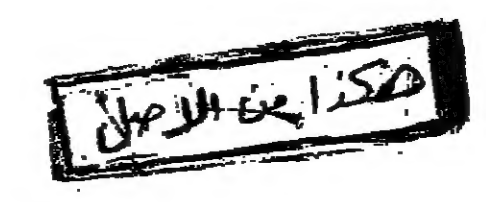
Gaston Defferre a tué M. le Préfet. Cet homme inventé par Napoléon et que les Républiques successives avaient si bien su utiliser pour tenir en laisse les élus locaux. En 1981, la terre a tremblé sous les pieds de cet intendant du gouvernement central devant qui tout pliait dans sa région, ou son département. Un temps M. le Préfet a cru qu'il ne servirait plus à rien. Vint alors Pierre Joxe. Bien vite, il se rendit compte que l'Etat avait toujours, et même plus que jamais, besoin d'un représentant local doté de prestige et de prérogatives. Aujourd'hui, il veut même renforcer ses pouvoirs.

Le métier a changé, mais il existe toujours. Pour mesurer l'évolution il est utile de se plonger dans les mémoires de Paul Feuilloley, un de ces hommes qui, depuis le modeste poste de chef de cabinet à celui, prestigieux, de préfet de région, a gravi tous les échelons de la carrière. La Libération, les crises à répétition de la IVe République, les ultimes soubresauts de la présence française en Algérie, le retour du général de Gaulle, l'éclatement de la région parisienne, l'alternance de 1981, quand, à Caen, il dut jongler entre la déception de Michel d'Ornano et la joie de Louis Mexandeau, la mise en route de la décentralisation, Paul Feuilloley a tout connu depuis une préfecture.

Témoignage précieux, qui détruit bien des idées reçues, sur une profession trop méconnue. Souvenir méticuleux sur un passé si proche que le présent ne peut l'ignorer.

TH. B.

► *Une randonnée préfectorale*, **de Paul Feuilloley, éd., Pierre Bordas et fils. 380 p., 130 F.**



POLITIQUE

A Bordeaux, lundi 5 février, M. Jacques Chirac *s'est vu* confirmer le soutien de M. Jacques Chaban-Delmas à l'approche des assises du RPR. Le président du mouvement gaulliste a prêché *la « réconciliation »*, tandis que M. Alain Juppé, secrétaire général, a évoqué à Bourges l'idée d'une *« confédération »* pour le RPR. A Lyon, MM. Pasqua et Séguin, en présence de M. Michel Noir, ont justifié leurs positions devant les militants RPR de la région. Enfin, comme les années précédentes depuis 1986, le conseil régional d'Aquitaine présidé par M. Jean Tavernier (RPR) a adopté son budget, lundi 5 février, avec les voix du Front national. La gauche, qui n'a pas participé au vote, réclame une clarification dans les rapports entre l'exécutif régional et les élus lepénistes.

« Il y beaucoup de demeures en la maison du père »

déclare M. Chirac à Bordeaux

« Il y a eu contestation, dispute, la réconciliation va de soi dans un mouvement comme le nôtre », a estimé M. Jacques Chirac, lundi 5 février à Bordeaux. Faisant allusion à MM. Charles Pasqua et Philippe Séguin, le président du RPR a ajouté : *« Il y a beaucoup de demeures en la maison du père, chacun doit s'y sentir à l'aise. Il n'y aura pas de difficulté quant à la place qui sera la leur, elle sera ce qu'elle doit être. »* Le maire de Paris a assuré qu' *« après la crise les liens de compagnonnage permettraient à tous de se retrouver, forts de leur attachement à quelques valeurs qui triomphent partout aujourd'hui »*.

M. Jacques Chaban-Delmas, maire de Bordeaux, a réaffirmé son soutien à la direction du RPR. En présence de M. Chirac, il a rendu hommage à M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, qui depuis un an a procédé au renouvellement de la moitié des cadres du mouvement, en faisant *« non plus des désignations mais des élections »*. *« A mon humble avis*, a indiqué l'ancien premier ministre de Georges Pompidou, *le chemin de la réussite est pris, et tout à coup je découvre une opération qui consiste à mettre en cause cette direction à mi-parcours, alors qu'il s'agit d'une évolution considérable. »*

Intervenant devant des militants du Cher, lundi soir à Bourges, M. Juppé a évoqué la possibilité d'un changement de structure du RPR en une *« confédération »* qui pourrait se doter d'un *« sigle nouveau »*. A six jours des assises de cette formation, le 11 février au Bourget, le secrétaire général s'est implicitement présenté comme candidat à sa propre succession en déclarant : *« Si je suis toujours secrétaire national du RPR, ma mission sera de rappeler la ligne forte du mouvement. »*

La crise au RPR

MM. Pasqua et Séguin sur les terres de M. Noir

La rencontre de MM. Charles Pasqua et Philippe Séguin avec les mandataires de l'Ain, de la Loire et du Rhône pour les prochaines assises du RPR, organisée lundi 5 février à Lyon en présence de M. Michel Noir, s'est déroulée dans un climat de franc « compagnonnage ». Beaucoup de militants ont même semblé se réjouir de pouvoir enfin discuter, à cette occasion, avec d'autres qu'avec leur dirigeant naturel, le maire de Lyon.

LYON

de notre bureau régional

« Le débat, nous le savons bien, ce n'est pas tellement notre tasse de thé. Nous sommes davantage organisés pour conquérir que pour convaincre. » Cette voix, perçue de l'autre côté de la cloison, c'est bien celle, reconnaissable entre mille, de M. Charles Pasqua. Et cette autre, plus caverneuse, qui réclame *« le débat, partout et tout le temps »*, est bien la voix d'un ex-rénovateur, M. Philippe Séguin.

A la demande de M. Michel Noir, président de la fédération RPR du Rhône, et contre l'avis de bon nombre de responsables locaux du mouvement, la réunion de la doublette contestataire avec quelque deux cents « grands électeurs » des prochaines assises du RPR s'est en effet déroulée à huis clos dans le salon, dénommé « Baton-Rouge », d'un grand hôtel lyonnais. Tout avait donc été prévu dans ce sens. Tout, sauf l'épaisseur des cloisons. M. Pasqua, lui-même, n'y pouvait rien. *« Qu'elle soit ouverte ou fermée, nous nous contentons de payer la salle »*, avait-il dit à l'entrée pour mettre les rieurs de son côté.

Mais, pour le reste, le RPR a bien fait les choses. Comme M. Alain Carignon à Grenoble quelques heures plus tôt, M. Noir est là pour accueillir ses deux anciens collègues du gouvernement. Il n'en faut pas davantage aux deux contestataires pour faire grossir progressivement le volume des applaudissements. *« C'est nous qui avons en quelque sorte réhabilité François Mitterrand, puisque, grâce à la cohabitation, il est apparu capable de gouverner aussi bien avec la gauche qu'avec la droite »*, confesse ainsi M. Pasqua . *« C'est nous qui avons remis en selle Giscard »*, poursuit-il. La salle manifeste bruyamment son approbation.

Dans un autre registre, M. Séguin rappelle à son tour, d'un ton douloureux : *« Quand je me demande ce qui me ferait, aujourd'hui, adhérer au RPR, en oubliant que cela fait vingt-cinq ans que j'appartiens à la famille gaulliste, je ne trouve pas spontanément la réponse. »* Pour cheminer vers la constitution de *« deux grandes forces politiques, de culture différente, mais qui ne seraient pas distinguées par des idéologies radicalement opposées »*, le député des Vosges estime que la divergence avec M. Noir n'est pas si grande. Il y a simplement deux options, *« honorables mais différentes »*, auxquelles une motion de synthèse ne saurait, selon lui, apporter de réponse : d'un côté la fusion qui ne donnerait jamais naissance qu'à *« un grand parti de droite »*, et de l'autre *« la priorité donnée à la régénération de notre mouvement »*.

« Tout le monde ferme sa gueule »

C'est la première fois que les militants ont le choix. *« On parle beaucoup de liberté d'expression, mais on ne la voit pas beaucoup dans le mouvement »*, constate ainsi l'un d'eux. Une vieille dame regrette, en revanche, que le débat tourne au *«déballage »*. Pourtant, mis à part le benjamin du conseil municipal de Lyon, aucun élu du Rhône n'a encore pris le risque de se démarquer de M. Noir, et bien rares sont les secrétaires de circonscription qui, comme M. Marc Fraysse, à Villeurbanne, ont organisé un vote sur les motions.

« Tout le monde ferme sa gueule », soupire ce conseiller régional pourtant favorable au tandem Chirac-Juppé. *« Même la gendarmerie n'est plus dirigée comme le RPR*, affirme M. Pasqua. *Moi-même, j'ai eu souvent l'occasion de vous dire : c'est comme ça qu'il faut faire. Mais désormais, il faut accepter le débat, même si c'est moins confortable qu'avant. »* *« Notre bonheur interne n'est pas une fin en soi*, enchaîne M. Séguin. *Si nous n'avions pas mis les pieds dans le plat, nous nous serions applaudi les uns les autres avant de repartir dans nos communes avec les mêmes problèmes. On n'aurait même pas su que le RPR avait tenu ses assises. »*

Alors, *« que ferez-vous après le 11 février ? »*, demande un délégué. Les deux anciens ministres resteront. Le troisième, M. Noir, hôte accueillant mais silencieux, pressé par son emploi du temps, est alors déjà reparti. *« C'était un service à rendre à Jacques Chirac que de secouer le mouvement »*, affirme M. Pasqua. *« On a cru comprendre que d'autres que nous se chargeraient de relancer le débat »*, ajoute, plus perfide, l'ancien ministre des affaires sociales.

JEAN-LOUIS SAUX

□ **Selon la SOFRES, M. Noir est meilleur présidentiable que M. Chirac.** – Selon un sondage réalisé du 25 au 27 janvier par la SOFRES auprès de 1 000 personnes et publié dans *le Figaro* du 6 février, le RPR apparaît divisé pour près de trois Français sur quatre (72 %) . Quarante-quatre pour cent des Français estiment en outre que le mouvement est éloigné des préoccupations des gens. En revanche, une majorité (55 %) considère que le RPR est démocratique et 43 % qu'il est plus fidèle à ses idées qu'opportuniste. Parmi les personnalités du RPR qui feraient de bons candidats à l'élection présidentielle de 1995, les Français préfèrent M. Michel Noir (35 %) à M. Jacques Chirac (33 %). Les sympathisants du RPR interrogés sont d'un avis tout à fait contraire : 74 % d'entre eux désignent Jacques Chirac et seulement 32 % Michel Noir. Enfin, les sympathisants du RPR voteraient en majorité (58 %) pour la motion de MM. Chirac et Juppé, et minoritairement pour la motion de MM. Pasqua et Séguin (16 %).

□ **M. Michel Hannoun soutient MM. Pasqua et Séguin.** – MM. Charles Pasqua et Philippe Séguin ont reçu lundi 5 février à Grenoble (Isère) le renfort du conseiller général et maire (RPR) de Voreppe, M. Michel Hannoun, auteur d'un rapport controversé sur l'insertion des immigrés en France sous le gouvernement de M. Jacques Chirac . *« Mon histoire est celle d'une longue fidélité avec Philippe Séguin. Je partage avec lui l'idée d'une continuité du gaullisme. Il ne faut pas se laisser enfermer à droite »*, a déclaré M. Hannoun.

M. Michel Mercier élu président du conseil général du Rhône

LYON

de notre bureau régional

M. Michel Mercier a été élu, vendredi 2 février, président du conseil général du Rhône, en remplacement de M. Jean Palluy (UDF-CDS), qui était démissionnaire (*le Monde* du 23 janvier). Proche du CDS mais n'appartenant à aucune formation politique, M. Mercier était le seul candidat. Il a recueilli 35 voix ; il y a eu 13 bulletins blancs, 2 nuls, et un conseiller était absent. Cette élection répond à la volonté de l'UDF de rendre plus dynamique la gestion du dernier bastion qu'elle contrôle dans le Rhône depuis l'élection à la mairie de Lyon de M. Michel Noir. La succession, en douceur, de M. Jean Palluy s'accompagne d'un renouvellement du bureau de l'assemblée départementale, désormais composé pour deux tiers de membres de l'UDF et pour un tiers d'élus du RPR. Deux vice-présidents bénéficient d'une délégation générale de la part du nouveau président : M. Roger Fenech, suppléant de M. Noir à l'Assemblée nationale et président de la fédération du Rhône du CDS, et M. René Tregouet, sénateur (RPR) du Rhône.

J.-L. S.

[Né le 7 mars 1947 à Thizy (Rhône), le village dont il est le maire depuis 1977, M. Michel Mercier est professeur de droit public et fiscal à l'université Lyon-III. Elu conseiller général du canton de Thizy en 1978, il était vice-président du conseil général du Rhône, chargé des finances, depuis 1982.]

□ **Le Parti républicain estime que la suggestion d'un contre-gouvernement *« participe du débat interne du RPR »*.** – Le Parti républicain a affirmé lundi 5 février dans sa lettre quotidienne que la suggestion de M. Jacques Chirac de constituer un contre-gouvernement de l'opposition *« participe du débat interne du RPR »* et qu'il *« ne peut ni ne souhaite s'y immiscer »*. *« D'un strict point de vue théorique, on ne peut que se réjouir d'une telle suggestion, car elle va dans le sens de l'union »*, est-il écrit. Lorsque l'opposition *« aura surmonté l'épreuve de la désignation du contre-premier ministre et des contre-ministres, elle sera, n'en doutons pas, beaucoup plus forte »*.

□ **M. Le Pen à RMC : Chirac, c'est Belphégor.** – Invité, mardi 6 février sur RMC, M. Jean-Marie le Pen a déclaré que le débat actuel au sein du RPR et la proposition de « contre-gouvernement » de M. Chirac évoquait pour lui *« l'histoire du château hanté où Belphégor fait des ministres revenants. Je ne crois pas que cela passionne les Français, ils ont déjà donné »*. Pour le président du Front national, *« l'opposition aujourd'hui est réellement fantôme, c'est d'ailleurs sans doute pour cela que M. Chirac a voulu lui donner un gouvernement du même « métal »*. Selon M. Le Pen, le Front national apparaît aujourd'hui *« comme la seule alternance possible aux socialistes »* et les élections cantonales, municipales ou législatives partielles de ces derniers mois prouvent *« une progression constante et importante »* de son parti. *« C'est le seul mouvement qui connaît un tel développement »* a observé M. Le Pen.

□ **Fraude électorale : un scrutateur condamné à trois mois de prison avec sursis et 10 000 francs d'amende.** – Le tribunal correctionnel de Colmar (Haut-Rhin) a condamné, vendredi 2 février, à trois mois de prison avec sursis et à 10 000 francs d'amende un homme de cinquante-neuf ans qui avait tenté de truquer le résultat des élections municipales à Wettolsheim (Haut-Rhin) en mars 1989. A l'ouverture du dépouillement, M. Jean-Paul Muller, ancien conseiller municipal de la commune, qui exerçait la fonction de scrutateur, avait rajouté 32 enveloppes en faveur de la municipalité sortante. *« J'étais persuadé que si l'opposition remportait le scrutin, la commune courrait à la catastrophe et que tous les efforts réalisés par le maire et son équipe seraient anéantis »*, a expliqué M. Muller, à l'audience. Dénonçant *« un comportement dangereux et antidémocratique »*, le procureur de la République avait requis une peine de prison avec sursis, une amende de 12 000 francs et avait demandé au tribunal de déchoir le prévenu de ses droits civiques.

POLITIQUE

Le premier ministre à Europe 1

« Modernisation, justice sociale, mais pas de bouleversements »

déclare M. Michel Rocard

Interrogé, lundi 5 février, par *Europe 1*, M. Michel Rocard s'est vigoureusement défendu de tout « *immobilisme* » ou « *néo-conservatisme* » (1). Le premier ministre a notamment affirmé : « *Est-ce que vous avez jamais vu du blé pousser ? Vous pouvez vous asseoir au bord d'un champ, mais vous ne verrez pas le blé pousser. Tout le problème est de savoir s'il a été bien semé, s'il y a eu assez d'engrais, si on a mis des pesticides, mais les récoltes peuvent être bonnes. Alors, c'est ce que je fais (...) Nos sociétés n'aiment pas changer trop vite, n'aiment pas qu'on les bouscule et j'entends bien, moi, faire mon métier, en semant le blé, en surveillant comment il pousse.* »

M. Rocard a pris l'exemple de l'action du gouvernement en matière de fiscalité locale (plafonnement de la taxe d'habitation) pour résumer sa philosophie : « *Modernisation, justice sociale et pas de bouleversements. Comme la chose est modeste, elle n'a pas fait la une de l'actualité. C'est dommage, mais vous verrez qu'à ce train-là, dans peu d'années, nous aurons fait une transformation fiscale profonde. Je n'irai pas plus vite que la musique.* » « *Qu'est-ce qu'on gagne*, a ajouté le premier ministre, *quand les gens descendent dans la rue ? Je ne tiens pas à les y mettre.* » « *Ma logique*, a continué le premier ministre, en prenant comme exemple le dossier de l'Ile-de-France, *c'est de saisir l'opinion de la gravité des problèmes, c'est de rendre publiques des propositions de solutions, et c'est de rechercher l'accord avec les parties prenantes sur ces propositions de solutions et chaque fois qu'on le trouve, de le faire, et quand on ne trouve pas, de trancher par la loi* ». Toujours sur les critiques qui lui sont adressées, notamment dans la presse, le premier ministre a déclaré : « *Depuis que je suis à Matignon, c'est-à-dire passablement bien informé, je perds de la considération pour ce que je lis. Mais il se trouve que jamais tout un ensemble de pistes de réformes n'a été avancé en même temps dans l'univers français (...) La société française est très lourde à manier, elle évolue si on ne la brutalise pas. C'est ça qui crée cette espèce de malaise. Certains, trop pressés sans doute, s'amusent à me qualifier d'immobiliste, alors que j'ai ouvert un nombre de chantiers de réforme comme il y en avait peu en cours à la fois sous beaucoup de mes prédécesseurs.* »

« Il en a tant fait que rien n'a bougé »

A propos des critiques exprimées, sur ce thème, par M. Jacques Chirac, qui, dimanche, lors de l'émission *7 sur 7* de TF1, avait dénoncé une politique de « *trotte-menu* », M. Rocard a répondu : « *C'est tout de même autrement mieux que ce qu'il faisait lui. Il en a tant fait, lui, que rien n'a bougé (...) qu'il n'est allé qu'à des affrontements, qu'à des politiques bloquées (...) Alors je reprends ça plus doucement, non pas à la petite semaine mais progressivement et en effet avec le moins d'à-coups possible, c'est bien vrai, seulement ça donne des résultats.* »

Au sujet de sa longévité de premier ministre, M. Rocard a réaffirmé, en énumérant les tâches qui l'attendent et celles auxquelles il s'est déjà attelé : « *Je suis à Matignon aussi longtemps que j'y ai la confiance du Président de la République (...) Je refuse simplement de subordonner mon calendrier de travail à des échéances dont je ne suis pas maître, c'est le président de la République qui choisit.* » Quant à l'éventualité d'un remaniement gouvernemental, le premier ministre a répondu : « *Dites-moi ce qu'on a raté (...) il faudrait* [pour que de nouvelles personnalités entrent au gouvernement] *que des gens qui n'ont pas démérité considèrent qu'ils ont besoin de prendre de l'air, je ne souhaite pas l'inflation. Nous verrons, ce n'est pas une question actuelle.* »

Interrogé sur les déclarations de M. Jacques Delors, qui a remis en cause la doctrine du « ni-ni » en matière de privatisations et de nationalisations, M. Rocard a répondu : « *Je suis en désaccord avec Jacques Delors là-dessus (...) En France, le fameux « ni-ni », il est protecteur. L'appareil productif français est défendu contre les OPA et c'est une protection nécessaire pour l'essentiel de l'industrie nationale (...) heureusement qu'il est là* ». Sur l'avenir de ce principe au-delà des prochaines élections législatives, le premier ministre a expliqué : « *Ça dépendra de ce que choisiront les électeurs, moi je ne proposerai pas qu'on le change, il faut peut-être assouplir un peu sa traduction financière dans l'équilibre du capital des entreprises publiques, c'est presque un détail.* »

(1) Expression utilisée à propos de M. Rocard par Alain Minc dans son dernier ouvrage *l'Argent fou* (*le Monde* du 3 février)

□ **Le conseil général de Haute-Corse proteste contre l'attitude du gouvernement devant les attentats.** – Le conseil général de Haute-Corse, à majorité de gauche, s'est « *indigné* », lundi 5 février, de l'attitude des autorités de l'Etat face aux récents attentats politiques. L'assemblée, présidée par M. François Giacobbi (MRG), a déploré le fait qu'aucune information judiciaire n'ait été ouverte après deux attentats à l'explosif qui ont visé le domicile du premier vice-président de l'assemblée, M. Roger Franzoni (MRG), et celui d'un conseiller général, M. Eugène Ceccaldi (div. d). Le conseil a décidé à l'unanimité moins une voix l'envoi auprès du gouvernement d'une délégation chargée d'exprimer son opposition à cette attitude.

En Aquitaine

La gauche réclame une clarification des rapports entre la droite et le FN

BORDEAUX

de notre correspondante

L'attitude de la droite à l'égard du Front national a nourri l'essentiel des débats du conseil régional d'Aquitaine, lundi 5 février. Les trente-deux socialistes et les huit communistes ont quitté la séance. Ils ont refusé de participer au débat budgétaire faute, ont-ils précisé, d'avoir obtenu une clarification sur les relations entre le chef de l'exécutif, M. Jean Tavernier (RPR), avec le FN. Le budget a été adopté par quarante-deux voix (17 UDF, 21 RPR-CNI et 4 FN). La droite a en effet besoin en Aquitaine, des quatre voix des élus lepénistes pour s'assurer une majorité.

Le conseil régional se réunissait en séance plénière pour la première fois après le passage, au bureau politique de l'Association des démocrates, de M. Yves Lecaudey, vice-président chargé des finances. M. Lecaudey aurait dû présenter lui-même un budget dont il était l'artisan. « *Jean Tavernier m'a d'ailleurs, dans un premier temps, demandé de le faire* », a-t-il affirmé. Mais, vendredi 2 février, contre ordre : sa délégation lui était retirée. M. Tavernier lui aurait confié qu'il agissait « *à la demande de certains membres de l'assemblée* ».

« La confiscation du pays par l'islam »

Le FN avait réclamé une telle sanction contre M. Lecaudey. Des représentants de l'UDF et du RPR avaient relayé cette exigence de crainte d'essuyer un vote négatif de l'extrême droite sur le budget. Le RPR et l'UDF ont aussi exploité une lettre de M. Lecaudey adressée au groupe centriste du conseil général de la Gironde dans laquelle il écrit : « *Je me trouve volontairement associé à la majorité présidentielle et j'assume l'entière responsabilité de mes choix.* »

De leur côté, les socialistes ont attaqué M. Tavernier sur les « *oukases du Front national* ». « *C'est lui qui dirige la région* », s'est exclamé le président du groupe socialiste, M. Jean Guérard. Le PS a tiré argument de deux lettres envoyées par deux conseillers régionaux membres du FN, MM. Alexis Arette et Robert Valla, aux maires des Pyrénées-Atlantiques et du Lot-et-Garonne dans lesquelles sont dénoncés la « *confiscation du pays par l'islam* » et « *le salopage de notre culture* ». Parallèlement, ils se targuent d'avoir gagné « *l'estime* » des élus de la droite, qui partageraient avec le FN, « *une même conception morale de la société* ».

Les socialistes ont pressé M. Tavernier de confirmer ou d'infirmer cette assertion. Devant son refus, ils ont quitté la séance. Les huit communistes ont suivi peu après invoquant « *les liens étroits entre le Front national et les autres partis de droite au sein de l'exécutif* ».

Pour sa part, M. Lecaudey a réitéré son opposition à l'alliance avec le Front national, en déclarant : « *Elle me donnait des boutons et de la fièvre ; elle déclenche désormais une véritable allergie.* » Pour autant, le tout nouvel adhérent de l'Association des démocrates n'a pas suivi la gauche. Assis seul au sommet de l'hémicycle régional, il a assisté en silence aux débats et il a refusé de prendre part au vote final faute de disposer « *du contrôle sur l'exécution du budget* ».

A l'issue de la séance publique le groupe des centristes de l'UDF, dont faisait jusqu'alors partie M. Lecaudey, a éprouvé le besoin de se démarquer du reste de l'exécutif dans un communiqué. « *Il n'y a pas et il ne saurait y avoir de majorité politique intégrant les élus du Front national* », précisent les centristes. Ils expriment aussi leur « *désaccord tant sur la forme que sur le fond* » avec les lettres des élus du Front national qui ont mis le feu aux poudres lundi et provoqué la sortie de la gauche.

GINETTE DE MATHA

Polémique autour de l'endettement de la ville de Lourdes

LOURDES

de notre correspondant

Dix mois presque jour pour jour après son installation à la tête de la mairie de Lourdes, M. Philippe Douste-Blazy (CDS), député européen, a dénoncé « *l'héritage* » laissé par son prédécesseur, M. François Abadie (MRG), sénateur des Hautes-Pyrénées, ancien secrétaire d'Etat au tourisme, qu'il accuse d'« *avoir surendetté la ville* ».

En présentant le 22 janvier 1990 son premier budget, M. Philippe Douste-Blazy a reproché à la précédente municipalité d'« *avoir trop abusé des emprunts pour couvrir la fiscalité* ». Il a insisté sur le poids de la dette, chiffrée en 1989 à 159 888 286 F et évaluée en remboursements pour 1990 à 2 milliards de centimes, soit 14 % du budget. Il a cité les chiffres du ministère de l'intérieur pour montrer que, sur le plan lourdais, la dette atteint 3 187 F par habitant, soit deux fois et demie de plus la moyenne française...

Se basant sur ce constat, M. Philippe Douste-Blazy a dressé un réquisitoire contre le premier adjoint aux finances de M. François Abadie, M. Jean Vergès : « *Ce triste endettement est un handicap pour l'avenir. C'est une bombe à retardement...* », a-t-il dit. Pour le maire de Lourdes, cette « *technique de l'emprunt à tout-va s'apparente à de la dissimulation et à une fiscalité différée* ».

L'audit commandité à sa prise de fonctions en mars 1989 n'a pas révélé, selon M. Philippe Douste-Blazy, de malversations mais a dévoilé « *l'extrême gravité d'un endettement qui ne pourra être comblé que par des ressources nouvelles* ».

J.-J. R.

M. Marc Boudier quitte l'Elysée

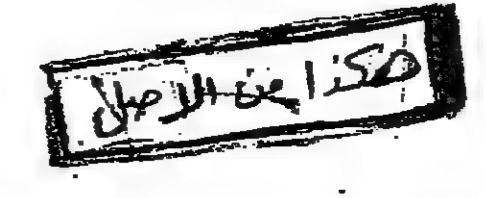
Par arrêté du 31 janvier, publié par *le Journal Officiel*, il est mis fin aux fonctions de M. Marc Boudier, conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République, qui est entré dans le groupe immobilier Pelège. Ses attributions ont été ainsi réparties : jeunesse pour Mme Isabelle Thomas ; sports pour M. Loïc Hennekine ; tourisme pour M. Claude Chereau. L'économie internationale et le commerce extérieur reviennent à Mme Anne Lauvergeon, qui est nommée chargé de mission.

[Née le 2 août 1959, Mme Anne Lauvergeon, diplômée de l'Ecole normale supérieure d'Ulm-Sèvres (promotion 1978), licenciée et titulaire d'une maîtrise de sciences physiques et biochimie, agrégée de sciences physiques, titulaire d'un DEA de chimie industrielle en liaison avec le professeur Wilkinson, prix Nobel de chimie, est ingénieur au corps des mines. Entrée comme ingénieur de production à Usinor en 1983, Mme Lauvergeon a été chargée en 1984 et 1985, par le ministère de l'environnement et le CEA, d'une étude dans différents pays de la CEE sur les conditions d'application de la directive post-Seveso. Inspecteur général adjoint des carrières, elle participe au montage d'un projet de musée du sous-sol sous le bois de Vincennes entre 1987 et 1989. De 1985 à 1988, elle travaille à la direction régionale de l'industrie et de la recherche d'Ile-de-France avant de devenir adjoint de chef de service du conseil général des mines et chargée de la formation à l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris des ingénieurs-élèves de troisième année.]

□ **Quimper : retrait de délégation.** – M. Bernard Poignant, maire socialiste de Quimper, a annoncé lundi 5 février à son adjoint à l'environnement, M. Alain Uguen (Verts), qu'il lui retirait sa délégation parce que ce dernier avait refusé de voter le budget du conseil municipal, vendredi dernier. M. Bernard Poignant a fait valoir qu'il considérait ce vote comme un renouvellement de confiance. L'adjoint écologiste s'apprête à démissionner dans les jours prochains car il refuse un « *beau titre sans fonction* ».

□ **M. Juquin : trop tard !** – M. Pierre Juquin, ancien candidat à l'Elysée et ancien porte-parole du PCF, a affirmé, lundi 5 février sur Antenne 2, que « *même s'il y a des changements dans le Parti communiste français aujourd'hui, c'est trop tard* ». Selon l'ancien dirigeant communiste, « *beaucoup de gens ont quitté le PCF, qui s'apprête à perdre encore d'autres électeurs* ». De retour d'un voyage dans les pays de l'Est, M. Juquin a exprimé sa stupeur face à l'extraordinaire « *effondrement* » du PC dans ces pays.

□ **« Convergences » entre rénovateurs et l'AREV.** – L'Alternative rouge et verte (AREV, fusion du PSU et de la Nouvelle Gauche), et le Mouvement des rénovateurs communistes (MRC), ont annoncé lundi 5 février des « *initiatives* » pour définir leurs « *convergences* » sur l'immigration, le logement social, et la réflexion sur l'Est.



SOCIÉTÉ/CULTURE

Roumanie, terre francophone

Une attirance politico-culturelle qui remonte à la fin du XVIIIe siècle et que le « Conducator » lui-même ne se hasarda pas à détruire complètement

A la faveur de la révolution roumaine, les francophones du monde entier, et les moins étonnés n'étaient pas les Français, ont découvert qu'on parlait leur langue avec pratiquement autant de facilité dans les rues de Bucarest que dans celles d'Abidjan ou de Tunis. Selon un rapport récent du Quai d'Orsay, un Roumain sur quatre connaît le français, soit plus de cinq millions de personnes. Selon un récent sondage BVA publié par *Paris-Match*, 77 % des Roumains comptent en priorité sur l'aide de la France !

« C'est que la France n'est pas pour nous un pays étranger, mais une composante de la culture roumaine », avance Michel-Ovide Musceleanu, ancien magistrat à la Haute Cour de Roumanie, exilé à Paris après neuf ans de bagne pour *« complot contre l'ordre social »* et dix ans d'attente pour pouvoir quitter l'étouffoir du Conducator.

« En prison, raconte M. Musceleanu, *beaucoup d'entre nous ont pu tenir grâce à la France, notre aînée latine ; nous en parlions chaque jour, et ceux qui possédaient la culture française l'enseignaient aux autres ; privés de moyens d'écrire, nous tracions les mots sur la semelle de nos sabots saupoudrée de produit anti-poux. J'ai ainsi appris Molière de mémoire à mes codétenus ; ça nous remontait le moral et nous faisait oublier le chou bouilli, notre unique nourriture, le froid, les tortures, le refus des visites familiales... »*

Passé à l'Ouest il y a seulement quelques mois, à la faveur d'une invitation au Portugal, le poète et ibérologue Dinu Flamand, a, malgré sa spécialisation, et comme quelque cent mille de ses compatriotes, choisi lui aussi la France dont il parle *« naturellement »* l'idiome : *« Il est à peu près impensable qu'un intellectuel roumain digne de ce nom ne sache pas le français, en dépit des sacrifices que cela nous a imposé sous le communisme : ainsi, un jour, j'ai consacré la moitié de mon salaire à une photocopie du* Dictionnaire français des symboles. »

Quant au jeune architecte Victor Salageanu, il se souvient du temps où il se jetait sur le seul quotidien français autorisé en Roumanie, *l'Humanité*, qu'il dévorait en la trouvant d'une *« oserie »* totale, inventant du même coup un joli néologisme latin.

« Mais c'est que nous avons l'esprit latin comme les Français ! », renchérit l'ancien roi Michel Ier de Roumanie. *« Il est un Hohenzollern mais Beauharnais par les femmes, c'est pour cela que Napoléon III envoya sa famille régner sur notre pays »*, rappellent volontiers des exilés restés attachés au souverain renversé par les staliniens en 1947.

Sans le partager les Ceausescu ne cherchèrent pas vraiment à éradiquer l'attrait de leurs compatriotes pour la francité. Déjà leur prédécesseur, Gheorghiu-Dej, en levant dès 1964 l'obligation d'apprendre le russe, rendit automatiquement au français son statut scolaire et culturel de prédilection. Cela servit d'ailleurs les desseins diplomatiques de Nicolae lorsqu'il joua les Degaullescu : plus que jamais, dans les organisations internationales, Bucarest exigea sa documentation en français et se sentit à l'aise à l'Union latine (1).

Ana Pauker, la dirigeante stalinienne des années 1946-1952, avait interdit, elle, l'œuvre de De Gaulle. Les Ceausescu se contentèrent, dans les manuels, de remplacer les classiques français par leurs propres *« pensées »*...

Dans les toutes dernières années d'*Ubucarest*, le Quai d'Orsay estimait que *« quarante et une revues roumaines continuaient à paraître avec une majorité d'articles en français, tandis que cent trente livres avaient été édités dans cette langue, sans compter les manuels »*. Dans le supérieur, quelque 30 000 jeunes étudiants étudient actuellement le français.

De Lamartine à Simenon

Si la francophonie du nouveau premier ministre, Petre Roman, peut paraître « normale » dans la mesure où, en tant que fils d'un dignitaire communiste, il put étudier en France, faveur refusée à la plupart des jeunes de sa génération, l'utilisation du français pour rédiger la déclaration constitutive du Groupe pour le dialogue social (2), dont les activités ont commencé le 15 janvier, est autrement significative.



Les livres français à l'honneur à la bibliothèque de Botosani.

GÉRARD RONDEAU

Composé de trente intellectuels représentant la fine fleur de l'intelligentsia non marxiste, de l'enseignante de français Doïna Cornea à Alexandre Paleologue, futur ambassadeur de Bucarest à Paris, en passant par le nouveau ministre de la culture, l'écrivain Andreï Plesu, le GDS emploie tous les mots-clés actuels de la vie française : *écologie, société civile,* culture, urbanisme, droits de l'homme, etc.

Dans les années 30, Simenon réalisa sur la Roumanie un reportage toujours d'actualité : « Ressembler à la France » (3) où les Roumains qu'il rencontra lui firent les mêmes confidences que celles recueillies aujourd'hui : *« Nous nous sommes donnés à la France comme une femme amoureuse.* (...) *Même entre nous, nous parlons français. Nous connaissons mieux votre littérature que vous-mêmes. »*

Les origines de ce goût remontent aux premiers étudiants moldo-valaques à Paris que l'historien Neagu Djuvara a retrouvés autour de 1800 (4). Lamartine, Michelet, Edgar Quinet défendirent les nationalistes roumains. L'intervention décisive de Napoléon III en faveur de la fusion moldo-valaque, d'où sortit la *« Roumanie »*, complètement indépendante de la Porte en 1877, acheva de fonder cette « passion durable » ; deux mots pourtant contradictoires mais dont l'union se vérifie aussi en faveur de la France parmi les Wallons, les maronites du Liban, les Polonais et les Québécois, tous peuples catholiques. Les Roumains aiment donc à se dire *« les seuls amants orthodoxes de la France »*...

Des poétesses et des reines

Les années 1920-1940 furent la grande époque « française » de la Roumanie. Ce pays était alors le premier client étranger de l'édition parisienne. Paul Morand écrivait *Bucarest* (Plon, 1935), éblouissant portrait du « petit Paris » et témoignage d'amour pour sa femme, justement une princesse roumaine, mais aussi charge contre le livre français trop cher pour l'étudiant étranger. Déjà...

Eliade, Cioran, Ionesco et bien d'autres se formaient alors chez eux pour la plus grande gloire future des lettres françaises.

Et comment négliger le bataillon de charme des dames roumaines marchant pour la civilisation française : Hélène Vacaresco, Anna de Noailles, la princesse Bibesco et pas moins de deux reines de Roumanie, Elisabeth l'Allemande traduisant en français, sous le pseudonyme de Carmen Sylva, les légendes populaires roumaines, et Marie l'Anglaise publiant les trois volumes d'*Histoire de ma vie* chez Plon en 1938 ?

En 1916, Tzara avait inventé le dadaïsme. Dès les années 30, il y eut – avant Paris – un mouvement existentialiste roumain auquel Cioran appartint. En 1946, Breton décréta que Bucarest était *« la capitale du surréalisme »*. L'essayiste Maurice Blanchot fut découvert d'abord par une revue de cette ville.

« Proust, Malraux, Mauriac, Saint-John Perse, Céline, Jarry, Bachelard, Ricœur, Derrida, Robbe-Grillet, Char, Desnos, Barthes et bien d'autres encore ont été traduits ou lus dans le texte en Roumanie à peu près en même temps qu'en France. Aussi est-ce étrange d'entendre Glucksmann, lui-même connu chez nous, s'apitoyer sur les Roumains coupés de la littérature française depuis... Balzac », font observer les essayistes Virgil Ierunca et Monica Lovinesco qui, de leur exil parisien, purent, durant la dictature, grâce aux ondes, entretenir le savoir et la résistance culturelle de leurs compatriotes.

Ce qui est particulièrement éclatant pour la littérature se vérifie également dans la plupart des autres disciplines – et se retrouvera peut-être demain en politique car il y a des chances que la nouvelle Constitution roumaine, comme celles de 1866 et 1923, s'inspire d'un modèle franco-belge.

La France sait-elle gré aux Roumains de cette conjuration bicentenaire en sa faveur ? *« Les études roumaines ne sont généralement chez nous que la protubérance d'un département d'italien dans lequel elles constituent un complément facultatif »*, répond Gilbert Fabre, roumanologue chargé de cours à Paris-IV.

Tout en n'étant affectés d'aucun complexe d'infériorité, bien au contraire, à l'égard de leur culture nationale (la littérature roumanophone en particulier est restée très inventive), les intellectuels roumains ne réagissent pas comme l'universitaire français : *« Par son existence même, la France nous rend au centuple ce que nous lui avons apporté »*, estime avec d'autres le juriste Musceleanu. *« L'engouement roumain pour la France est comparable à celui des Romains pour les Grecs dans l'Antiquité »*, constate M. Djuvara.

Constantin Tacou, directeur depuis 1972 des *Cahiers de l'Herne*, résume un autre point de vue très répandu : *« Le seul moment où les intellectuels français nous ont fait véritablement souffrir c'est lorsque, dans les années 50-70, ils refusaient de croire que le communisme était un mal, traitant Ionesco et d'autres, pour leur attachement à une monarchie parlementaire, de « réacs » ou de « fachos ». »*

« Si la France ne nous a pas toujours fait du bien, c'est en tout cas la seule grande nation qui ne nous ait jamais fait de mal », conclut Monica Lovinesco.

Et maintenant ? La réponse est unanime, du jeune poète au vieux diplomate : *« Le français ne risque rien dans l'enseignement roumain car il aura toujours pour lui les racines historiques et affectives très profondes qui manquent chez nous à l'anglais ou l'allemand (5). Ce dont nous avons besoin sans tarder c'est de livres français, de librairies françaises, de films français, d'émissions françaises, le tout en grande quantité, et bien sûr de bourses très nombreuses pour nos étudiants en France. Nous ne pouvons imaginer un seul instant que Paris ne répondra pas à cette attente de tous les Roumains, y compris ceux qui ne parlent pas français. »* C'est ce que s'entendra dire Alain Decaux, ministre de la francophonie, qui se rendra du 16 au 18 février à Bucarest, où l'aura précédé M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat aux relations culturelles internationales.

Une situation exceptionnelle

La situation roumaine est certes exceptionnelle en Europe orientale. Elle n'est pas pour autant unique. Sans aller chercher très loin de la Roumanie, la Hongrie, pas du tout latine, est en train de recycler en français un premier contingent de trois cents professeurs de russe ; dans la slave Bulgarie, 40 % des écoliers et des étudiants pratiquent le français d'une manière ou d'une autre ; quant à l'Albanie, de civilisation musulmane, au principal lycée de Tirana, 40 % des enfants choisissent le français, les autres se répartissant entre italien, anglais et russe.

Comme le demandait récemment Jean-Pierre Chevènement à la télévision, si les Français veulent valoriser cet actif qui, entre Danube et mer Noire, leur a sauté à la figure en même temps qu'explosait le communisme, il faut, en vue du XXIe siècle, *« réapprendre l'Histoire du XIXe siècle »*, car elle seule peut permettre de comprendre – et d'assumer – notre fin de siècle européenne.

JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ

(1) Fondée à Madrid en 1954, siégeant à Saint-Domingue, ayant pour secrétaire général un Français, M. Philippe Rossillon, l'Union latine est une organisation internationale groupant vingt-quatre Etats, chargée notamment de promouvoir les langues romanes. Elle a parrainé la publication d'une vaste étude prospective démo-linguistique, *Un milliard de Latins en l'an 2000* (l'Harmattan, 1983). Bureau de l'UL en France : 65, boulevard des Invalides, 75007 Paris.

(2) GDS, 120, rue Victoriei, Bucarest.

(3) *A la rencontre des autres*, Col. 10-18, Bourgois, 1989.

(4) *Le Pays roumain entre Orient et Occident*, Publications orientalistes de France, 1989 (distr. : Distique).

(5) Sauf évidemment parmi les 400 000 Roumains de langue maternelle allemande et sans oublier le million et demi de Roumains d'origine hongroise.

► La revue *Les Temps modernes* vient de publier un numéro spécial consacré à la Roumanie.

Un entretien avec le ministre de la culture

« Le communisme de Ceausescu a créé un type humain opportuniste et servile »

nous déclare M. Andrei Plesu

Ecrivain roumain et dissident célèbre sous l'ancien régime, M. Andrei Plesu est aujourd'hui ministre de la culture à Bucarest. En visite en France, où il a rencontré notamment MM. Jack Lang, Thierry de Beaucé et Laurent Fabius, il évoque les problèmes culturels qui se posent aujourd'hui à son pays.

« Comment concevez-vous votre rôle de ministre de la culture ?

– Mon rôle, c'est d'abord de faire revivre un ministère qui, malgré les apparences, n'a jamais existé en Roumanie. Son supposé équivalent, sous le régime précédent, était le « Conseil de la culture et de l'éducation socialiste », organisé autour de deux thèmes majeurs – la « censure » et la « culture de masse » – avec un vocabulaire clé – « orientation », « contrôle », « instruction » – et entièrement conçu pour saboter la culture. A moi, donc, de faire respirer ce cadavre dont j'ai hérité.

– Des urgences ?

– Beaucoup. Tous azimuts. D'abord la fondation de la commission des monuments historiques et des sites. Il est plus que temps de protéger ce qui nous reste de notre histoire, et de tenter de rebâtir des monuments qui ont été détruits. Bucarest n'est plus ce qu'elle était. On ne sait même pas que faire de ces bâtiments inouïs – hélas très solides – qui survivent comme des toxines au beau milieu de la ville. Comment s'accommoder de l'horrible « maison du peuple », cette barre stalinienne atroce qui défigure la ville ? Peut-être la transformer en un Beaubourg de la jeunesse, et la donner aux jeunes en les laissant libres d'en faire ce qu'ils veulent : la peindre, la transformer, l'exorciser avec tous les souvenirs de la dictature qu'elle peut encore contenir... Je rêve aussi de reconstruire des églises importantes, voire même de refaire quelques villages en essayant de réinsuffler aux paysans le goût pour le style traditionnel... La propagande n'a-t-elle pas parfois réussi à les faire eux aussi rêver de blocs de béton ?

» Je veux aussi réinstaurer le dialogue culturel international. On est resté si longtemps isolés. Il nous faut parler, lire, rencontrer des étrangers, partager des expériences, des idées, faire circuler l'information et la culture. Je veux enfin créer un département pour la culture de la jeunesse. Elle le mérite bien après ce qu'elle a fait...

» Reste que nous manquons de tout : de moyens, d'instruments, de techniques... Nos cinémas sont archaïques, les ateliers de restauration des musées, totalement démunis, sans parler des écoles...

– Le mot censure est-il définitivement banni ?

– Censure, oui. Mais pas autocensure. On ne change pas les réflexes des hommes du jour au lendemain. On ne tue pas en un jour la peur, l'angoisse, la défiance. Les hommes ne peuvent pas croire que tout cela a disparu. Ils quêtent encore spontanément une approbation, un visa, une tutelle... Ces réflexes nous hantent, nous paralysent.

– L'ombre de Ceausescu...

– Et sa vraie victoire. Car il a gagné sur trois points. Il a d'abord fait perdre aux Roumains toute confiance dans les autres. Le climat de terreur et de délation faisait que chacun se demandait si l'ami n'était pas l'ennemi. Et ce soupçon survit. Il a ensuite créé une industrie de rumeurs qui continue de manipuler l'opinion. Tout le monde croit avoir vu... croit savoir que... Certains croient encore être suivis par la Securitate, d'autres pensent être écoutés... Enfin – et c'est sans doute le plus grave – le communisme de Ceausescu a créé un type humain opportuniste, et servile, qui aujourd'hui dépasse les clivages des partis.

« Pas d'équipe de rechange »

– Le ministère de la culture n'a-t-il pas, dans ce contexte, une responsabilité politique et sociale particulière ?

– Est-ce qu'on peut changer les hommes par des lois ou des décrets ? C'est vrai, c'est à moi, sans doute, de tout faire pour recréer une atmosphère de normalité. Et c'est beaucoup plus difficile que je ne l'avais cru. Il est, je crois, plus facile d'être mort que vivant. Il est temps de retrouver l'atmosphère de détente intérieure, le calme du sourire et de la cordialité. Les premiers temps, au ministère, ma secrétaire tressaillait au moindre appel, arrivait en courant, terrorisée. Il m'a fallu plusieurs jours pour lui faire comprendre qu'il n'y avait rien de dangereux. Que j'ai besoin de sa collaboration, pas de sa panique...

– La télévision n'a pas donné ces derniers temps des signes de grande indépendance. D'aucuns ont soupçonné le Front de vouloir à son tour s'accaparer de l'instrument.

– C'est faux ! D'une part parce que c'est la télévision qui s'autocensure, qui se manipule elle-même. Le personnel n'a pas changé, et continue de réagir avec les vieux réflexes qui lui ont été enseignés et qu'il a désormais dans la peau... Le métier d'homme de télévision sous une dictature n'a rien à voir avec celui d'un homme de TV dans un pays libre. Mais nous n'avons pas d'équipes de rechange. D'autre part, il est absurde d'évoquer le Front comme un corps compact, monolithe, cohérent. Tout, au contraire, y est confus, polychrome. On y trouve d'anciens communistes et des gens de droite, des révolutionnaires de profession et des réactionnaires, des idiots ou des exaltés... Une *séance du Front est une querelle* perpétuelle.

– Qu'attendez-vous de la France ?

– Beaucoup d'actions ont été mises en route qui concernent les livres, le cinéma, le théâtre, la radio. Mais je souhaite dépasser rapidement l'aide ponctuelle alimentée par l'atmosphère d'urgence et institutionnaliser quelque chose de permanent. L'Europe, la vraie, qui avait éclaté à la fin de la guerre mondiale a une chance de se retrouver.

– Vous donnez le sentiment d'être dans un ministère-clé...

– C'est mon sentiment. Et je suis heureux que le Front n'en ait pas conscience. Confronté à des problèmes de ravitaillement en sucre, en huile, en électricité, il n'a guère le temps de se préoccuper des problèmes culturels qui lui apparaissent nettement secondaires. Cela me donne beaucoup de liberté. Je compte en profiter. »

Propos recueillis par
ANNICK COJEAN

SOCIÉTÉ

ÉDUCATION

La maladie de la sélection

Hypersélectivité des grandes écoles. Entrée libre à l'Université. N'a-t-on le choix qu'entre le malthusianisme et l'asphyxie ?

L'enseignement supérieur français est malade de la sélection. Ou plutôt, du mauvais usage qu'il en fait. Hypersélectivité, d'un côté : les grandes écoles forment, à prix d'or, des cadres en nombre insuffisant, dont la préparation élitiste ne correspond pas aux besoins de la production. Libre accès, de l'autre : les universités, submergées par le nombre, ne peuvent organiser de façon correcte la formation des spécialistes de toutes disciplines nécessaires à une société développée.

Le prix pour la collectivité de cette mauvaise organisation est considérable. Un élève de grande école coûte – au moins – trois fois plus cher qu'un étudiant d'université. Et la pénurie des diplômés conduit les entreprises à pratiquer des sursalaires à l'embauche, largement injustifiés. De l'autre côté, les étudiants d'université, confrontés à des conditions de travail désastreuses, mettent beaucoup plus de temps à terminer leurs études qu'ils ne devraient, ce qui diminue d'autant la productivité du système.

Le dommage n'est pas moins grand sur le plan humain. Les élèves de classes préparatoires sont soumis à un bachotage intensif, peu propice à l'épanouissement de la personnalité, tandis que les étudiants de première année d'université, victimes du sous-encadrement, courent de grands risques de commencer leurs études par un échec.

Les vices de ce système sont flagrants, quels que soient les secteurs de formation. En trente ans, le nombre d'élèves-ingénieurs a augmenté deux fois moins vite que celui des étudiants d'université. Résultat : la France découvre soudain qu'elle manque gravement d'ingénieurs. Curieusement, les experts qui se sont réunis pour étudier les remèdes à cette situation, ont été d'accord sur un point : pas question d'augmenter sérieusement le nombre des diplômés de grandes écoles. Cela reviendrait, paraît-il, à casser un système qui a fait ses preuves et que le monde entier nous envie...

La formule retenue, pour fabriquer les ingénieurs qui nous manquent, consistant à mettre l'accent sur la formation continue des techniciens supérieurs est certes excellente. Mais on peut s'interroger sur le miraculeux consensus qui s'est dégagé pour protéger un modèle de formation manifestement malthusien et en contradiction avec toutes les expériences étrangères.

Va-t-on demander aux universités de produire les ingénieurs qui font défaut ? L'exemple de certaines disciplines – comme l'informatique ou l'électronique - montre que c'est possible. Encore faudrait-il qu'elles en aient les moyens, que les milieux professionnels leur fassent confiance et qu'elles puissent attirer des étudiants d'aussi bonne qualité que les écoles. Toutes conditions qui sont loin d'être réunies, étant donné le système de recrutement des universités et leur image auprès des responsables politiques et économiques.

La peur du laxisme

Si l'on se tourne vers le secteur tertiaire et la gestion, l'incohérence est encore plus frappante. On estime à plus de 15 000 par an le besoin en cadres de gestion des entreprises. Les écoles de gestion, – en comptant celles qui ne sont pas reconnues par l'Etat – forment environ 8 000 diplômés. Résultat : une survalorisation de ces diplômes sur le marché de l'emploi, qui conduit à une ruée vers les classes préparatoires « HEC » et à une élévation excessive des exigences à l'entrée des écoles. Là encore, bien que chacun s'accorde sur la nécessité d'augmenter le nombre de places dans ces établissements, pratiquement rien n'est fait pour y parvenir.

En revanche, les universités délivrent, chaque année, environ 8 000 maîtrises dans les disciplines économiques, juridiques et administratives (AES). Mais ces diplômés, faute d'un profil clairement perçu par les entreprises, éprouvent souvent des difficultés à trouver un emploi correspondant à leur niveau de qualification. D'un côté, une denrée rare, jouissant d'un prestige largement abusif ; de l'autre, une masse de manœuvre indifférenciée et injustement méprisée. Le ministère de l'éducation a l'intention de mener, pour le tertiaire, l'équivalent de l'étude qu'il a réalisée pour les ingénieurs. Il serait en effet urgent de clarifier un paysage dont la confusion pénalise à la fois les utilisateurs (employeurs) et les usagers (étudiants).

Que dire enfin des études littéraires, où l'absurdité semble portée à son comble ? Pour compenser le mauvais fonctionnement des études universitaires, le ministère a multiplié des classes dites « préparatoires » accueillant 3 500 élèves, mais... qui ne préparent à rien, les chances d'entrer dans les écoles normales supérieures, ou à Sciences-Po, étant à peu près nulles, vu le très petit nombre de places à ces concours. Ainsi on demande simplement aux lycées de réaliser ce que les universités ne peuvent pas faire, les premiers ayant le droit de sélectionner leurs élèves, les autres non.

Ce qui choque dans cette situation n'est pas la coexistence entre un secteur sélectif et un secteur libre, mais le contraste entre la rigidité du premier et l'élasticité apparemment infinie du second. On comprend bien l'avantage d'avoir des établissements à « taille humaine » et aussi que la qualité du recrutement s'accommode mal d'une trop grande quantité. Mais on voit mal pourquoi cette « taille humaine » serait fixée, une fois pour toutes, à une dimension souvent microscopique. Ni en quoi le niveau serait gravement abaissé si les portes s'ouvraient davantage, alors que le nombre des bacheliers ne cesse de croître. En 1961, le gouvernement avait décidé de porter de 300 à 400 les promotions de l'Ecole polytechnique. Trente ans après, cette mesure n'est toujours pas appliquée (les promotions ne sont encore que de 340...). Comme si une aussi prestigieuse institution était incapable de résister à une telle invasion... De même, les responsables de la chambre de commerce de Paris ont rapidement renoncé à doubler les effectifs d'HEC, comme certains le leur conseillaient – affolés sans doute par les conséquences funestes d'un tel laxisme.

Face à cela, on semble trouver normal que les flux d'étudiants entrant dans les universités puissent croître de 10 % par an, comme si les amphithéâtres, les bibliothèques et les laboratoires y étaient extensibles à l'infini.

Deux races d'étudiants

Il existe bien, en France, deux races d'étudiants : les uns choyés, protégés comme des fleurs en serre et promis à être considérés et grassement payés. Les autres entassés sans vergogne, triés sans gloire et destinés à boucher, dans les entreprises, les trous laissés par les précédents. Certes, les premiers ont su triompher par leurs capacités et leur pugnacité d'épreuves difficiles. Mais les seconds, s'ils n'ont pas brillé dans des concours, ont fait preuve d'une méritoire ténacité pour survivre dans des conditions difficiles. *« Les diplômés d'université ont, sur ceux des grandes écoles, un avantage certain : ils ont montré leur aptitude à s'adapter en milieu hostile »*, disait en plaisantant un responsable de recrutement. La démonstration n'est-elle pas, pourtant, un peu cher payée ? Et aussi injuste pour les individus qu'inutile pour la collectivité ?

La logique voudrait que les deux systèmes se rapprochent : ouvrir le secteur sélectif pour le mettre au niveau des besoins de la société ; réguler le secteur libre, pour lui permettre de fonctionner normalement et de traiter correctement les étudiants. Il existe bien des établissements accueillant des étudiants en grand nombre, sur la base d'une sélection raisonnable : les universités de Dauphine et de Compiègne, les instituts nationaux de sciences appliquées. Mais, curieusement, alors qu'ils fonctionnent à la satisfaction générale, il n'est jamais question de les reproduire – comme si ces exceptions, nées de circonstances particulières (mai 68), ou de la volonté de certains hommes (les ministres Edgar Faure ou Olivier Guichard ; le recteur Capelle pour les INSA), ne pouvaient être que des bizarreries sans lendemain.

L'une des grandes réussites de l'enseignement supérieur français au cours des vingt dernières années a été la mise en place d'un enseignement supérieur court de qualité, avec la création des instituts universitaires de technologie et le développement des sections de techniciens supérieurs. Or ce succès tient à l'organisation pédagogique de ces établissements, rendue possible par leur mode de recrutement.

On comprend bien les raisons de la timidité de tous les gouvernements devant le problème de la sélection : la peur des réactions étudiantes. Mais cette attitude des jeunes mériterait d'être mieux analysée. Les étudiants sont hostiles à une généralisation de la sélection, qui limiterait leurs possibilités de faire des études supérieures. Ils ne sont pas choqués par l'existence de filières sélectives, à condition qu'elles n'aboutissent pas à un système « à deux vitesses » dans lequel le secteur « libre » n'offrirait aucune perspective. Les filières sélectives qui ont été créées dans les universités (IUT, maîtrises de sciences et techniques, magistères...) n'ont pas rencontré d'opposition et sont même plébiscitées par les étudiants qui s'y précipitent.

La sélection n'est pas une fin en soi. Elle n'est que le moyen de rendre possible un projet pédagogique. Tous les bacheliers doivent avoir accès à l'enseignement supérieur et il faut des établissements – universitaires ou non – pour les accueillir librement et dans de bonnes conditions. Mais chaque type d'enseignement doit pouvoir aussi se doter des règles lui permettant d'atteindre ses objectifs. En n'ayant d'autres choix que l'hypersélection ou la non-sélection, notre système cumule les inconvénients. Ne pourrait-on imaginer une déclinaison intelligente de la sélection ?

FRÉDÉRIC GAUSSEN

Les dégâts provoqués par les ouragans sont évalués à 5 milliards de francs

Les deux ouragans qui ont balayé la France les 25 janvier et 3 février ont fait quelque 700 000 sinistres. Les dommages dépasseraient 5 milliards de francs. Ce qui équivaut à la moitié des indemnisations qui ont été versées en 1988 au titre de l'assurance multirisques habitation. Ces estimations ont été faites lundi 5 février par les experts du Centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIA).

Le CDIA se base sur les évaluations faites après la première tempête (200 000 sinistres et 1,5 milliard de francs de dommages) pour évaluer le bilan de la seconde à 4 milliards de francs, et 500 000 sinistres.

Les personnes dont les biens ont été endommagés doivent d'abord protéger leur propriété, se procurer des bâches et faire remplacer les vitres brisées en conservant les preuves (traces et factures) de leurs pertes, rappelle le CDIA. Elles doivent en adresser une estimation à leur assureur, complétée par les devis de réparation. La garantie tempête des contrats multirisques-habitation permettra aux souscripteurs d'être indemnisés, déduction faite de la franchise éventuelle que comporte leur assurance. En revanche, elle ne joue pas pour les enseignes, les antennes, les clôtures, les arbres détruits. L'évaluation détaillée du préjudice prendra plus de temps aux experts qu'à l'accoutumée, en raison de la multiplicité des points touchés, précise le CDIA. Les victimes devront, le plus souvent, attendre le passage des experts pour connaître le montant de leur indemnisation et obtenir une provision. La plupart des contrats comportant une « garantie horaires d'experts », chacun a la possibilité de se faire assister par l'expert de son choix.

Face à de tels ouragans, les Français devraient désormais être moins pris au dépourvu. Le CDIA vient, en effet, de créer par Minitel un nouveau service destiné au public : 3614 code CDIA. En cas de sinistre, on pourra être immédiatement informé des formalités à accomplir (1). Les visiteurs du salon assuro-expo pourront expérimenter ce nouveau service jusqu'au 10 février au stand du CDIA, au Palais des congrès de Paris.

(1) Le groupe des assurances nationales met une permanence téléphonique à la disposition de ses assurés de la région parisienne : 42-81-60-00. Pour la France : 05-05-52-52.

Les arbres, par milliers...

Les deux ouragans qui ont touché la France ont provoqué d'innombrables chutes d'arbres. Pour les seules forêts gérées par l'ONF on situe à 800 000 mètres cubes le bilan des destructions. La première tempête (25 janvier) a touché presque exclusivement des forêts de hêtres, en Haute-Normandie, en Picardie et dans le Nord-Pas-de-Calais : 300 000 mètres cubes ont été détruits... La tempête du 3 février a détruit 500 000 mètres cubes de feuillus, surtout en Picardie, dans l'Ile-de-France, le Loiret, la Marne, la Sarthe, etc.

A Paris, ce sont 2 500 arbres, dont les deux tiers dans les bois de Boulogne et de Vincennes, qui ont été cassés ou déracinés, la mairie de Paris précise qu'il *« est fortement déconseillé de se promener dans les sous-bois durant les semaines à venir, spécialement dans les bois de Vincennes, de Boulogne et de Beauregard, où de nombreux arbres déracinés ont été arrêtés dans leur chute par d'autres plantations mais peuvent ainsi basculer à tout moment »*. Un inventaire précis des arbres devant faire l'objet d'un abattage va être établi dans la semaine. Les 3 et 4 février, une soixantaine de bûcherons sont déjà intervenus *« sans discontinuité pour dégager voies parisiennes et routes dans les bois »*. Tandis que 200 agents du services de la voirie remettent en état les différents éléments de mobilier urbain arrachés par le vent (panneaux de signalisation, feux tricolores, panneaux de chantier ou marchés découverts).

A Versailles parmi les 600 arbres (sur 60 000) déracinés dans le parc du château figure le cèdre planté par Louis XV et transplanté par Marie-Antoinette en 1774 au « Bosquet de la reine ».

Le 5 février, 200 hommes des unités d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile, des sapeurs-pompiers des Yvelines équipés d'engins de levage et d'élagage, des éléments du 5e régiment du génie de Satory ont nettoyé le parc sous la direction du préfet. Le château devait rouvrir mardi, mais le parc restera fermé quelques jours.

Une initiative du Parti socialiste

« L'emprunt doit favoriser une véritable mobilisation en faveur de l'université »

nous déclare M. Jean-Pierre Sueur

Le Parti socialiste s'est prononcé à l'unanimité, lors de son bureau exécutif du 23 janvier, en faveur d'un emprunt national pour le développement des universités. Nous avons demandé à M. Jean-Pierre Sueur, député du Loiret, maire d'Orléans et délégué national à l'éducation du PS, de préciser les motivations et les objectifs de cette initiative.

– Quelques jours après l'adoption d'un plan d'urgence pour la rentrée universitaire de 1990, le Parti socialiste vient de lancer l'idée d'un grand emprunt national en faveur de l'université. Cela signifie-t-il que les efforts actuels du gouvernement sont insuffisants ?

– Lionel Jospin a présenté, en 1989 et 1990, deux budgets pour l'enseignement supérieur en augmentation de 9,5 % et 10 % respectivement. Il vient de faire adopter un plan d'urgence absolument nécessaire. Il est donc clair que le gouvernement ne se défausse pas de l'indispensable effort budgétaire.

» Mais chacun sent bien aujourd'hui qu'il faut changer d'échelle pour répondre à une situation exceptionnelle. Si l'on veut, à la fois, accueillir tous les nouveaux bacheliers, construire les bâtiments, accroître le nombre de bourses et de prêts, recruter les professeurs, il est urgent d'aborder le problème financier de façon complètement différente, en rupture avec la continuité financière antérieure.

– Cette idée d'un emprunt avait été suggérée au printemps dernier par la FEN (Fédération de l'éducation nationale), sans écho à l'époque. Pourquoi la relancez-vous aujourd'hui ?

– On s'est rendu compte que l'on ne pouvait répondre éternellement en termes de mesures d'urgence. Cela ne suffit plus. En outre, l'emprunt n'est pas seulement une mesure de caractère financier. Nous souhaitons qu'il ait un impact politique et qu'il favorise une véritable mobilisation en faveur de l'Université. Il faut maintenant faire comprendre à la nation tout entière que l'avenir de notre pays se joue dans les universités. Il y a vingt ou trente ans, quand l'enseignement supérieur n'accueillait que 10 % d'une génération, c'était moins perceptible. A partir du moment où l'Université s'apprête à accueillir la moitié d'une génération, cela devient une question politique centrale, sur laquelle il faut mobiliser l'ensemble des Français.

– Avez-vous obtenu le feu vert du premier ministre avant cette initiative ?

– Le bureau exécutif du Parti socialiste a adopté cette proposition à l'unanimité. Cela n'aurait pas été possible sans un grand intérêt dans un certain nombre d'instances... C'est une idée qui fait son chemin à tous les niveaux.

– Le montant de cet emprunt a-t-il été évoqué ?

– C'est prématuré.

– Le plan à moyen terme auquel travaille le ministre de l'éducation chiffre les besoins en investissements à une quinzaine de milliards sur cinq ans, sans parler des cités universitaires et de l'aide sociale. Faut-il aller beaucoup plus loin ?

– Ces chiffres sont réalistes, si l'on se situe dans le cadre d'une augmentation du budget de l'Etat. Mais si l'on tient compte des besoins globaux, ils restent prudents. Nous serons perpétuellement débordés si le financement ne change pas d'échelle.

– Quel est votre pronostic sur la rentrée 1990 ?

– On peut prendre le dossier de manière offensive ou défensive. Nous plaidons, à travers l'idée d'emprunt, pour la mobilisation et l'offensive. Si on donne le sentiment que les difficultés inévitables ne donnent lieu qu'à une succession de plans d'urgence, alors ce sera catastrophique.

Propos recueillis par GÉRARD COURTOIS

La Loire-Atlantique fait ses comptes

NANTES

de notre correspondant

Après la « folle » journée de samedi 3 février, pendant laquelle l'ouragan s'est engouffré dans l'estuaire de la Loire, le département de Loire-Atlantique fait ses comptes.

En première ligne, Saint-Nazaire et ses installations portuaires. Un portique de 600 tonnes a été arraché et renversé à terre : coup dur pour le port autonome qui l'avait payé il y a deux ans 25 millions de francs. Le car-ferry *Vélasquez*, chargé de voitures Citroën en partance pour Vigo (Espagne), a rompu ses amarres et, tel un bateau ivre, a percuté une grue : celle-ci a été balancée comme une quille.

A 65 mètres au-dessus de l'eau, sur le pont enjambant l'estuaire, un camion de lait s'est retrouvé couché sur le flanc. Les pompiers et les gendarmes ont eu un mal fou à en sortir le chauffeur. La Baule et ses pins n'ont pas été épargnés : on ne compte plus les arbres arrachés dans la ville comme à la campagne. La salle des fêtes en construction s'est effondrée sous les coups de boutoir du vent. Dans l'arrière-pays nazairien, mille abonnés ont été privés de téléphone.

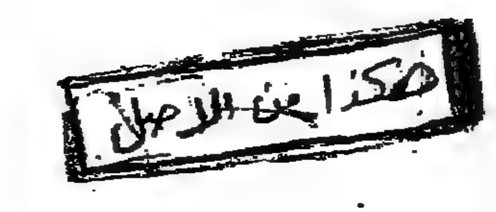
Routes coupées momentanément, toitures arrachées cheminées à terre : les pompiers de Nantes ont enregistré mille appels dans la journée. Pas de panique. Pas de blessés. Un miracle ! Le long de la Loire, des installations maraîchères où poussent la mâche et le célèbre muguet nantais ont été ravagées en quelques minutes. *« J'ai perdu neuf grands tunnels. Pour moi, c'est un sinistre à 100 % »*, dit un maraîcher producteur de fleurs de La Chapelle-Basse-Mer. Un tunnel de 40 mètres de long coûte environ entre 30 000 francs et 40000 francs.

Un million de foyers ont été privés de courant une partie de la nuit de samedi à dimanche, à cause des lignes arrachées, du sel marin déposé sur les lignes et les poteaux électriques, et de l'arrêt de la centrale de Cordemais.

YVES ROCHCONGAR

□ **Nouvelle tempête sur le nord du Royaume-Uni.** – L'Ecosse, le nord de l'Angleterre et l'Irlande du Nord ont été les régions les plus touchées, le 5 février, par une tempête qui a provoqué de nombreuses inondations et des glissements de terrain, et qui avait, en milieu d'après-midi, fait au moins quatre morts. De nombreuses routes ont dû être interdites à la circulation, le trafic ferroviaire a été interrompu sur plusieurs lignes écossaises, tout comme celui des ferries entre Liverpool et Belfast (Irlande du Nord). – *(AFP.)*

□ **PRÉCISION.** – Dans la liste des catastrophes météorologiques énumérées dans *le Monde* du 6 février nous avons oublié l'ouragan du 15 octobre 1987 qui avait ravagé la forêt bretonne et le Cotentin.



SOCIÉTÉ

RELIGIONS

Une communauté religieuse du Lot-et-Garonne poursuivie pour escroquerie

Les « faux évêques » du Fréchou

Quelques centaines de fidèles catholiques ont défilé au Fréchou (Lot-et-Garonne), samedi 3 février, pour protester contre les *« persécutions »* infligées selon eux par l'évêque d'Agen, Mgr Sabin Saint-Gaudens, aux supérieurs de cette communauté religieuse, irrégulièrement ordonnés évêques, et qui sont poursuivis pour *« escroquerie »*. La Cour de cassation, saisie de cette affaire, doit trancher cette semaine, mais ne pourra vraisemblablement pas empêcher le procès public, prévu pour les 6 et 7 mars.

LE FRÉCHOU (Lot-et-Garonne)

de notre envoyé spécial

Quel besoin avait donc la Vierge de venir dans cette lande de Gascogne, entre la sous-préfecture de Nérac, arpentée hier par Henri IV, et le bourg de Mézin, berceau du très radical Armand Fallières ! Depuis août 1977 au Fréchou, elle apparaît le 14 de chaque mois à un voyant de quarante-quatre ans, Roger Kozik. Elle délivre des messages apocalyptiques, guérit des aveugles et des diabétiques, attire la foule dans un bois privé, où se célèbrent des cultes qui n'ont rien de druidique, mais se veulent conformes à la tradition catholique.

Comme à Fatima, le soleil se met à tournoyer le jour des apparitions. Un drap bleu tombe du ciel. *« Les hosties se multiplient et palpitent comme de la chair vivante »*, écrivent des témoins. Des pèlerins distinguent le visage du Christ à travers l'hostie consacrée par le célébrant. D'autres disent avoir vu la Vierge passant au doigt du prêtre l'*« anneau mystique »*.

Réguliers depuis douze ans, les attroupements de fidèles au bois du Fréchou auraient pu durer longtemps encore. Ils font le bonheur des commerçants et artisans locaux et ne troublent que les chasseurs de palombes et les ramasseurs de champignons. Mais le voyant, Roger Kozik, et Michel Fernandez, son principal comparse, ancien cheminot comme lui à la RATP, sont tombés sur un bec, en la personne de l'évêque d'Agen, Mgr Sabin Saint-Gaudens, qui leur mène la guerre comme à *« Satan »*, alerte les pèlerins qui accourent de toute la France (Vendée, pays nantais, région parisienne, Antilles) et de l'étranger, dénonce *« illuminisme et la supercherie »* de la communauté Notre-Dame du Fréchou fondée par des *« faux prêtres et faux évêques »*. Celle-ci compte aujourd'hui trente-cinq religieuses, sept prêtres et sept séminaristes.

Pressions au Vatican

Imbroglio religieux et judiciaire – depuis une plainte pour *« escroquerie, complicité d'escroquerie et recel »* déposée en 1986 par un ancien adepte au nom de M. Yves Seigneur, – l'affaire du Fréchou tourne au vilain : graffitis sur les murs, menaces, insultes. La communauté et ses fidèles vivent dans une atmosphère de bastille persécutée. Ils parlent de statues profanées, de véhicules détériorés, de vols, de coups de téléphone anonymes...

Reçues le 2 janvier par l'évêque d'Agen, des religieuses du Fréchou surexcitées conspuent leur hôte. Dans une lettre incendiaire livrée le lendemain à la presse, elles plaident pour *« la liberté de conscience et de religion »* et vitupèrent le relâchement des mœurs du clergé : *« Vous faites partie de ces prélats scandaleux*, écrivent-elles à Mgr Saint-Gaudens, *qui ne parlent d'obéissance au pape que quand cela les arrange. »*

Ce sont les mêmes – et leurs supérieurs – qui depuis des années font la cour à Mgr Decourtray, président des évêques de France, et aux congrégations du Vatican dans l'espoir d'obtenir la reconnaissance de leur communauté. En vain. Ils avaient cru trouver leur salut auprès de la commission *Ecclesia Dei* du cardinal Mayer, créée par le pape en 1988 au lendemain de l'excommunication de Mgr Lefebvre pour réintégrer les traditionalistes dans l'Eglise. Mais les audiences généreusement accordées à Rome aux délégués du Fréchou n'ont rien changé.

« L'Eglise ne reconnaît pas et ne reconnaîtra jamais vos ordinations sacerdotales et épiscopales », a tranché la Congrégation pour la doctrine de la foi, excommuniant Roger Kozik et Michel Fernandez, ordonnés prêtres, puis évêques, dans des conditions qualifiées d'*« irrégulières »*, *« extravagantes »*, défiant non seulement la discipline de l'Eglise catholique mais, dit l'évêque d'Agen, *« le simple bon sens »* (1).

Sans formation religieuse (seul Roger Kozik aurait fréquenté un séminaire et un couvent dans la région lilloise), ils ont suivi tout le réseau des petites Eglises parallèles et schismatiques, sinon celui des cercles de voyance et de parapsychologie, que connaît bien l'un de leurs sponsors, Charly Samson. Ils ont été ordonnés *« prêtres »*, en 1974 et 1976, par des *« évêques »* de l'Eglise vieille-catholique et apostolique de Toulouse et de l'Eglise catholique-ancienne, avant d'échouer à Palmar-de-Troya (en Andalousie), auprès de Mgr Ngo Dinh Thuc, ancien archevêque de Hué, réfugié à la fin de la guerre du Vietnam, haute figure des milieux anticommunistes et traditionalistes.

Abusé par un Espagnol, Clements Rodriguez, qui excommuniait les papes et canonisait à tour de bras (Franco, Primo de Rivera, etc.), Mgr Thuc a consacré une centaine d'évêques – comme ceux du Fréchou, – dont certains dès l'âge de dix-sept ans ! Excommunié, il s'est repenti sur son lit de mort et a demandé à ses faux évêques d'en faire autant.

« Quêtes silencieuses »

Les querelles d'investitures abondent dans l'histoire de l'Eglise. Cette affaire ne dépasserait donc pas le cadre d'un certain folklore religieux s'il ne pesait sur les voyants et « évêques » du Fréchou des accusations d'escroquerie, doublées d'un soupçon de sectarisme : pressions morales, travaux contraints, manipulations d'enfants dans l'internat créé par la communauté, menacé de fermeture par le recteur pour carence de direction (2).

Pimentés par des « quêtes silencieuses » (il est recommandé aux fidèles d'éviter la petite monnaie), les pèlerinages du Fréchou sont, en effet, d'un gros rapport. La perquisition et l'instruction ont fait apparaître d'importantes arrivées de devises et de francs (jusqu'à 7 millions de liquidités sur le compte personnel des prévenus Kozik et Fernandez entre 1982 et 1987). *« Cela ne représente que le quart de la fortune du Fréchou »*, estime Mᵉ Jacques Franc, avocat de la partie civile.

Au lieu d'inscrire les dons au compte d'une association, les deux *« faux évêques »*, qui voyageaient beaucoup aux Etats-Unis, en Belgique ou en Suisse, ont eu la « maladresse » d'acheter en leurs noms propres des biens, jusqu'à créer cinq sociétés civiles immobilières. Ils n'auraient jamais rien déclaré au fisc et faisaient leurs principaux achats (notamment une imprimerie) au comptant et en liquide.

Naïveté peut-être, mauvaise foi et escroquerie, certainement pas, plaident les deux défenseurs du Fréchou, Mᵉ Patrick Maisonneuve, avocat à la cour d'appel de Paris, et Mᵉ Jacques Larché, sénateur de Seine-et-Marne, qui n'a pas craint d'engager son autorité de président de la commission des lois du Sénat dans cette affaire. Selon eux, les dons recueillis en nom propre n'ont servi qu'au bénéfice de la communauté religieuse, et la situation financière du Fréchou a été régularisée depuis la cession des parts personnelles de SCI à la communauté sous forme de baux emphythéotiques.

Refusant d'entrer dans la querelle religieuse et estimant les faits prescrits, le parquet avait conclu à un non-lieu. En fait, l'empoignade judiciaire ne faisait que commencer. Peut-on faire usage d'une « fausse qualité » pour recueillir des dons ? Et le tribunal civil est-il compétent pour définir une « fausse qualité » d'évêque ? Le juge d'instruction a renvoyé l'affaire devant le tribunal correctionnel d'Agen, mais le procureur a fait appel de cette décision – procédure rare – devant la chambre d'accusation. Celle-ci ayant confirmé l'ordonnance du juge, les défenseurs du Fréchou se sont pourvus en cassation.

La chambre criminelle de la cour doit trancher cette semaine, mais le procès ne pourra sans doute pas être évité les 6 et 7 mars au tribunal d'Agen. Il risque de donner lieu à un déballage sur l'origine de la fortune du Fréchou et de cet acharnement judiciaire pour éviter ou retarder le procès. Espoir d'un apaisement venu du Vatican ? Blanchiment d'argent ? Protection de la cavale de Touvier ? Financement des partis ? Les rumeurs les plus folles courent en Lot-et-Garonne.

HENRI TINCQ

(1) Selon le droit et la tradition de l'Eglise, les ordres (sacerdotal ou épiscopal) donnés par un évêque sont toujours *« valides »*, même si cet évêque rompt avec l'Eglise, mais dans ce cas ils sont déclarés *« illicites »*.

(2) La directrice présentée par la communauté n'a pas les diplômes requis.

□ **PÉROU : un jésuite devient archevêque de Lima.** – Mgr Augusto Vargas Alzamora, jésuite, né à Lima le 9 novembre 1922, vicaire apostolique de Cissi et secrétaire général de la conférence épiscopale, a été nommé par le pape archevêque de Lima et primat du Pérou. Il succède ainsi au cardinal Juan Landazuri-Ricketts, l'une des plus hautes figures de l'épiscopat latino-américain, démissionnaire en raison de son âge depuis 1988. Depuis trente-quatre ans, il était archevêque de Lima et chef de l'Eglise la plus divisée d'Amérique latine, notamment à propos de la théologie de la libération.

MÉDECINE

Selon M. Claude Evin

Les revendications des médecins grévistes remettent en cause la Sécurité sociale

Le conflit des internes et des chefs de clinique se politise. Après que M. Jacques Chirac et Mᵐᵉ Michèle Barzach eurent pris parti *« à 100% »* pour les grévistes, c'est M. Claude Evin, le ministre de la santé, qui est monté au créneau lundi 5 février. *« Je le dis très clairement*, devait-il expliquer au cours d'une conférence de presse à Paris, *les revendications actuelles des internes et des chefs de clinique sont incompatibles avec la défense de la Sécurité sociale. Le gouvernement la défendra contre tous ceux qui, d'une manière directe ou insidieuse, souhaitent la remettre en cause. »*

Selon M. Evin, les responsables de l'opposition, qui espèrent pouvoir organiser un *remake* du Versailles de l'école libre, se font des illusions. *« Lorsqu'ils étaient au pouvoir, ils ont pris des décisions qui ont pénalisé les Français du point de vue de leur couverture sociale. Qui, par exemple, a diminué la couverture pour les maladies de longue durée, sinon M. Philippe Séguin et Mᵐᵉ Michèle Barzach ? »*

Le ministre de la santé, en dépit des blocages actuels, ne désespère pas du système conventionnel. *« Je crois profondément*, dit-il, *à un système basé sur le contrat. C'est la démarche contractuelle qui garantit, bien que ce puisse être parfois contradictoire, le maximum de liberté et le maximum de solidarité. »* Rejetant par avance les intentions de *« nationalisation de la médecine »*, qu'on lui prête parfois, M. Evin rappelle que, contrairement à ce qui est affirmé ici ou là, la liberté de s'installer où l'on veut, à n'importe quel tarif, existe. *« Il suffit pour cela*, dit-il, *de se mettre hors convention médicale. Mais qu'on ne veuille pas à la fois le beurre et l'argent du beurre »*, en réclamant la liberté absolue et les avantages de la convention.

A propos des propositions formulées vendredi 2 février par les partenaires conventionnels, M. Evin estime qu'elles *« ne répondent pas aux problèmes des généralistes. Elles ne répondent pas non plus aux problèmes de l'extension du secteur à honoraires libres et donc aux revendications des internes et des chefs de clinique »*.

Cela dit, M. Evin se dit prêt à examiner ces propositions, non sans, auparavant, les avoir chiffrées. Pour sa part, M. Michel Rocard, s'exprimant mardi 6 février sur Europe 1, a déclaré à propos de ce conflit : *« Je comprends les internes. C'est un problème dramatique (...). Je suis tragiquement observateur dans cette affaire. »* Le premier ministre a par ailleurs souhaité une reprise rapide des négociations conventionnelles. Enfin, la CSMF prévoit une manifestation nationale le 11 mars prochain si d'ici là les négociations n'étaient pas sorties de l'impasse où elles sont aujourd'hui.

F. N.

ENVIRONNEMENT

□ **Les chasseurs manifestent à Tulle et Charleville-Mézières.** – Quelque six mille chasseurs, avec à leur tête le président Goustat, tête de la liste Pêche, chasse et tradition aux dernières élections européennes, ont défilé samedi 3 février dans les rues de Tulle (Corrèze) pour réclamer le droit de chasser les oiseaux migrateurs en février et les pigeons ramiers en mars. Au même moment, à Charleville-Mézières (Ardennes), quelque sept mille chasseurs ont eux aussi manifesté pour un allongement de la saison de chasse au gibier d'eau.

□ **Une conférence sur l'effet de serre à Washington au printemps prochain.** – Le président George Bush, affirmant la *« détermination »* des Etats-Unis à poursuivre une coopération *« vitale »* en matière d'environnement, a annoncé, le 5 février, la tenue d'une conférence internationale de haut niveau sur le réchauffement de la planète, au printemps prochain à Washington. – *(AFP.)*

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Vaut le détour

GRANDE Canaria. Un paquebot aux blancheurs scandinaves mouille devant le village en kit de Puerto Mogan. Des matelots philippins débarquent une cargaison de retraités germaniques, reconnaissables à leurs perruques auburn, leurs dentiers neufs, leurs bobs bariolés, leurs jeans contondants, leurs gamineries. Le soleil a des tiédeurs de printemps munichois. Un car va répartir les couples dans les bungalows qui aggripent à la roche pelée leurs rangées de dominos. L'huile solaire dégoulinera des terrasses aux odeurs de choucroute. Triomphe du développement industriel : la ruée vers l'insolation concentrationnaire sera-t-elle, un jour, le genre humain ? Il n'y aura pas de matelas pour tout le monde !

Pièges en série : les Allemands sont dupes des dépliants publicitaires, et les Espagnols des monnaies fortes. L'Europe du Nord a déjà bétonné leurs côtes méditerranéennes, de Cerbère à Gibraltar. Les Canaries croulent à leur tour sous l'« urbanizacion » rageuse. Les dernières criques se bradent, une fois pour toutes. Demain, ce sera la sous-location, ou le large et le désert.

Pas si bêtes, nous autres les Français ! Compatriotes de Tabarly, de Poupon et du Père de Foucauld, nous allons voguer, en *plein janvier, vers le Sahara.* Nous ne sommes pas de ceux qui naviguent un jour et demi par an (moyenne d'utilisation des centaines de milliers de yachts en France !). Les pleins, et cap au Sud. L'aventure, quoi !

Nouadhibou (ex Port-Etienne). Des Français ont jeté l'ancre au milieu des dizaines d'épaves qui jonchent la baie. Le vent de sable et la poussière du terminal minéralier couvrent d'ocre gras leur voilier. Ils hésitent à changer leurs gros francs et leurs dollars contre notre monnaie chétive de chameliers mauritaniens, inconnue des cours de Bourse. Ils s'étonnent qu'on ne puisse pas acheter des dattes avec la carte Visa, et que nos chèvres se nourrissent de chiffons. Ils regrettent que le bord des pistes soit encombré de détritus. Cela semble les déranger que nos enfants tendent la main, qu'ils ouvrent trop grand leurs yeux cernés. Ils nous voudraient moins désordre, encore plus nobles que prévu. Nous parlons si bien leur langue, quand nous voulons !

– Il fait rudement froid, chez vous, a dit l'un d'eux avec une pointe de reproche que les bains de mer soient exclus.

– On se croirait en Manche à Pâques, a remarqué un autre, pour qui il n'y a de découverte que rapportée à du familier.

– C'est égal, a ajouté un débonnaire, *nous vous apportons la pluie !*

Il ignorait que l'eau tant désirée tombe mal. A l'automne, elle aurait fait pousser quelques touffes ; maintenant, elle ne sert à rien. Elle noie nos kebba (bidonvilles). Les enfants grelottent auprès des bassines où rigolent les auvents de carton.

Nos hôtes trouvent que nos pilotes d'avion ne pilotent pas si mal, que la cérémonie des trois thés à la menthe signale un authentique art de vivre, et que nos femmes ont beaucoup d'allure, en dépit de..., ou à *cause de..., ils ne* sauraient dire. Le mot misère, sans doute, les écorcherait. Rien ne rend ridicule comme la peur de se tromper ! Ils se demandent pourquoi nous n'avons pas de « shipchandler », derrière quelle dune Saint-Exupéry a écrit *Le Petit prince*, et quel goût peut bien avoir la bosse de chameau. Ils précisent qu'ils ne sont pas des touristes comme les autres.

Güerra (Cap Blanc). Je suis noir, catalogué aide familial, esclave, si vous préférez. Les Maures me considèrent comme de la viande. Ils retiennent sur mon salaire. Ils nous lynchent à l'occasion. L'*apartheid* n'existe pas qu'en Afrique du Sud.

Mes maîtres m'obligent à garder le village, déserté depuis le départ des Espagnols. Ils redoutent des incursions des Sahraouis. Je veille sur un phare éteint, aux vitres brisées, on dirait un œil de vieillard atteint de glaucome.

Des Français ont obtenu le droit de visiter la ville fantôme et interdite. Ils jetaient un regard peiné vers nos casemates aux portes clouées, aux rideaux poisseux, aux braseros éteints, aux moutons anémiques. Ils disaient : *« C'est encore mieux que le* Désert des Tartares », et encore : *« C'est ici qu'il faudrait tourner* le Rivage des Syrtes ». Des gens cultivés, c'est sûr. J'ai compris qu'ils s'interrogeaient sur ma fonction, qui est d'attendre ce qui ne viendra pas, comme sur notre manière de courir de dune en dune, un transistor à l'oreille, vers ce qu'ils croient être nulle part – et c'est peut-être vrai.

Parfois, mes chefs m'assurent qu'ils m'envient de vivre ainsi, assisté, sans tourment. Il paraît que l'Etat les déloge de leur bout de désert pour leur en revendre d'autres, au *titre de l'«* accession à la propriété ». Ils parlent des soucis que leur donnent la gestion des mines, la marche de l'interminable train, les cours du fer décidés ailleurs. Ils froncent les sourcils comme de vrais Européens. C'est fou comme le moindre écart d'argent vous change en excursionniste dans votre propre pays !

Le soir, pour me changer les idées, je descends au pied des falaises et je regarde nager les phoques. Je profite de ce que ce n'est pas encore une attraction signalée par *les guides et vendue en option. Je n'aime* pas le poisson, ni la pêche. Je souffre de voir, au retour des pirogues, les mulets et les liches traînés à même le sable, du sang séché au coin des ouïes. Les phoques sortent la tête de l'eau comme de vieilles anglaises qui craindraient pour leurs bigoudis. Ils ont des airs très bons, et ils savent qu'ils offrent un spectacle. Quand ils battent des paupières avant de plonger, comme par un caprice de milliardaire, on jugerait qu'ils murmurent : « Un jour, je me ferai payer ! »

Au large. Je suis phoque au Cap Blanc. Je plonge pour me faire plaisir et pêcher mon dîner. Je sens aussi que ça amuse le gardien du phare. Si ça continue, je vendrai des billets. Il n'y a pas de raison.

On est toujours le con de touriste de quelqu'un.

Viol à la roulette

Un tribunal de Manchester a acquitté, le lundi 5 février, un chirurgien-dentiste accusé d'avoir agressé sexuellement sept de ses patientes. Selon le juge, Sir Derek Hodgson, c'est le médicament anxiolytique utilisé par le praticien qui est à l'origine des *« expériences imaginaires »* vécues par les jeunes femmes. Le juge s'est toutefois déclaré persuadé de la bonne foi de ces dernières. Leurs souvenirs auxquels elles croient en toute bonne foi, a-t-il déclaré en substance, ne sont pas ceux d'une expérience réelle, mais le fruit d'une imagination débridée par le Valium.

Pour spectaculaire qu'elle soit, cette affaire n'est pas la première du genre. Dans l'un de ses derniers numéros (daté du 20 janvier 1990), l'hebdomadaire médical britannique *The Lancet* indique que, depuis le mois d'avril 1989, quarante-deux cas similaires ont été recensés par le professeur John Dundee (Queen's University, Belfast).

Chaque fois, les accusations des femmes font suite à l'utilisation de tranquillisant de la famille des benzodiazépine utilisés le plus souvent par voie intraveineuse. Déjà en 1986, un *chirurgien-dentiste canadien* avait été accusé par l'une de ses patientes de l'avoir contrainte à le masturber. Le praticien avait toutefois pu faire valoir auprès du tribunal qu'il lui avait, en réalité, demandé de serrer deux de ses doigts, pratique habituelle pour vérifier le degré de l'anesthésie. L'auteur du *Lancet* prend toutefois garde de préciser que si les benzodiazépines sont fréquemment impliquées dans ce type d'affaire, on ne peut *a priori* exclure que les allégations féminines soient fondées.

En France, une affaire similaire, qui voit un médecin anesthésiste poursuivi pour viol par plusieurs de ses patientes (*le Monde* du 5 juin 1987), devrait prochainement être jugée à la cour d'assises d'Indre-et-Loire.

J.-Y. N.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Le procès du réseau terroriste de Fouad Saleh

La voix forte des victimes

En attendant les réquisitions du ministère public, mardi, la sixième audience du procès des membres présumés du réseau terroriste aux ordres du Hezbollah a été marquée, lundi 5 février, par les plaidoiries des parties civiles.

Ils ne viendront pas ! C'est maintenant acquis. Etranges témoins... Régulièrement cités par les avocats de la défense douze jours avant le début du procès, ils n'ont pas même pris la peine d'écrire au tribunal pour l'informer des raisons de leur absence. Certes, ils sont fonctionnaires, policiers même, responsables à un titre ou à un autre de l'extraordinaire enquête qui permit, en 1987, l'arrestation de Fouad Saleh et de ses complices présumés. Mais, tout de même, quelle manière cavalière de snober la justice française !

Dès les premières audiences, Mᵉ Thierry Fagart s'était inquiété de leur absence. Le ministère public s'était alors consciencieusement enquis de leur sort. Rien de grave, avait-on appris : ces policiers, bien que sachant le procès proche, avaient dû partir en mission. Envolés vers l'étranger, les inspecteurs Volff et Amati ! Parti en province le commissaire Fay ! Bizarre, bizarre...

Après une semaine de cache-cache, les policiers sont toujours injoignables, et Mᵉ Fagart toujours aussi soucieux de les entendre. Lundi donc, il se fâche, invoque les grands textes du droit et remarque que l'on en prend à son aise avec les droits de la défense. Bref, il finit par prier instamment le tribunal d'inviter le commissaire Fay à déposer devant lui ou de *« faire venir par la force ce témoin récalcitrant »*. Car la défense brûle de l'interroger sur la « taupe » Lotfi, ce Tunisien infiltré par la DST dans le réseau de Fouad Ali Saleh.

Le substitut Jacques Fourvel semble bien moins curieux. Le commissaire, dit-il, *« n'est pas un témoin au sens où l'entend le code pénal, c'est un officier de police judiciaire »*. Et les juges ? Ils se retirent durant une demi-heure. Terrible dilemme ! Faut-il ou ne faut-il pas faire amener *manu militari* trois policiers jusqu'à la barre ? Ayant bien réfléchi, se disant qu'après tout ils ont déjà entendu deux enquêteurs de la DST vendredi, ils renoncent... Le comble est sans doute qu'ils ne surprennent personne.

Appel au président de la République

C'est sur ce lever de rideau que l'audience s'est ouverte. Mais très rapidement la parole était donnée aux parties civiles particulièrement attentives depuis une semaine. Mᵉ Jacques Chanson, représentant près de quatre-vingt victimes groupées au sein de SOS-Attentats, égrenait alors d'une voix forte la longue série des attentats commis en 1985 et 1986 par le réseau terroriste de Fouad Saleh, spécifiant à chaque fois, quand il y avait lieu, le nombre des morts et des blessés. *« C'est bien ! », « C'est bien ! »*, entendait-on en faible écho du côté du box des inculpés. Alors Mᵉ Chanson se tourna vers Saleh : *« Vous avez dit : c'est bien ? »* Le substitut se dresse : *« Oui maître, il a dit : c'est bien. » « J'ai dit : au diable ! Deux millions de morts musulmans ! »*, répond Saleh.

Mᵉ Chanson continue de plaider, évoque l'attentat de la rue de Rennes : *« ..... et là, le diable agit encore ! »* Cette fois, Saleh réplique distinctement : *« Deux millions de morts ! »* L'avocat l'ignore, détaille le nombre des tués et des blessés, cite leurs nationalités, dont certaines correspondent à des pays arabes. Saleh se tait. Il ne dira plus rien, se contentant parfois de marquer son opposition par un mouvement de la tête.

A la barre, le conseil de SOS-Attentats conclut : *« Ce procès a-t-il une utilité ? Je me demande vraiment si la justice pourra aller jusqu'à son terme. Au moment où ce procès s'ouvrait, l'annonce de la grâce prochaine d'Anis Naccache s'étalait à la une des journaux. Qui nous dit que Saleh, qui n'a pas eu un mot de remords, ne sera pas gracié un jour ? Les victimes lancent un appel au président de la République pour que la justice en cette affaire suive son cours jusqu'à son terme ! »*

Trois autres avocats relayent alors Mᵉ Chanson. Pour sa part, Mᵉ Olivier Schnerb dissèque le réseau de Fouad Saleh, insistant sur sa *« structure maghrébine »* (un chauffeur de taxi, un étudiant, un gérant de société, etc.) particulièrement bien fondue dans la population.

Qui est donc Saleh ? Certainement pas un fou, selon l'avocat, mais un criminel mégalomane. Ainsi rappelle-t-il son désir de commettre un attentat en plaçant des explosifs au deuxième étage de la tour Eiffel, *« pour la couper en deux »*. C'était le 3 février 1986. La tentative échoua, mais une autre réussit le même jour, au Claridge, blessant plusieurs personnes...

Réquisitoire et premières plaidoiries de la défense mardi 6 février.

LAURENT GREILSAMER

Les mésaventures d'un détenu à Lyon

Trois mois de prison supplémentaires pour une erreur d'écriture

LYON

de notre bureau régional

Un ancien détenu lyonnais de trente-sept ans, Joël Lavocat, observe, depuis le vendredi 26 janvier, une grève de la faim pour obtenir réparation de la « prolongation arbitraire » d'incarcération dont il a été victime. Condamné le 20 février 1989 par la sixième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Lyon à huit mois de prison dont six et demi avec sursis, soit un mois et demi ferme, Joël Lavocat, tout en bénéficiant d'une légère remise de peine, a passé près de quatre mois et demi en détention. Ce supplément de trois mois s'explique par une simple erreur d'écriture : sur la feuille d'audience le substitut, sans doute distrait, avait réduit à deux mois et demi la période assortie du sursis.

Lorsqu'il vit passer la date théorique de sa levée d'écrou, Joël Lavocat, qui, reconnu responsable, avait été jugé et condamné pour des menaces avec arme sur des infirmières de l'hôpital psychiatrique où il était en traitement, ne manqua pas de se manifester auprès des surveillants. Malheureusement pour lui, le jugement définitif, rédigé par un greffier, n'étant pas, pour une raison inexpliquée, parvenu à la prison, l'administration pénitentiaire se référa seulement à la feuille d'audience erronée. Taxé de mythomanie, le détenu en arriva à douter de sa mémoire et négligea d'alerter le juge d'application des peines.

Après sa libération « différée », il attendit plusieurs mois avant d'entreprendre une vérification puis de confier ses intérêts à un avocat. *« Le parquet n'a fait aucune difficulté à admettre son erreur et à reconnaître la responsabilité de l'Etat*, précise Mᵉ François Saint-Pierre, *mais il a fallu que je me déclare prêt à faire une assignation en référé pour que les choses s'accélèrent. Comme on a affaire ici à un dysfonctionnement flagrant de l'institution judiciaire, le recours à la commission d'indemnisation, qui fixe souverainement un montant, ne me paraissait pas adéquat. Et devant le tribunal, le débat sur la valeur du préjudice subi promettait d'être passionnant...* »

Les choses n'iront sûrement pas jusque-là, et la question a de bonnes chances de se régler à l'amiable. Le procureur général de la cour d'appel de Lyon a promis de soumettre directement l'épineux problème au garde des sceaux, avec lequel il doit s'entretenir d'ici la fin de la semaine. Joël Lavocat réclame une indemnité de 200 000 francs.

ROBERT BELLERET

L'assassinat de Jean-Marie Tjibaou et de Yeiwéné Yeiwéné

André Tangopi a été remis en liberté sous contrôle judiciaire

NOUMÉA

de notre correspondant

André Tangopi, inculpé dans l'affaire de l'assassinat des deux leaders du FLNKS, Jean-Marie Tjibaou et Yeiwéné Yeiwéné, a été mis en liberté sous contôle judiciaire par le juge d'instruction chargé de l'affaire, Mᵐᵉ Fabienne Pous.

Cette mise en liberté, qui intervient quarante-huit heures après la reconstitution (*le Monde* du 6 février) du double assassinat du 4 mai 1989, a été décidée, selon un communiqué du procureur de Nouméa, *« compte tenu des conclusions des experts et des précisions apportées par les divers témoins sur le déroulement des faits »*.

D'après ce même communiqué, les balles tirées sur Jean-Marie Tjibaou et Yeiwéné Yeiwéné provenaient de la même arme, et les vêtements de André Tangopi ne portaient aucune *« trace de résidu de tir »*. Djoubelli Wéa, tué par un des gardes du corps de Jean-Marie Tjibaou tout de suite après le double assassinat, serait donc le seul meurtrier.

Le parquet de Nouméa indique qu'il avait pris des réquisitions favorables à cette mise en liberté et que *« l'instruction du dossier se poursuit afin notamment d'établir d'éventuelles complicités ou co-actions »*.

De source judiciaire, on indique qu'André Tangopi, libéré très tôt mardi matin de la maison d'arrêt de Nouméa, a été transporté par hélicoptère jusqu'à Ouvéa, l'île dont il est originaire, et que sa tribu de Gossanah l'a accueilli avec beaucoup d'émotion.

G. L. M.

Au tribunal de Paris

La stricte application de la loi Informatique et Libertés

La dix-septième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, présidée par M. Alain Lacabarats, a rendu, lundi 5 février, un jugement qui constitue l'une des plus strictes applications de la loi sur les fichiers informatiques, en condamnant à 6 000 F d'amende la gérante d'une société de prestations de services, coupable de délit de *« traitements automatisés d'informations nominatives sans déclaration préalable »*.

En mars 1988, Mᵐᵉ Jeanine Arnoult, gérante de la Société de services techniques (SST), avait fait afficher, dans un atelier de saisie informatique, un document de statistiques journalières rassemblant le travail de chaque opératrice, désignée par le numéro de code de sa machine.

Dénoncée au parquet par l'inspection du travail, Mᵐᵉ Arnoult avait expliqué, à l'audience du 8 janvier 1990 (*le Monde* du 10 janvier), que ce document était délivré automatiquement par l'ordinateur, selon le procédé voulu par le constructeur, et qu'il servait seulement à chiffrer le coût de prestation aux clients. Elle ajoutait que son affichage avait été demandé par les opératrices elles-mêmes. Enfin, la gérante précisait que la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) lui avait délivré un récépissé de déclaration le 26 avril 1989.

Dans son jugement, le tribunal relève qu'il s'agit d'informations « réputées nominatives », puisque le numéro de code permettait l'identification, avant de déclarer : *« En procédant à des opérations de traitement, alors que n'avait pas été effectuée la déclaration prévue par l'article 16 de la loi du 6 janvier 1978, Jeanine Arnoult a commis le délit défini par l'article 41. »* Les juges notent toutefois qu'il s'agit d'un délit *« qui a le caractère d'une infraction purement matérielle »* et que la loi du 6 janvier 1978 incrimine *« d'une façon très générale »* le fait de procéder à des traitements d'informations nominatives sans en avoir fait la déclaration.

En revanche, les magistrats ont relaxé Mᵐᵉ Arnoult du délit de *« communication d'informations nominatives à des tiers non autorisés »*, en considérant que l'affichage dans le seul service de saisie ne suffisait pas à caractériser l'infraction.

MAURICE PEYROT

Révoqué par le ministère de l'intérieur

Un CRS homosexuel demande sa réintégration dans la police

Le tribunal administratif de Versailles a ordonné la réintégration d'un CRS homosexuel révoqué en 1987. Mais le ministère de l'intérieur s'y oppose et a fait appel devant le Conseil d'État.

Christian O. était un CRS modèle. Noté 19 sur 20 après quinze ans de services, le policier était l'objet d'appréciations élogieuses : *« intelligent et dynamique », « bel aspect extérieur », « apprécié par ses supérieurs et ses collègues »*. Le 10 janvier 1987, cette auréole se brise. Le sous-brigadier rencontre un jeune homme qui se livre à la mendicité dans le métro ; il lui offre l'hospitalité pendant quelques heures. *« Je ne l'ai pas touché »*, assure Christian O. Le CRS soutient que cet adolescent en fugue, âgé de quinze ans, tente de le faire « chanter » après avoir appris sa profession. Vrai ? Faux ? Le jeune homme se rend en tout cas dans un commissariat où il accuse Christian O. de lui avoir proposé des relations sado-masochistes.

Le policier est interpellé à son domicile par des collègues. Gardé à vue, détenu pendant quatre jours à Fleury-Mérogis, le voilà inculpé d'*« excitation à la débauche sur un mineur »* et aussitôt révoqué. Mais en février 1988, il sera relaxé par le tribunal correctionnel de Melun, jugement confirmé par la cour d'appel de Paris. Le fugueur, apprend-on alors, s'était déjà essayé au chantage à l'encontre d'autres homosexuels.

Christian O. n'en reste pas moins révoqué. Il lui est reproché de ne pas avoir conduit le fugueur auprès d'un service de police. L'arrêté du ministère de l'intérieur note aussi que le policier entretient *« des relations privées avec des individus défavorablement connus de la justice »*. Un rapport de police indique que le CRS fréquentait deux jeunes marginaux soupçonnés de vols. Le 9 novembre 1989, le tribunal administratif de Versailles annule pourtant la décision de révocation. Même si le tribunal considère que les faits en cause *constituent des fautes professionnelles »*, il estime qu'ils ne sont pas assez graves pour justifier une telle sanction. Le 18 janvier, le ministère de l'intérieur refuse la réintégration de Christian O. et fait appel de la décision du tribunal administratif devant le Conseil d'Etat.

Aujourd'hui agent de surveillance l'ex-policier n'a pas renoncé, trois ans après, à rejoindre une compagnie républicaine de sécurité.

ERICH INCIYAN

Nominations au ministère de l'intérieur

M. Christian Vigouroux directeur du cabinet de M. Pierre Joxe

M. Christian Vigouroux, maître des requêtes au Conseil d'État, est nommé directeur du cabinet du ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Gilbert Carrère, devenu directeur général de l'administration au ministère de l'intérieur (*le Monde* du 12 janvier). M. Vigouroux était auparavant le directeur adjoint du cabinet.

M. Bernard Boucault, préfet de la Haute-Corse, est nommé directeur adjoint du cabinet de M. Joxe, dont il a été le collaborateur au ministère de l'intérieur de juillet 1984 à janvier 1986.

M. François Nicoullaud, conseiller des affaires étrangères, est nommé conseiller auprès du ministre.

[Né le 29 septembre 1950 à Alençon (Orne), M. Christian Vigouroux est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration. Entré au Conseil d'Etat en 1976, il est détaché au ministère de l'urbanisme et du logement en 1981. M. Vigouroux est nommé directeur du cabinet du secrétaire d'Etat chargé des universités, M. Roger-Gérard Schwartzenberg, en juillet 1985.]

[M. Boucault, né le 17 juillet 1948 à Blois (Loir-et-cher), ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, entre au ministère de l'intérieur en juin 1975. Après avoir été notamment sous-préfet directeur de cabinet du préfet du Var, puis du préfet de la région Bretagne, M. Boucault est appelé comme chef de cabinet de M. Jacques Delors au ministère de l'économie, des finances et du budget, en septembre 1983. Il est conseiller technique au cabinet de M. Joxe, place Beauvau, de juillet 1984 à janvier 1986. M. Boucault est successivement nommé secrétaire général de la préfecture des Alpes-maritimes (1986) et préfet de Haute-Corse (juillet 1988).]

EN BREF

□ **Arrestation d'un évadé de la prison de Coutances.** – Un des deux détenus qui s'étaient évadés le 22 décembre dernier de la maison d'arrêt de Coutances (Manche), Alain Artinian, trente-trois ans, a été arrêté, vendredi 2 février, à Créteil (Val-de-Marne), alors qu'il venait de tenter un cambriolage. Lors de son interpellation, Artinian avait fourni une fausse identité et ce n'est que lundi qu'il a pu être identifié. Condamné pour cambriolage, Artinian s'était évadé de la prison de Coutances en compagnie de Bernard Giallo, vingt-six ans, en détention préventive sous l'accusation de vol à main armée. Giallo est toujours en fuite.

□ **Démantèlement d'un réseau de drogue à Montpellier.** – La gendarmerie de Montpellier a annoncé, lundi 5 février, le démantèlement d'un réseau de trafiquants de drogue qui auraient réussi à écouler, en quatre ans, quelque 25 tonnes de résine de cannabis en provenance du Maroc vers l'Espagne, la France, l'Italie et les Pays-Bas. Six personnes ont été arrêtées. Un Français, René Ferret, quarante-quatre ans et un Espagnol, Georges Hernandez-Quilès, quarante-huit ans, considérés comme les patrons de ce réseau, sont toujours en fuite.

DÉFENSE

Femmes à bord

Tempête en vue au royaume de Nelson ? Ainsi que l'a précisé, lundi 5 février, le ministre des forces armées, M. Archie Hamilton, la Grande-Bretagne a décidé d'autoriser les femmes à servir en mer sur les bâtiments de guerre de la Royal Navy. *« Cela modifie une politique établie de longue date, qui voulait que les femmes n'aient pas accès à des fonctions pouvant les exposer au combat direct »*, a-t-il précisé.

Raison invoquée : résoudre les problèmes de recrutement de la marine britannique. Mais cette décision n'en inquiète pas moins certains députés, qui s'attendent à un vif mécontentement... de la part des femmes de marins. *« Elles trouvent déjà difficile de voir leurs maris des semaines en mer. Mais savoir qu'il y aura des femmes avec eux, cela ne peut pas aller »*, a déclaré l'une d'entre elles à la télévision britannique. – *(Reuter.)*

□ **Un bombardier américain s'écrase en mer du Nord.** – Un bombardier américain F-111 s'est écrasé lundi 5 février en mer du Nord, dans la baie du Wash (est de l'Angleterre), après avoir apparemment explosé en vol au cours d'un exercice. L'un des deux aviateurs a trouvé la mort, tandis que les recherches se poursuivaient, mardi matin, pour retrouver le deuxième homme de l'équipage. L'appareil accidenté faisait partie des quatre-vingt-quatre bombardiers américains actuellement stationnés sur la base d'Upper Heyford, dans l'Oxfordshire. – *(AFP, Reuter.)*

Le Monde

SCIENCES • MEDECINE

Brèches dans une tour d'ivoire

La France lance des programmes pluridisciplinaires sur le modèle japonais pour permettre à ses chercheurs de sortir de leur isolement

LA cuisson par micro-ondes constitue sans doute l'un des progrès les plus spectaculaires dans le domaine agro-alimentaire. Elle est dérivée de... la technologie des radars ! Pour la mise au point des ordinateurs et des programmes informatiques les plus avancés, la neurobiologie, la psychologie, la linguistique et même la philosophie sont devenues des disciplines aussi importantes que les mathématiques. C'est désormais acquis : toute avancée sérieuse dans les domaines scientifiques et techniques les plus porteurs économiquement nécessite une étroite coopération de chercheurs d'horizons très différents.

Les Japonais et les Américains, peuples pragmatiques, ont compris cela depuis longtemps. Après un démarrage un peu timide, la France y vient à son tour. Quatre programmes de recherche pluridisciplinaires ont été ou seront lancés d'ici à mars prochain. Et le comité national du CNRS, composé de 1 325 experts de toutes les disciplines, doit se réunir pour la première fois en séance plénière les 12 et 13 février sur le thème de l'interdisciplinarité.

Un enjeu énorme

L'efficacité de ce genre de démarche n'est plus à prouver. Le programme « Aliment 200 », lancé il y a quatre ans, a entraîné la mise en place de 430 projets de recherche associant les industriels à des laboratoires publics de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ou du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), par exemple. L'industrie agro-alimentaire a consacré ainsi 1 200 000 000 de francs à la recherche l'an dernier, deux fois plus qu'en 1983. Ce succès a amené M. Hubert Curien, ministre de la recherche, et M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture, à étendre le programme. Sous le nom d'« Agrobio », il couvrira désormais toutes les étapes « de la fourche à la fourchette », de l'amélioration génétique animale et végétale et de l'étude des problèmes de pollution agricole à la nutrition et à la toxicologie, ont-ils annoncé le 30 janvier dernier.

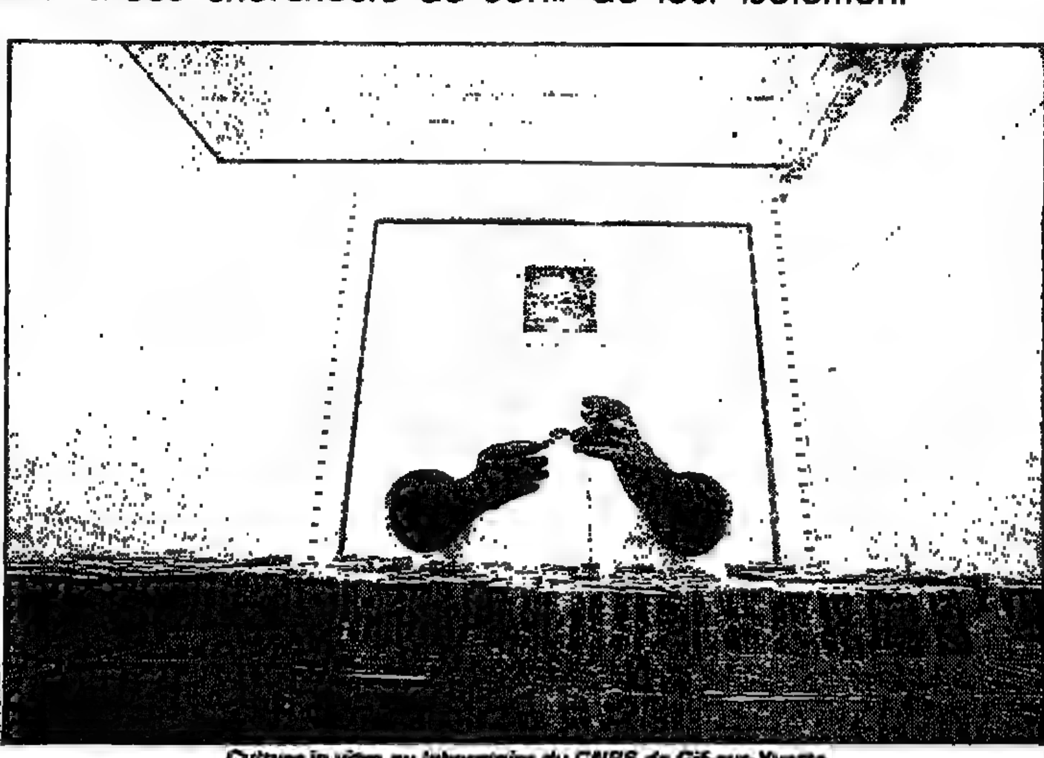
Le même jour, M. François Kourilsky, directeur général du CNRS, jetait les premières bases du programme Imabio, pour « ingiénierie des macromolécules biologiques ». Un terme barbare derrière lequel se cache un enjeu scientifique et économique énorme.

Cette discipline nouvelle pourrait, par exemple, permettre la mise au point de médicaments anti-cancéreux et, plus généralement, d'une nouvelle génération de vaccins élaborés à partir de l'étude des antigènes viraux et susceptibles de traiter des affections comme le sida. Elle consiste à identifier et à déchiffrer les relations qui existent entre la forme des molécules biologiques géantes (comme les protéines) et leurs propriétés. Un travail de bénédictin faisant appel à *« ce qui se fait de mieux en matière de techniques et de compétence »* – selon les termes de M. Kourilsky – dans des domaines aussi divers que la biologie, la chimie, la physique, les mathématiques et l'informatique. Les chercheurs doivent en effet étudier les molécules à l'aide, par exemple, de spectroscopes à résonance magnétique nucléaire ou d'accélérateurs à rayonnement synchroton, avant de les modéliser sur de puissants ordinateurs (le Monde des sciences et de la médecine du 31 janvier).

La France est assez bien placée dans ce domaine et devance le Japon, estime M Kourilsky. Soixante-huit équipes représentant environ quatre cents chercheurs sont concernées par l'ingénierie macromoléculaire au sein du seul CNRS, qui leur consacre au total 165 millions de francs par an. Le programme « Imabio » devrait permettre d'accroître leur efficacité. Leur budget annuel pourrait être porté à quelque 200 millions de francs. Cinq ou six « pôles forts » dotés de matériel perfectionné seront créés autour d'équipes déjà performantes, comme à Strasbourg ou à Grenoble.

Cette action *« programmée pour au moins huit à dix ans »* (avec révision tous les quatre ans) sera menée en coopération étroite avec le ministre de la recherche, les autres organismes concernés comme le CEA ou l'INSERM, et les industriels. Pour l'instant, seuls les grands de l'industrie pharmaceutique comme Rhône-Poulenc, Roussel Uclaf ou Sanofi, regroupés au sein d'une association baptisé « Organibio », participent au programme. Ils comptent investir dans un premier temps 5 millions de francs sur leurs propres ressources, le ministère de la recherche devant doubler cette somme. Mais, affirme un porte-parole d'« Organibio », *« il ne s'agit là que d'un démarrage, et notre groupe devrait s'élargir rapidement à l'agro-alimentaire et à l'informatique »*.

Si « Agrobio » vise à conforter la France dans un créneau où elle est déjà bien implantée, « Imabio » est un moyen de participer plus efficacement à une compétition internationale scientifico-économique parfaitement identifiée. « Cogniscience » (sur les sciences cognitives) et « Ultimatech » (sur *« les techniques poussées à leurs limites »*), les deux autres actions annoncées le 30 janvier par M. Kourilsky, relèvent beaucoup plus, en revanche, du pari sur l'avenir.


Culture in vitro au laboratoire du CNRS de Gif-sur-Yvette.

PH. PLAILLY

Le terme « sciences cognitives » rassemble des disciplines aussi diverses que la neurobiologie, la psychologie, la philosophie et la linguistique, l'informatique et les mathématiques. Il s'agit en fait de l'étude des mécanismes d'acquisition des connaissances. M. Jean-Pierre Changeux, titulaire de la chaire de biologie moléculaire au Collège de France, et auteur du best-seller scientifique *l'Homme neuronal* avait, dans un rapport réalisé à la demande des ministres de la recherche et de l'éducation, souligné l'importance de ce domaine (« le Monde des sciences et de la médecine » du 12 juillet 1989). Intelligence artificielle, robotique, communication homme-machine, mais aussi pédagogie et pathologie des fonctions mentales : les enjeux économiques sont évidents, mais difficiles à chiffrer dans l'immédiat.

« Il s'agit d'un domaine encore un peu flou dont il convient de définir les frontières », estime M. André Holley, du laboratoire de physiologie neuro-sensorielle (CNRS) de Lyon. Les chercheurs concernés devaient se réunir les 5 et 6 février à Lyon, dans le cadre d'un colloque organisé par M. Holley, afin de définir leurs souhaits pour le programme « Cognisciences ».

Des lasers pour tous

Plus d'une cinquantaine de laboratoires du CNRS peuvent être rattachés de près ou de loin aux sciences cognitives, estime M. Holley, sans compter des équipes abritées par d'autres organismes comme l'INSERM, le CEA, l'Institut national de recherche en informatique et automatique (INRIA), ou par des industriels comme IBM.

Le programme « Ultimatech », enfin, ne devrait, pour sa part, faire l'objet d'une première réunion de préparation que les 26 et 27 mars. Né d'une idée de M. Daniel Toulouse, directeur du département mathématique et physique de base au CNRS, il est basé sur le fait que les progrès techniques des moyens d'expérimentation et l'avancée des connaissances vont de pair, explique M. Bernard Hébral, du centre de recherches sur les très basses températures (CNRS) de Grenoble.

C'est particulièrement vrai en physique des particules, où chaque montée en puissance des accélérateurs entraîne de nouvelles découvertes, mais cela se vérifie partout. Et là aussi, souligne M. Hébral, l'interdisciplinarité s'impose. Les lasers, inventés par les physiciens, sont aujourd'hui employés dans toutes les disciplines. La résonance magnétique nucléaire est utilisée par les médecins, les chimistes et les physiciens. Chacun de ces utilisateurs a des besoins particuliers, des exigences dont la satisfaction entraîne des progrès techniques qui, à leur tour, peuvent avoir des applications dans d'autres disciplines. Il s'agit là encore, on le voit, d'un domaine aussi prometteur que difficile à définir en termes économiques immédiats.

S'ils arrivent à séduire les industriels, « Imabio », « Cognisciences » et « Ultimatech », pourraient constituer les premières bases d'un équivalent français aux grandes actions à la japonaise. Plus ambitieux que les « programmes interdisciplinaires de recherche » (PIR) lancés il y a quelques années sur les matériaux, les énergies ou l'environnement, ils représentent *« la déclinaison du plan de modernisation du CNRS mis en place en juin dernier »* (*le Monde* du 1er juillet 1989), affirme M. Kourilsky. Une démarche séduisante, à condition que, par un effet pervers, elle n'entraîne pas une marginalisation des disciplines « moins à la mode », comme semblent le craindre certains chercheurs.

JEAN-PAUL DUFOUR

Français: le « no » des scientifiques

Argumentation *« totalement absurde »*... *« ignorance complète de la vie scientifique »*, et *« exigences extravagantes »*... Les mesures pour la sauvegarde du français dans le domaine scientifique annoncées récemment par M. Alain Decaux, ministre de la francophonie (*le Monde* du 12 janvier 1990), nous ont valu plusieurs réactions, toutes négatives, parfois violentes.

« On pourrait demander au ministre Decaux d'interdire de diffuser les chansons, les clips (en anglais) *sur les médias dont l'Etat est propriétaire »*, propose M. Piquemal, directeur de recherche au CNRS, qui s'affirme *« ardent défenseur de la pureté du français dans le quotidien »* et souligne qu'il existe de bonnes revues scientifiques en français.

Mais, ajoute-t-il aussitôt, *« l'anglais, pour le scientifique, est un outil de travail, et ce n'est pas son utilisation par une infime partie de la population qui va affaiblir la langue française, ni nuire au rayonnement culturel et économique de la France dans le monde ».* *« Il m'a été donné d'assister à des réunions scientifiques en Italie, en Allemagne, en URSS, au Canada, en Israël. J'ai été invité en Chine, au Japon et en Inde*, écrit M. Visocekas, professeur à l'université Paris-VII. *Personne n'avait demandé que l'on s'exprime dans la langue de Dante, de Goethe ou de Pouchkine, alors que, dans bien des cas, les nationaux correspondants étaient majoritaires. »*

La traduction simultanée préconisée et subventionnée par M. Decaux n'est envisageable que dans *« les grandes réunions de prestige, où l'argent du contribuable coule à flots »*, ajoute M. Visocekas. Mais, pour les congrès plus spécialisés, elle est trop chère et pourrait même, selon M. Jean Massoulié, directeur de recherche au CNRS, avoir l'effet pervers de *« décourager dans la pratique toute organisation de congrès scientifique international en France »*.

Exemple à ne pas suivre

Celui que M. Massoulié organise en mai prochain – tout en anglais – avait été cité par MM. Decaux et Pierre-André Wiltzer, président de l'Association des parlementaires de langue française, comme l'exemple à ne pas suivre.

Cette manifestation très spécialisée portant sur la cholinestérase, une enzyme impliquée dans la transmission neuromusculaire, a été décidée par *« un comité scientifique international dont je suis le seul Français »*, rétorque M. Massoulié. Et si elle a lieu en France, *« c'est à cause du retentissement international »* des travaux français sur le sujet.

Pour M. Massoulié et M. Francis Bacou, autre organisateur de ce colloque, les visites et les stages de chercheurs étrangers en France suscités par ce prestige font beaucoup plus pour la diffusion de la langue et de la culture françaises dans le monde que n'importe quelle traduction simultané. Hélas, souligne M. Bacou, là, les subventions manquent cruellement : *« Des scientifiques, en particulier des pays de l'Est, ne pourront, pour des raisons économiques évidentes, participer à notre congrès. Alors qu'ils nous en ont fait la demande, nous ne pourrons pas les aider financièrement pour venir en France »*...

Misères de plomb

Depuis 1987, près de 500 enfants vivant dans des logements parisiens vétustes ont été victimes du saturnisme

RECROQUEVILLÉ dans les couvertures, Mamadou dort. A côté, Sissé, sa mère, veille sur son sommeil tout en accomplissant les derniers préparatifs du déménagement. La famille K... va quitter pour quelques jours l'appartement de 19 mètres carrés qu'elle occupe à six, bientôt sept, près du quartier de la Goutte-d'Or, dans le 18e. Mamadou, deux ans, et sa sœur, quatre ans, sont intoxiqués par un poison insidieux, les sels de plomb contenus dans la peinture de leur logement. En attendant le décapage des murs, les locataires iront à Aulnay-sous-Bois où l'association Accueil et Santé leur assure un logement temporaire.

Dans la journée, Mamadou s'ennuie. Alors, il se poste à la fenêtre et gratte les écailles de peinture au goût sucré. Alertés par ses vomissements, ses parents l'ont conduit dans un centre de prévention maternelle et infantile (PMI) du quartier. Après un interrogatoire de dépistage et quelques prises de sang, le diagnostic de saturnisme (intoxication au plomb) a pu être établi.

Depuis 1987, date de la mise en place d'un dépistage systématique dans les PMI du 11e et du 18e arrondissement, 411 cas ont été diagnostiqués par le laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris. Sans compter les enfants admis directement dans les hôpitaux. Une cinquantaine. Avec l'élargissement du dépistage à l'ensemble de l'Est parisien, on s'attend à voir doubler le nombre des enfants intoxiqués. En l'absence de diagnostic, l'intoxication évolue vers des troubles neuropsychiques et des encéphalopathies. Sans traitement, elle peut conduire au coma et au décès.

A l'hôpital Trousseau, cent cinquante enfants sont traités ou suivis pour saturnisme. Les plus atteints subissent des traitements chélateurs par perfusion, propres à capter et à éliminer une partie du plomb accumulé dans l'organisme. Actuellement, des recherches sont menées pour leur subsituer un traitement oral, moins coûteux et moins traumatisant.

« C'est entre 1985, date des premières admissions, et décembre 1986, que nous avons établi une corrélation certaine entre l'absorption de peinture et l'intoxication au plomb, explique le professeur Guy Leverger, de l'hôpital Trousseau. *Depuis 1985, nous n'avons pas déploré de décès. Mais auparavant cinq ou six cas ont été rapportés. »*

Cette épidémie silencieuse frappe essentiellement les enfants migrants, de un à six ans, vivant dans des logements vétustes, voire insalubres. La discrétion et l'apparition tardive des symptômes compliquent le diagnostic. Constipation, anémie, douleurs abdominales, somnolence ou au contraire excitation : rien de caractéristique. Seuls le taux de plomb dans le sang et le dosage d'une enzyme, la protoporphyrine érythrocytaire, signalent, à coup sûr, la maladie.

Depuis peu, la mairie de Paris s'est engagée dans une politique de prévention à grande échelle. *« Gratuité des examens et des soins, dépistage systématique pour l'ensemble des arrondissements de l'Est parisien, les plus touchés, par les centres de prévention maternelle et infantile, devraient permettre de passer à la vitesse supérieure »*, nous a expliqué Mme Michèle Barzach, ancien ministre de la santé, adjointe au maire de Paris, chargée des affaires sanitaires et sociales.

Sur 1 150 enfants ayant subi un prélèvement depuis 1987, 411 se sont révélés intoxiqués : 174 de manière grave, dont 3 encéphalopathes, et 237 de façon modérée. *« En règle générale, ceux qui mangent les écailles de peinture souffrent d'intoxication grave, ceux qui ne font qu'inhaler les poussières et mettre leurs doigts à la bouche sont atteints de forme modérée nécessitant une surveillance et certaines précautions »*, confirme le pédiatre Michelle Delcour, médecin départemental des PMI chargé de coordonner le programme saturnisme, à Paris.

Un dépistage plus large

Le phénomène n'épargne pas la banlieue parisienne. A la suite d'un décès pour saturnisme en 1987, des dépistages menés à Aubervilliers, en Seine-Saint-Denis, ont permis de diagnostiquer quarante-sept intoxications, modérés ou graves, sur quatre-vingts enfants à risques. Quatre d'entre eux ont dû être hospitalisés. Habitat vétuste, appartenance à une ethnie exposée justifient un dépistage sanguin. Le prix des analyses, effectuées par un laboratoire privé, s'élève en moyenne à 500 francs par enfant. Un coût prohibitif qui devrait pousser le conseil général à s'équiper lui-même ou à passer convention avec le laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris ou celui de l'hôpital Fernand-Vidal, seuls capables de pratiquer ces analyses.

« Aujourd'hui, la question est de savoir si nous touchons vraiment tous les enfants à risque par les centres de prévention maternelle et infantile ou s'il faut aller vers les médecins de ville », s'interroge Jacques Cheymol, pédiatre vacataire des PMI en Seine-Saint-Denis. Dans le département, la situation d'Aubervilliers n'est certainement pas exceptionnelle. Les communes de Saint-Denis, de Montreuil, de Saint-Ouen, du Pré-Saint-Gervais et de Pantin ne devraient pas échapper à l'épidémie. Et si aucun cas n'a encore été signalé en province, la difficulté du diagnostic en l'absence d'information est peut-être en cause. Médecins sans frontières préconise, pour sa part, un dépistage plus large dans les écoles.

Frappée d'interdiction de fabrication industrielle en 1913, puis artisanale en 1948, la peinture à la céruse est à rechercher dans les immeubles antérieurs à cette période. A l'intérieur des logements, on la retrouve principalement au niveau des plinthes et des fenêtres ; à l'extérieur, dans les cages d'escalier.

MARINE MALTO

Lire la suite page 19

SCIENCES ◆ MEDECINE

Accidents nucléaires : la pilule belge

Les pilules d'iode protègent la thyroïde en cas d'accident nucléaire. Faut-il, comme les Belges, les installer préventivement chez les particuliers ?

LES Belges disposeront-ils bientôt à domicile d'une pilule destinée à les protéger en cas d'accident nucléaire ? Une pilule d'iode soigneusement rangée dans le local qui abrite les compteurs électriques. Histoire belge ? Certainement pas, puisque c'est la proposition très officielle que le secrétaire d'Etat à la santé publique, M. Roger Delizée, vient de faire à son gouvernement.

A l'origine de cette initiative, le souci du secrétaire d'Etat de réagir avec le maximum de rapidité aux conséquences d'un accident nucléaire aussi grave que celui qu'a connu l'Union soviétique à Tchernobyl. Et peut-être aussi celui de quelqu'un qui, parfois, vit non loin de la centrale nucléaire de Chooz. Si cette proposition amène à se poser quelques questions, ce n'est pas parce que les experts contestent l'utilité de la prise d'une telle pilule en cas de contamination nucléaire, mais plutôt en raison de son mode de distribution et du risque que pourraient prendre les particuliers en l'absorbant sans contrôle médical. A la moindre rumeur.

Sur le premier point, on sait depuis longtemps l'utilité d'une prise d'iode préventive pour contrer les effets des aérosols d'iode 131 et 132 émis par un réacteur éventré. Lors de l'accident de la centrale américaine de Three Mile Island, en mars 1979, les autorités américaines étaient d'ailleurs prêtes, si le fonctionnement du réacteur leur avait totalement échappé, à administrer des gélules d'iodure de potassium ou de sodium aux habitants de la région. De même, on sait que les autorités soviétiques ont largement distribué de l'iode au moment de Tchernobyl pour prévenir l'absorption d'iode radioactif par la thyroïde. Le temps que le dangereux nuage disparaisse.

Car la thyroïde présente, en effet, une capacité à stocker l'iode, qu'elle utilise ensuite pour fabriquer certaines hormones iodées nécessaires à l'organisme. En intégrant préventivement de l'iode non radioactif, on sature donc la thyroïde, qui se trouve ainsi protégée contre toute absorption supplémentaire. L'iode radioactif est alors éliminé rapidement par les voies naturelles.

Ce processus est bien connu des médecins, qui pratiquent presque quotidiennement dans des centres spécialisés des investigations par scintigraphie – examens des glandes surrénales ou des reins – en injectant des isotopes radioactifs d'iode dans l'organisme des patients. « *Avant ce type d'examen,* explique le professeur Galle, de l'hôpital Henri-Mondor, *nous faisons prendre au patient quelques centaines de milligrammes – de 200 à 500 mg – d'iode non radioactif. C'est complètement inoffensif, moins dangereux pratiquement qu'un comprimé d'aspirine. Les Américains se seraient d'ailleurs évité bien des ennuis si, lors de certains essais nucléaires dans la région des îles Marshall, ils avaient distribué un tel produit, car on a constaté à la suite de ces événements un pourcentage significatif de tumeurs thyroïdiennes dans la population.* »

« Ni trop tôt ni trop tard »

Ce phénomène de stockage et d'utilisation de l'iode dans la thyroïde étant bien compris, on voit tout l'intérêt qu'il y a à en absorber pendant toute la durée du passage du nuage radioactif chargé d'iode. « *Mais,* remarque le docteur Lafuma, de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire, *on conçoit aussi qu'il y ait un optimum dans le temps pour administrer le produit. Trop tôt, et le stock de gélules fond prématurément sans avoir joué son rôle protecteur. Trop tard, et la saturation de la thyroïde n'est que partielle.* » D'où un véritable casse-tête pour définir les meilleures conditions de distribution et de prise à la commande de ce médicament.



Les autorités soviétiques avaient largement distribué de l'iode lors de la catastrophe de Tchernobyl

Faut-il, en effet, stocker préventivement quelques gélules dans le placard des compteurs d'électricité des 4 millions de foyers belges, et compter sur le civisme et le sang-froid de la population pour ne pas céder à la panique ou à des rumeurs infondées d'accident ? Ou faut-il, comme la plupart des autres pays disposant d'un parc de centrales nucléaires, laisser la responsabilité de l'administration du produit aux autorités locales ou nationales ?

D'un côté, il faut aller vite et, de l'autre, ne pas faire n'importe quoi. Et si les solutions française et américaine d'une distribution réglementée de l'iode permettent d'éviter la prise anarchique de médicaments sans contrôle médical, force est de reconnaître que la présence rassurante de la pilule belge dans les foyers peut permettre, en cas d'accident nucléaire, de confiner pour le temps nécessaire les gens chez eux avant de les évacuer vers des sites sûrs.

Faute de pouvoir répondre avec satisfaction au problème posé, chacun y va de ses certitudes et de ses angoisses. Le problème est cependant suffisamment délicat pour que la direction générale de la santé et le service central de protection français contre les rayonnements ionisants aient publié, en octobre 1989, une note d'information destinée aux médecins et aux autorités sur la conduite à tenir en cas de distribution d'iode stable à une population exposée.

Elle précise notamment que la protection par ingestion d'iode est quasi totale si la prise a lieu dans les six heures précédant l'exposition aux aérosols radioactifs, qu'elle atteint 90 % si elle a lieu au moment de l'inhalation, et qu'elle peut encore être de 50 % si elle est faite six heures après ce moment critique. Elle alerte aussi sur les contre-indications et sur la conduite à tenir lors de l'apparition, rare heureusement, d'effets indésirables. Reste malgré tout que si l'administration d'iode peut préserver l'organisme, elle ne le protège aucunement pour tous les autres produits radioactifs – strontium, césium, cobalt, plutonium, etc. – qu'une telle catastrophe peut relâcher dans la nature.

J.-F. AUGEREAU

POINT DE VUE

Qualité des soins et dépenses de santé

par le docteur Pierre Gallois

AU-DELA des apparences immédiates, parfois difficiles à comprendre, la grève des internes et chefs de clinique traduit sans doute la profonde inquiétude d'une génération, qui, au terme d'études longues et difficiles, et après l'accession à compétence indiscutable, se trouve face à un avenir apparemment bouché : profession encombrée, rémunérations enfermées dans le carcan d'un budget contrôlé par les pouvoirs publics.

Car il y a, dans la situation actuelle, deux logiques qui paraissent inconciliables : d'une part, celle des pouvoirs publics désireux d'assurer l'égalité et la liberté de l'accès aux soins, en maîtrisant les dépenses de santé ; d'autre part, celle des médecins revendiquant une rémunération qui corresponde à l'importance de leurs responsabilités, de leur formation et de leurs activités.

La maîtrise des dépenses de santé, dans un pays comme le nôtre, ne peut être le fait du rationnement et de mesures autoritaires. Elle passe obligatoirement par la responsabilisation des prescripteurs que sont les médecins. Les pouvoirs publics ont néanmoins une responsabilité directe puisqu'ils ont le contrôle de la mise à disposition des moyens à la fois techniques et humains. Cette responsabilité n'est pas toujours bien assumée et c'est, par exemple, pour avoir trop tardé dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de régulation des flux en médecins, généralistes et spécialistes, que l'on en est là.

Mais les médecins ont aussi leur part dans cette maîtrise. Il est tentant de créer chez eux un intérêt financier à la réduction des dépenses. On en voit cependant vite les effets pervers, notamment au plan de l'éthique. C'est donc une politique de responsabilisation qu'il faut promouvoir. Celle-ci ne peut passer que par la formation, initiale mais surtout continue. Cette formation doit avoir pour but « le bon usage des soins » et doit être indépendante vis-à-vis de ceux qui ont intérêt à la réduction des coûts, comme de ceux qui ont intérêt à l'augmentation de la consommation (en technique comme en médicaments). Une politique professionnelle a été définie. Mais les moyens ne sont pas à la hauteur de l'enjeu : la profession dispose actuellement de 15 millions de francs pour cela alors que, parallèlement, l'industrie pharmaceutique consacre plus de 2 milliards à l'information des médecins. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'aider à la mise en place d'une formation médicale continue efficace, appuyée sur une véritable politique d'évaluation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques.

Les honoraires conventionnels actuels n'ont pas été revalorisés depuis plus de deux ans. Leur caractère insuffisant, « déshonorant » pensent certains, notamment pour la consultation, est largement reconnu. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que beaucoup de médecins, et souvent les plus consciencieux (donc les plus pénalisés par la faiblesse des tarifs), adoptent le secteur à honoraires libres pour arriver à exercer leur métier correctement.

Mais est-il sain, par ailleurs, d'en rester au système « Prisunic », tout à 85 F, pour la consultation du généraliste ? Ceci n'est-il pas une incitation au nivellement par la base ?

Reste la reconnaissance tarifaire de la formation. C'est la demande des chefs de clinique et l'accord se fait assez bien là-dessus. Cela pose plus de problèmes pour les internes, puisque le concours dont ils se prévalent n'est plus un concours de sélection mais de régulation des flux entre spécialistes et généralistes. En faire un élément promotionnel serait hiérarchiser de fait la profession médicale entre les spécialistes et les généralistes, ce qui irait à l'encontre de la politique de promotion de la médecine générale. Il paraîtrait donc plus sain et plus porteur d'une certaine dynamique de lier cette promotion tarifaire à la compétence acquise tant par la formation initiale que par la formation continue, cela pour les généralistes comme pour les spécialistes. Cela pourrait ne concerner qu'un certain pourcentage d'actes et qu'une certaine durée, au-delà de laquelle la preuve de la persistance de l'effort de formation devrait être fournie.

Cette amélioration de la tarification doit-elle être à la charge du patient ou de la Sécurité sociale ? Son remboursement est souhaitable, et il n'est pas absurde de parier que cette politique, mise en œuvre dans son ensemble, ne se traduise par une réduction des dépenses. Cependant, il ne faut pas oublier non plus qu'il est souhaitable que les médecins gardent, au niveau de leurs honoraires, un certain espace de liberté.

Cette grève, inattendue mais non étonnante, peut être l'occasion de revoir notre système, d'en préserver l'essentiel, c'est-à-dire l'accès aux soins pour tous, et d'y introduire une dynamique nouvelle qui essaie de promouvoir parallèlement la maîtrise des dépenses et la qualité des soins.

▶ **Pierre Gallois est président fondateur de l'Union nationale des associations de formation médicale continue (UNAFORMEC).**

BIBLIOGRAPHIE

« Gros temps sur la planète », de J.-C. Duplessy et P. Morel

Péril ambiant

LES activités humaines perturbent l'environnement terrestre. La teneur de l'atmosphère en gaz carbonique a augmenté de 25 % depuis le début de l'ère industrielle et elle continue de s'accroître.

Depuis une dizaine d'années, les scientifiques essayaient d'intéresser le grand public et les « décideurs » à ces problèmes. En vain. En 1986, le « trou » d'ozone antarctique est – enfin – devenu un des sujets vedettes des médias. Du coup, l'augmentation du gaz carbonique est, elle aussi, passée au rang de star.

Ce double vedettariat, certes, est une bonne chose puisqu'il traduit une large prise de conscience. Mais il a suscité les déclarations les plus follement pessimistes et les plus inconsidérées.

Deux éminents spécialistes ont donc décidé d'expliquer la situation dans *Gros temps sur la planète*. L'un, Jean-Claude Duplessy est géochimiste et dirige le Centre des faibles radioactivités (CNRS et CEA). L'autre, Pierre Morel, est le créateur du laboratoire de météorologie dynamique du CNRS et le secrétaire du Programme mondial de recherche sur le climat.

Ces deux spécialistes ont réussi une performance remarquable et rare : les processus qu'ils décrivent sont extrêmement complexes. Les méthodes d'étude sont très compliquées. Pourtant les deux auteurs sont toujours compréhensibles, et même parfois drôles, lorsqu'ils expliquent la machine-climat et les variations climatiques anciennes. Ils ont aussi la modestie des vrais savants, ils avouent honnêtement leurs ignorances (et celles de leurs pairs) ; ils exposent leurs perplexités ; ils présentent les différentes hypothèses.

La teneur du gaz carbonique augmente, c'est un fait reconnu par tous. A terme, cette augmentation celle du méthane et la diminution de l'ozone auront sûrement pour effet de réchauffer la planète globalement. Mais quand et comment ? Là, ils reconnaissent qu'on ne sait pas très bien. Le réchauffement modifiera les circulations océanique et atmosphérique. Tout le monde en convient. Mais, en l'état actuel des connaissances et des capacités de calcul, personne ne peut dire ce que seront les « nouveaux » climats régionaux résultant des activités humaines.

Jean-Claude Duplessy et Pierre Morel, au passage, tordent le cou à quelques contre-vérités trop répandues. Non, la forêt amazonienne n'est pas le poumon de la planète. Non, la partie orientale (la plus grande) de la calotte glaciaire antarctique ne peut fondre brusquement, faisant ainsi monter le niveau des mers de 65 mètres. Elle supportera, sans guère bouger, un réchauffement moyen de plusieurs degrés Celsius comme elle le fait depuis une bonne douzaine de millions d'années. Ce qui ne veut pas dire que les mers ne monteront pas d'un ou plusieurs décimètres pendant le prochain siècle.

Trois crises à venir

Pour terminer, les deux auteurs présentent les trois crises auxquelles seront confrontés les hommes du vingt et unième siècle. Une crise climatique est prévisible : « *Des arguments scientifiques solides, sinon tout à fait précis, nous avertissent* [d']*une évolution relativement rapide du climat pour toutes les régions de la Terre, d'une ampleur inégalée dans un intervalle de temps aussi bref* [...] *Les problèmes causés par ce phénomène ne seront pas insurmontables.* » Et, de plus, il y a « *toutes chances de voir le système régulateur naturel ramener progressivement le climat de la Terre vers un état proche des conditions actuelles, à partir du moment où* [nos très lointains descendants] *auront éliminé les sources de gaz carbonique et autres gaz excédentaires* ».

En revanche, la crise biochimique et écologique (désertification, extinction d'espèces, surexploitation) risque d'être d'autant plus irréversible que « *les cycles biogéochimiques délicats, les équilibres symbiotiques raffinés* [...] *résultent d'un long processus d'évolution et d'adaptation mutuelle, sont lents à se constituer et peut être à se reconstituer, mais faciles à détruire. Conséquence de la complexité des systèmes vivants, la dégradation des équilibres écologiques naturels peut être subtile et demeurer longtemps cachée. Mais lorsqu'ils se manifestent, les dégâts sont souvent irréversibles ou très difficilement réversibles* ».

Enfin la plus grave, la crise démographique. « *Aujourd'hui la population humaine s'accroît au rythme d'un milliard d'unités en dix ans. S'il existe un problème global pressant qui devrait être au centre des consultations politiques internationales, c'est bien celui-là* [...] *Incomparablement plus impénétrable que la complication physico-mathématique du climat ou les interactions multiformes de l'écologie est la complexité de l'esprit humain, qui défie l'analyse autant qu'il résiste aux arguments logiques.* »

YVONNE REBEYROL

▶ ***Gros temps sur la planète*, de Jean-Claude Duplessy et Pierre Morel. Editions Odile Jacob, 297 pages ; nombreux schémas et cartes, 180 F.**

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

ADMINISTRATION :
11, RUE JEAN-MAZET
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-30-00
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

Edité par la SARL *le Monde*

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
Mme Geneviève Beuve-Méry,
M. André Fontaine, *gérant.*

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-99-61.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY

SCIENCES ◆ MEDECINE

Misères de plomb



L'élimination des risques passe par la rénovation des logements vétustes. MICHEL SPEZ

Suite de la page 17

Collage de papier peint sur les écailles, nettoyage humide pour éviter la dispersion des poussières, lavage des mains, interdiction de gratter constituent les quelques principes de prévention. De maigres moyens qui limitent tout de même les rechutes.

Menée par Médecins sans frontières et Migrations Santé (1), une opération de réhabilitation de cent logements parisiens est en cours depuis octobre dernier. L'objectif est de prévenir une réintoxication chez les enfants les plus atteints et de mettre au point une méthode chimique de décapage des murs qui soit reprise par les pouvoirs publics. Les techniques de ponçage ou de brûlage sont à proscrire car elles mobilisent les poussières qui peuvent intoxiquer l'entourage.

La mairie de Paris envisage de reprendre à son compte l'opération. D'après ses estimations, quelque quatre cents logements sont concernés. *« Un inventaire en cours au niveau de la Direction du logement recherche les solutions les plus adéquates. Certains logements peuvent être repeints, d'autres, insalubres, sont en passe d'être rénovés »*, prévoit Mme Barzach.

Dans cette dernière hypothèse, que deviendront les occupants actuels ?

Le collectif antiplomb, qui regroupe une quarantaine d'associations, réclame l'assurance d'un relogement pour les familles contraintes de quitter leur appartement. Depuis quelques mois, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) a mis en place une procédure spéciale à l'intention des propriétaires désireux d'engager les travaux de peinture. Aucune demande n'a encore été déposée.

Le Pacte de Paris, l'association par laquelle transitent les dossiers, souligne que les financements seront attribués aux personnes qui se trouvent dans une situation juridique normale.

Actuellement, il n'existe pas de moyens réglementaires ou juridiques légaux de contraindre les propriétaires à entreprendre les travaux. *« Le problème du saturnisme est absent des critères de salubrité traditionnels*, dit Mme Esméralda Luciolli, responsable de la mission France à MSF. *Aux Etats-Unis, si un enfant est reconnu intoxiqué, les propriétaires sont tenus de prendre des mesures palliatives. »*

Les effets à long terme du saturnisme sont encore mal connus. Le plomb, stocké dans l'organisme pour des années, hypothèque le développement normal de l'enfant. *« L'amputation de la capacité de mémoire, d'attention et du quotient intellectuel représentent des séquelles potentielles graves »*, remarque le docteur Antoine Yver, chef de clinique à l'hôpital Trousseau. Un risque qui montre l'urgence d'un dépistage systématique de toutes les populations à risques. Mamadou fait partie de ceux qui ont pu être identifiés à temps. Mais combien d'enfants resteront ignorés des services de santé ?

MARINE MALTO

(1) Médecins sans frontières, 8, rue Saint-Sabin, 75011 Paris, tél. : 40-21-29-29. Migrations Santé, 23, rue du Louvre, 75001 Paris, tél. : 42-33-24-74.

Des journaux pour mieux prescrire

QUELS sont les outils d'une bonne formation médicale continue ? Au moment où les partenaires conventionnels s'échinent à mettre au point une nouvelle convention médicale, la question de savoir comment, et avec quels moyens, mettre en œuvre un vaste programme national de formation continue des médecins est d'une actualité brûlante.

Chacun convient qu'une telle politique permettrait à terme d'assurer une médecine de meilleure qualité ainsi qu'une diminution des dépenses de santé, mais, dès lors qu'il s'agit de dépasser le stade des beaux principes, syndicats, CNAM et pouvoirs publics se révèlent incapables de trouver un terrain d'entente. Chacun veut tirer la couverture à soi en organisant cette formation continue, un peu comme cela se passe à propos de l'évaluation médicale, un problème d'ailleurs directement lié au précédent. Résultat : c'est le statu quo. Et tant l'UNAFORMEC (Union nationale des associations de formation médicale continue) que les laboratoires pharmaceutiques continuent chacun à sa manière... d'occuper le terrain.

L'un des aspects les moins souvent évoqués à ce propos concerne le rôle de la presse dans la formation médicale continue. Là encore, sur le principe, la cause est entendue : il s'agit d'un véhicule indispensable à la bonne diffusion de l'information médicale. Pour autant, un tel outil pédagogique et formateur existe-t-il en France ? Un débat organisé le 25 janvier par la revue *Prescrire* a permis de faire l'inventaire des problèmes rencontrés par les éditeurs des différentes revues de formation médicale continue (FMC) existant en France.

Aider à l'apprentissage de l'art de la décision : tel est en définitive le premier but d'une revue de FMC. Pour cela, ses rédacteurs doivent satisfaire à un certain nombre de critères de qualité, à commencer par la transmission d'une information fiable, précise et critique. Il faut également avoir une vraie réflexion sur le médicament, sachant, selon l'expression du professeur Michel Detilleux, directeur de *la Lettre médicale*, qu'un médicament *« est à la fois une substance et une réflexion sur son bon usage »*.

Par rapport aux autres types de revues médicales – celles d'informations générales et celles dont l'objet est de ne publier que des travaux de recherche, – les revues de FMC doivent avant tout privilégier la logique de ce qui se rencontre fréquemment en pratique générale courante. De tels principes sous-tendent, pour ces revues, une grande nécessité d'indépendance. En France, la situation est pour le moins disparate : quel point commun y a-t-il en effet entre une revue comme *la Revue du praticien*, qui appartient au groupe de presse britannique qui édite en particulier *les Echos* et le *Financial Times*, et des revues comme *la Lettre médicale*, qui refuse toute publicité, ou encore *Prescrire*, qui, outre les abonnements, perçoit une subvention ministérielle ? Toutes admettent volontiers que, pour faire une revue de qualité, il faut de l'argent, gage d'une vraie indépendance. Où le trouver ? Chez les médecins eux-mêmes, lorsqu'ils acceptent de s'abonner à ces revues. Mais, là encore, il faut bien admettre que les médecins français, submergés d'exemplaires gratuits de revues médicales en tout genre, n'ont guère été « bien éduqués ».

Quant à l'industrie pharmaceutique, grande pourvoyeuse de publicité dans les grands journaux généralistes (on ne compte pas moins de trois quotidiens exclusivement destinés au corps médical, tirant chacun l'essentiel de leurs revenus de la publicité pharmaceutique), elle n'est que fort peu attirée par les revues de FMC. Dans ce domaine, son volume d'investissement tendrait même à se réduire pour n'atteindre que 8 % des volumes d'investissements totaux en publicité.

Peut-être la suggestion de M. François Mignon, le directeur du *Concours médical*, permettrait-elle de sortir de cette impasse. *« Ne faudrait-il pas*, explique-il, *accorder une reconnaissance à ceux qui font l'effort de se former ? »* On rejoint là le problème plus global de la convention : ne pourrait-on accorder aux médecins qui ont une formation – initiale et continue – poussée le droit de pratiquer des honoraires plus élevés ?

Cela permettrait sans doute, indirectement, aux bonnes revues de FMC d'acquérir de nouveaux abonnés et de mieux remplir leur mission tant auprès des médecins qu'auprès des étudiants en médecine, qui eux aussi manquent cruellement d'outils pédagogiques adaptés à leur exercice futur.

FRANCK NOUCHI

Agile comme un dinosaure

Un nouveau gros dinosaure carnivore vient d'être découvert dans le Colorado par le docteur Robert Bakker, de l'université de cet Etat. Des vertèbres, des dents, les mâchoires, ont été trouvées en nombre suffisant pour que le docteur Bakker puisse donner un nom à ce nouveau dinosaure *Epanterias amplexus*.

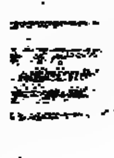
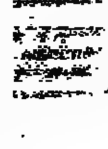
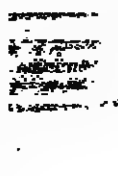
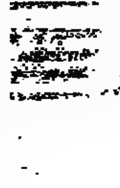
Celui-ci vivait il y a quelque 100 millions d'années (crétacé inférieur). Il devait être long d'environ 15 mètres et peser dans les 4 tonnes. Il avait des membres antérieurs petits mais puissants et terminés par trois très grandes griffes. L'articulation de ses mâchoires pouvait se distendre (comme celle des serpents) si bien qu'il devait avaler tout rond des dizaines de kilos de « viande ».

Selon M. Philippe Taquet, spécialiste des dinosaures et directeur du Muséum national d'histoire naturelle de Paris, une telle découverte est très intéressante mais pas très surprenante. Le crétacé inférieur, en effet, est une période pendant laquelle ont prospéré de nombreux gros dinosaures tel le *Carcharodontosaurus* d'Afrique (malheureusement connu seulement par ses énormes dents hautes de 10 cm).

Le docteur Bakker est connu pour avoir renouvelé l'idée qu'on se faisait des dinosaures. Il a montré que les plus grands de ces animaux n'étaient pas uniquement des êtres balourds et mastocs. Ils pouvaient être agiles, mais seulement pendant de courts moments.

Rappelons que les dinosaures sont apparus vers – 230 millions d'années (fin du trias) et ont disparu il y a – 65 millions d'années (fin du crétacé). Pendant ces 165 millions d'années, ils se sont diversifiés en carnivores et herbivores, petits et très gros, bipèdes et quadrupèdes. On en a déjà identifié plus de 600 espèces.

Y.R.












SPORTS

NATATION : le meeting de Paris

Matt Biondi, profession nageur

Le Suédois Andres Holmertz a amélioré dimanche 4 février à la piscine Georges-Vallerey (bassin de 25 mètres), lors du meeting de Paris, la meilleure performance mondiale sur 400 mètres nage libre (3 min 40 s 81). Une performance qui a fait oublier les modestes résultats de l'Américain Matt Biondi, l'ancien champion de Seoul de retour à la compétition.

Matt Biondi fait la tête. Du haut de son double mètre, le quintuple champion olympique de natation n'apprécie pas plus les médiocres prestations qu'il a fournies durant ce week-end parisien (éliminé en demi-finales du 100 mètres papillon, deuxième du 50 mètres nage libre, premier ex aequo avec deux autres nageurs du 100 mètres nage libre) que les tracas que lui causent ses démêlés avec sa propre fédération.

Après avoir refusé la modeste bourse que verse la fédération américaine à ses nageurs, afin de préserver son indépendance et de pouvoir choisir librement les compétitions auxquelles il doit participer, Biondi a donc décliné sa sélection pour une tournée qui a eu lieu récemment en Australie. Du coup, malgré ses titres de gloire, il n'a pas été retenu dans l'équipe américaine pour les meetings de Paris, Berlin-Est et Bonn.

Si des arrangements ont pu être trouvés avec les organisateurs des deux premières réunions, qui ont invité Biondi à titre individuel, cela n'a pas été le cas pour Bonn. Ce qui n'arrange pas les affaires du nageur californien qui se bat pour prouver qu'il est capable de redevenir le nageur le plus rapide du monde qu'il fut jusqu'aux Jeux olympiques de 1988 mais ce n'est pas seulement un objectif chronométrique que poursuit Matt Biondi : *« Je veux créer les conditions qui permettraient aux nageurs américains d'effectuer de longues carrières*, explique le recordman du 100 mètres nage libre. *Aux Etats-Unis, la natation de compétition ne se pratique que dans le cadre des universités et un nageur qui en a terminé avec ses études doit stopper sa carrière. Sauf s'il accepte de travailler parallèlement, comme l'a fait Rowdy Gaines ; en même temps qu'il préparait les Jeux de 1984, il était bagagiste dans un hôtel. »*

De là vient, selon Matt Biondi, la faible audience de la natation dans son pays : les nageurs accomplissent des carrières météoriques et se retirent dès qu'ils ont obtenu une première grande victoire, le public n'a pas de repère : *« Si Greg Louganis est parvenu à se faire un nom dans une discipline mineure comme le plongeon, c'est en poursuivant une carrière au plus haut niveau pendant dix ans*, affirme l'Américain. *Je voudrais faire de même, et c'est pour cela que j'ai repris la natation. »*

Avec ses sept médailles de Séoul (cinq d'or, une d'argent, une de bronze), Biondi pensait en effet être arrivé au terme de sa carrière de nageur, comme de ses études à l'université de Berkeley. Il s'est donc recyclé, après les Jeux de 1988, dans le water-polo, un sport qu'il avait toujours pratiqué parallèlement à la natation.

Mais ce n'était pas là la meilleure façon d'exploiter ses titres olympiques. Biondi ne devait pas tarder à s'en rendre compte, d'autant que, prenant le même virage que l'athlétisme quelques années plus tôt, la natation abandonnait les références obligatoires à l'amateurisme. Les organisateurs de meetings ne rechignent pas à verser d'importantes primes d'engagement, et des sponsors, notamment japonais, se sont intéressés à la personne de Matt Biondi.

Même s'il a demandé à l'origine 6 000 dollars pour venir nager à Paris, même s'il est le premier nageur en activité lié à un agent commercial, Léon Parkes Brittan III, de la firme Advantage International, Matt Biondi n'est pas exactement un professionnel.

« Tous mes gains sont versés sur un Trust Fund, *un compte bloqué géré par la Fédération américaine*, explique-t-il. *Je dois présenter un budget prenant en compte tous mes frais de vie et de déplacement et les sommes correspondantes me sont versées. Le reste ne sera débloqué qu'au terme de ma carrière. Je suis obligé d'adopter ce système pour rester sélectionnable pour les grandes compétitions internationales ».*

Le professionnalisme n'est en effet pas officiellement reconnu par la Fédération internationale de natation et Matt Biondi ne pense pas connaître la natation professionnelle avant d'avoir mis un terme à sa carrière. *« Je voudrais seulement que d'autres nageurs bénéficient de la même stabilité que moi*, dit-il. *Je suis le seul aux Etats-Unis à avoir signé un contrat de longue durée qui me garantit des revenus sur une base annuelle, en l'occurrence avec le fabricant de maillots de bain Arena. »*

Le champion olympique s'est enfin découvert une vocation de défenseur de l'environnement. Il est membre de la Delphys Foundation, *« dont le but est de faire prendre conscience aux gens de la nécessité d'adopter une nouvelle approche des problèmes de l'environnement »* et a participé pour celle-ci à une vidéo de promotion où on le voit évoluer, en compagnie de quatre autres médaillés olympiques américains de natation, dont le spécialiste de dos David Berckhoff, au milieu de dauphins en liberté dans l'Océan.

« La plupart des manifestations auxquelles j'ai participé après les Jeux ne demandaient pas une grande intelligence, seulement une présence physique, dit-il. *Je préfère discuter, essayer de faire passer un message. »*

GILLES VAN KOTE

FOOTBALL : la refonte des championnats

Marche arrière des dirigeants francais

Les présidents et les techniciens de clubs de football de première et de deuxième division, réunis en séminaire le lundi 5 février à Paris, se sont prononcés à une très large majorité pour le maintien d'un championnat de France de première division à vingt clubs, au moins jusqu'en 1992.

En juin 1989 à Nice, lors d'une assemblée générale de la Ligue nationale, les dirigeants du football français avaient voté la réduction de la première division de vingt à dix-huit équipes à partir de 1991 afin d'alléger le calendrier et de protéger l'équipe de France. Pour justifier leur marche arrière, ils ont expliqué que le vote de Nice s'était déroulé dans des conditions particulières. Ils rappellent qu'à l'époque, le football français ayant été secoué par de nombreuses « affaires », ils avaient voulu montrer leur bonne volonté en acceptant, à contrecoeur et hâtivement, cette réduction recommandée par M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports. Ce passage à dix-huit équipes bénéficiait également du soutien de Michel Platini, sélectionneur des équipes de France, et il constituait l'un des points essentiels de la « mission Sastre », chargée par M. Bambuck d'assainir le football français (*le Monde* du 20 et du 27 octobre 1989).

Ce projet de refonte du championnat est donc suspendu. Le but de cette démarche est clair : défendre les intérêts économiques des clubs. Bien sûr, les propositions du séminaire de Paris – maintien à vingt clubs, réaménagement des calendriers avec une trêve hivernale plus courte et une intersaison estivale plus longue – devront être adoptées par l'assemblée générale de la Ligue, le 17 mars, ce qui ne fait aucun doute. Puis ratifiées par l'assemblée fédérale en juin au Touquet, ce qui est moins évident car la Fédération va maintenant devoir expliquer cette marche arrière à M. Roger Bambuck. M. Jean Fournet-Fayard, président de la Fédération, semble d'ailleurs fort embarrassé par ce changement auquel deux clubs seulement, Lyon et Marseille, se sont oppposés.

Les dirigeants français, en reniant leur engagement de juin, risquent donc d'entrer en conflit avec le ministère des sports. Ils mettent une fois de plus en évidence leur incapacité à tenir une ligne de conduite alors que la France est, avec l'Angleterre, le seul pays d'Europe à avoir autant d'équipes en première division.

Ph. Br.

EN BREF

□ **AUTOMOBILISME : le cas des Vingt-Quatre Heures du Mans en suspens.** – La Fédération internationale du sport automobile (FISA) a fait marche arrière, lundi 5 février, dans la polémique qui l'oppose aux organisateurs des Vingt-Quatre Heures du Mans en décidant d'étudier à nouveau le cas de la course d'endurance. Celle-ci avait été retirée du calendrier international pour des raisons de sécurité. Les organisateurs semblent eux aussi décidés à trouver un terrain d'entente.

□ **FOOTBALL : démission du président de la Juventus.** – M. Giampiero Boniperti, président du club italien de la Juventus de Turin depuis dix-neuf ans, a démissionné lundi 5 février. Le communiqué publié par le club turinois ne précise pas les motifs de cette décision. Mais il semblerait que M. Boniperti, l'homme de terrain de M. Gianni Agnelli, président de Fiat et principal partenaire du club, ait souhaité prendre du recul par rapport au football.

□ **SKI : Coupe du monde féminine.** – La Yougoslave Mateja Svet a remporté, lundi 5 février, le slalom géant disputé à Veysonnaz (Suisse) comptant pour la Coupe du monde de ski alpin. L'Autrichienne Anita Wachter occupe la seconde place alors que la Française Carole Merle s'est classé seizième.

VOILE : le tour du monde en solitaire

Abandon de Guy Bernardin

Le navigateur français Guy Bernardin a annoncé, dimanche 4 février, qu'il renonçait à continuer la course autour du monde à la voile en solitaire et sans escale. Le skipper du bateau *O'Kay*, qui occupait la huitième place du classement, souffrait d'une très violente rage de dents depuis plusieurs semaines. Ayant épuisé les médicaments de la pharmacie de bord, et l'infection gagnant la gencive, le navigateur a choisi de gagner le port d'Hobart en Tasmanie pour y recevoir des soins.

Dans l'impossibilité de traverser le Pacifique sud, Guy Bernardin, le dernier inscrit de l'épreuve, a été obligé d'abandonner. Il est le cinquième concurrent, sur les treize présents au départ, à renoncer à la course.

Mais pour, les solitaires qui continuent leur route, la navigation aux abords du cap Horn est difficile. Elle l'est aussi pour les attardés qui subissent l'assaut de vents violents. Le voilier de Patrice Carpentier, *Nouvel Obs*, a ainsi effectué un « soleil » – un tour complet sur lui-même – lundi 5 février. *« Tout a valsé alors que nous sommes passés quille pardessus tête »*, a expliqué le navigateur par radio. Si le mât et la bôme semblent intacts, le pilote automatique ne fonctionne plus, et Patrice Carpentier se donne vingt-quatre heures pour faire le bilan des avaries et décider s'il continue ou non la course.

TENNIS : Coupe Davis

L'Italie élimine la Suède

L'équipe d'Italie de tennis a réussi un véritable exploit en éliminant la Suède au premier tour de la Coupe Davis, lundi 5 février à Cagliari (Sardaigne). Les Italiens se sont imposés par trois victoires à deux, le dernier succès étant celui de Paolo Cane face à Mats Wilander (6-4, 3-6, 4-6, 7-5, 7-5), lundi matin (le match avait été interrompu la veille par l'obscurité). Cette élimination marque la fin d'une époque pour le tennis suédois. Depuis 1983, les Scandinaves avaient, en effet, participé à toute les finales de cette épreuve, qu'ils ont remportée en 1984, 1985 et 1987. La précédente élimination suédoise au premier tour remonte à 1971 contre la France (5-0).

COMMUNICATION

Les chaînes par satellite se disputent une vitrine hertzienne

La chasse au « septième réseau » est ouverte

Arlésienne de l'audiovisuel français, le « septième réseau » hertzien fait actuellement l'objet de bien des convoitises. Si le Conseil supérieur de l'audiovisuel n'a pas encore lancé d'appel d'offres pour cet embryon de nouvelle chaîne, il a déjà plusieurs prétendants.

Le « septième réseau », c'est la possibilité de toucher par des émetteurs hertziens classiques une partie des foyers français. En région parisienne, grâce aux canaux 35 et 38, qui permettraient, au prix de modifications d'émetteurs et d'un accord avec l'armée, d'arroser l'agglomération ; et dans une série de villes de province – notamment dans l'Ouest où la pénurie de fréquences fait moins rage qu'ailleurs.

Toutes les chaînes thématiques du satellite TDF 1 ne rêvent que de cette vitrine hertzienne. Elle leur permettrait de trouver un public que ne leur offrent dans l'immédiat ni les réseaux câblés (deux cent cinquante mille abonnés à la fin 1989) ni la réception directe par satellite, faute de décodeurs.

En juillet 1989, M. Jérôme Clément, président de la SEPT, montait publiquement au créneau : *« La chaîne culturelle constitue le seul projet nouveau de l'audiovisuel public. Et pourtant, les particuliers ne peuvent la recevoir. C'est pourquoi je compte demander au CSA l'octroi d'un réseau de fréquences terrestres »* (*le Monde* du 7 juillet 1989).

Mais M. Clément n'était pas le premier postulant. Dès la disparition de TV 6 en 1986, éditeurs de disques et artistes de la chanson avaient réclamé à cor et à cri les fréquences disponibles pour relancer une chaîne musicale. Et le projet Euromusique, retenu par le CSA pour TDF 1 en avril 1989, affirmait qu'il ne pourrait vivre – de la publicité – qu'en diffusant aussi par voie hertzienne, notamment en région parisienne. Sports 2/3 et Canal Enfants, chaînes payantes également sélectionnées pour monter sur TDF 1, avaient tenu devant les « sages » un raisonnement similaire. Confronté à cette épineuse concurrence, le CSA avait préférer renvoyer le dossier à plus tard.

L'offensive de M. Rousselet

Or, il devient urgent de trancher. Les opérateurs du satellite attendent tous la décision avant de signer leurs contrats définitifs. Plus que tout autre, M. André Rousselet, patron de Canal Plus et actionnaire de Canal Enfants – donc premier client du satellite – a l'obsession du calendrier. Il s'active depuis quelques semaines pour emporter la décision des « sages ».

Il cherche d'abord à lever les réticences des câblo-opérateurs, inquiets d'une multiplication des chaînes hertziennes gratuites qui freinerait les abonnements à leurs réseaux. Il propose que Canal Enfants soit crypté et payant en hertzien et offert gratuitement sur le câble. Il faut aussi régler la fusion de Canal J (déjà sur le câble depuis quelques années) et de Canal Enfants. Europe 1, qui détient 40 % de Canal J, accepte de les troquer contre 15 % de Canal Enfants, soit une part égale à celle d'Antenne 2, Canal Plus, la CEP, la Caisse des dépôts, conservant 20 %, la Lyonnaise et la Générale des eaux chacune 5 %. Et pour compléter le dispositif, M. Rousselet suggère de marier les candidatures de Sports 2/3 et Canal Enfants en partageant le futur réseau hertzien, les enfants dans la journée, les sportifs le soir.

Mais le forcing de M. Rousselet butte encore sur un détail. Comment éliminer de la compétition les autres candidats au septième réseau ? Tout simplement en suggérant aux « sages » de lancer un appel d'offres pour une chaîne payante. La SEPT et Euromusique, qui envisagent d'émettre en clair, sont alors éliminées d'office.

Le scénario était sur le point d'aboutir. Le CSA envisageait un appel d'offres à la mi-février. Las ! Le consensus des câblo-opérateurs, indispensable au plan de M. Rousselet, vient de voler en éclats. M. Jérôme Monod, président-directeur général de la Lyonnaise des eaux, a changé d'avis et s'aligne désormais sur les positions de France-Télécom : non à toute nouvelle chaîne hertzienne. Est-ce, comme le suggèrent certains, la condition posée par France-Télécom pour sa prochaine entrée dans le capital de Lyonnaise Communication, qui gère notamment le réseau câblé de Paris ? D'autant que le conseil des ministres du mercredi 7 février doit étudier de nouvelles mesures en faveur du câble. *« Notre priorité, comme celle du gouvernement, c'est le redémarrage du câble*, explique M. Francis Brun-Buisson, président de Lyonnaise Communication. *Nous sommes partisans d'un bon programme pour enfants sur le câble, qui pourrait être une amélioration de Canal J, mais pour ne concurrencer ni les chaînes hertziennes existantes ni le câble, nous proposons de geler toute nouvelle fréquence hertzienne pour trois ans. »*

M. Rousselet, lui, ne décolère pas : *« La volte-face de la Lyonnaise des eaux est un handicap supplémentaire pour l'avenir du satellite TDF 1, dont France Télécom est aussi actionnaire via TDF. »* Et de conclure : *« Si un jour Canal Enfants ne peut monter sur TDF 1, on connaîtra les responsables. »*

Le soutien de M. Mitterrand

Même momentanément freinée, l'offensive de Canal Enfants a fait assez de bruit pour réveiller les autres prétendants. Les actionnaires d'Euromusique battent le rappel des chanteurs français pour imposer leur chaîne. Même s'ils ont déjà obtenu des « lucarnes hertziennes » en diffusant leur programme sur TMC et Télé-Toulouse, ils revendiquent une fréquence sur Paris. Ils rappellent le soutient explicite de M. François Mitterrand, et interprètent comme bon signe la présence de M. Michel Rocard à la cérémonie des Victoires de la Musique le 3 février. La SEPT non plus n'est pas inactive. Certes, elle a obtenu de « camper » le samedi sur les ondes de FR3. Mais cette enclave ne satisfait pas M. Clément, qui négocie difficilement la transformation de la SEPT en une chaîne franco-allemande. Le président de la SEPT a du mal à justifier une si faible diffusion auprès de ses partenaires d'outre-Rhin, qui apportent dans la corbeille de mariage 6 millions d'abonnés au câble.

Tiraillé entre les promesses politiques, les contingences diplomatiques et les enjeux économiques du câble et du satellite, le CSA se retrouve avec un nouveau dossier empoisonné sur les bras.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA et JEAN-FRANÇOIS LACAN

Le vingtième anniversaire du CPJ

Trois millions d'heures de cours pour les journalistes

M. Michel Rocard, premier ministre, devait ouvrir mardi 6 février, le colloque *« Libertés et responsabilités des journalistes »*, organisé les 6 et 7 février au siège de l'UNESCO à Paris par le Centre de perfectionnement des journalistes (CPJ), pour le vingtième anniversaire de cet organisme. Plus de 3 000 journalistes et cadres de la presse se forment chaque année au CPJ.

« Pour marquer les vingt ans du Centre de perfectionnement des journalistes (CPJ), nous avons voulu indiquer que s'il forme des professionnels il s'est aussi toujours soucié de la déontologie de la profession », note Daniel Junqua, directeur général du Centre de perfectionnement des journalistes et des cadres de la presse.

« Au-delà de la technique, les journalistes sont de plus en plus demandeurs de stages de contenu », indique pour sa part Claude Furet, responsable du CPJ du département « Contenu et traitement de l'information ». *« Il s'agit de réfléchir sur la déontologie de la profession, l'approfondissement des sources, les faits divers, etc. »*

Le CPJ a été crée en 1969 par Philippe Viannay, Jacques Richet et Louis Guéry. Ce dernier le dirigera jusqu'en 1982, avant de s'occuper de sa filiale édition. Le CPJ est dans la continuité du Centre de formation des journalistes (CFJ) fondé en 1946 par Philippe Viannay et Jacques Richet. Il y a vingt ans, le CPJ correspondait à la naissance de la formation permanente et aux attentes d'une profession dont moins d'un quart des membres (27 400) ont été formés dans une école de journalisme. Son succès ne se dément pas : au fil des ans, le nombre de stagiaires augmente sans cesse. Depuis vingt ans, le centre a accueilli 66 000 stagiaires et dispensé 3 millions d'heures de formation. Plus de 3 000 journalistes et cadres de la presse – soit plus de 10 % de la profession – se forment chaque année dans ses locaux de la rue du Louvre, à Paris, ou participent à des sessions organisées dans les rédactions. *« La qualité de la formation d'une rédaction va de pair avec la qualité du journal et la hausse de sa diffusion*, fait remarquer Claude Furet. Ouest-France, *premier quotidien français, est un des titres qui a fait le plus d'efforts en matière de formation. »*

Le CPJ offre une palette de cours et de sessions couvrant toute la profession, du perfectionnement de la rédaction en chef au secrétariat de rédaction, du photojournalisme à la fabrication, grâce à ses équipements (ateliers de micro-édition, laboratoires de langues, régies et studios de radio et de télévision, etc.). Mais il forme aussi des professionnels des relations publiques et des journaux d'entreprise au sein de son département du Centre d'information sur les médias (CIM) et les personnels de la presse agricole dans son centre d'études, de formation et de perfectionnement pour l'information agricole et agroalimentaire (CEFPIA). Enfin, le centre s'est décentralisé en ouvrant une antenne à Montpellier.

Une ouverture sur l'Europe

Il s'est aussi ouvert à l'Europe, grâce à de multiples voyages d'études et à sa section « Journalistes en Europe » fondée il y a quinze ans par Philippe Viannay et Hubert Beuve-Méry, qui fut vice-président du centre puis président d'honneur jusqu'à sa mort.

En 1989, le CPJ et ses filiales ont réalisé un chiffre d'affaires de 31,7 millions de francs. Le conseil d'administration du centre, régi par la loi de 1901, est formé de représentants des éditeurs, des journalistes, des anciens élèves, du personnel (80 salariés) et d'universitaires. Il est présidé par un journaliste, Jacques Marchand, ancien de *l'Equipe*.

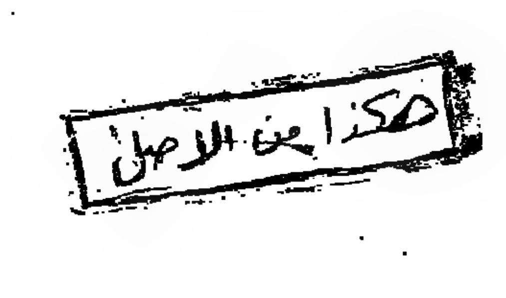
YVES-MARIE LABÉ

Un comité de prospective pour RFI

M. André Larquié, PDG de Radio-France internationale, a annoncé la création d'un comité de prospective, présidé par M. Gilles Martinet, journaliste, ambassadeur de France. Cet organisme, à caractère consultatif, réunit Mme Julia Kristeva, écrivain, MM. Jacques Durand, sociologue des médias, Jean-Marc Lévy-Leblond, physicien, Thierry de Montbrial, directeur de l'Institut français des relations internationales, Elikia M'Bokolo, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Olivier Nanteau, auteur et producteur de radio, et Claude Posternak, président de l'agence Ecom.

Le comité de prospective devrait aider M. Larquié à redéfinir le rôle et le fonctionnement de RFI, à la lumière des grandes évolutions politiques en cours en Europe et des nouveaux moyens de transmission. Il évaluera aussi l'adéquation des programmes de la radio à l'attente de ses différents publics. Le comité pourrait rendre ses premières recommandations d'ici à la fin de l'année pour permettre à M. Larquié de mettre en œuvre d'éventuelles réformes avant la fin de son mandat de trois ans.





CULTURE

MUSIQUES

Les épines du baroque

René Clemencic a exhumé un opéra portugais charmant mais soporifique dans sa réalisation

Belle idée que ce cycle baroque du théâtre des Champs-Elysées qui, d'ici le 16 février, doit nous révéler cinq opéras inédits, dénichés par René Clemencic dans les bibliothèques du Portugal, d'Autriche, d'Italie, d'Allemagne et même... du Pérou pour *la Purpura de la rosa !*

Le représentation de *Testoride Argonauta*, de Joao de Sousa Carvalho (1), créé en 1780 à Lisbonne, a cependant quelque peu refroidi notre enthousiasme. Comment le créateur du Clemencic Consort, le merveilleux flûtiste et musicologue qui donnait tant de couleur et de vie jaillissante à la musique du Moyen Age, a-t-il formé un orchestre d'instruments anciens aussi mou et sans sel, sans ressort, pour jouer ces opéras baroques où sans cesse il faut relancer le dynamisme et la saveur musicale ?

Comment, surtout, a-t-il accepté une mise en scène aussi ridicule que celle de Roberto Taddei pour une œuvre aussi fragile que celle de Sousa Carvalho ? Cette musique n'est sans doute pas géniale, mais on lui accordera une excellente facture, digne de ses maîtres italiens, un peu « mozartienne » de temps en temps, avec des bois murmurants, des cuivres virils et solennels, des passages en mineur très expressifs, préromantiques, une réelle poésie dans les meilleures pages comme la scène nocturne qui précède le final.

Un livret passe-partout

Vocalement, tous ces airs à *da capo* manquent de la graine d'imagination qui pourrait les transfigurer, et l'intérêt du livret passe-partout est à peu près nul : Testoride, roi des Argonautes, et sa fille sont prisonniers d'Icaro, roi d'Asie mineure. Le frère d'Irène vient la sauver. Leur père leur ordonne de fuir. Tous sont rattrapés, puis graciés par Icaro, qui épouse Irène.

On est ravi de prime abord par le décor de Toni Casalonga, un arc de triomphe baroque (ou une loggia) donnant sur un parc planté de colonnes. Sur les côtés, cinq beaux costumes empanachés. Mais on est furieux ensuite de voir apparaître les acteurs en veste et pantalon noirs, chapeau melon ou haut de forme, lunettes le cas échéant, tous hommes et femmes chantés par des cantatrices, à part Testoride, qui a droit, du coup, à un magnifique chapeau et costume de Wotan-Wanderer !

Chacun vient chanter ses airs au milieu de la scène, tandis que ses camarades vont repasser leur rôle ou bavarder dans le parc. Des lumières sur les costumes baroques indiquent qui est en train de chanter.

Une bordée de huées

Le metteur en scène n'a pas volé la bordée de huées qui a salué son apparition. Les prochains opéras, heureusement, ne seront pas représentés.

Dans une distribution honorable et sans grand éclat, on remarquait surtout la jeune Elisabeth von Magnus (Icaro), chaleureuse et vibrante, et le Testoride émouvant de Curtis Rayam, malgré une voix et une justesse hasardeuses.

JACQUES LONCHAMPT

(1) Joao de Sousa Carvalho (1745-1798) a fait ses études musicales au séminaire de Lisbonne et au conservatoire de Naples. Il donna son premier opéra à Rome, *la Nitteti*, sur un livret de Metastase, en 1766, puis revint au Portugal, où il composa trois opéras et quatorze serenatas, ainsi que beaucoup de musique religieuse et un livre de clavecin. Professeur de contrepoint et maître de chapelle à Lisbonne, il fut aussi maître de musique de la famille royale avant de se retirer sur ses terres de l'Algarve ete de l'Alentejo.

▶ Prochains programmes, au Théâtre des Champs-Elysées (à 20 h 30) : *Dafne in Lauro*, de Johann-Josef Fux (le 8 février), *l'Olympiade*, de Vivaldi (le 10), *Croesus*, de Reinhard Keiser (le 13) et la *Purpura de la rosa*, de Tomas de Torrejon y Velasco (le 16 février).

VENTES

Affiches des années noires

Françaises ou américaines, ces images qui évoquent le conflit mondial voient leurs prix monter

A l'exception des Lautrec, Steinlein, Mucha ou Chéret, les affiches restent pour l'instant à l'écart des soubresauts spéculatifs du marché de l'art. Mais les marchands qui achètent pour le compte de décorateurs ont désormais détrôné les particuliers. Les prix commencent à monter.

Tandis que les images touristiques (golfeuses et skieuses des années 20) ont la faveur du grand public, les cinéphiles s'enthousiasment pour le septième art. Dernièrement, les affiches de courses automobiles ont démarré sur les chapeaux de roues. En général, les plus belles pièces prennent le chemin des Etats-Unis.

Les affiches de guerre, quant à elles, sont toujours à la traîne. Celles des emprunts de la première guerre mondiale ont été religieusement conservées par les familles comme preuve de patriotisme – les souscripteurs recevaient une affiche.

La vente du 12 février prochain à Drouot en comportera un certain nombre. L'allégorie y est déclinée sous toutes les formes, telle la mère allaitant son enfant tandis que les hommes travaillent à la reconstruction de la France. *L'Emprunt de la paix* de Lebasque, (1 500 F) ou *Souscrivez pour hâter la paix par la victoire*, d'Albert Besnard, (700 F).

Le ton, parfois, se fait féroce avec *La guerre est l'industrie de la Prusse*, de Neumont (800 F). Plus rares sont les quelque vingt dessins, gravures et lithographies du pacifiste Steinlein, plus connu pour sa *Tournée du chat noir* et *la Rue*, que pour *les Conscrits* (500 F), *la Journée du poilu* (400 F) ou *l'Aisne dévastée* (1 200 F). Une pièce à rapprocher du *14 juillet 1916, journée de Paris*, de Poulbot, où des enfants sont au garde-à-vous devant des blessés de guerre (2 000 F).

Des enfants toujours, auxquels on demande de contribuer à l'effort de guerre dans une superbe affiche américaine *Boys and girls ! You can help your Uncle Sam win the war*, de J. Montgomery Flag. Estimée à 3 000 F, elle sera une des vingt-six affiches d'outre-Atlantique qui seront proposées dans cette vente.

Des estimations élevées

Alain Weill, ces estimations sont élevées pour des œuvres dont le marché reste, malgré tout, aux Etats-Unis. Citons encore le *Fight or Buy Bonds*, de H. Chandler Christy pour 2 000 F. Enfin, *Cette fois, jusqu'à Berlin !*, l'affiche anonyme sans doute la plus connue de la propagande américaine de 1944-1945. Elle n'est évaluée que 800 F.

L'avenir s'annonce plus brillant pour de rares affiches « orientalisantes ». Seule la mention « Emprunt » rappelle qu'elles ont été dessinées, pour soutenir l'effort de guerre de la mère patrie. Particulièrement prisées pour leur vertu décorative, elles représentent *le Port d'Alger* (2 000 F à 3 000 F), *le Débarcadère du port d'Alger* » (2 000 F), ou *le Marché algérien* (2 000 F). La communauté pied-noir en est, dit-on, particulièrement friande.

ALICE SEDAR

▶ Vente : le 12 février à Drouot-Richelieu, à 14 heures, Salle II.

CINÉMA

Guerre ou paix

« Opération Crépuscule », d'Andrew Davis avec Gene Hackman : pas de surprise

Berlin-Est : un jeune Américain trouvé dans le lit d'une demoiselle autochtone se fait virer sans douceur par des flics qui ont trop vu de films sur les méchants nazis. Berlin-Ouest, des flics de la CIA contrôlent minutieusement le « château » où doit se tenir une réunion de première importance. C'est l'hiver. Gene Hackman, sergent formé sur le tas, est envoyé avec sa patrouille – l'histoire se passe avant la chute du mur – surveiller la forêt entre les deux Berlin, arrête un jeune couple que la police allemande intercepte. En fait deux terroristes dangereux. Accusé de négligence, Gene Hackman est renvoyé en terre natale pour accompagner un soldat du genre tête brûlée qui a frappé un officier. En fait, un dangereux terroriste.

Le film d'Andrew Davis, *Opération Crépuscule*, commence dans la confusion mais sur les chapeaux de roues ; et une fois de plus on admire la virtuosité du cinéma standard américain quand il s'agit d'action. Ensuite, c'est un peu *Y a-t-il quelqu'un pour sauver la reine*, en sérieux malheureusement.

La guerre des services secrets, vautours d'un côté, colombes de l'autre (le président des États-Unis et le secrétaire général du PC soviétique vont signer un accord de désarmement total, ce qui n'est guère crédible et d'ailleurs ne plaît pas à tout le monde) cette guerre donc, accumule un tel nombre de clichés, de déjà vu – poursuites dans les couloirs d'hôtel, scènes de foule, course après la montre, slalom de voitures dans les encombrements, gardes du corps en civil, marchant d'un même pas, l'oreille branchée sur un micro – qu'on se demande où on est, au cinéma ou devant la télé à 20 h 30.

C. G.

« L'air de rien », de Mary Jimenez

Une jeune femme, Jessie, décide de ne pas aller chercher les résultats d'un examen, qui vont lui apprendre si ses jours sont comptés. Elle veut partir pour la Malinésie, mais il n'y a plus d'avion ce jour-là. Alors, Jessie quitte son domicile, son amant, son travail, pour se perdre au sein de sa propre ville, Bruxelles (le film est une coproduction franco-belgo-canadienne, et la réalisatrice, d'origine péruvienne, tourne en Belgique). Elle découvre une vie qu'elle ne soupçonnait pas, elle apprend à regarder les autres. Le changement de perception du temps et de l'environnement, sous la crainte d'une mort possible, fut, autrefois, le thème du beau film d'Agnès Varda, *Cléo de cinq à sept*. Mary Jimenez ne renouvelle pas ce sujet, qui est de toutes les époques. Elle s'est essentiellement attachée à la forme : cadrages, composition des plans, éclairages, utilisation du noir et blanc ou de la couleur alternativement, pour amener un décalage de la réalité. Et l'histoire se perd dans une construction esthétique un peu prétentieuse, avec, parfois, de brusques résurgences d'émotion, dues aux personnages secondaires (Gabriel Arcand, Bernadette Lafont, Lucas Belvaux). L'héroïne, Carole Courby, n'est certes pas une mauvaise actrice, mais elle finit par devenir transparente, inintéressante dans les artifices de la mise en scène.

JACQUES SICLIER

VARIÉTÉS

Les yeux de Patricia Kaas



D.R.

Sur scène, Patricia Kaas paraît très grande, style mannequin longiligne. En définitive, elle est seulement dans la bonne moyenne, mais vraiment longiligne, avec des mains petites. Et ses yeux en amande, ses yeux d'eau, transparents presque, annonçant comme un mystère, un domaine réservé, alors que sur scène, elle demeure une gamine qui s'amuse beaucoup.

Elle s'amuse quand elle arrive en kid, quand elle surprend son public avec une mélodie, ou que, au contraire, elle chante ses tubes et qu'elle en fait reprendre les paroles. Son public ne se contente pas de fredonner la la la, il connaît les paroles, il a souvent écouté le disque. Il couvre tous les âges. Patricia Kaas plaît aux parents, aux ados, et à leurs petits frères (ou sœurs). Cette diversité la rassure, peut-être y voit-elle un gage de durée. Sa carrière, elle la veut longue. *« Pour y arriver, il faut avoir des chansons bien entendu, et la scène est importante. Elle permet plus que le disque ou la télé de montrer qui on est. Rester stable longtemps vaut mieux que d'avoir un « Top 50 » pendant un an ou deux, mais, quand on n'y est pas, c'est vrai, on se pose des questions. »*

Patricia Kaas ne refuse pas les lois du show-biz. Elle les expérimente depuis deux ans, et apprend à les connaître. Elle sait qu'il vaut mieux ne pas se montrer trop vulnérable. *« Quand on arrive, on fait des rencontres, on a chaud au cœur, et puis on sent de la méfiance, à la limite de la gêne, c'est dur. Pourtant, la concurrence ne veut rien dire. Je ne cherche à rattraper personne, chacun fait sa carrière. »* Elle est dans le circuit depuis deux ans, mais son expérience de cabaret, de fêtes de la bière, pendant son adolescence lorraine, lui a enseigné à se protéger. On la dit timide, c'est sa manière d'éviter les pièges. Elle parle peu, n'aime pas parler d'elle – *« Décrire son caractère n'est pas évident, je peux dire que je m'adapte à beaucoup de gens, et que j'ai quand même assez confiance en moi pour écouter les conseils. »*

Elle écoute les conseils en essayant de ne pas se trahir. Elle sait que, en dehors de son physique, de sa voix – la moindre des choses pour une chanteuse, – son principal atout est son authenticité, et que si elle reste elle-même, on aura envie d'écrire pour elle. Et qu'elle pourra choisir ce qui lui convient, parce que c'est ce qu'elle aura envie d'exprimer. C'est l'authenticité de cette envie qu'elle doit sauvegarder. Pour l'instant, elle en est encore au stade où elle peut devenir Mireille Mathieu ou Judy Garland.

Patricia Kaas ne dit pas « chanteuse », elle dit « artiste », avec naïveté sans doute, et sérieux. Le côté « produit » du show-biz, le côté « machine à sous », manifestement lui fait peur. Mais elle ne théorise pas, ne fait pas de plan. Elle marche à l'intuition sans exiger tout, tout de suite. Moins par prudence timorée que par sagesse : elle veut apprendre ce qui lui reste à savoir. Elle donne l'impression de connaître ses fragilités, et, à partir de là, un jour, elle laissera parler sa force, on peut compter sur elle.

COLETTE GODARD

▶ Olympia, du 6 au 10 février, 20 h 30. 47-42-25-44. Puis au Zénith, au mois de mai.

CULTURE

ARTS

Les fantômes de Frans Hals

Suite de la première page

Quelle que soit cependant la nuance du mur, la peinture résiste à l'agression et impose ses dominantes aux salles. Les blancs, les noirs, les gris et les ocres vibrent et filent dans l'air. Pour peu que l'œil regarde de très près une peinture, peu importe laquelle, il éprouve une sensation singulière : il semble que les couleurs ne soient pas posées sur la toile. Elles n'adhèrent pas à la surface, elles y passent plutôt, elles glissent. Elles ont des trajectoires, des directions, elles laissent le long de leur fuite des traînées, des sillages, des vapeurs.

Hals ne peint ni à plat ni en modelant un volume en trompe-l'œil, à l'inverse de ses contemporains experts en natures mortes. Il construit par pans et lignes à peine distinctes dans une espace peu profond, comme si le modèle était observé à travers une mince épaisseur d'eau mouvante, dont les ondes tantôt détruisent et tantôt reforment l'image attendue.

Une méthode : l'attente et l'éclair

Que ce soit là le résultat d'une incomparable virtuosité, d'un savoir-peindre à peu près sans exemple, certes. On a assez dit depuis que Frans Hals a été redécouvert, au milieu du dix-neuvième siècle, quel peintre prodigieusement doué il fut. Adresse, précision, maîtrise seraient des mots bien faibles pour suggérer la souveraine légèreté du style. Sans doute, comme on l'a répété cent fois afin de justifier par l'histoire l'expressionnisme moderne, Frans Hals travaillait-il vite.

Mais cette célérité, que limitait du reste la nécessité d'éviter que les couleurs fraîches ne se mélangent les unes aux autres, n'a rien d'une furia. Hals, quand il le faut, reprend son tableau, évite une symétrie trop visible, modifie composition et détails. Sur un portrait d'inconnu des années 1650-1652 conservé à Washington, repentirs et corrections apparaissent nettement.

Le chapeau est allé de gauche à droite, les épaules ont perdu quelques pouces de large, l'orbite de l'œil gauche paraît avoir été déplacée de façon à donner plus de rondeur à la tête. Or, en apparence, l'œuvre est de celles où la danse des blancs et noirs atteint à la plus folle frénésie et le peintre à sa plus provocante désinvolture. Frénésie et désinvolture dirigées, tenues, calculées : Hals va vite dans l'instant, mais cet instant a un passé. A ne voir que la foudre, on oublie qu'elle s'est amassée lentement et que Frans Hals a une méthode, celle de l'attente et de l'éclair.

Méthode apprise ? On ne sait. On connaît peu de chose de la vie et de l'éducation de l'artiste. Il est né à Anvers entre 1581 et 1583, de peu le cadet de Rubens, né lui en 1577. Ses parents s'établissent à Haarlem peu après, avant 1591 en tout cas. Frans aurait été alors élève de Karel Van Mander, le peintre-écrivain, mais brièvement puisque Van Mander quitte Haarlem en 1603. Hals se marie vers 1610, puis, veuf, se remarie en 1617 avec une demoiselle Lysbeth dont il a huit enfants.

En 1662, il obtient une pension de la municipalité de Haarlem, étant dans la gêne. En 1666, le 1er septembre, il est enterré dans l'église Saint-Bavon. Entre-temps, pendant un demi-siècle, sans quitter sa ville, sans voyager, il peint, il peint, il ne fait rien d'autre. De ces pauvres éléments, on peut à peine déduire une biographie. Quant à la genèse du style, elle relève de la pure spéculation. Que lui apprit Van Mander, maniériste frotté d'Italie ? Quels peintres Hals aimait-il ? Lesquels fréquenta-t-il ? Etait-il collectionneur d'estampes et de curiosités comme le fut Rembrandt à Amsterdam ? Ces questions sont sans solution. Le style de Frans Hals n'a guère de généalogie dans l'histoire de l'art.

« Comme une âme qui se décompose »

Peut-être s'explique-t-il mieux par des considérations d'un autre ordre, moral et religieux. Qu'est-ce donc que cette peinture faussement hâtive, sinon l'art étrange de peindre sur du vide, de montrer le vide sous la peinture en laissant apparents les signes d'une possible désagrégation, comme si l'image allait s'émietter ou se disperser, les touches s'écarter en poursuivant leurs courses croisées, les couleurs se disjoindre, le fond sombre apparaître là où il devrait y avoir de la chair et de l'os ?

Claudel a écrit, à propos des *Régentes de l'hospice des vieillards* (1664), l'un des chefs-d'œuvre absolus de Hals, ceci : *« Mais comment décrire cette émanation phosphorescente, l'aura vampirique, qui se dégage de ces cinq figures, comme d'une chair, et je serais presque tenté de dire, s'il était possible, comme d'une âme qui se décompose ? »* Décomposition, justement : bien plus que le peintre du bien-boire et bien-manger, Hals est celui des choses, et des êtres, en train de changer de face.

Il y a, à la Royal Academy, parmi les portraits de famille et de couples en robes noires et dentelles neigeuses, œuvres de commande et, à moitié, de convention, des tableaux fort étonnants : un rhétoricien qui tient dans une main une botte de paille et dans l'autre un hareng séché, un bouffon jouant du luth, un poète satirique qui brandit une mâchoire d'âne, un jeune homme montrant une tête de mort que l'on a cru parfois inspiré du Hamlet de Shakespeare. Il y a même un saint Luc et un saint Matthieu, qu'Hals peignit vers 1625, probablement pour l'une de ces églises cachées où le culte catholique se maintenait clandestinement dans les Pays-Bas réformés. Son père était catholique, comme on l'était à Anvers. Ses épouses étaient protestantes, ses enfants aussi. Lui ? On l'ignore.

Spectres de la mort

Mais il n'y a pas grand risque à supposer qu'Hals ait été préoccupé de religion et de mort, lui qui vécut dans un pays de querelles religieuses effroyables, lui qui vit la révolte des Pays-Bas contre l'Espagne et ses tueries, la guerre de Trente Ans et ses ravages, la révolution anglaise et ses exécutions. Que le contemporain de tels événements, et celui de Jacques Callot, ait mis dans sa peinture la folie du monde et sa tragédie ne surprend pas. Plusieurs de ses portraits, même parmi les plus officiels, contiennent les éléments d'une vanité. Les marchands, ses modèles, ont le regard inquiet. Ni leurs poses ni leurs expressions ne trahissent une quelconque arrogance.

Les plus dignes, les plus riches d'entre eux ne paradent pas, et leurs femmes non plus. On croirait plutôt qu'ils attendent, sans se faire trop d'illusions, la suite et la fin. Et ceux qui rient ne sont pas les plus rassurants, apoplectiques, fiévreux, ivres, oubliant quel désastre ? Les *Régents de l'hôpital Sainte-Elisabeth* savent, eux, à quoi s'en tenir : ils ont peur. Charité et maladie font leur ordinaire, il est vrai.

Le temps passant, ce qui demeurait d'apparat dans les portraits des années 1640 s'efface. Vincent Laurensz Van Der Vinne est l'image même de l'homme désabusé, Hermann Langelius, l'incarnation de la mélancolie. Quand l'œuvre s'achève, sur les terrifiants *Régents et Régentes de Haarlem*, spectres de la mort, faces de juges infernaux, la peinture dit une dernière fois, plus violemment, le néant et la peur du néant, à l'aide d'une géométrie de blancs et de noirs découpés en obliques tranchantes.

Elle livre le dernier mot d'une œuvre qui a eu sans doute, à ses débuts, toutes les apparences de la bonhomie et de la gaîeté, mais qui, par en dessous, n'est ni moins sévère ni moins désespérée que celle de Rembrandt. Et aussi forte qu'elle.

PHILIPPE DAGEN

▶ Royal Academy of Arts, Londres, jusqu'au 8 avril. L'exposition sera présentée à Haarlem du 11 mai au 22 juillet.

□ Un Gauguin pour Orsay. – Un grand panneau de bois sculpté et peint par Gauguin vient d'être acheté par l'Etat pour le Musée d'Orsay. Cette œuvre ornait la « maison du jouir » habitée par l'artiste, aux îles Marquises, avec quatre autres panneaux qui se trouvent déjà au Musée d'Orsay. L'ensemble, désormais complet, sera présenté au public en mars. Une autre acquisition importante a été faite par l'Etat : un grand baromètre exécuté pour Louis XV et qui rejoindra bientôt le château de Versailles.

THEATRE

Des gags et un chien paresseux

« L'Eventail », de Goldoni : une grande comédie avec des caractères, du sentiment et du style.

C'est à Paris que Carlo Goldoni a écrit sa pièce *l'Eventail*. C'était en 1763, Goldoni avait cinquante-six ans, il était arrivé à Paris l'année précédente, en août 1762.

Il avait accepté de venir en France, invité à diriger le théâtre de la Comédie-Italienne, parce qu'il avait été pris, à Venise, d'une anxiété. D'une inquiétude pour son avenir. Il avait essayé là-bas d'obtenir une pension, sans succès : *« dans un état républicain*, écrit-il, *à l'égard des pensions, s'il y a concurrence de demandeurs, les arts utiles l'emportent sur les talents agréables »*.

A Paris, il fut déçu. Il s'y attendait un peu : *« Je ne regardais pas le voyage de France comme une partie de plaisir. »* C'est qu'à Venise, malgré les cabales et tels ou tels échecs, il était tenu tout de même pour un auteur considérable. Pas à Paris. Le théâtre de la Comédie-Italienne venait de fusionner avec l'Opéra-Comique. « *Les Italiens,* dit Goldoni, *n'étaient plus que les accessoires du spectacle.* » Goldoni était très peu rétribué, il y a ça aussi.

Les comédiens n'avaient pas évolué du tout, comme c'était, sous son ascendant, le cas à Venise.

A Paris, ils tenaient encore à jouer sous des masques, ils refusaient d'apprendre des textes écrits, ils n'acceptaient que des canevas sur quoi ils brodaient des mimiques sommaires, souvent les mêmes, souvent niaises, souvent salaces.

Et puis Goldoni ne s'entendit pas avec les dramaturges d'ici. Diderot ne comprit pas Goldoni, il le vexa profondément en disant qu'il n'était capable d'écrire que des farces et en l'appelant *« Charles »*, en français. Goldoni de son côté trouva *le Mariage de Figaro*, de Beaumarchais, une pièce facile, racoleuse.

Il ne respira que quelques mois, lorsqu'en 1765 la princesse Adélaïde, fille de Louis XV, le prit à Versailles comme précepteur d'italien. Et il continuait d'envoyer à Venise de vraies pièces, qui avaient là-bas du succès, comme justement cet *Eventail*, en novembre 1764.

Mais la pièce qui, l'année précédente, est jouée sous ce titre à Paris, n'est, une fois de plus, qu'un court canevas, prétexte à fantaisies pauvres de la part des comédiens.

La pièce complète, plus tard traduite en français, est excellente. Un simple éventail, cassé par maladresse, puis remplacé par le coupable, va devenir l'agent d'une formidable dynamique de faux-pas, de secrets mal tenus, de duels, de brouilles définitives, d'idées de suicide, incroyable cascade d'incidents poignants ou grotesques qui font se colleter deux bourgeoises inoccupées, une fileuse de lin pas commode, un comte fripon, un apothicaire rétrograde, un cordonnier au cœur gros, un baron coureur mais sachant se tenir, une mercière, un aubergiste, un garçon de café tête de turc de tout le monde...

La réussite est que, dans ce tournis de surprises, de gags, tous les caractères que montre là Goldoni ont des qualités personnelles, des âmes singulières, comme cet auteur sait si bien faire.

Une longue « scène muette »

Goldoni aimait son *Eventail*. Il disait : *« C'est une grande comédie. Il en coûtera beaucoup d'efforts aux comédiens. Remarquez l'enchaînement dans les évolutions des personnages sans que la scène reste vide un seul moment. »* Il y a dans *l'Eventail* ce à quoi Goldoni tenait le plus, ce qu'il appelle *« des caractères, du sentiment, de la marche, de la conduite, du style »*. Il a même su y insérer, pour amadouer les tenants de la commedia dell'arte, une longue « scène muette », très scénique, et malicieuse.

La présentation de *l'Eventail*, que nous donne à présent le metteur en scène Gilles Guillot dans une traduction de Ginette Herry, est toute d'allant, d'esprit, de gaieté. Le décor de Gisèle Trembleau est une place de village quelconque, mais tous ses costumes sont des merveilles de charme, de nuances, de clins d'œil, vraiment une réussite.

Excellente interprétation : Ariane Ascaride, fileuse de lin vive et acide, Jean Lescot, comte un peu filou d'une très fine et riche imagination, Philippe Le Mercier, jeune premier d'un éclatant désespoir, et Christine Guerdon, René Hernandez, Marie-France Gautzer, Xavier Blanc, enfin tous... Sans oublier le chien Bardus, un peu paresseux, mais sympa (Goldoni tenait à sa présence sur scène).

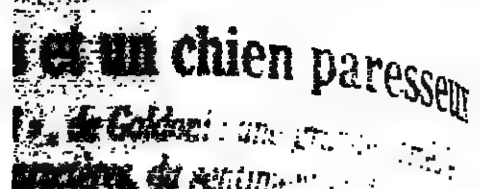
Trente ans après la première de *l'Eventail* à Paris, Goldoni, ignoré par les Révolutionnaires, mourait dans la pauvreté rue Pavé-Saint-Sauveur (l'actuelle rue Tiquetonne). Joseph-Marie Chénier avait tout de même fait inscrire à l'ordre du jour de la Convention du 7 février 1793 le vote d'une pension à Goldoni. Mais il mourut la veille. Chénier obtint que la pension serait versé à sa veuve, Nicoletta.

MICHEL COURNOT

▶ Théâtre Paris Plaine. – Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 42-50-15-65.









Sur M6 aussi, nous avons des débats passionnés.

En effet, nos débats vous tiendront en haleine jusqu'au final, et vous verrez qu'ils se terminent toujours très bien. Depuis septembre 89, M6 est en mesure d'offrir aux téléspectateurs français un ensemble de "débats" qui peuvent être considérés comme les meilleurs du monde : "Cosby Show", "Campus Show", "Roseanne", "Madame est servie", "Murphy Brown", "Les années coup de cœur". Ce n'est donc pas par hasard que M6 est la chaîne qui a connu la plus forte progression d'audience en 1989.* *Source : Institut Médiamétrie.



M6. La petite chaîne qui monte, qui monte.

AGENDA

CINÉMA

Programmes du mercredi 7 février au mardi 13 février

> **Nous publions désormais le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*.**
> **Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figureront dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (*daté jeudi*).**

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

Paris 1900 (1946), de Nicole Védrès et Pierre Braunberger, 16 h ; Nycnecsolo (1989), de Jean-Claude Mocick, 19 h ; Dov'è la liberta (1952, v.o.), de Roberto Rossellini, 21 h.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-78-37-29)

Le Cinéma cubain : Elpidio Valdés (1979, v.o. s.t.f.), de Juan Padron, 14 h 30 ; Viva U.S.A. (1986, v.o. traduction simultanée), de Lisandro Duque, 17 h 30 ; Une autre femme (1986, v.o. s.t.f.), de Daniel Diaz Torres, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie,
porte Saint-Eustache, Forum des Halles
(40-26-34-30)

Les Métiers de Paris : Jeune public : la Grande Vadrouille (1966) de Gérard Oury, 14 h 30 ; Actualités anciennes : Actualités Gaumont, 16 h 30 ; Éditeurs : Françoise Verny (1987) de Marion Scali, Numéros zéro (1977) de Raymond Depardon, 18 h 30 ; Agents de la RATP : Conduire un tramway... en 1925 (1977) de Max Damain, Métropolis 1930 (1984) de G. Schar, Métro Jaurès, juillet 1971 (1971) de Pierre Mendel, Dernier Métro (1983) d'Alain Esmery, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ADRÉNALINE, LE FILMS (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'AIR DE RIEN (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ALICE (Tchécoslovaquie-Suisse-Allemagne-Grande-Bretagne, v.f.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BABY BLOOD (*) (Fr., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86) : George V, 8e (45-62-41-46).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BLACK RAIN (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

BORIS GODOUNOV (Fr.-Esp.-Youg., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

BRÈVE HISTOIRE D'AMOUR (Pol., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

CARNET DE NOTES SUR VÊTEMENTS ET VILLES (All., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LE CERCLE DES POÈTES DISPARUS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CINÉMA PARADISO (Fr.-It., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CORPS PERDUS (Fr., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LE CUISINIER, LE VOLEUR, SA FEMME ET SON AMANT (*) (Fr.-Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

DÉLIT DE FUITES (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

DO THE RIGHT THING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

DREAMERS (Fr.-Isr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

EAT A BOWL OF TEA (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

EDEN MISERIA (Fr.-Por.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LES ENFANTS DU DÉSORDRE (Fr.) : La Triomphe, 8e (45-74-93-50).

ENTRE CIEL ET TERRE (A., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13).

ET LA LUMIÈRE FUT (Fr.-All.-It.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

FAMILY BUSINESS (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA FORÊT ANIMÉE (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LE GRAND BLEU (Fr., v.f.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

HIVER 54 (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

L'INCINÉRATEUR DE CADAVRES (tchèque, v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

INDIANA JONES ET LA DERNIÈRE CROISADE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

ITINÉRAIRE D'UN ENFANT GÂTÉ (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

JOYEUX NOËL, BONNE ANNÉE (Fr.-It.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

LA LÉGENDE DU SAINT BUVEUR (Fr.-It., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LÉGERS QUIPROQUOS (It., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

LEVIATHAN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MERY POUR TOUJOURS (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

LA MESSE EN SI MINEUR (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MILOU EN MAI (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MON VINGTIÈME SIÈCLE (Hong., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

MONSIEUR (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MYSTERY TRAIN (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NÉS DES ÉTOILES (Jap., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13).

NOCE BLANCHE (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

NOCTURNE INDIEN (Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES NUITS DE HARLEM (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

OLIVER ET COMPAGNIE (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Le Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94).

OPÉRATION CRÉPUSCULE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94).

OUTRAGES (*) (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

PALOMBELLA ROSSA (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

PAS NOUS, PAS NOUS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE PETIT DIABLE (It., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LA PETITE VÉRA (Sov., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

PLUIE NOIRE (Jap., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

QUAND HARRY RENCONTRE SALLY (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

QUI VEUT LA PEAU DE ROGER RABBIT ? (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

RENDEZ-VOUS AU TAS DE SABLE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

RETOUR VERS LE FUTUR 2e PARTIE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE : LES ANNÉES LUMIÈRE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE : LES ANNÉES TERRIBLES (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

ROAD HOUSE (*) (A., v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

S.O.S. FANTOMES II (A., v.f.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

SEA OF LOVE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94).

SEXE, MENSONGES ET VIDÉO (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Miramar, 14e (43-20-89-52).

SHOCKER (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

SIMETIERRE (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

SWEETIE (A.-Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

THE MAD MONKEY (Esp.-A.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

THE MAHABHARATA (Fr., v.o.) : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88).

TOM ET LOLA (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

UN AMOUR DE TROP (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

UN MONDE SANS PITIÉ (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

UN POISSON NOMMÉ WANDA (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

UNE SAISON BLANCHE ET SÈCHE (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

VALMONT (Fr., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LA VENGEANCE D'UNE FEMME (Fr.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA VIE ET RIEN D'AUTRE (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

LE VOLEUR DE SAVONNETTES (It., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

YAABA (Burkina-Faso, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES FILMS NOUVEAUX

CHACUN SA CHANCE. Film américain de Karel Reisz, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES. Film américain de Joe Johnston, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LET'S GET LOST. Film américain de Bruce Weber, v.o. : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

RIPOUX CONTRE RIPOUX. Film français de Claude Zidi : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ZOO, L'APPEL DE LA NUIT. Film italien de Cristina Comencini, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES GRANDES REPRISES

BEL AMI (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

CHÉRIE JE ME SENS RAJEUNIR (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

COMMENT L'ESPRIT VIENT AUX FEMMES (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

DEAD BANG (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

EASY RIDER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

FAUT S'FAIRE LA MALLE (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE FLINGUEUR (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

L'HOMME DES HAUTES PLAINES (A., v.f.) : Club, 9e (47-70-81-47).

INDIA SONG (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

JOUR DE FÊTE (Fr.) : Le Champo – Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

LOLA (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

MON ONCLE (Fr.) : Le Champo – Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

LES NUITS BLANCHES (It., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE PRIVÉ (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

LA RONDE (Fr.) : Le Champo – Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

LA SOULE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

TÉMOIN A CHARGE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LA 317e SECTION (Fr.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

TROP BELLE POUR TOI (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) : Le Champo – Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ABYSS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., ven., lun., mar. 22 h 30, dim. 22 h.

AMARCORD (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun. 18 h 45.

L'AMOUR EST UNE GRANDE AVENTURE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., lun. 18 h 45.

ASTÉRIX ET LE COUP DU MENHIR (Fr.-All.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 17 h, dim. 13 h 40.

LA BALLADE DES DALTON (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 40.

LE BALLON ROUGE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer., sam., dim. à 14 h, 16 h, 18 h ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., lun. 13 h 40, sam., dim. 15 h 15.

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., ven., sam., lun. 22 h 20, dim. 14 h.

LA CHATTE SUR UN TOIT BRULANT (A. v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 45, lun. 21 h.

CRIN BLANC (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer., sam., dim., avec ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam., dim., lun., avec.

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) mer. à 12 h 20.

LES DOUZE TRAVAUX D'ASTÉRIX (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 15 h 15.

E.T. L'EXTRATERRESTRE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 17 h, sam., dim. 13 h 15.

GOOD MORNING VIETNAM (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., lun. 20 h 30, jeu. 18 h 45, sam. 18 h 15, mer. 18 h 45.

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam. 17 h.

LA GUERRE DES TUQUES (Can.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 15 h 15.

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) mer., sam., dim. 16 h, lun. 20 h 30.

JULES ET JIM (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) mer., ven., dim., mar. à 12 h.

LEGEND (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 19 h, dim. 16 h 50, mar. 13 h 45.

LES LIAISONS DANGEREUSES (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) mer., dim. 12 h 10.

LISZTOMANIA (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 22 h 30.

LE LOCATAIRE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, ven. 16 h 30, sam. 18 h 45, dim. 21 h 15.

MARY POPPINS (A., v.f.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., sam., dim., lun. 14 h ; Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., sam., dim. 15 h 50.

LA MÉLODIE DU BONHEUR (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., sam. 13 h 30.

METROPOLIS (All., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer. 18 h 30, sam. 20 h 10.

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., lun. 16 h 30, ven., mar. 18 h 45, dim. 22 h.

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., mar. 21 h.

PETER ET ELLIOTT LE DRAGON (A., v.f.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) mer., sam., dim. 16 h 30 ; Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 10 h, 14 h, sam., dim. 14 h.

LE PETIT DINOSAURE ET LA VALLÉE DES MERVEILLES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., sam., dim. 15 h 15, lun. 13 h 40.

LE PEUPLE SINGE (Fr.-Indon.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) (Son SR) mer. 14 h, jeu. 13 h 45, ven. 17 h 20, dim. 15 h 15, lun. 19 h, mar. 17 h 30.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) (copie neuve) mer., lun., mar., ven. 22 h 30, sam. 20 h 30, 0 h 20, dim. 20 h 30.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 13 h 45, sam., dim. 14 h 30 ; Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 18 h 20.

SOIGNE TA DROITE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 22 h, jeu. 15 h 50, dim. 12 h.

SUNSET BOULEVARD (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) mer., jeu., ven., sam., lun., mar. à 12 h. T.U. : 20 F.

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 18 h.

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 20 h 30, ven. 13 h 45, sam. 22 h 15, lun. 15 h, mar. 15 h 15, 20 h 30.

37°2 LE MATIN (*) (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer., jeu., sam. 16 h dim. 15 h 30, mar. 22 h.

LES FESTIVALS

CYCLE WOJCIECH J. HAS (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). La Poupée, mer. à 14 h, 17 h, 20 h ; Une histoire banale, jeu. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; l'Art d'être aimé, mer. à 22 h, ven. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; les Tribulations de Balthasar Kober, sam. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h 15, 22 h 15 ; les Tribulations de Balthasar Kober, lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h 15, 22 h 15 ; le Manuscrit trouvé à Saragosse, jeu., ven., lun., mar. à 14 h, 17 h, dim. à 13 h 30, 16 h 15, 19 h, 21 h 45 ; la Clepsydre, dim. à 13 h 45, 16 h 30, 19 h 15, 22 h, lun. à 14 h, 18 h, 22 h ; les Codes, lun. à 16 h, 20 h, mar. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; l'Ecrivain, jeu. à 14 h, 17 h, mar. 16 h, 20 h ; Adieu jeunesse, mar. à 14 h, 18 h, 22 h ; Journal intime, ven. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION DAVID, Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-29). Le Sublime et le Férocité, ven., sam., dim., lun. à 14 h, 15 h, 16 h, 17 h, 18 h (accès libre avec le billet d'entrée du musée).

DÉSERT D'AFRIQUE FICTIONS DU NORD, FICTIONS DU SUD (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-38-38). La Choix, sam. 17 h ; les Enfants du vent, sam. 19 h 30.

GABIN, UNE GUEULE..., Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77). Des gens sans importance, mer. à 14 h 30, 17 h, 19 h 15, 21 h 30 ; le Chat, jeu. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Grande Illusion, ven. à 14 h 30, 17 h, 19 h 15, 21 h 30 ; Razzia sur la chnouf, sam. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Gueule d'amour, dim. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Rue des Prairies, lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Remorques, mar. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

HOMMAGE A AVA GARDNER (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). La Comtesse aux pieds nus, mer., ven., dim., mar. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 20 mn après ; Pandora, jeu., sam., lun., séances à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 20 mn après.

JOURNÉE REBONDS, L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Terre au ventre, sam. 14 h, 22 h ; Dans les ténèbres, sam. 16 h ; Chimère, sam. 18 h ; Histoires de fantômes chinois, sam. 20 h.

LES ETERNELS DU CINÉMA EUROPÉEN (v.o.), Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34). Le Trou, mer. à 11 h 50, 14 h 20, 16 h 50, 19 h 20 ; Casque d'Or, mer. 21 h 50 ; Ma nuit chez Maud, jeu. à 11 h 50, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Bête humaine, ven., dim. à 11 h 50, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Lola Montès, sam. à 11 h 50, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; l'Année dernière à Marienbad, lun. à 11 h 50, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; le Doulos, mar. à 11 h 50, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

LES MIDIS DU LOUVRE, Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-29). Le Martyre de saint Sébastien, lun. 12 h 30. Pl. : 20 F.

MARDIS JEAN VIGO, Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33). Sabine Kleist, sept ans, mar. 20 h 30.

ROBERTO ROSSELLINI (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). Voyage en Italie, mer., sam., lun. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Amore, jeu. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Allemagne année zéro, ven. à 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Rome ville ouverte, dim. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Stromboli, mar. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

VOIR ET REVOIR NANNI MORETTI (v.o.), Escurial, 13e (47-07-28-04). La Messe est finie, mer., lun., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 mn après ; Bianca, jeu., sam., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 mn après ; Je suis un autarcique, dim., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 mn après ; Ecce bombo, ven., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 mn après ; Palombella rossa, mar., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 mn après.

PARIS EN VISITES

MERCREDI 7 FÉVRIER

« La vie quotidienne à la cour de Chine », 12 h 30 ; « Himâlaya ! : Arts et religions du Népal », 13 h 30, 6, place d'Iéna (Musée Guimet).

« Le musée Eugène Delacroix », 14 heures, place Furstenberg (l'hiver des musées nationaux).

« Kupka, pionnier de l'art abstrait », 14 heures, 11, avenue du Président-Wilson (G. Marbeau-Caneri).

« Tapisseries : les ateliers de restauration Chevalier à Courbevoie », 14 h 15, hall du RER La Défense, sortie K (+ 10 mn à pied).

« La Bourse du commerce dans l'ancienne halle au blé », 15 heures, entrée rue de Viarmes (Monuments historiques).

« Les arts du feu : terre et métal », 14 h 30, 7, avenue Velasquez (Musée Cernuschi).

« De l'Arsenal au quartier de la Bastille », 14 h 30, métro Sully-Morland (Paris pittoresque et insolite).

« Louvre médiéval et pyramide de Pei », 14 h 30, passage Richelieu, entrée des groupes (Mme Cazes).

« Les salles restaurées de la Conciergerie, de Philippe-le-Bel à la Terreur », 14 h 30, 1, quai de l'Horloge (M. Pohyer).

« Institut du monde arabe et exposition « Egypte-Egypte », 15 heures, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (Tourisme culturel).

« Le nouvel hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau », 15 heures, 23, rue de Sévigné (M. Hager).

« La Salpêtrière », 15 heures, entrée, 47, boulevard de l'Hôpital (Paris et son histoire).

« Henri IV et la reconstruction du Royaume », 15 heures, 87, rue Vieille-du-Temple, caisse de l'exposition (Approche de l'art).

« Mobilier artdéco », 19 heures, 11, avenue du Président-Wilson (Musée d'art moderne).

« La mort baroque. Peinture française du dix-septième siècle, religion et philosophie », 19 h 30, sous la Pyramide du Louvre, escalator Sully (L'art et la manière).

« La société égyptienne », 19 h 45 ; « Peinture française : la peinture d'histoire et l'Académie royale au dix-septième siècle », 20 heures ; « L'ex-voto de 1662 », de P. de Champaigne », 20 h 15, sous la Pyramide, accueil des groupes (Musée du Louvre).

Pour les jeunes

« La peinture, le pastel », 14 h 30, (à partir de huit ans. Quatre séances sur inscription) ; « Découverte des collections » (8-12 ans), 15 heures, 11, avenue du Président-Wilson (Musée d'art moderne).

« La Révolution » (adolescents), 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Musée Carnavalet).

« Séance de contes », 14 h 30, Petit Palais, avenue Winston Churchill.

CONFERENCES

Auditorium du Musée du Louvre, 12 h 30 : « Paris avant la Révolution », par A. Russo.

9 bis, avenue d'Iéna, 14 h 30 : « Brésil de braises, mastodontes aux pieds d'argile » ; 17 heures : « La Finlande », par J.-C. Stevens.

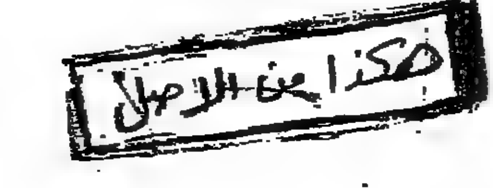
Collège de France, place Marcelin-Berthelot, 18 heures : « L'aurore des pierres, à l'origine de la vie », par A. Danchin (Fondation pour la science).

Institut catholique, 21, rue d'Assas, 18 heures : « La dimension internationale, clé du succès dans les activités de luxe », conférence-débat animée par M. Lombard (Institut supérieur d'interprétariat et de traduction).

55, rue du Cherche-Midi, 18 h 30 : « Logique technique et stratégie professionnelle : la Grande Arche », par Picon-Lefèvre (Société française des architectes).

6, rue Albert-de-Lapparent, 20 h 30 : « L'amour amoureux », par Y. Diénal (Psychiatrie-psychanalityque).

Klhey d'Aor, 142, rue Amelot, 17 heures : « Pensée positive et énergie ».



AGENDA

CAMPUS

Des IUFM à Grenoble, Lille et Reims

Trois sites expérimentaux ont été choisis pour tester, dès la rentrée 1990, la nouvelle structure de formation des maîtres du premier et du second degré, créée par la loi d'orientation de juillet 1989 : les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Il s'agit de Grenoble, Lille et Reims, distingués pour la qualité des relations entre les actuels centres de formation qui devront être regroupés (universités, écoles normales d'instituteurs, centres pédagogiques régionaux...), leur savoir-faire bien rodé dans le domaine de la formation des maîtres et de la recherche pédagogique (c'est le cas de Grenoble et de Lille) ou encore, comme pour Reims, *« parce que la réflexion liée à l'élaboration du dossier a été bien conduite »*, comme l'a souligné, Daniel Bancel, membre du cabinet de M. Jospin et auteur d'un rapport sur les IUFM remis au ministre en octobre 1989.

Dans l'académie de Lille, la présence d'une école normale nationale d'apprentissage (ENNA) permettra d'inclure la formation des professeurs de l'enseignement professionnel dès la phase expérimentale. Quant au choix de Reims, une académie à faible potentiel de formation, où les problèmes de recrutement d'enseignants sont particulièrement aigus, il est destiné à montrer que *« la création d'un IUFM peut très bien contribuer à dynamiser l'Université »*.

Passé ces deux années expérimentales durant lesquelles les trois sites seront dûment évalués, les IUFM seront généralisés à la rentrée 1992. *Les concours de recrutement d'instituteurs et* les CAPES seront remaniés et simplifiés. Le ministère annonce, pour la session 1992, une simplification des concours et l'introduction d'épreuves *« significatives »* portant sur la pédagogie et le métier d'enseignant.

C. G.

France-URSS

« Les relations commerciales France-URSS. Les joint-ventures : un nouveau challenge pour votre entreprise » : tel sera le thème du Forum Export organisé par l'Ecole supérieure de gestion le 12 mars, à partir de 14 heures.

▶ *ESG, 25, rue Saint-Ambroise, 75011 Paris. Contact : Nadine Lazard. Téléphone : 43-38-74-89 ou 43-55-44-44.*

Commerce international

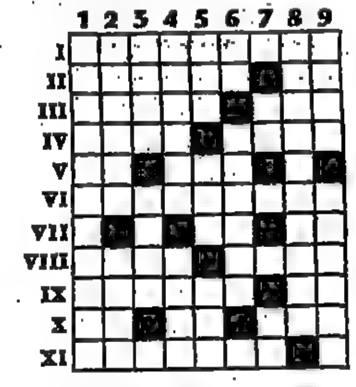
L'université Paris-IV-Sorbonne a créé un DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées) de commerce international. Les candidats, titulaires d'une maîtrise, sont recrutés sur dossier.

▶ *Renseignements : secrétariat des LEA, université Paris-IV-Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, 75230 Paris Cedex 05.*

□ RECTIFICATIF. – Le numéro de téléphone du deuxième Forum des innovations pédagogiques dans les formations au management des 23 et 24 avril est le 47-54-65-00.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5191



HORIZONTALEMENT

I. Recherche la simplicité. – II. Peut rendre service à celui qui a du pain sur la planche. Possessif. – III. Il n'y a pas mieux. Peut se faire avoir jusqu'au trognon. – IV. On y parle le toscan. On lui doit plus d'une fière chandelle. – V. Pronom. Accompagne les châtaignes. – VI. Est inutile pour ceux qui n'ont pas à se plaindre. – VII. Passe sous des ponts. Visible sur du papier. – VIII. Habituée à l'automne. Vient des colonies. – IX. C'est la preuve que certaines choses sont mal acceptées. Sont bien acceptés. – X. Adverbe. Pas perdu. Un qui peut être intéressé quand il risque d'y avoir du sport ! – XI. Agit mal.

VERTICALEMENT

1. Avec eux, l'affaire n'est pas nécessairement dans la poche ! – 2. Permet des ascensions. Peut avoir les doigts rouges. – 3. Ne peut être partagé qu'après avoir été donné. Parfois visible après coup. – 4. Employé pour rassembler. On peut y mettre un « collier ». – 5. Est à l'origine de certains troubles. Prénom. Epinglés ou agrafés. – 6. Vient s'ajouter à beaucoup d'autres. Fait l'ouverture. – 7. Article. Saint. – 8. Revient régulièrement sur le tapis. – 9. Facile à prendre. Après l'été 1797, et jusqu'à sa mort, il ne s'est jamais plus croisé les bras.

Solution du problème n° 5190

Horizontalement

I. Archimède. – II. Narines. – III. Gier. Es. – IV. Odes. Uélé. – V. Nubile. – VI. Sottisier. – VII. Si. Eden. – VIII. Ase. Gap. – IX. Net. Loupe. – X. Tus. Etêté. – XI. Exit. Arès.

Verticalement

1. Angoissante. – 2. Raid. Oiseux. – 3. Créent. Etai. – 4. Hirsute. – 5. In. Biduie. – 6. Menuise. Ota. – 7. Es. Elinguer. – 8. Elée. Apte. – 9. Erse. Râpées.

GUY BROUTY

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 5 et mardi 6 février 1990 :

DES DÉCRETS

● N° 90-116 du 5 février 1990 relatif au plan d'épargne populaire ;

● N° 90-117 du 31 janvier 1990 portant publication du protocole portant amendement de la convention pour la prévention de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, signé à Oslo le 2 mars 1983 ;

● Du 31 janvier 1990 portant classement d'un site (parc du château de Montanglaust en Seine-et-Marne).

DES ARRÊTÉS

● Du 18 janvier 1990 fixant le programme philatélique de l'année 1991 (première partie) ;

● Du 21 décembre 1989 portant admission à l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées en 1989 ;

● Du 15 janvier 1990 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications.

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 6 février

TF 1

20.40 Cinéma : La carapate. ■
Film français de Gérard Oury (1978).
22.20 Magazine : Ciel, mon mardi !
De Christophe Dechavanne. Invité Jean Benguigui. Thèmes : L'extrême droite ; Les taxi-boys.
0.10 Journal, Météo et Bourse.
0.30 Série : Mésaventures.
0.50 TF 1 nuit.
1.25 Feuilleton : C'est déjà demain.
1.50 Info revue.

A 2

20.40 Les dossiers de l'écran : Le juge. ■
Film français de Philippe Lefebvre (1983).
22.15 Débat : Juge d'instruction, un homme seul à la recherche de la vérité.
Avec Me Henri Leclerc, avocat, Me Patrick Maisonneuve, avocat, Dominique Marro, président de l'Association française des magistrats instructeurs, Serge Livrozet (*l'Empreinte*), Gilles Perrault, journaliste, Alain Laville (*le Juge Michel*), Didier Gallot, juge d'instruction.
23.35 Informations : 24 heures sur la 2.
23.50 Météo.
23.55 Magazine : Du côté de chez Fred.

FR 3

20.35 Magazine : Point de rencontres.
Emission proposée par le FAS et l'ARA, présentée par Yamina Benguigui et Michel Polac. *Les immigrés en France.*
22.15 Journal et Météo.
22.40 ▶ Cinéma : Satyricon. ■■■
Film italien de Federico Fellini (1969).
0.45 Musique : Carnet de notes. Poète et paysan, de Suppe, par les Cuivres du NOP.

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : Project X. ■
Film américain de Jonathan Kaplan (1987).
22.15 Flash d'informations.
22.20 Cinéma :
Le festin de Babette. ■■
Film danois de Gabriel Axel (1987).
0.00 Cinéma : Voleur de désirs. ■
Film américain de Douglas Day Stewart (1984).
1.35 Cinéma : L'initiation d'une femme mariée.
Film français classé X de Burd Tranbaree (1983).

LA 5

20.40 Téléfilm :
Le procès de l'incroyable Hulk.
De Bill Bixby, avec Bill Bixby.
22.20 Série : China beach.
23.20 Magazine : Réussites.
23.50 Magazine : Ciné Cinq (rediff.).
0.00 Journal de minuit.
0.05 La cloche tibétaine (rediff.).
1.05 Série :
Les cinq dernières minutes (rediff.).
2.40 Le journal de la nuit.
2.50 Chéri-Bibi (rediff.).
3.05 La calanque (rediff.).
3.35 Les cinq dernières minutes.
5.10 Tendresse et passion (rediff.).
5.35 Musique : Aria de rêve.

M 6

20.35 Feuilleton : Les aventures de Pinocchio.
De Luigi Comencini.
22.30 Cinéma :
Les quatre plumes blanches. ■
Film américain de Terence Young et Zoltan Korda (1955).
0.15 Six minutes d'informations.
0.20 Boulevard des clips.
2.00 Rediffusions.
Les aventures de Pinocchio ; Adieu mes quinze ans ; Culture pub ; Les aventures de Pinocchio.

LA SEPT

20.00 Documentaire :
Les musiques noires en Afrique du Sud (1).
De Claude Fléouter.
21.00 Documentaire : Frans Hals d'Anvers.
De Jonne Severijn.
22.00 Documentaire : L'école de la Neuville.
De Dominique Dubosc.
22.30 Magazine : Imagine.
23.00 Documentaire : Histoire parallèle.
De Philippe Grandrieux.
23.45 Jazz soundies collection.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. Bulles, gouttes d'eau et autres effets bizarres.
21.30 Débats. Bruit, m'entends-tu ?
22.40 *Nuits magnétiques. Les horloges.*
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda. Le groupe Can.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 26 septembre 1989 lors du Festival de Montreux-Vevey) : Concerto pour sept instruments à vent, timbales et orchestre, de Martin ; Concerto pour piano et orchestre n° 2 en si bémol majeur op. 19, de Beethoven ; Symphonie n° 2 en ut majeur op. 61, de Schumann, par l'Orchestre de la Suisse romande, dir. Armin Jordan ; sol. : Martha Argerich (piano).
23.07 Club d'archives. Violonistes français.

Mercredi 7 février

TF 1

13.35 Série : 21 Jump Street.
14.30 Club Dorothée.
Série : Cap danger ; Wingman ; Dragon ball ; Le collège fou, fou, fou ; Ken le survivant ; Les chevaliers du zodiaque ; Salut les musclés ; Les jeux.
17.45 Le top jeune.
Présenté par Jacky.
17.50 Série : Hawaï, police d'Etat.
18.45 Avis de recherche.
18.50 Feuilleton : Santa-Barbara.
19.20 Jeu : La roue de la fortune.
19.50 Tirage du Tac-O-Tac.
20.00 Journal, Météo, Tapis vert et Loto.
20.45 Variétés : Sacrée soirée.
Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Invités : Maria Pacôme, Michel Fugain. Variétés : Dick Rivers, Francis Cabrel, Gloria Estefan, Les Forbans, William Sheller.
22.35 Série noire : Neige à Capri.
De Gian Luigi Calderone.
0.05 Journal, Météo et Bourse.

A 2

13.40 Série : L'homme qui tombe à pic.
14.30 Eric et compagnie.
Bécébégé ; Popeye ; Foofur ; Clémentine ; Show Bug's Bunny ; Archie classe.
16.35 Série : Mamie Casse-cou.
17.05 Jeu : Des chiffres et des lettres.
D'Armand Jammot, présenté par Laurent Cabrol.
17.25 Magazine : Graffitis 5-15.
Présenté par Groucho et Chico.
La fête à la maison ; COPS.
18.30 Série : Mac Gyver.
19.20 INC.
19.25 Jeu : Dessinez, c'est gagné !
Présenté par Patrice Laffont.
20.00 Journal et Météo.
20.40 Téléfilm : Jeanne d'Arc.
De Pierre Badel.
22.15 ▶ Magazine : Fruits de la passion.
De Gérard Holtz.
Sommaire : Le danseur étoile Kader Belarbi ; Le cap Horn ; Yannick Noah ; Les coulisses du Tournoi des cinq nations.
23.10 Informations :
24 heures sur la 2.
23.25 Météo.
23.30 Histoires courtes.
Elli fat mat, de Michel Such.
23.45 Magazine : Du côté de chez Fred.

FR 3

13.30 Magazine : Pare-chocs.
14.03 Magazine : Fidélio.
14.30 Jeu : Cherchez la France.
15.03 Magazine : Dans la cour des grands.
17.05 Magazine : Une pêche d'enfer.
17.30 Feuilleton : Guillaume Tell.
17.55 Dessin animé :
Denver, le dernier dinosaure.
18.03 Magazine : C'est pas juste.
Présenté par Vincent Perrot.
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.10 à 19.30, le journal de la région.
20.05 Jeux : La classe.
20.35 Spectacle :
Le cirque chinois de Wu-Han.
Enregistré au Cirque d'hiver Bouglione en décembre 1989.
21.50 Magazine : Mille Bravo.
De Christine Bravo. Avec Yvette Horner, Marcel Azzola, Pierre Palmade, Philippe Corre, Etienne Exarjean, Papa Wemba, Anna Prucnal, Bartabas.
22.15 Journal et Météo.
22.40 Magazine : Mille Bravo (suite).
23.40 Musique : Carnet de notes.
Wie Melodien, Marchenlied, Liebestre, de Brahms, par Teresa Berganza, soprano.

CANAL PLUS

13.30 Téléfilm :
La mort à portée de main.
De David Anspaugh.
15.05 Documentaire : Terre fragile.
De Phil Agland.
Bornéo : des arbres nés de l'océan.
15.30 Pochettes surprises.
Imagina : la vie des bêtes.
15.40 Téléfilm : Le grenier.
De John Erman.
17.20 Cabou cadin.
Barney ; Poiluards ; Superman.

En clair jusqu'à 21.00

18.15 Dessins animés : Ça cartoon.
Présentés par Philippe Dana.
18.30 Top 50.
Présenté par Marc Toesca.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.
Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
Invité : Claude Nougaro.
20.30 Bandes annonces cinéma.
21.00 Cinéma : Starman. ■
Film américain de John Carpenter (1984).
22.50 Flash d'informations.
22.55 Cinéma : Mad Max au-delà du dôme du tonnerre. □
Film australien de George Miller (1985).

LA 5

13.30 Série :
200 dollars plus les frais.
14.30 Série : L'inspecteur Derrick.
15.30 Série :
L'homme qui valait 3 milliards.
16.45 Dessins animés.
Les triplés ; Snorky ; Bosco.
17.35 Magazine :
En route pour l'aventure.
18.05 Dessin animé : Le petit lord.
18.30 Série : Arnold et Willy.
18.55 Journal images.
19.00 Magazine : Reporters.
19.40 Drôles d'histoires.
19.45 Journal.
20.30 Drôles d'histoires.
20.40 Histoires vraies :
Vengeance de femmes.
Téléfilm de Jerrold Freedman.
22.20 Débat : Le viol.
23.30 Magazine : Nomades.
0.00 Journal de minuit.

M 6

13.20 Série :
Madame est servie (rediff.).
13.45 Feuilleton : Dynastie.
14.35 Téléfilm : Echec aux hors-la-loi.
De Jerry Jameson.
16.05 Jeu : Match musique.
17.25 Informations :
M 6 info (et à 18. 25).
17.30 Série : L'homme de fer.
18.30 Série : Cagney et Lacey.
19.25 Série : Roseanne.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Téléfilm : Verdict.
De Tony Richardson.
22.10 Série : Le Saint.
23.05 Documentaire :
L'Elysée au-delà du perron.
Présenté par Charles Villeneuve.
0.00 Six minutes d'informations.

LA SEPT

14.30 Méthode Victor : Anglais.
15.00 Danse : Cendrillon. Ballet de Maguy Marin, musique de Serge Prokofiev.
16.30 Série : Le décalogue (1).
De Krysztof Kieslowski.
17.30 Documentaire :
Dans les bras de Staline.
De Reijo Nikkilä.
18.00 Cinéma : Le monocle noir. ■
Film français de Georges Lautner (1961).
19.40 Court métrage.
20.00 Documentaire :
Histoire naturelle de la sexualité (5).
D'André Langaney et Gérald Calderon.
21.00 Feuilleton : Fontamara (3e épisode).
De Carlo Lizzani.
22.00 Court métrage : Lamento.
De François Dupeyron.
22.30 Magazine : Ici bat la vie.
23.00 Documentaire : Naissance d'un bateau. De Frédéric Variot.

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue.
21.30 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, de la Suisse et du Canada.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française.
22.40 Nuits magnétiques. Les horloges.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda. Le groupe Can.

FRANCE MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 29 novembre 1989 lors du Festival du Vieux-Lyon) : Jesu meine Freude und Lust, de Buxtehude ; Concerto grosso en mi mineur op. 3 n° 3 de Geminiani ; Stabat Mater RV 621, Motet en ut mineur RV 638, de Vivaldi ; Concerto grosso en ré majeur op. 6 n° 1, de Corelli ; Salve Regina, de Scarlatti, par le King's Consort, dir. Robert King ; sol. : James Bowman (haute-contre) ; Robert King (orgue et clavecin).
22.20 Concert du GMR. Suite cavatine, de Favotti ; Les allées du sable, de Carre.
23.07 Jazz-club. En direct du Petit Opportun à Paris : Jimmy Rowles, piano, avec Eric von Essen, contrebasse.

Audience TV du 5 février (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, France entière 1 point =202 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	57,2	Santa Barbara 21,4	I.N.C. 6,6	Actual. région 20,6	Nulle part 2,2	Reporters 4,3	Pub 1,9
19 h 45	58,5	Roue fortune 26,0	Dessinez 10,8	19-20 infos 9,6	Nulle part 4,3	Journal 4,0	Roseanne 3,6
20 h 16	71,8	Journal 29,3	Journal 15,1	La classe 11,9	Pub 3,0	Journal 7,0	Mme est servie 6,3
20 h 55	72,1	Années inf. 22,9	Bne adresse 14,2	French cancan 16,2	A. Quatermain 4,6	Ninja blanc 9,5	Non récupér. 6,0
22 h 08	64,7	Années inf. 20,4	Bne adresse 14,5	French cancan 14,7	Flash 2,4	Ninja blanc 8,5	Non récupér. 5,4
22 h 44	34,6	Santé à la une 8,5	Amour France 13,1	Soir 3 4,8	Lundi sport 1,5	Vendredi 13 3,5	Les Gaspards 3,6

AGENDA

CARNET DU Monde

Décès

— Mme Paul Arzens,
née Duvergie,
son épouse,
Mlle Brigitte Arzens,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul ARZENS,
chevalier de la Légion d'honneur,
artiste-peintre,

survenu le 2 février 1990, dans sa quatre-vingt-septième année, en son domicile.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 7 février, à 13 h 45, en la chapelle Notre-Dame-des-Anges, 102 *bis*, rue de Vaugirard, Paris-6e.

Priez pour lui.

89, rue de Vaugirard,
75006 Paris.

— Baugé. Sainte-Geneviève-des-Bois.

Les obsèques civiles de

M. Jean BETINAT,
directeur honoraire de collège,
chevalier de la Légion d'honneur,
et de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,
officier du Mérite agricole,
croix du combattant volontaire
de la Résistance,

ont eu lieu le mardi 6 février, à 11 heures, au cimetière de Baugé.

De la part de
Toute sa famille,
Ses amis
Et camarades,
Ses anciens collègues
Et élèves.

9, rue Saint-Michel,
49150 Baugé.

— Neuvecelle. Evian.

France,
veuve du docteur
Jean ESCOUBES,
née Charuel du Guerand,

est partie vers la maison du Père le 3 février 1990.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 8 février, à 10 heures, en l'église de Neuvecelle.

— Mme Claire Bonnechaux,
a la tristesse de faire part du décès de sa mère

Mme Madeleine BONNECHAUX,
née Le Saux,

rappelée à Dieu le 27 janvier 1990, munie des sacrements de l'Eglise.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité à Saint-Pol-de-Léon (Finistère), le 31 janvier.

Consulat général de France,
33, Sint-Annaplein,
B 9000-Gent (Belgique).

— Mme Isabelle Guillez,
sa compagne,
Anaïs et Sarah Buscail,
ses filles,
M. et Mme Georges Buscail
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Guillez
et leurs enfants,
M. et Mme Georges Labrousse,
Tous ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Dominique BUSCAIL,

survenu le 2 février 1990, dans sa quarante-troisième année, à son domicile.

Les obsèques auront lieu au columbarium du Père-Lachaise, le lundi 12 février, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.
188, boulevard Voltaire,
75011 Paris.

— M. et Mme Werther Davoli,
ses parents,
Anne, Vincent et Mathieu Davoli,
ses enfants,
Ainsi que toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Eino DAVOLI,

survenu le 3 février 1990, à Paris-7e, dans sa quarante-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 7 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris-7e.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse.

100, rue Saint-Dominique,
75007 Paris.

— Le président,
Le conseil d'administration,
La direction générale
Et tout le personnel d'UTA,
Ses amis et collaborateurs,
ont la tristesse de faire part du décès de leur président d'honneur,

M. Francis C. FABRE,
grand officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de Dunkerque,
médaille de l'aéronautique,
grand officier de l'ordre national
de Côte-d'Ivoire,
grand officier
de l'ordre national gabonais,
commandeur de l'ordre national
du Sénégal,

survenu le samedi 3 février 1990, à Paris, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

Une messe sera célébrée le vendredi 9 février, à 10 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides.

Compagnie UTA,
50, rue Arago,
92806 Puteaux.

(Le Monde du 6 février.)

— Le président,
Les membres du conseil d'administration,
Et le personnel de Chargeurs SA,
ont la tristesse de faire part du décès de leur président d'honneur,

M. Francis C. FABRE,
grand officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de Dunkerque,
médaille de l'aéronautique,
commandeur du Mérite maritime,
grand officier de l'ordre national
de Côte-d'Ivoire,
grand officier
de l'ordre national gabonais,
commandeur de l'ordre national
du Sénégal,

survenu le 3 février 1990.

M. Francis C. Fabre a été président-directeur général de Chargeurs réunis de 1946 à 1980.

Il avait créé l'UAT en 1949. UTA est née de la fusion de l'UAT et de la TAI en 1963.

3, boulevard Malesherbes,
75008 Paris.

(Le Monde du 6 février.)

— Mme Geneviève Galharague,
son épouse,
M. Roland Galharague,
son fils,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert GALHARAGUE,
agrégé de l'Université,
inspecteur d'académie,
doyen du collège
des inspecteurs pédagogiques régionaux
de l'académie de Bordeaux,
président
de l'association Bordeaux-Bristol,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
Officer of the British Empire,

survenu à Toulouse le 2 février 1990.

Ses obsèques ont eu lieu mardi 6 février.

2, rue Bourly,
33700 Mérignac.
6, rue François-Villon,
75015 Paris.

— Mme Gisèle de Gendre,
son épouse,
et leurs enfants,
M. Georges Oleg de Gendre,
son frère et Mme,
et leurs enfants,

ont la tristesse de faire part du décès, le 3 février 1990, de

André de GENDRE.

La cérémonie religieuse et l'inhumation auront lieu le jeudi 8 février, à 16 heures, au cimetière orthodoxe de Sainte-Geneviève-des-Bois.

— Le conseil d'administration,
La direction,
Et tous les collaborateurs des éditions Dalloz,
ont le regret de faire part du décès, survenu le 31 janvier 1990, de

Frank Jacques LAEDERICH,
directeur technique
de l'Encyclopédie juridique Dalloz,
avocat honoraire
à la cour d'appel de Paris.

Les obsèques ont eu lieu le 2 février, à Paris, dans l'intimité.

11, rue Soufflot,
75005 Paris.

— Lois et Christophe,
ses enfants,
Mme Jacques Ledieu,
sa mère,
Bernard et Susie,
ses frère et belle-sœur,
Carolyn, Eric et Emilie,
ses neveu et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

Christian LEDIEU,

rappelé à Dieu, dans sa cinquantième année, le 4 février 1990.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 8 février, à 15 h 45, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris-5e, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse.

La famille prie de remplacer fleurs et couronnes par une donation au bénéfice de la recherche sur le cancer.

10, rue Jules-Auffret,
93500 Pantin.

— M. et Mme le docteur Alain Msika
et leurs enfants,
M. et Mme Sylvain Zitoun
et leurs enfants,
M. et Mme David Ellouk
et leur fille,
M. et Mme Edmond Msika
et leurs enfants,
M. et Mme Gérard Msika
et leurs enfants,
M. et Mme Norbert Zegdoun
et leurs enfants,
Mme Danielle Msika
et son fils,
Les familles parentes et alliées,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Mme Julie MSIKA,
née Krief,

survenu le 28 janvier 1990, à son domicile, dans sa quatre-vingtième année.

L'inhumation a eu lieu le 1er février.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Claire Perelmuter,
Christian et Yani Maldidier,
Michel et Myriam Perelmuter,
Ses petits-enfants
Et sa petite-fille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Naftula PERELMUTER,

survenu le 3 février 1990, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques auront lieu au cimetière de Bagneux, le 7 février, à 11 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

42, avenue de Suffren,
75015 Paris.

— Mme Yvette Pignol,
son épouse,
M. Armand Pignol,
son fils,
M. et Mme Roland Pignol
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean PIGNOL,
comédien et metteur en scène,

survenu subitement, en son domicile, le 30 janvier 1990.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 1er février, suivies de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise.

1, boulevard Henri-IV,
75004 Paris.
139, rue de l'Ouest,
75014 Paris.

— **François TUBIANA,**
avocat au barreau de Marseille,

s'est endormi le 26 janvier 1990. Il avait quarante-huit ans.

Il repose au cimetière de Mazargues, où l'ont conduit le 31 janvier

Nadine,
son épouse,
Mathieu et Marie,
ses enfants,
Claude-Marie,
sa sœur,
Vanessa,
sa nièce,
Sa famille,
Ses amis,
ses confrères.

*« Marchez à pas très doux
Vous marchez sur mes rêves. »*

10, rue Beauvau,
13001 Marseille.
149 *bis*, rue de Silly,
92100 Boulogne.

Remerciements

— **Pierre BARBIZET**

Caline Barbizet,
Yann Barbizet,
Et leur famille,

profondément émus d'avoir senti que vous partagiez leur immense douleur, vous remercient de vos messages, de vos paroles, de vos fleurs.

Ils vous demandent de croire en leur reconnaissance infinie.

Anniversaires

— Il y a cinq ans

Pierre ALEPEE,
ingénieur au CNRS,

nous quittait.

Ses fils,
Marc-Eric et Luc-Joël Alepee
se souviennent et demandent à ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pour lui.

15, boulevard de Strasbourg,
94130 Nogent-sur-Marne.

— Que tous ceux qui ont gardé fidèlement le souvenir de

Joseph FONTANET,

aient une pensée ou une prière pour lui en ce dixième anniversaire de sa disparition.

Une messe sera célébrée à son intention le lundi 12 février 1990, à 18 h 30, par Mgr Cuminal, évêque de Saint-Flour, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy (nouvelle église), 10, rue de l'Annonciation, Paris-16e.

Communications diverses

— **Cercle Bernard-Lazare.** — « Les fondements d'un nationalisme juif en diaspora ». Renée Poznanski exposera les thèses du livre de Simon Doubnov « Lettres sur le judaïsme ancien et nouveau », traduit, présenté et annoté par ses soins (Ed. du Cerf). N.B. Mercredi 7 février, à 20 h 30, 10, rue Saint-Claude, 75003. Tél. : 42-71-68-19.

— « Shalom-Hebdo », l'émission politique hebdomadaire de Radio-Shalom (94.8), accueillera, mercredi 7 février, de 18 h 30 à 19 h 30, M. Michel Charzat, député et conseiller de Paris.

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 6 février à 0 heure et le dimanche 11 février à 24 heures :

Mercredi et jeudi, le temps sera encore très perturbé. Les précipitations seront assez marquées, en particulier sur la moitié-nord et elles seront accompagnées d'un vent encore très soutenu.

Vendredi sera une journée d'accalmie, les éclaircies seront belles mais très temporaires car le temps se dégradera à nouveau pour le week-end.

Mercredi : pluie et vent fort au Nord, éclaircies au Sud.

Au lever du jour, des pluies abondantes accompagnées d'un fort vent du sud sévIront déjà en Bretagne, Normandie et pays de Loire. Les rafales atteindront 120 km/h près des côtes et 80 km/h dans l'intérieur des terres.

Le ciel sera très nuageux du Nord à l'Ile-de-France et au Poitou-Charentes, ainsi que de l'Alsace à Rhône-Alpes et aux régions méditerranéennes.

Dans le courant de la matinée, pluie et vent envahiront la plupart des régions de la moitié nord, à l'exception de l'Alsace et de la Franche-Comté. Les précipitations seront particulièrement abondantes dans le nord. L'Ile-de-France et les Ardennes, plus faibles ailleurs. Le vent de sud-ouest soufflera encore jusqu'à 120 km/h sur le littoral, 80 km/h dans l'intérieur.

Le Sud-Ouest, le Massif Central, le Sud-Est, le Centre-Est et l'Alsace bénéficieront d'un temps souvent ensoleillé, partagé entre nuages et éclaircies. Les nuages prédomineront toutefois sur le Jura et le nord des Alpes.

Dans l'après-midi, le temps gris, pluvieux et venté finira par atteindre l'Alsace, affectant ainsi toutes les régions de la moitié nord. Plus au sud, cocktail de nuages et d'éclaircies.

Les températures minimales seront très élevées pour la saison avec 5° à 8° C.

Les températures maximales seront comprises entre 12° et 17° C du nord au sud.

Jeudi : éclaircies sur le Nord-Ouest et le Sud, pluie ailleurs.

Les régions de la Bretagne au Nord seront encore affectées en début de matinée par la grisaille, la pluie et le vent. Mais des éclaircies apparaîtront vers la mi-journée, mettant un terme aux fortes précipitations. Seules quelques petites averses seront à craindre.

Des pays de Loire au Centre, à l'Ile-de-France et à la Champagne, le temps pluvieux et venté persistera jusque dans l'après-midi. Les précipitations seront abondantes. Les éclaircies surviendront plus tardivement et seront entrecoupées de quelques ondées.

L'Alsace, la Lorraine, la Bourgogne et la Franche-Comté garderont toute la journée un temps gris et pluvieux. Seule la Franche-Comté pourra bénéficier de quelques éclaircies vers la mi-journée.

Du Poitou-Charentes à Rhône-Alpes, il faudra bien profiter des éclaircies matinales : la pluie arrivera dans l'après-midi. Il neigera en haute montagne.

De l'Aquitaine au sud des Alpes et aux régions méditerranéennes, alternance d'éclaircies et de passages nuageux. Le soleil sera plus généreux sur la Côte d'Azur et la Corse.

Les températures minimales seront généralement comprises entre 7 et 10° C, excepté sur les Centre-Est où elles s'abaisseront jusqu'aux alentours de 2° C.

Les températures maximales ne dépasseront pas 10 à 12° C sur le Nord-Ouest, l'Ile-de-France et le Nord, en revanche elles atteindront 14 à 16° C du Nord-Est au Centre-Est et au Sud-Ouest, voire 17 à 20° C sur le pourtour méditerranéen.

Le vent de sud-ouest soufflera encore en rafales jusqu'à 80 km/h sur la moitié nord du pays.

Vendredi : belle journée.

Des nuages et des pluies affecteront encore l'extrême Sud-Est et la Corse en début de matinée, puis de belles éclaircies se développeront et le mistral se lèvera.

Sur les autres régions, après la dissipation de quelques bancs de brume et brouillard matinaux assez localisés, on pourra profiter d'une journée généralement bien ensoleillée. Toutefois, les nuages arriveront sur les régions de l'Ouest au cours de l'après-midi et il pleuvra sur la Bretagne en soirée.

Les températures minimales seront en baisse sensible. Elles seront comprises entre 2 et 6° C sur la moitié Nord et le Centre-Est et entre 5 et 10° C sur la moitié Sud.

Les températures maximales évolueront entre 9 et 15° C sur la moitié Nord et entre 14 et 17° C sur la moitié Sud.

Samedi 10 février : nuages et pluies.

Un passage pluvieux devrait traverser la majeure partie de notre pays en début de journée, occasionnant des précipitations faibles à modérées. Après ce passage, le ciel restera très variable et les averses seront fréquentes en particulier sur la moitié nord. Des pluies plus continues réapparaîtront sur la Bretagne en fin de journée et le vent se renforcera.

Les températures minimales seront en hausse contrairement aux maximales qui accuseront une baisse par rapport au jour précédent.

Dimanche 11 février : pluvieux.

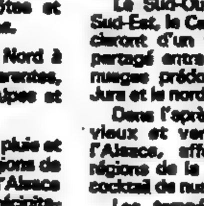
Les conditions resteront médiocres. En effet, les perturbations se succéderont. Nuages, précipitations et vent fort seront donc au menu en de nombreuses régions.

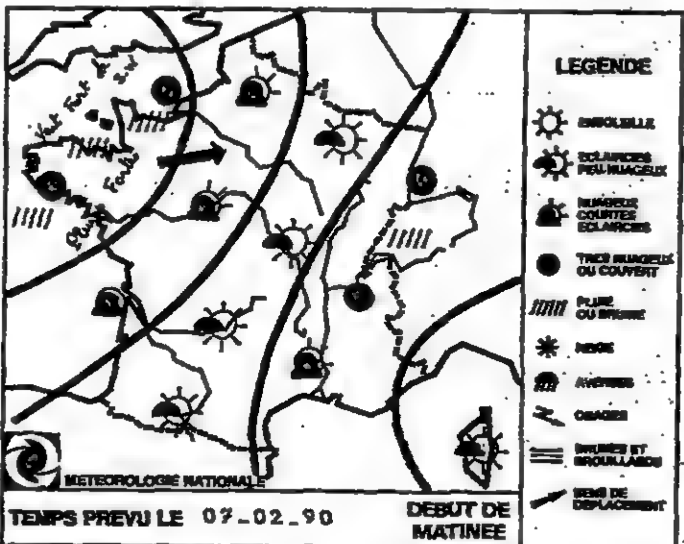
Les températures n'évolueront guère.

SITUATION LE 6 FÉVRIER 1990 A 0 HEURE TU

PRÉVISIONS POUR LE 8 FÉVRIER 1990 A 12 HEURES TU

METEOROLOGIE NATIONALE



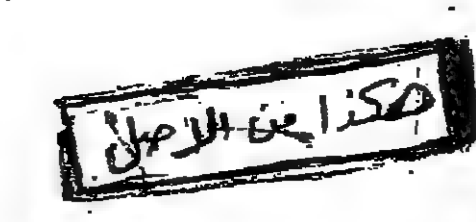


TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 6-2-1990
Valeurs extrêmes relevées entre le 5-2-1990 à 6 heures TU et le 6-2-1990 à 6 heures TU

	Max	Min	Temps
FRANCE			
AJACCIO	17	4	D
BIARRITZ	21	14	C
BORDEAUX	17	9	C
BOURGES	15	2	D
BREST	14	11	C
CAEN	15	6	N
CHERBOURG	13	8	N
CLERMONT-FER.	16	8	D
DIJON	14	3	D
GRENOBLE-SM-H	13	-2	D
LILLE	12	4	D
LIMOGES	15	8	C
LYON	15	10	D
MARSEILLE-MAR.	17	8	D
NANCY	14	-2	D
NANTES	15	9	C
NICE	16	7	C
PARIS-MONTS.	15	4	D
PAU	17	4	C
PERPIGNAN	17	12	N
RENNES	14	7	C
ST-ETIENNE	15	10	D
STRASBOURG	12	-4	B
TOURS	15	5	D
TOULOUSE	16	12	N
POINTE-A-PITRE	29	19	D
ÉTRANGER			
ALGER	20	13	N
AMSTERDAM	12	4	D
ATHENES	14	7	D
BANGKOK	34	25	N
BARCELONE	14	11	C
BELGRADE	14	1	D
BERLIN	12	-1	D
BRUXELLES	13	6	D
LE CAIRE	18	10	C
COPENHAGUE	8	3	N
DAKAR	23	17	D
DELHI	25	10	C
DJERBA	16	9	D
GENEVE	9	-3	D
HONGKONG	16	13	N
ISTANBUL	9	4	C
JERUSALEM	13	4	P
LISBONNE	17	13	A
LONDRES	14	7	D
LOS ANGELES	17	6	D
LUXEMBOURG	10	3	D
MADRID	12	7	C
MARRAKECH	21	9	N
MEXICO	20	9	B
MILAN	9	1	B
MONTREAL	-6	-21	C
MOSCOU	2	-1	C
NAIROBI	23	20	C
NEW-YORK	4	-4	D
OSLO	9	7	C
PALMA-DE-MAJ.	17	12	C
PEKIN	2	-8	D
RIO-DE-JANEIRO	28	24	D
ROME	17	1	B
SINGAPOUR	32	25	C
STOCKHOLM	9	8	C
SYDNEY	26	21	C
TOKYO	6	3	C
TUNIS	18	9	D
VARSOVIE	8	-2	D
VENISE	8	3	C
VIENNE	10	-1	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)



Le Monde

ÉCONOMIE

BILLET

«Ni-ni» protecteur

A son tour, M. Michel Rocard prend parti dans le « grand » débat autour du « ni-ni », le fameux principe mitterrandien du « ni nationalisation ni privatisation » inscrit dans la *Lettre à tous les Français*. A quelques semaines du congrès du Parti socialiste, la musique du premier ministre sonne différemment de celle jouée par d'autres dirigeants, d'un autre ténor en particulier, M. Jacques Delors. Elle est tout en finesse.

Surprenant son monde, M. Rocard prend aujourd'hui — sur Europe 1 mardi 6 février — la défense du « ni-ni ». Il avait pourtant autrefois adopté des positions très différentes. On le sait favorable depuis longtemps à une grande souplesse dans ce domaine, comme son ministre de l'industrie, M. Roger Fauroux. A l'époque, il était partisan de nationalisations partielles, l'Etat n'acquérant que 51 % du capital des entreprises. Il avait envisagé la possibilité pour les entreprises nationalisées d'ouvrir une partie de leur capital à des intérêts privés.

Aujourd'hui, il reprend à son compte le dogme du « ni-ni » et le défend en usant d'un thème cher... à M. François Mitterrand : le « ni-ni » protecteur. L'idée est que le « ni-ni » est l'un des moyens qui permet de protéger les entreprises françaises de prédateurs étrangers. Il est vrai que, à cause de l'Europe, la France a été obligée, au cours des dernières années, de casser nombre des protections qui existaient jusqu'alors, comme la réglementation sur les investissements étrangers.

L'argument n'est pas totalement convaincant. Ce n'est pas parce que des actions de l'UAP — le premier groupe d'assurances public — est dans des mains privées ou qu'une partie minoritaire du capital d'Air France se trouverait détenue par des intérêts non publics qu'immédiatement l'une ou l'autre de ces sociétés nationales serait l'objet d'OPA hostiles, serait achetée comme une « savonnette ».

Le refus de privatiser est donc un moyen de protéger certaines entreprises françaises. Admettons. Ne faudrait-il pas alors pour protéger BSN ou Air liquide... les nationaliser ? Mais ce qui surprend davantage dans la position exprimée ce mardi par M. Michel Rocard, c'est que le premier ministre affirme qu'il ne sera pas nécessaire de revoir ce principe à l'issue de l'actuelle législature, en 1993, *« tout au plus l'assouplir »*, a-t-il dit. M. Pierre Bérégovoy a déjà fait savoir qu'à son avis cet engagement du « ni-ni » ne concernait que l'actuelle législature. Ce qui est, d'après un proche de l'Elysée, également la position du président de la République. Michel Rocard serait-il plus royaliste que le roi ?

E. I.

INSOLITE

Voyages, voyages

Hawaï, l'Australie et le continent européen : tel est le classement des destinations des Japonais lorsqu'ils partent en voyage de noces. Ils sont, à cette occasion, 97,3 % à quitter leurs îles, précise une enquête menée par la société Japan Travel Bureau, qui souligne que l'Europe bénéficie toujours, dans ce domaine, d'une aura romantique.

La durée moyenne du voyage de noces des Japonais a été de 7,7 jours en 1989 (8 jours en 1988) à l'étranger et de 4,9 jours au Japon. La durée moyenne de la nuit de noces, elle, n'est pas indiquée !

«Un débat vital pour la France», selon Mme Cresson

Les Douze restent divisés face aux importations des automobiles japonaises

A l'occasion du conseil des ministres des affaires étrangères européens qui s'est réuni le lundi 5 février à Bruxelles, la Commission a proposé aux *Douze de négocier avec les* Japonais le remplacement du système des quotas par un accord transitoire d'autolimitation des importations de véhicules. Cette mesure pourrait être appliquée sur une période de sept ou huit ans.

BRUXELLES
Communautés européennes
de notre correspondant

M. Frans Andriessen, le vice-président de la Commission européenne chargé des relations extérieures, a trouvé *« encourageant »* le premier débat que les ministres des Douze ont consacré, lundi 5 février, à la politique à appliquer aux importations de voitures japonaises dans la Communauté, avis partagé par le ministre français, Mme Edith Cresson.

Mis à part le Royaume-Uni qui prône des solutions beaucoup plus libérales, les Douze sont à peu près d'accord avec le cadre général que propose la Commission pour négocier avec Tokyo. Elle préconise une ouverture progressive du marché des Douze qui signifierait la suppression des restrictions quantitatives appliquées par plusieurs Etats membres — dont la France, où les importations de voitures japonaises sont limitées à 3 % du marché — et leur remplacement par un accord d'autolimitation conclu pour une période transitoire de sept ou huit ans.

Cependant des divergences ne manqueront pas d'apparaître lorsqu'il faudra préciser ces directives. Et l'on sentait fort bien lundi qu'alors les épées pourraient sortir très vite de leur fourreau. Dans un débat jugé par Mme Cresson *« vital pour la France »*, le ton n'est pas vraiment à la diplomatie. Les Anglais sont purement et simplement assimilés aux Japonais, et les Allemands, dont la solidarité européenne est jugée douteuse, sont surveillés de très près.

M. Renato Ruggiero, le ministre italien du commerce extérieur, estime, lui aussi, que *« le véritable problème est allemand »* et se montre prêt à en découdre si les intérêts des constructeurs européens ne sont pas suffisamment pris en compte. Les Espagnols se trouvent sur la même ligne.

Les pays qui tel la Belgique ou le Portugal possèdent d'importantes usines d'assemblage se sont plutôt rangés du côté de ceux qui souhaitent une défense sans complexes de l'industrie communautaire. Quant aux Etats membres non producteurs (Pays-Bas, Danemark, Grèce, Irlande, Luxembourg), dûment chapitrés avant que ne s'ouvre le débat bruxellois et sans doute quelque peu hébériués par la vivacité de l'offensive franco-italo-espagnole, ils se sont rangés prudemment derrière la bannière de la Commission.

Les Allemands, objet de toutes les attentions, se sont montrés circonspects, gardant par devers eux leurs traditionnels arguments sur les bienfaits de la concurrence et la nécessité d'ouvrir le marché. *« L'intervention de leur ministre a été particulièrement lapidaire »*, notait un haut fonctionnaire français. Se réservait-il pour le prochain round ou bien est-il devenu sensible aux précautions de ses propres constructeurs ? *La réponse sera peut-être* donnée à la session ministérielle de mars.

M. Andriessen a invité le conseil à arrêter une ligne claire avant qu'il n'engage au nom des Douze des pourparlers avec les Japonais. Les ministres devraient donc lui donner des indications relativement précises sur la durée et les modalités de la période de transition ainsi que sur la nature des contreparties à réclamer aux Japonais.

La France est favorable à un délai de dix ans et demande que le quota global d'importations de voitures japonaises, qui sera finalement fixé pour la Communauté, fasse l'objet d'une répartition par Etats membres. L'idée, bien sûr, est que les importations en France progressent le moins possible. *« Les Allemands importent du Japon 15 % de leur marché et ne veulent pas aller au-delà. Puisqu'ils tiennent à se montrer libéraux, je ne vois pas pourquoi ils n'augmenteraient pas leurs achats »*, observe Mme Cresson.

Autre point sensible, la façon de comptabiliser les *« transplants »*, c'est-à-dire les voitures japonaises construites en Europe et, le cas échéant, aux Etats-Unis. La Commission est d'accord pour qu'elles soient incluses dans le quota global d'importations. Les Britanniques sont contre. Les Français, les Espagnols, les Italiens estiment que c'est une décision *« impérative »*. M. Ruggiero considère qu'il serait suicidaire de ne pas prendre en compte la stratégie proclamée par les Japonais eux-mêmes qui consiste à utiliser au mieux pour la guerre commerciale leurs trois zones de production (Japon, Etats-Unis, Europe).

Le revirement de la RFA

Le débat à douze va continuer avec sa face publique (les réunions ministérielles) et sa face cachée, les rencontres discrètes avec la Commission. Ce qui ressort de ce premier débat, c'est la détermination de la France, de l'Italie et de l'Espagne de ne pas se résigner cette fois aux solutions ultra libérales. Les Français ne voulaient pas de libéralisation complète des mouvements de capitaux sans rapprochement de la fiscalité de l'épargne. Pris à contre-pied par le revirement soudain de la RFA (qui a supprimé la retenue à la source sur les revenus des obligations instaurée six mois plus tôt), ils ont dû s'y résoudre et ce manquement aux engagements pris — parmi d'autres — a laissé un goût amer.

Très soucieux depuis deux ans de ménager l'Allemagne tant sur des dossiers politiques qu'économiques, ils attendent d'elle dans cette affaire industrielle, pour eux essentielle, qu'elle renvoie l'ascenseur.

Au reste, Mme Cresson souligne volontiers qu'elle ne manque pas d'arguments vis-à-vis de Bonn. *« La survie de l'industrie automobile allemande dépend aussi de ce qu'ils vendent en Europe et en particulier en France, en Italie et en Espagne, les constructeurs d'outre-Rhin en sont conscients... Nous fermerons nos frontières si l'on ne parvient pas à une position commune qui nous convienne et si nécessaire on peut le faire aussi vis-à-vis de la RFA »*, indique-t-elle. N'est-ce pas pousser le bouchon un peu loin ? *« C'est un combat si grave qu'il faut envisager de tout mettre sur la table »*, répond Mme Cresson

PHILIPPE LEMAITRE

Désaccord des Européens sur les banques de l'Est

A l'égard des pays de l'Est, les ministres des affaires étrangères des Douze réunis lundi 5 février à Bruxelles se sont déclarés prêts à envisager la conclusion d'accords d'association qui permettraient de lier de manière plus intime que ne le font les actuels accords de commerce et de coopération les nouveaux partenaires d'Europe orientale à la Communauté. Ils ont également confirmé qu'ils étaient prêts à allonger au-delà de la Pologne et de la Hongrie la liste des pays bénéficiant de l'aide coordonnée par Bruxelles des vingt-quatre pays de l'OCDE.

C'est dire qu'ils sont disposés à accroître leur contribution budgétaire. Les ministres, revenant pour plusieurs d'entre eux sur leurs hésitations initiales, ont estimé avec M. Delors, président de la commission, que l'accélération des événements à l'Est nécessitait également une accélération de l'intégration communautaire. Cependant, accroc à cette belle harmonie, les Douze divergent à propos de la BERD, la banque pour la reconstruction et le développement de l'Europe de l'Est.

Le Royaume-Uni, la RFA et les Pays-Bas ne souhaitent pas que les institutions communautaires, la commission et la Banque européenne d'investissement, participent, au moins au niveau envisagé (8,5 % comme chacun des grands pays) au capital de la banque.

Les mêmes Etats-membres ont des réticences à l'égard d'une éventuelle participation de l'Union soviétique à ce capital et ne sont pas sûrs, au stade actuel des réformes politiques et économiques accomplies par Moscou, qu'il soit opportun de la faire bénéficier des crédits de la banque. Sans compter, expliquent-ils, que les besoins de l'URSS sont énormes et qu'elle risquerait alors de rafler tout l'argent disponible. M. Roland Dumas s'est élevé contre un tel ostracisme.

Ph. L.

Dans un souci d'internationalisation

L'URSS pourrait adhérer prochainement à la FAO

ROME
de notre correspondant

Promis. Si, comme on le pense, l'Union soviétique adhère dès la fin de cette année à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) *« ce n'est pas pour détourner des crédits vers son propre secteur agro-alimentaire »* qui, par ailleurs, en aurait bien besoin. Selon M. Konstantin Ovchinnikov, chef du groupe d'experts soviétiques en mission depuis quarante-huit heures au siège de l'Organisation à Rome, *l'URSS* veut tout simplement *« participer à la structuration de l'économie mondiale »*. Or, quarante-cinq ans après avoir patronné, avec d'autres, la fondation de la FAO et refusé tout au long d'y adhérer sous prétexte qu'elle était *« dominée par les capitalistes »*, il faut bien, aujourd'hui, se rendre à l'évidence, *« l'Organisation a acquis une immense influence sur l'économie mondiale et une grande expérience dont nous pourrions aussi bénéficier »*. Haut fonctionnaire des affaires étrangères soviétiques, M. Ovchinnikov, qui conduit une délégation de onze experts, ne cherche pas à cacher les objectifs fondamentaux de l'adhésion de son pays à la FAO : s'il insiste assez peu sur *« les contributions scientifique et techniques »* que l'URSS apporterait à l'Organisation, il est plus disert sur *« l'inefficacité »* de l'économie soviétique, *« la nécessité de repenser »* tout le système avec l'aide, entre autres, des organisations internationales.

31 millions de dollars

L'adhésion de l'URSS à la FAO, écrivait récemment l'hebdomadaire de Moscou *Temps nouveaux* *« nous donnerait accès aux plus récents acquis de la science dans des domaines comme la sélection et la culture des semences, des pesticides, la lutte contre l'érosion des sols, la gestion des ressources d'eau douce, le stockage et le traitement des produits agricoles, la pêche et la sylviliculture »*.

Bref, résume M. Ovchinnikov, *« en s'adressant d'abord aux banques de données technico-scientifiques qui existent »* sans parler des banques de ressources génétiques gérées par la FAO, les spécialistes agricoles soviétiques n'auraient plus *« à réinventer chaque fois la bicyclette »*. Au surplus, Moscou souhaite désormais *« internationaliser »* son économie et si les projets financés par la FAO, notamment dans le tiers-monde, ne constituent pas, en principe des contrats toujours profitables au sens capitalistique du terme, *« quand la France ou les Etats Unis participent financièrement à un projet de développement, leurs entreprises en bénéficient, non ? »*

Eh ! bien, justement, précise le haut fonctionnaire, les entreprises soviétiques *« doivent acquérir une expérience sur le marché international ». Bien entendu, ajoute-t-il,* la décision d'adhérer ou non *« relève du pouvoir politique »*. Le siège d'observateur occupé depuis deux ans à la FAO par Moscou, s'il ne lui rapportait pas grand'chose, ne lui coûtait rien. Si l'URSS souhaite effectivement rejoindre les 158 pays qui sont déjà membres de la plus importante agence des Nations Unies, il va falloir trouver 31 millions de dollars en devises pour régler sa cotisation annuelle !

Ce n'est pas grand'chose, expliquait *Temps nouveaux* à ses lecteurs. *« A peine 1/500e de nos dépenses d'importation de produits agricoles »*. D'ailleurs, ajoutait pour sa part *Les Nouvelles de Moscou*, l'entrée de l'URSS à la FAO *« garantira au moins 70 postes aux spécialistes soviétiques dans les services de l'Organisation et leurs traitements* (sans compter les indemnités de résidence à Rome) *seront prélevés sur notre contribution »*. A l'Est non plus on ne perd pas le Nord.

PATRICE CLAUDE

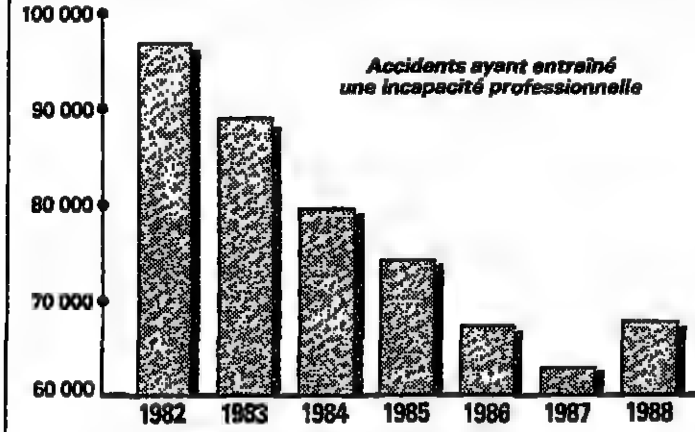
□ **Prêt de 723 millions de dollars du FMI à la Pologne.** — Le Fonds monétaire international (FMI) a annoncé, lundi 5 février, l'octroi d'un prêt de 723 millions de dollars (4,12 milliards de francs) à la Pologne. Ce crédit *stand by* doit soutenir la Pologne dans son effort de mener à bien les réformes économiques engagées. *« Le gouvernement a avancé rapidement »* sur la route de la libéralisation économique, a indiqué le FMI dans un communiqué, citant les mesures prises pour limiter le déficit budgétaire, contenir la hausse des salaires, libérer les prix et établir une parité plus réaliste entre la monnaie nationale, le zloty, et les autres devises. — *(AFP.)*

Alors qu'ils ne cessaient de diminuer depuis 1975

Les accidents du travail ont fortement augmenté en 1988

Des accidents du travail plus fréquents et plus graves. Le rapport du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels consacré aux statistiques de l'année 1988 est pour le moins alarmant. De plus, souligne-t-il, l'emploi précaire, notamment l'intérim, est particulièrement exposé.

La reprise économique paraît s'accompagner d'un relâchement des efforts de prévention des accidents du travail. Alors qu'ils ne cessaient de diminuer depuis 1975, on enregistre en 1988 une brusque aggravation. Les accidents ayant entraîné un arrêt de travail se sont établis à 688 488 selon les statistiques provisoires de la Caisse nationale d'assurance-maladie, soit un accroissement de 3,87 % par rapport à 1987. Ceux qui se sont traduits par une incapacité permanente progressent de 8,4 % (68 475), alors que le nombre de décès augmente également : 1 073 contre 1 004 l'année précédente (+ 6,9 %).



Source : Caisse nationale d'assurance maladie

Certes, la reprise économique, dont le corollaire est une croissance de l'activité et de l'emploi, *« explique sans doute pour une grande part »* ce constat, reconnaît le Conseil supérieur. Néanmoins, poursuit-il *« l'augmentation du nombre d'accidents graves, qui est supérieure à l'augmentation du nombre des emplois, est très préoccupante et met en évidence la fragilité des résultats atteints en matière de prévention des risques professionnels, notamment dans les secteurs où ceux-ci sont les plus importants comme le BTP »*.

Deux secteurs à eux seuls totalisent 23 000 accidents supplémentaires, soit 90 % de l'augmentation totale. Il s'agit du BTP et de l'« interprofessionnel », une catégorie hybride regroupant quelque 4,8 millions de salariés qui comprend notamment une partie du commerce, la restauration, la manutention et le conditionnement, la récupération des déchets ainsi que l'intérim.

Négligences dans la réglementation

En 1988, trois cent quarante-six personnes ont trouvé la mort sur les chantiers du bâtiment et des travaux publics. Cette croissance de 34 %, sans précédent depuis vingt ans, est la conséquence de négligences de réglementation pourtant déjà anciennes, relève le rapport. Aussi le Conseil supérieur entend-il établir une *« concertation étroite avec les parquets »* afin que *« toutes les suites tant sur le plan civil que sur le plan pénal soient tirées »* des contrôles qui seront effectués.

D'ici à la fin de l'année, une commission spécialisée sera mise en place afin de créer les conditions d'une *« réelle concertation entre les partenaires sociaux et l'Etat »*. De surcroît, une personnalité sera prochainement désignée pour établir un constat du risque professionnel dans ce secteur.

Le Conseil supérieur attire également l'attention sur la situation des travailleurs intérimaires, qui *« sont victimes d'accidents du travail plus nombreux et plus graves que l'ensemble des salariés »*. Ainsi, la fréquence des accidents graves est de 11,5 pour 1 000 salariés intérimaires contre 5,9 pour 1 000 pour l'ensemble des salariés. Or cette « suraccidentabilité » ne s'explique que partiellement par la structure de l'emploi intérimaire (60 % d'entre eux se trouvent dans l'industrie et le BTP, contre 45 %, en moyenne, pour les autres formes d'emploi).

Mise en place d'un observatoire des risques

Le Conseil supérieur considère que ce risque supplémentaire dans l'intérim peut être estimé à 50 %, et dénonce *« une absence presque systématique de formation à la sécurité du travail, une affectation sur les postes de travail les plus dangereux et les plus pénibles, des contraintes fortes de rendement »*. De même, il s'inquiète du *« désintérêt, voire de l'absence, de l'encadrement et de la maîtrise pour ces travailleurs »*, de l'insuffisance des équipements de protection individuelle et de la fréquente polyvalence de ces salariés, qui se solde par *« une inadéquation entre le niveau de formation et de qualification et le poste de travail »* auquel ils sont affectés.

Enfin, un observatoire des risques professionnels sera prochainement mis en place afin d'analyser chaque année quelque dix mille accidents. Ses conclusions seront rendues publiques chaque année par le ministère du travail.

JEAN-MICHEL NORMAND

□ **PTT : la CGT appelle à une grève pour le 7 février.** — La fédération CGT des PTT a déposé un préavis de grève pour le 7 février afin de protester « contre les projets de loi Quilès et Durafour » sur les PTT. *« FO parlant de grève générale, le moment est venu de passer de la parole aux actes »*, assure la fédération des PTT dans un communiqué publié lundi 5 février.

ÉCONOMIE

Ouverture des négociations sur le travail temporaire

Réclamées par le CNPF pour ne pas subir le projet de loi restreignant les abus du travail temporaire, les négociations entre le patronat et les organisations syndicales se sont ouvertes le 5 février. Trois autres séances sont prévues pour les 1er mars, 15 mars et 23 mars. Un éventuel accord devrait être signé avant l'ouverture de la session parlementaire de printemps, pendant laquelle le texte préparé par M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, sera débattu.

Au cours de cette première séance, M. Jean-Louis Giral, président de la commission sociale du CNPF, a présenté un canevas très souple et *« ouvert »*, aux dires des délégations syndicales, qui reprenait largement l'argumentation développée dans l'entretien qu'il nous avait accordé (*le Monde* du 6 février). Sur les points techniques, le patronat cherche à être conciliant, car sa marge de manœuvre est étroite, les syndicats ayant beau jeu de rappeler que le projet de loi existant fournit une bonne base d'appui pour la discussion.

Mme Nicole Notat (CFDT) considère qu'il n'est *« pas imaginable qu'un accord ne fournisse pas au minimum les mêmes garanties que le projet de loi »*, et M. Alain Deleu (CFTC) s'est *« félicité de l'initiative du ministre du travail, qui a obligé le patronat à négocier »*. Formulées sous des formes à peine différentes, les mêmes propositions ne paraissent pas effaroucher le CNPF, comme la demande d'*« une meilleure information du comité d'entreprise »*, assortie ou non d'un pouvoir de contrôle. La CFDT a répété sa revendication d'une surcotisation à l'UNEDIC pour améliorer l'indemnisation des précaires. Une formule que ne retient pas la CGT, pour qui le surenchérissement des coûts n'a jamais constitué un frein aux abus en matière d'emploi précaire.

A. Le.

Les mouvements sociaux en Europe

L'Espagne importe massivement pour s'équiper mais aussi pour consommer

En pleine fièvre de croissance, l'Espagne vit-elle au-dessus de ses moyens ? On serait tenté de le croire au vu des chiffres des échanges extérieurs pour l'année 1989 qui viennent d'être rendus publics par la direction générale des douanes à Madrid.

MADRID

de notre correspondant

Le déficit de la balance commerciale s'est beaucoup creusé : il atteignait le 31 décembre dernier près de 27 milliards de dollars, soit environ 35 % de plus que douze mois plus tôt. Les importations ont augmenté en 1989 de 20 %, les exportations de 12 % seulement.

La balance des services ne suffit plus, comme par le passé, à combler un tel déficit commercial, d'autant que les revenus du tourisme, après de longues années de progression régulière commencent cette fois à stagner : ils ont même baissé l'an dernier de 8 % par rapport à 1988. Résultat : la balance des paiements courants, elle aussi, connaît une détérioration rapide. Son déficit a été de 11,6 milliards de dollars, soit quatre fois plus que l'année antérieure ! Ce qui représente quelque 3 % du produit intérieur brut, un des pourcentages les plus élevés du monde occidental.

La cause de ce déséquilibre croissant ? Le boom que connaît actuellement le pays. Le taux de croissance est l'un des plus rapides d'Europe : 5,2 % en 1989 selon les dernières estimations de la Banque d'Espagne. Et la demande a crû plus vite encore – d'environ 7 %, – la production nationale suffisant de moins en moins à la satisfaire.

Tout n'est pourtant pas négatif dans ce déséquilibre des échanges extérieurs. Certes, il est dû en partie à la fièvre de consommation des particuliers avides de biens étrangers, d'autant que se poursuit le démantèlement des barrières douanières avec la Communauté. Mais il est lié également à la relance de l'investissement : l'importation des biens d'équipement pèse pour près de la moitié dans le déficit de la balance commerciale. Tout indique donc que les entreprises espagnoles sont en train de se moderniser à marche forcée pour faire face au défi communautaire ; et donc de devenir plus compétitives.

L'économie espagnole peut-elle « tenir » jusque-là sans que son secteur extérieur devienne un véritable goulot d'étranglement ? Les responsables du ministère de l'économie affectent à cet égard la sérénité. D'une part, parce que le niveau actuel des réserves de devises, qui est de 45 milliards de dollars, soit près d'une fois et demie le total de la dette extérieure, assure toujours une confortable marge de manœuvre.

D'autre part, parce que le flux des capitaux à long terme, lié au boom de l'investissement étranger, compense largement le déficit des paiements courants : 17,7 milliards de dollars sont entrés à ce titre en Espagne l'an dernier, 65 % de plus que l'année précédente.

L'Espagne est donc actuellement en mesure de financer son déficit extérieur. Un déficit qui fait sans doute figure de servitude inévitable pour un pays obligé de croître plus vite que ses voisins s'il veut rattraper le retard social et économique qui l'en sépare. Reste que, si le déséquilibre des échanges n'est pas alarmant dans l'immédiat, il pourrait le devenir à moyen terme si rien n'est fait pour corriger la tendance : aucun pays ne peut supporter que son déficit des paiements courants se multiplie par quatre chaque année !

En adhérant l'an dernier au système monétaire européen, l'Espagne a toutefois renoncé à utiliser l'arme du taux de change pour stimuler ses exportations et réduire ainsi son déficit extérieur. Aussi espère-t-on à Madrid que les différentes mesures de « refroidissement » prises tout au long de l'année 1989 seront suffisantes pour discipliner davantage la demande, ralentissant d'autant la croissance des achats à l'extérieur.

C'est un « atterrissage en douceur » de l'économie espagnole qu'espère ainsi réaliser le gouvernement.

THIERRY MALINIAK

La Suède touchée par une série de grèves

La grève des employés de banque suédois est entrée, lundi 5 février, dans sa deuxième semaine. Les transactions sur le marché monétaire et le marché des changes sont interrompues et la Bourse de Stockholm tourne au ralenti, tandis que les consommateurs commencent à manquer d'argent liquide. Le syndicat des employés de banque a refusé une offre d'augmentation de salaire de 11,2 %, réclamant au moins 15 %.

D'autre part, plusieurs syndicats de la fonction publique (transports, santé et écoles maternelles) ont lancé un préavis de grève pour le 14 février, pour appuyer leurs revendications salariales portant sur des hausses de 13 %.

Administrateur salarié à Usinor-Sacilor

Raphaël Garcia ne peut plus se prévaloir de son appartenance à la CGT

M. Raphaël Garcia, administrateur salarié à Usinor-Sacilor, ne peut plus se prévaloir de son appartenance à la CGT au conseil d'administration de ce groupe sidérurgique. Il avait été tête de liste CGT aux élections de mars 1988.

Dans une lettre adressée le 11 janvier à M. Garcia, la fédération CGT de la métallurgie souligne que *« les administrateurs salariés CGT sont d'abord des militants de leur organisation syndicale. Ils exercent leur mandat en lien avec elle »*. Autre reproche : M. Garcia est président de l'IRISE (Institut de recherches industrielles et sociales européennes), qui a été créé à la fin 1988 par d'anciens dirigeants de cette fédération de la métallurgie (1).

« Rénovateurs »

« Il s'agit très clairement, selon les termes de la lettre de rupture, *d'une officine gouvernementale, qui a déjà prêté main forte, dans le cadre de la casse des industries et des droits sociaux des travailleurs, à des opérations de retour au pays des travailleurs immigrés, de reconversion des salariés d'un chantier naval à La Seyne, de recomposition syndicale pour le consensus à l'intégration européenne. »* Les responsables de cet institut bénéficient des accusations réservées au PS par le PCF. M. Garcia est, du reste, ancien membre du parti, qu'il a quitté en 1987.

M. Garcia est toujours membre de la CGT, la lettre précisant qu'il *« est resté membre du comité exécutif fédéral, où il a été élu par le 32e congrès, et peut y affirmer ses désaccords »*. Mais à l'évidence, cette lettre prépare son éviction lors du prochain congrès.

Devenu député européen socialiste, M. André Sainjon, ancien secrétaire général de la FTM-CGT et ex-membre du comité central du PCF, a quitté l'équipe de l'IRISE. M. Garcia figurait sur la liste des « rénovateurs » communistes de M. Llabrès lors de la création du Forum progressiste. C'était trop pour la CGT.

O. B.

(1) IRISE, 6, cité Paradis. 75010 Paris. Tél. : 42.46.92.66.

Avant la reprise des négociations salariales

50 000 fonctionnaires dans la rue à Amsterdam

AMSTERDAM

de notre correspondant

Pour la première fois depuis la grande grève des services publics à l'automne 1983, près de 50 000 fonctionnaires des collectivités locales et de l'Etat ont manifesté, lundi 5 février, à Amsterdam, répondant en masse à l'appel des trois principaux syndicats de la fonction publique. Ceux-ci, qui tablaient sur 20 000 participants, ont ainsi prouvé leur capacité de mobilisation et lancé un avertissement aux pouvoirs publics à la veille de la reprise, mercredi, des négociations salariales avec le ministre de l'intérieur.

Ce dernier dispose d'une rallonge budgétaire de 3,6 milliards de francs et se propose d'affecter cette somme pour moitié à une augmentation générale des rémunérations (+ 1,25 %) et, pour l'autre moitié, à la création d'emplois, à la formation continue et à l'abaissement de l'âge du départ à la retraite anticipée.

Les organisations de fonctionnaires sont d'accord sur le principe de cette répartition de la masse salariale supplémentaire, mais elles souhaitent que celle-ci soit deux fois plus importante afin de permettre une augmentation des salaires de 2,5 %.

Pour les syndicats, la hausse envisagée par l'Etat est doublement insuffisante : elle n'anticipe pas la perte de pouvoir d'achat imputable aux 2 % d'inflation prévus en 1990. Elle est en contradiction avec l'engagement pris par le gouvernement Lubbers-KOK de rétablir un certain parallélisme entre l'évolution des salaires dans le secteur privé, et d'une part, les allocations sociales et, d'autre part, les rémunérations dans la fonction publique.

Or les conventions collectives conclues récemment prévoient des salaires en hausse de 3 %, le montant des allocations sociales devant augmenter de 2,4 %.

Ch. Ch.

AFFAIRES

La Caisse régionale de Crédit agricole de Toulouse rentre dans le rang

La Caisse régionale de Crédit agricole de Toulouse et du Midi toulousain a finalement décidé de participer au rachat de la Caisse nationale de Crédit agricole (CNCA). Elle avait été la seule des 94 caisses régionales à refuser l'offre de rachat, pour 7 milliards de francs, de la Caisse nationale, faite par l'Etat à l'ensemble des caisses en 1986 et qui avait débouché, en avril 1988, sur la mutualisation de la dite CNCA.

Le changement d'attitude de la Caisse régionale de Toulouse a été, selon un de ses responsables, rendu possible par la publication du projet de groupe récemment adopté par la Banque verte et qui caractérise la doctrine de cette caisse à propos de la nécessaire décentralisation du pouvoir financier. Par ailleurs, la Caisse de Toulouse ne disposait pas, au début de 1988, de capitaux suffisants pour racheter sa part de la Caisse nationale, qu'elle va payer, maintenant, 118 millions de francs.

Aujourd'hui, sa situation financière, plutôt délicate il y a quelques années, s'est améliorée avec un bénéfice de 45,7 millions de francs en 1989 (+ 21,8 %). En fait, les dirigeants de cette Caisse ne pouvaient éternellement rester un pied en dedans, un pied en dehors, et risquaient de ne pouvoir participer aux opérations menées par la Caisse nationale en France et à l'étranger à la faveur des liens noués récemment. Ils sont donc rentrés dans le rang par réalisme.

FRANÇOIS RENARD

OPA amicale du groupe néo-zélandais IEP sur la firme britannique GPG

Le groupe IEP (Industrial Equity Pacific) du financier néo-zélandais Sir Ron Brierley a lancé une OPA amicale de 55 millions de livres (550 millions de francs) sur la firme britannique GPG (services financiers, y compris le courtage d'assurances et la gestion de portefeuilles).

L'offre a été acceptée par SM Nominees, représentant les intérêts d'un consortium de 28 banques, qui détenait une participation de 60,8 % dans GPG (acquise il y a un an à l'occasion de la mise en dépôt de bilan du groupe d'investissement néo-zélandais Equiticorp d'Alan Hawkins, qui était leur débiteur). Ces banques recherchaient activement depuis un an un repreneur et se sont contentées du prix offert par IEP, bien qu'il soit nettement inférieur au cours de GPG en Bourse.

TRANSPORTS

Après l'arrivée de M. Bellon comme administrateur délégué

Wagons-Lits vend ses loueurs de bateaux

Est-ce le dépeçage de la Compagnie internationale des wagons-lits (CIWLT) qui commence ? Celle-ci a vendu à un groupe d'investisseurs institutionnels, où figurerait la Caisse des dépôts, la société Leisure International Network, qui regroupe les deux premiers loueurs mondiaux de bâteaux de plaisance, Moorings et Kavos, pour un prix non publié. Le chiffre d'affaires de cette société (318 bateaux) dont les Wagons-Lits détenaient 90 % du capital est de 300 millions de francs.

On savait depuis l'arrivée de M. Pierre Bellon, PDG de la Sodexho, au poste d'administrateur délégué de la CIWLT que celui-ci entendait reconsidérer les diversifications décidées par son prédécesseur, M. Antoine Veil. Etant surtout intéressé par le secteur de la restauration collective des Wagons-Lits, qu'il a déjà marié avec sa Sodexho, M. Bellon est tenté de se défaire des activités où il n'a pas l'habitude de travailler et où les Wagons-Lits ne se trouvent pas en position de force.

La location des bâteaux de plaisance figure dans cette catégorie, de même que la location de voitures avec Europcar et l'hôtellerie avec les chaînes Pullman et Altea, que nombre d'actionnaires des Wagons-Lits souhaitaient vendre de longue date, pour au moins 2 milliards de francs, à Accor ou à Trusthouse Forte.

Restent la restauration ferroviaire – extrêmement profitable – et le secteur du tourisme, qui a été ébranlé par la dénonciation de l'accord avec Thomas Cook et par l'échec du mariage annoncé en 1989 avec Havas, pour des questions de personnes. M. Bellon, qui, avec quelque 18 % des actions des Wagons-Lits, est loin d'être majoritaire, devra concilier la susceptibilité des actionnaires belges représentés notamment par Pargesa et les vues de la Caisse des dépôts française, dont le directeur général, M. Robert Lion, n'arrive pas à concrétiser ses vues sur la création d'un fort pôle touristique français.

Nouvelle progression du transport par route des marchandises en 1990

Selon les prévisions de l'Observatoire économique et statistiques des transports (OEST), l'année 1990 devrait connaître un développement moins rapide du transport de marchandises en France. L'an dernier, le rythme de progression a été de 4,4 %, et l'Observatoire table sur une hausse du trafic de 3,4 % en 1990, en raison d'un fléchissement de l'expansion dans le bâtiment et les travaux publics et de la poursuite du recul dans la sidérurgie.

Grâce à ses baisses de tarifs qui créent, d'ailleurs, de graves problèmes aux entreprises du secteur, la route devrait maintenir son taux de croissance de 6 % et s'adjuger environ 70 % du trafic intérieur. La voie d'eau restera stable. En revanche, le grand perdant serait le rail qui pourrait fléchir de 2 % et revenir à 28 % du marché. A moins que les transporteurs routiers ne se décident à mettre fin à la guerre des tarifs qui met en péril leurs entreprises.

□ **Préavis de grève dans l'ensemble des compagnies aériennes.** – L'Union syndicale du personnel navigant technique (USPNT), qui regroupe des pilotes et des officiers mécaniciens, appelle à la grève, le dimanche 11 et le lundi 12 février, dans l'ensemble des compagnies aériennes françaises. Les revendications de l'Union portent sur *« les salaires, les retraites, la déréglementation en matière de validation de licences, la formation, l'insuffisance de l'embauche et le démantèlement tendanciel des outils de travail réunis dans le nouveau groupe Air France »*. L'USPNT est surtout représenté chez les officiers mécaniciens d'Air Inter et ce mot d'ordre ne devrait pas provoquer de perturbations majeures dans le trafic aérien français.



□ **SNCF : augmentation rétroactive des salaires de 0,5 % au 1er décembre.** – Dans le cadre de la *« clause de revoyure »* contenue dans l'accord signé en décembre 1988 par FO, la CFTC, la FMC et la FGAAC (autonomes), une augmentation de 0,5 % des salaires des agents de la SNCF a été décidée à compter du 1er décembre 1989 à l'issue d'une rencontre entre la direction et les quatre organisations signataires de l'accord salarial 1989.

Cette revalorisation porte à 2,7 % les augmentations salariales à la SNCF pour 1989 (0,6 % au 1er janvier, 0,8 % au 1er avril, 0,8 % au 1er octobre et 0,5 % au 1er décembre). Pour 1990, aucun calendrier de négociations n'a encore été fixé.

□ **Automobiles : la grève se durcit chez Ford Grande-Bretagne.** – Les 550 mécaniciens de maintenance en grève à l'usine Ford de Halewood, en Grande-Bretagne, depuis le 15 janvier, ont été rejoints, lundi 5 février, par 1 600 électriciens de ses divers établissements. Deux usines ont dû être arrêtées en Grande-Bretagne et une autre en Belgique où 7 000 ouvriers ont été mis au chômage technique. Les grévistes rejettent les propositions salariales de la direction qui offre une hausse de 10,2 % cette année et de 8 % l'an prochain. L'inflation a atteint 7,7 % en 1989 en Grande-Bretagne.

EN BREF

□ **Deux firmes, japonaise et italienne, vont construire une raffinerie en Iran.** – Les firmes japonaise Chiyoda Corp. et italienne Snamprogetti SPA ont obtenu conjointement un contrat de 1,2 milliard de dollars pour la construction d'une raffinerie à Bandar-Abbas, sur la côte iranienne du Golfe, ont annoncé, le 31 janvier, à Tokyo, des responsables de Chiyoda. Le coût global de la construction de la raffinerie, qui doit être achevée en 1994 et produira 232 000 barils par jour, s'élèvera à 1,37 milliard de dollars, selon l'Agence officielle iranienne IRNA. Chiyoda est l'une des principales entreprises d'ingénierie pétrolières nippones, et Snamprogetti une filiale de la holding publique ENI. – *(AFP.)*

□ **Bons résultats de la parfumerie française.** – En 1989, les industriels de la parfumerie et des produits de toilette ont réalisé un chiffre d'affaires de 39,5 milliards de francs, soit une hausse de 13,5 % par rapport à 1988. Les ventes à l'étranger représentent 43 % de l'activité du secteur en dépit de moindres performances sur les marchés britannique et américain. D'après l'étude publiée mercredi 31 janvier par la Fédération française de l'industrie des produits de parfumerie, de beauté et de toilette, ce secteur représente 330 entreprises employant trente-deux mille personnes. Le nombre des emplois induits (verrerie, cartonnage, etc.) est estimé à cent mille. Côté distribution, la grande diffusion réalise la moitié des ventes et la distribution sélective près du tiers. Les pharmacies et la vente directe se partagent le reste avec chacune 9 % du marché.

□ **Les moteurs Sulzer ont trouvé un repreneur.** – Des industriels des deux Etats allemands se sont associés dans un consortium pour reprendre au groupe suisse Sulzer les gros moteurs Diesel marins dont il souhaite se défaire, a-t-on appris, mercredi 31 janvier, auprès de ce consortium. Après les réticences manifestées par l'Office des cartels ouest-allemands face au projet de reprise par Man, Sulzer cherchait d'autres solutions. Le consortium regroupe les chantiers navals ouest-allemands Bremer Vulkan AG (contrôlé par la ville-Etat de Brême) et Howaldtswerke Deutsche Werft AG (HDW, groupe Salzgitter) et est-allemand Kombinat Schiffbau basé au bord de la mer Baltique. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

ÉTRANGER

La Turquie, base stratégique pour les investisseurs étrangers

Istanbul, porte de l'Est ?

Les ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne ont officiellement, lundi 5 février, renvoyé à l'après-1992 leur examen de la demande d'adhésion de la Turquie, tout en se déclarant prêts à accroître leur coopération avec ce pays.

Mais la Grèce, qui conteste l'occupation militaire turque de l'île de Chypre, a laissé entendre qu'elle pourrait s'opposer au déblocage de l'aide financière en faveur d'Ankara (600 millions d'écus gelés depuis le coup d'Etat en Turquie de 1980).

ISTANBUL

de notre envoyée spéciale

« Si Dieu te ferme une porte, il t'en ouvrira toujours une plus grande. » Ainsi se console M. Ishak Alaton, qui dirige le troisième groupe privé de Turquie, du « non » enrobé de diplomatie opposé par la Communauté européenne à la candidature turque. L'autre porte, plus grande, qu'aperçoit le PDG d'Alarko Holding, spécialisé dans l'ingénierie et la mécanique lourde, c'est l'Europe de l'Est et surtout l'Union soviétique.

« Avec les Russes, nous allons faire une association formidable : l'aveugle et le paralytique, explique-t-il, plus sérieux qu'il n'y paraît. *Ils ont, on l'oublie trop souvent, une recherche-développement extrêmement avancée dans certains domaines, par exemple des patentes dans l'industrie du ciment. En Turquie, nous n'avons pas de technologie en propre, mais nous avons une industrie de biens de consommation dont la Russie manque totalement. »* Pour M. Alaton, la Turquie est un partenaire parfaitement adapté aux besoins des pays de l'Est, et les Occidentaux devraient en tenir compte. *« L'URSS, la Pologne et les autres veulent des produits occidentaux, mais c'est trop cher pour eux. Nos prix sont bien plus avantageux, mais nous avons besoin d'un « emballage » occidental. »*

Une relation triangulaire parfaitement illustrée par un contrat en cours de réalisation à Moscou : Alarko rénove, avec cent vingt ouvriers et techniciens turcs, pour le compte du groupe finlandais Nokia, une ancienne usine qui produira des câbles de cuivre pour l'exportation. *« Nous sommes payés en deutschemarks par les Finlandais, qui réalisent une économie d'environ 55 % en nous faisant travailler plutôt qu'une firme finlandaise ou française. »*

Voitures françaises

La Turquie comme tremplin vers l'Est ? L'idée fait son chemin, surtout depuis que les investissements étrangers sont facilités en Turquie (le mouvement, parallèle à la libéralisation économique entreprise en 1980, va s'accélérant). Rien qu'en 1989, et malgré une conjoncture peu engageante (taux d'intérêt élevés, inflation et faible croissance), les autorisations d'investissement ont atteint 1,2 milliard de dollars, dont plus de la moitié dans l'industrie. Les investissements viennent, par ordre d'importance, de Suisse, de RFA, de Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de France, d'Italie, des Pays-Bas et du Japon.

La brouille froide entre le gouvernement socialiste français et une Turquie en mal de reconnaissance démocratique a pris fin en novembre 1985, avec la visite de M. Turgut Ozal, l'actuel président de la République alors premier ministre. La presse turque titrait à l'époque sur *« la levée de l'embargo contre la France »*, et, de fait, le nombre des sociétés françaises présentes en Turquie est passé depuis lors de sept à soixante-dix. Dans ce pays où une voiture sur deux est une Renault (fabriquée sur place par la filiale commune à Renault et au groupe industriel Oyak, appartenant à l'armée), les intérêts français font un retour spectaculaire. Il y a eu le rachat de la Banque ottomane – jadis banque centrale – par Paribas, en 1986, et, fin 1989, le rachat de cinq cimenteries par les Ciments français. Cette privatisation – pour 105 millions de dollars, soit près de 600 millions de francs – a été contestée par l'opposition turque, à laquelle le Conseil d'Etat a donné partiellement raison début janvier. Mais le gouvernement turc, très contrarié de cet accroc, a fait appel et compte bien réaliser le contrat.

Les industriels turcs et étrangers ont au moins une bonne raison de croire à un développement des échanges avec l'Union soviétique : l'argent est déjà là. En effet, l'URSS livre du gaz naturel à la Turquie, *via* un nouveau gazoduc, pour 700 millions à 1 milliard de dollars par an. Or, jusqu'à récemment, les ventes turques se composaient pour l'essentiel de fruits secs, de thé, de coton, pour un montant de 100 millions de dollars à peine. La ligne de crédit ouverte par l'accord de compensation est donc plus qu'alléchante, et beaucoup se précipitent pour en profiter (les autres pays de l'Est bénéficient quant à eux de crédits-acheteur de l'Eximbank).

Renault-Turquie, par l'intermédiaire de sa filiale de trading Sodimpek, compte vendre des voitures à l'URSS comme elle a commencé à le faire en Bulgarie. Plusieurs groupes pharmaceutiques, comme Rhône-Poulenc et Roche, se mettent à approvisionner l'Union soviétique *via* la Turquie.

Mais tout le monde en Turquie ne croit pas l'Eldorado de l'Est. M. Rahmi Koc, président du plus grand groupe turc, ne voit pas de marché très prometteur en Europe de l'Est avant dix ou douze ans (*« trois générations d'usines »*). Ces pays qu'il définit rudement comme *« paresseux et sans le sou »* peuvent tout juste, à ses yeux, détourner une partie de la délocalisation occidentale, notamment pour la production de pièces détachées. Le groupe fondé par son père, ancien compagnon d'Atatürk, s'est développé sous l'aile de l'Etat et ne regarde que depuis peu hors des frontières (sur 5 milliards de dollars de ventes, 10 % seulement se font à l'exportation). Son choix à lui est *« à l'Ouest, toute ! »*.

A l'opposé, son concurrent, le groupe Sabanci, cherche toutes les occasions d'alliances extérieures (par exemple avec le Japonais Bridgestone pour les pneus), avec la ferme intention de conquérir les marchés à sa portée, notamment à l'Est. M. Sakip Sabanci, vénéré en Turquie pour ses œuvres sociales – pas une ville, même au fin fond de l'Anatolie, qui n'ait son école ou son théâtre Sabanci, – raconte volontiers qu'il a reçu chez lui le vice-premier ministre soviétique Lev Vorodine, qui voulait explorer les possibilités de coopération : *« Pourquoi ne pas parler au gouvernement ? lui ai-je demandé. Il m'a dit qu'il préférait le secteur privé ! »*

Une question politique

La question qui se pose aujourd'hui est politique. Les quatre-vingts millions de turcophones d'Union soviétique seront-ils un trait d'union ou au contraire une source de tensions entre la Turquie et son voisin du Nord ? L'affaire d'Azerbaïdjan a vivement ému l'opinion turque. Mais le gouvernement, confronté à la montée d'un nationalisme fortement teinté de fondamentalisme musulman, s'est gardé de faire de la surenchère pro-Azéris. Les milieux d'affaires n'ont en rien changé leurs projets, même s'ils redoutent à l'évidence une déstabilisation supplémentaire d'un Moyen-Orient dont ils se sentent le seul havre de stabilité.

SOPHIE GHERARDI

L'implantation des Ciments français soulève une polémique politique

Le gouvernement turc a demandé par lettre au tribunal administratif d'Ankara d'autoriser la vente de cinq cimenteries aux Ciments français, suspendue par suite d'une plainte de l'opposition. Cette affaire embarrassante fait figure de test de la politique de privatisation et d'ouverture aux investissements étrangers voulue par le gouvernement d'Ankara.

ISTANBUL

de notre correspondante

L'affaire avait été conclue en octobre dernier. La société des Ciments français avait acquis, pour la somme de 500 millions de dollars, un groupe de cinq cimenteries, Citosan, ayant appartenu à l'Etat turc. Pourtant, le 11 janvier, à la suite d'une plainte déposée par dix députés du parti d'opposition de droite, le DYP, alléguant que la vente de Citosan portait atteinte aux intérêts nationaux, le tribunal administratif d'Ankara ordonnait la suspension de la vente du groupe pour une durée de quatre-vingt-dix jours, dans l'attente d'un jugement définitif.

Cette décision très controversée, qui concerne le plus gros investissement étranger en Turquie, a suscité des réactions diverses. Dans un communiqué publié le 18 janvier, M. Yves-Marie Laouenan, directeur général du groupe, qui, depuis son achat par la société Ciments français, s'appelle Set Cimento As, s'est déclaré *« extrêmement surpris »*, mais il a ajouté, *« cette affaire ne nous concerne pas directement puisqu'il s'agit d'une action intentée contre une administration qui dépend du premier ministre de Turquie. »*

Le gouvernement ne cache pas son embarras et annonce qu'il fera appel. *« Le contrat de reprivatisation avec la compagnie acheteur stipule que 40 % des actions devront être offertes au public au cours des cinq prochaines années. Les gens ne le savent pas et pensent que nous avons vendu ces usines arbitrairement »*, a déclaré le premier ministre Akbulut.

Un vice de forme

Quant aux partis d'opposition, à droite comme à gauche, ils jubilent. *« Nous félicitons les juges qui ont prouvé qu'ils savent résister aux pressions politiques, »* a déclaré M. Adnan Keskin, le secrétaire général du principal parti de gauche, le SHP.

A l'origine de cette affaire, où se retrouvent des rivalités politiques, il y a un vice de forme dans la procédure de vente, exploitée par certains hommes politiques qui ne voient pas d'un très bon œil la vente à l'étranger de sociétés ayant appartenu à l'Etat.

Cette affaire étrange, au dénouement encore incertain, a provoqué des vagues d'inquiétude parmi les industriels étrangers installés en Turquie. En risquant de décourager d'autres investisseurs potentiels, elle pourrait avoir des conséquences pour le pays, qui a besoin non seulement des capitaux, mais également de la technologie de compagnies telles que la société des Ciments français.

NICOLE POPE

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9e chambre de la Cour d'Appel de Paris du 8 juin 1989, Mme SALOMON Danielle, épouse BABUREK, née le 23 décembre 1943 à La Courneuve (93), demeurant à SAINT-MAUR (94), 2, rue de la Liberté, a été condamnée à 4 mois d'emprisonnement avec sursis et à 10 000 F d'amende pour FRAUDE FISCALE (faits commis courant 1981). La Cour ayant ordonné la confusion de ces peines avec celles prononcées par elle le même jour à l'encontre de la prévenue susnommée, à 4 mois d'emprisonnement avec sursis et à 10 000 F d'amende, pour FRAUDE FISCALE.

La Cour a en outre ordonné, aux frais de la condamnée, la publication de cet arrêt par extrait, dans *le Journal officiel, le Monde, le Figaro ;* L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant 3 mois, selon les modalités fixées à l'article 1741 du Code Général des Impôts.

Etablissement professionnel lors des faits :

– SARL TRAITEMENTS ET SERVICES, 25, rue Alphonse-de-Neuville 75017 Paris.

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition.

POUR LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9e chambre de la Cour d'Appel de Paris du 8 juin 1989, M. BABUREK François, Henri, Alexandre, né le 21 mai 1938 à Paris (10e), demeurant à SAINT-MAUR (94), 2, rue de la Liberté, a été condamné à 18 mois d'emprisonnement avec sursis et à 100 000 F d'amende pour FRAUDE FISCALE et omission de passation d'écritures comptables (faits commis en 1981, 1982 et 1983), la confusion de ces peines avec celles à 18 mois d'emprisonnement avec sursis et à 100 000 F d'amende prononcées le 8 juin 1989 par la Cour d'Appel de Paris (9e chambre), pour FRAUDE FISCALE, ayant été ordonnée par la Cour.

La Cour a en outre ordonné, aux frais du condamné la publication de cet arrêt par extrait dans *le Journal officiel, le Monde, le Figaro ;* l'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant 3 mois, selon les modalités fixées à l'article 1741 du Code Général des Impôts.

Etablissements professionnels lors des faits :

– SARL TRAITEMENTS ET SERVICES, 25, rue Alphonse-de-Neuville 75017 Paris, ou 89 bd Pereire, 75017 Paris.

– S.A. BABUREK, 25, rue Alphonse-de-Neuville, 75017 Paris.

– COMPAGNIE FRANÇAISE DE MÉTALLISATION (C.F.M.), 89 bd Pereire 75017 Paris.

– S.A. COMPAGNIE FRANÇAISE DE TRAITEMENT DE SURFACES (C.F.T.S.), 25, rue Alphonse-de-Neuville, 75017 Paris.

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition.

POUR LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9e chambre de la Cour d'Appel de Paris du 8 juin 1989, Mme SALOMON Danielle, épouse BABUREK, née le 23 décembre 1943 à La Courneuve (93), demeurant à SAINT-MAUR (94), 2, rue de la Liberté, a été condamnée à 4 mois d'emprisonnement avec sursis et 10 000 F d'amende pour FRAUDE FISCALE (faits commis en 1981 et 1982).

La Cour a en outre ordonné, aux frais de la condamnée, la publication de cet arrêt par extrait, dans *le Journal officiel, le Monde, le Figaro ;* L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant 3 mois, selon les modalités fixées à l'article 1741 du Code Général des Impôts.

Etablissements professionels lors des faits :

– FERELEC, 25, rue Alphonse-de-Neuville 75017 Paris.

– TRAITEMENTS ET SERVICES, 89, bd Pereire, 75017 Paris, ou 25, rue Alphonse-de-Neuville, 75017 Paris.

– RECHIM, à Croix (59).

– DALIC, 29, rue Dareau, 75014 Paris.

– FRM, 3, rue Broussais, 75014 Paris, ou 89, bd Péreire, 75017 Paris.

– S.A. BABUREK, 25, rue Alphonse-de-Neuville, 75017 Paris.

– S.C.I. LA CABRETO, quartier de Dèves, à Aramon (30).

– LA BOITE A IDÉES, 26, rue Jouffroy, 75017 Paris.

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition.

POUR LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9e chambre de la Cour d'Appel de Paris du 8 juin 1989, M. BABUREK François, Henri, Alexandre, né le 21 mai 1938 à Paris (10e), demeurant à SAINT-MAUR (94), 2, rue de la Liberté, a été condamné à 18 mois d'emprisonnement avec sursis et à 100 000 F d'amende pour FRAUDE FISCALE (faits commis en 1981 et 1982 et 1983).

La Cour a en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de cet arrêt, par extrait, dans *le Journal officiel, le Monde, le Figaro.* A l'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant 3 mois, selon les modalités fixées à l'article 1741 du Code Général des Impôts.

Etablissements professionnels lors des faits :

– S.A. FERELEC, 59, rue Victor-Hugo, à Maisons-Alfort (94).

– S.A. C.F.T.S. (Cie Française de traitement de surface), 25, rue Alphonse-de-Neuville, 75017 Paris.

– S.A. F.R.M., 89 bd Pereire, 75017 Paris.

– S.A. BABUREK, 25, rue Alphonse-de-Neuville, 75017 Paris.

– S.A. Cie STEPHANOISE DE TRAITEMENT DE SURFACE (C.S.T.S.), 25, rue Alphonse-de-Neuville, 75017 Paris.

– S.A. PROCEDES ROVAC, Chemin des Reniers, à Villeneuve-la-Garenne (92390).

– SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE RECONSTRUCTION DE MACHINES-OUTILS, 24, rue Ampère, 91320 Wissous.

– SOCIÉTÉ D'APPLICATION DES PROCÉDÉS VERBOOM, Z.I. Nord à Dreux

– COMPAGNIE FRANÇAISE DE MÉTALLISATION, 89, bd Pereire, 75017 Paris.

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition.

POUR LE GREFFIER EN CHEF.

ÉCONOMIE

ÉTRANGER

Les faux semblants du plan Brady

Suite de la première page

Le plan Brady représentait la consécration d'une idée forte : la réduction de la dette. Il y a encore deux ans, il aurait été inconcevable d'officialiser ainsi un tel principe. Pour cela, au moins, le plan Brady mérite d'être loué. Mais son application s'est pour l'instant avérée extrêmement difficile.

Ce sont les Japonais et les Français qui ont avancé d'abord timidement, puis plus fermement, l'idée que, pour ramener les pays endettés sur le chemin de la prospérité, il fallait effacer une partie du fardeau de leur dette. Puis, en mars 1989, le secrétaire américain au Trésor, en poste depuis moins d'un an, M. Nicholas Brady, présentait un programme qui permettrait de convertir la dette de certains pays en obligations au rendement garanti. Ainsi, les banquiers seraient sûrs de récupérer les sommes prêtées, même si ce n'était pas dans leur totalité, et les pays endettés pourraient dépenser de manière plus profitable des sommes jusque-là destinées aux paiements d'intérêts.

Le Mexique était aussitôt désigné comme premier candidat à la réduction. Il paraissait naturel d'avoir choisi cet Etat qui le premier avait annoncé son incapacité à honorer ses échéances, en août 1982, et s'est forgé depuis une réputation de « bon élève » auprès des banquiers internationaux. Le Mexique demeure en outre le deuxième plus gros débiteur du monde en développement (sa dette extérieure totale atteint 103 milliards de dollars, dont 54 milliards de dettes bancaires à moyen et long terme), après le Brésil. Mais le choix s'expliquait aussi certainement parce que, comme le faisait remarquer il y a quelques mois M. Marc Vienot, président de la Société générale, le Mexique « *a une frontière commune de 3 000 kilomètres avec les Etats-Unis* », ou, selon un dicton à la mode, qu'il est « *si loin de Dieu, mais si près des Etats-Unis* ».

Or, au terme de près de neuf mois de négociations entre les banques et les négociateurs de la dette mexicaine, le bilan est pour le moins décevant. Si les opérations de conversion de créances mexicaines en obligations ont bel et bien réduit le capital de la dette et les intérêts versés annuellement, les garanties que doit fournir le Mexique pour émettre ces titres financiers annulent presque entièrement ce gain (*voir encadré*).

Au total, les banquiers estiment que le service de la dette sera diminué de 700 millions de dollars seulement, pendant trois ans, sur les 5 milliards que le Mexique doit verser chaque année à ses créanciers. Deuxième frustration, le principe de volontariat qui soustendait le plan Brady – les banques devaient avoir le choix de participer ou non au programme – s'est transformé, par un jeu de pressions gouvernementales, en programme quasiment obligatoire. « *Aux moments cruciaux des discussions, le Trésor américain nous téléphonait sans cesse. C'était devenu insupportable* », se rappelle l'un des participants aux négociations. Les banques sont d'autant plus déconcertées qu'aujourd'hui se pressent plusieurs pays à qui eux aussi les Etats-Unis ont promis une application du plan Brady.

Beaucoup d'amertume

Du plan Brady, ou « *plan franco-américain de réduction de la dette* », ainsi qu'aime à le qualifier le gouvernement français, il reste pour l'instant beaucoup d'amertume et peu de promesses. Les Philippines et le Costa Rica ont déjà signé des accords de principe avec les banques dans un « cadre Brady », et des négociations sont en cours avec le Venezuela et le Maroc. Mais elles suscitent peu d'espoir de la part des banquiers, qui tablent désormais surtout sur des solutions « volontaires » (rachat par le pays des créances bancaires, ou *buy-back*), et négociées au cas par cas.

Si le plan Brady a le mérite d'avoir mis en évidence le besoin de réduction de la dette, il semble avoir sous-estimé l'évolution des rapports de forces en jeu. En effet, les banques sont aujourd'hui en bien meilleure position qu'elles ne l'étaient il y a quelques années. En 1982, lors de l'explosion de la crise de la dette, une cessation totale des paiements des pays endettés aurait sans aucun doute provoqué une crise majeure du système financier international. Tel n'est plus le cas aujourd'hui, d'abord parce que les banques ont engrangé au cours des dernières années des bénéfices substantiels, ensuite parce que, conscientes du risque de non-remboursement, elles ont accumulé des provisions qui atteignent presque partout des niveaux satisfaisants. Les dispositifs fiscaux mis en place dans les divers pays ne sont pas étrangers à ces actions.

Une limitation des ressources

Par ailleurs, les pays en développement ont perdu progressivement de leur crédibilité au fur et à mesure qu'ils mettaient en place des programmes d'ajustement économiques peu porteurs de résultats. Toute généralisation serait dangereuse, car des pays comme le Mexique, le Chili ou la Bolivie sont actuellement en train d'enregistrer des performances économiques qui suscitent beaucoup d'espoir.

Cependant, presque partout les graves défauts dénoncés depuis des années – corruption, fuite des capitaux, mauvaises décisions d'investissement – n'ont pas disparu et de nouveaux – le trafic de drogue en particulier – viennent même s'y greffer. En outre, la menace de la cessation de paiement, périodiquement utilisée par les débiteurs, a perdu progressivement de son poids : les banques ne perçoivent actuellement déjà plus que 50 % des traites qui leur sont dues, un pourcentage jugé impensable encore récemment !

Pour leur part, les gouvernements n'acceptent pas, pour des raisons budgétaires et politiques, de concéder de larges réductions des créances publiques, à part dans le cas des pays les plus pauvres. La solution qui consiste à rééchelonner périodiquement les créances des gouvernements dans le cadre du Club de Paris, c'est-à-dire à étaler les remboursements dans le futur, ce qui revient à accorder de nouveaux prêts, semble toujours la plus prudente, même si tous sont conscients qu'elle ne peut se poursuivre à l'infini.

Quant aux organisations internationales, principalement le Fonds monétaire international (FMI), pressées par les banques de jouer un plus grand rôle dans le sauvetage des pays endettés, elles se heurtent au problème de la limitation de leurs ressources, qui dépendent du bon vouloir des pays membres. Les Etats-Unis n'ont-ils pas proposé, la semaine dernière, qu'une fraction des stocks d'or du Fonds soient vendus afin de financer les arriérés d'une dizaine de pays ?

On le voit, banques, gouvernements et organisations multilatérales sont pour l'instant enclins à l'inaction. Quant aux pays endettés, ils sont trop affaiblis politiquement et économiquement pour pouvoir émettre des propositions de poids.

Or, afin de favoriser une véritable diminution de la dette, il est clair que les banques doivent être incitées à jouer véritablement le jeu, donc accepter d'enregistrer des pertes importantes. Pour cela, un traitement fiscal plus avantageux, et plus homogène entre les pays, de l'annulation des créances doit être conçu au niveau international. Les établissements n'auraient alors plus autant intérêt à conserver leurs provisions. Une autre solution consisterait à consacrer des prêts nouveaux, comme l'avait voulu le secrétaire d'Etat au Trésor M. James Baker en 1985, selon le principe que, « *pour avancer, une voiture a besoin d'essence* ».

Mais devenus plus solides, et écœurés par une crise qui dure depuis près d'une dizaine d'années, de nombreux établissements financiers sont avant tout tentés de se retirer complètement de l'Amérique latine et de l'Afrique (les banques américaines se sont déjà presque entièrement désengagées de ce dernier continent). D'autant plus que l'emergence des marchés de l'Est leur offre la perspective de nouvelles aventures, peut-être moins risquées, du moins l'espèrent-ils.

Une réduction de la dette bancaire

La solution paraît donc résider dans une réduction massive de la dette bancaire, accompagnée de prêts nouveaux des organismes internationaux (les seuls encore consentants). Une telle approche pourrait enclencher des cercles vertueux dans les pays en développement, avant que la débâcle des banques se soit généralisée.

Le risque est aujourd'hui très grand de voir les établissements bancaires déserter complètement une partie du monde qui a pourtant besoin d'eux. C'est pourquoi il importe de ne pas s'arrêter à l'échec relatif du plan Brady : le programme du secrétaire américain a eu le mérite de faire accepter à tous le principe de l'abandon des créances. Il convient maintenant pour les quatre partenaires – Etats débiteurs, Etats créanciers, banques et organisations internationales – de concevoir rapidement la poursuite de la stratégie de la dette ; en clair, de déterminer quel montant des créances, publiques ou privées, doit être recouvert, et à quel rythme, et quel volume de prêts nouveaux doit être consenti.

FRANÇOISE LAZARE

La répartition des engagements

Le plan américain portait sur 48,5 milliards de dette bancaire. 41 % des banques ont choisi de réduire le capital de cette dette, en achetant au Mexique des obligations à valeur faciale décotée de 35 % ; 49 % d'entre elles l'achat d'obligations à valeur faciale garantie, mais à intérêts réduits à 6,25 % ; et 10 % seulement ont choisi d'accorder des crédits nouveaux. La première option permet au Mexique une économie de 7 milliards environ, la deuxième une réduction d'intérêts de 700 millions par an, la troisième un gain de 1 milliard. Mais pour garantir les obligations, le Mexique souscrit des obligations à coupons zéro auprès du Trésor américain, qu'il finance par des emprunts de 5,8 milliards de dollars auprès du FMI, de la Banque mondiale et de l'Eximbank japonaise. Il doit également consacrer à la garantie des obligations 1,2 milliard de ses propres réserves.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 13e chambre de la Cour d'Appel de Paris du 18 septembre 1989, M. Sauvage René, né le 1er octobre 1921 à Paris (4e), demeurant à PARIS (2e), 19, rue du Sentier, a été condamné à 30 000 F d'amende pour TROMPERIE.

La Cour a en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de cet arrêt, par extrait dans *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition.

POUR LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9e chambre de la Cour d'Appel de Paris du 25 mars 1988 (Pourvoi : rejet 16-10-89), M. BYRS Jeoffrin, né le 8 juillet 1926 à LAGHONAT (Algérie) demeurant à PARIS (16e), 28, rue Paul-Valéry, a été condamné à 1 an d'emprisonnement avec sursis et à 50 000 F d'amende pour FRAUDE FISCALE.

La Cour a en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de cet arrêt, par extrait, dans *le Journal officiel, le Monde, le Figaro* ; L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant 3 mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune de Paris (16e).

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition.

POUR LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

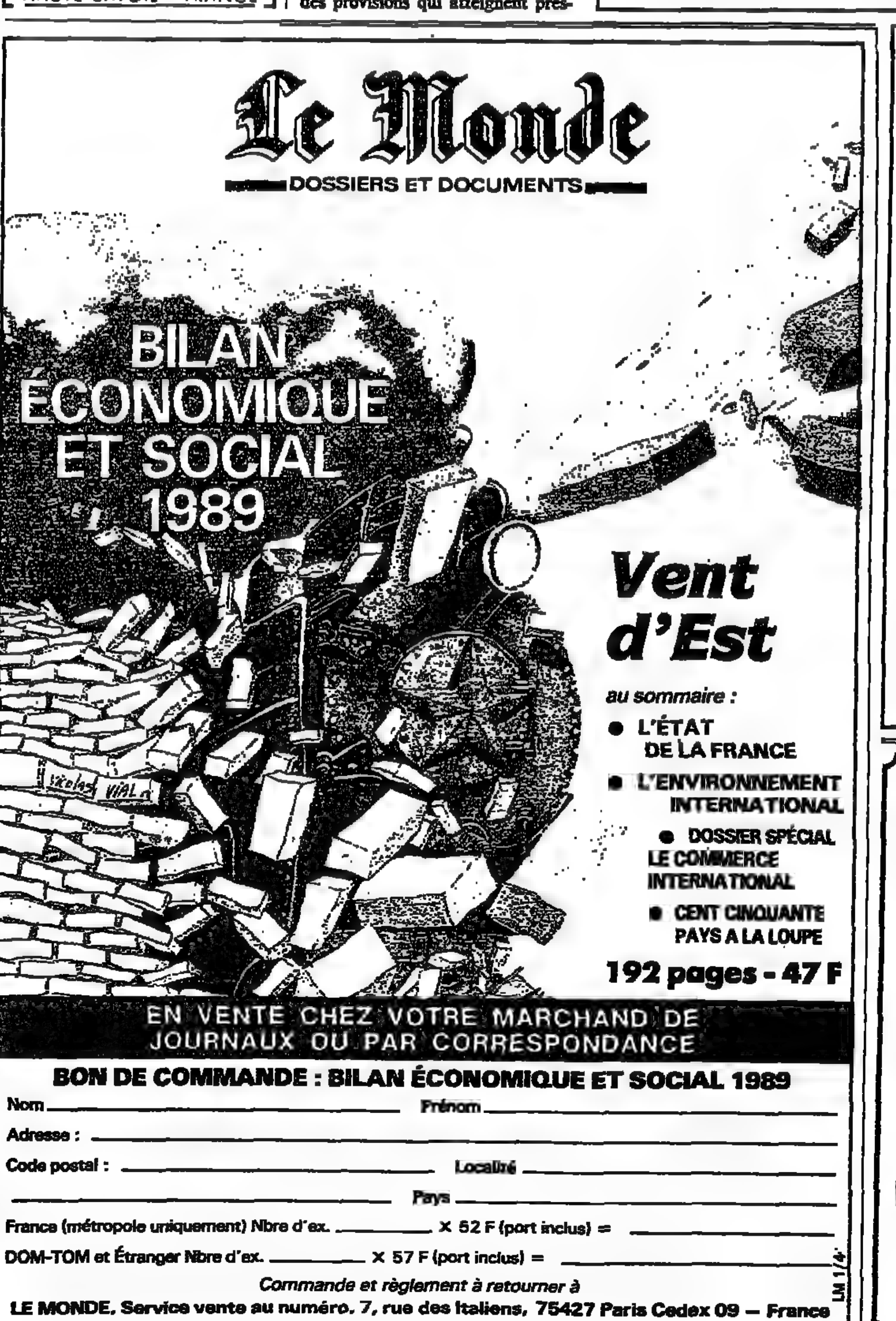
Par arrêt de la 13e chambre de la Cour d'Appel de Paris du 20 septembre 1989, M. Fouché Serge, Pierre, Henri, né le 8 février 1943 à Cherac (17), demeurant à MEUDON (92), 61, rue de la République, directeur commercial, a été condamné à 30 000 F d'amende pour publicité fausse ou de nature à induire en erreur, avoir fait croire ou tenté de faire croire faussement, notamment par l'utilisation d'un mode de présentation prêtant à confusion, qu'un produit industriel bénéficie d'un certificat de qualification.

La Cour a en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de cet arrêt dans *le Monde, le Figaro magazine.*

Pour extrait conforme délivré à M. le Procureur général sur sa réquisition.

POUR LE GREFFIER EN CHEF.





Au sommaire de « Dossiers et Documents »

L'économie de la drogue

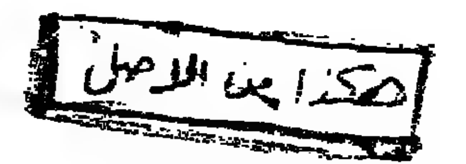
Si l'usage des stupéfiants remonte à des millénaires, leur nocivité n'a pas toujours été décelée à temps. Aujourd'hui, le fléau se propage de façon catastrophique et il fallait dresser le tableau de tous les dangers. La France n'est pas épargnée : on y consomme largement les drogues dites légales (tabac, alcool, médicaments) mais aussi la cocaïne, l'héroïne et peut-être le crack. Angoisse supplémentaire : sida et toxicomanie, indissociables jusqu'à la mort.

Mais d'où viennent les drogues ? Quels sont les liens entre les cultures illicites et le sous-développement ? Quel rôle joue l'argent de la drogue dans les conflits locaux des pays producteurs ? Quel impact sur l'environnement ? Toujours oubliés, les petits cultivateurs, fourmis prolétaires de la narco-économie survivent mieux qu'en cultivant le café ou le riz.

Les pays sous influence où se mêlent sicaires et notables autour de l'argent du crime en subissent les violences quotidiennes. Si les circuits et filières sont parés de noms magiques : triangle ou croissant d'or, la finalité est toujours le blanchiment des dollars sales sur des places financières complaisantes.

Les pays développés et consommateurs ont déclaré la guerre aux trafiquants sous la bannière étoilée des Etats-Unis, mais la lutte est âpre et difficile. Elle passe par l'internationalisation des moyens mis en œuvre, mais aussi par des efforts locaux. L'argent reste le point crucial et pose les problèmes de la dette des pays en voie de développement. La dépénalisation de la consommation, voire du trafic, semble passée de mode et la prévention est indéniablement la meilleure démarche. Un éventail de solutions existe ; certaines peuvent être contestées ou contestables, mais elles ont l'avantage de prouver que les sociétés ne baissent pas les bras.

► **Dossiers et Documents, février 1990, numéro spécial 16 pages – 15 F.**



TECHNOLOGIES

Mélange d'archaïsmes et d'informatique lourde

Les impôts côté coulisses

Entre le jour où chaque contribuable reçoit sa feuille de déclaration de revenu et celui où arrive l'avis d'imposition, les différents services de la direction générale des impôts mettent en œuvre toutes les techniques de classement et de calcul. Des plus anciennes, dans les centres des impôts, aux plus modernes, dans les centres informatiques.

Janvier. Dans les centres informatiques de la direction générale des impôts, le compte à rebours a commencé. Au rythme de 5 000 lignes à la minute, des imprimantes ultrarapides inscrivent les adresses des contribuables sur les formulaires de déclaration fraîchement édités par l'Imprimerie nationale et ses sous-traitants. Sur les vingt et un centres informatiques de la DGI répartis sur le territoire national, seize réalisent les travaux nécessaires à l'établissement de l'impôt sur le revenu. Lourdes grilles métalliques et badges d'entrée limitent l'accès de ces lieux stratégiques aux personnes autorisées.

Cœur de ce dispositif, le fichier FIP (fichier d'imposition des personnes), établi par chaque centre départemental, recense l'état civil de chaque contribuable et son numéro d'identification. Mis à jour sur des ordinateurs Bull DPS 7, il est stocké sur des dizaines de milliers de bandes magnétiques, en trois exemplaires : l'original et deux copies, dont l'une est conservée au centre lui-même et l'autre dans un bunker encore plus sévèrement gardé.

Après l'impression, vient l'étape de la mise sous pli. Découpage des feuilles, pliage, mise sous enveloppe. L'ensemble du processus est automatisé. Cinq centres assurent ce service sur l'Hexagone avec du matériel suisse spécialement conçu pour cette opération. Dans les sous-sols du centre informatique, des palettes d'enveloppes classées sont prêtes pour être routées chez les particuliers.

Méthodes traditionnelles

Pendant ce temps, au centre des impôts, c'est le calme plat qui précède la tempête. Les agents vaquent à d'autres tâches. Tandis qu'à Bercy la IIB, c'est-à-dire la sous-direction de la DGI, chargée de l'informatique, réalise l'ensemble des programmes qui permettront aux ordinateurs de calculer l'impôt. Entre le 20 décembre, date de la fin des débats parlementaires pour l'établissement de la loi de finances et le début du mois de mai, les informaticiens ont quatre mois pour adapter les programmes des années précédentes, et effectuer tous les contrôles nécessaires. Lorsque l'on sait que chaque déclaration comprend près de trois cent cinquante rubriques, on imagine le nombre de tests à effectuer. Une fois mis au point, les programmes sont envoyés dans chaque centre informatique où ils sont exploités.

Février. Les déclarations arrivent chez les contribuables. Au centre informatique, la première période de surchauffe est terminée. En revanche, au centre des impôts, les questions commencent à affluer. Pour y répondre, les agents peuvent compter sur leurs doigts ou sur leur calculette achetée avec leurs propres deniers. A quelques exceptions près (cinquante centres des impôts sur huit cents sont informatisés), les méthodes sont ici des plus traditionnelles. Le classement des dossiers des vingt-cinq millions de contribuables (dont treize millions sont imposables) est fait manuellement. Dans des armoires métalliques sont rangés rue par rue, les dossiers de chacun d'entre nous. Chemise rose pour les chefs d'entreprise ou les commerçants, bleue pour les professions libérales et beige pour les salariés.

Mars. Le 12 de ce mois sera cette année la date ultime pour la remise des déclarations. Au centre des impôts, chaque agent reçoit la pile de feuilles correspondant au quartier dont il a la charge. En moyenne chacun veille sur mille ménages. Les plus anciens connaissent par cœur la vie de leurs « clients ». S'achètent-ils une voiture, changent-ils de statut, l'agent des impôts est théoriquement l'un des premiers informés. Une connaissance utile pour assurer le premier contrôle essentiellement formel des déclarations. Il repère et corrige celles rédigées, en anciens francs, d'une main tremblotante par une personne âgée. Coche à la main la liste des contribuables qui lui a été transmise par le centre informatique. Biffe la case K (au dos de la déclaration) pour toutes les feuilles présentant des anomalies. Plus de 1 000 tonnes de papier sont ainsi manipulées.

Après ce premier contrôle, les déclarations sont envoyées par vagues successives au centre informatique. Inutile donc pendant les trois mois qui suivent de demander une précision sur votre déclaration au centre des impôts. Celui-ci n'est plus en possession du document. C'est pour remédier à cette situation et faire que chaque agent puisse suivre toute l'année les dossiers des contribuables que les centres des impôts seront petit à petit informatisés. Les agents saisiront alors eux-mêmes les déclarations.

Des contrôles plus sélectifs

Avril. Au centre informatique de la DGI, c'est le mois de la saisie. Les grandes salles où des dizaines de dactylocodeuses étaient assises en rang les unes derrière les autres se sont réorganisées en îlots. Par petits groupes les opératrices frappent sur les claviers de leurs terminaux à écrans de marque Sagem ou Goupil les données figurant sur les feuilles de déclaration. Deux saisies pour chaque feuille pour éviter tout risque d'erreur.

Les essais de saisie plus automatique ont pour l'instant été infructueux. La saisie optique expérimentée il y a quelques années n'était pas rentable, et les sondages réalisés auprès des utilisateurs des services télématiques de calcul de l'impôt *(voir encadré ci-contre)* pour savoir s'ils seraient prêts à remplir leur déclaration sur minitel n'ont guère été concluants.

Mai et mois suivants. Les ordinateurs moulinent les chiffres des déclarations. Le centre informatique envoie au Trésor public les bandes magnétiques contenant le montant de l'impôt à payer pour chaque contribuable ; et au centre des impôts les doubles des bulletins d'imposition, de non-imposition ou de restitution.

Le Trésor public (avec ses propres systèmes informatiques) édite alors les avis d'imposition à destination du contribuable (1). Au centre des impôts la phase de contrôle peut alors démarrer.

Jusqu'en 1986, tous les contribuables étaient systématiquement contrôlés une fois tous les trois ans. Actuellement les contrôles sont plus sélectifs. Première méthode : celle de la fameuse case K. Tous les dossiers dont la case K avaient été cochée lors du premier contrôle formel sont passés au crible ; avec la deuxième méthode, baptisée Proselec, l'ordinateur édite la liste des contribuables répondant à certains critères dont on a repéré qu'ils conduisent souvent à des anomalies ; par exemple, la liste des salariés de moins de soixante-cinq ans et dont le revenu baisse ou ceux qui ont de multiples sources de revenus, etc. La troisième méthode est aléatoire. Des dossiers sont pris au hasard dans chaque quartier. 30 % des dossiers sont ainsi examinés chaque année.

Pour vérifier les informations, les agents utilisent les données fournies par les employeurs, les banques ou les organismes sociaux. 60 % de ces informations sont maintenant transmises par bande magnétique. Mais le rapprochement est encore fait manuellement.

Trois ans plus tard, les bandes magnétiques peuvent quitter les bunkers et les dossiers papier s'alléger des documents fournis trois ans auparavant. Car plus aucun redressement ne peut être envoyé au contribuable. Pour toute faute non repérée commise en 1986 et avant, inutile de la demander, l'absolution est automatiquement accordée.

ANNIE KAHN

(1) Cet article traite essentiellement de l'informatisation pour l'établissement de l'impot, assuré par la Direction générale des impôts. Mais c'est la comptabilité publique (les percepteurs) qui assure la collecte de l'impôt.



Un dossier de contribuable sur trois est vérifié chaque année. Certains sont sélectionnés par des méthodes informatiques, comme Proselec. D'autres sont choisis au hasard.

Le minitel au secours du contribuable

La solitude du contribuable au moment de la déclaration de ses revenus a vécu. Désormais sont disponibles sur le minitel et accessibles au grand public des services télématiques qui permettent aux réfractaires de la calculette de remplir leur déclaration et surtout de calculer le montant de leur impôt. Seule la déclaration simplifiée de revenus entre dans le champ de leur compétence.

Ces services télématiques, apparemment tous conçus sur la base d'un logiciel similaire – une calculatrice à peine évoluée – se différencient essentiellement par leur coût et leur mode de présentation. Aucun ne paraît manquer à l'obligation de fiabilité et de confidentialité. Pour un ménage moyen, un couple de salariés avec deux enfants, la durée moyenne de la connexion devrait s'établir aux environs de cinq minutes.

Les services les plus coûteux (2,19 F la minute) ne devraient donc nécessiter qu'un budget relativement modeste de 11 F. Pour y accéder, il suffit de composer l'un ou l'autre de ces différents codes d'accès : 3617 IMP, 3617 PREMIS ou encore 3616 CCFIMP. Limpides et rapides mais souffrant parfois d'une graphie approximative, ces trois services proposent, outre le montant de l'imposition, des conseils personnalisés ainsi que des possibilités de simulations pour calculer au plus juste. Pour esprits clairs et doigts agiles.

Moins cher (0,98 F la minute), le 3615 PAR est particulièrement adapté aux hésitants et autres rétifs au sabir administratif. A ce prix toutes les erreurs sont pardonnées. Il faut en effet s'y prendre à deux fois pour valider chaque renseignement. Plus fastidieux certes, mais on arrive sans encombre au résultat final.

D'autres codes d'accès existent, mais ils sont beaucoup plus complexes à utiliser : comme 3617 SOSIMPOTS. Régulièrement, au détour d'un écran, il vous faudra consulter votre table des correspondances pour traduire en français moderne les hiéroglyphes qui s'affichent sous vos yeux. Cette particularité n'est pas l'apanage de ce service. Mais il est gênant en télématique, où la taille réduite de l'écran du minitel conjugue souvent explication avec approximation.

Quant au service télématique 3614 CALIR mis en place par le ministère des finances, il est certes très bon marché (0,26 F la minute) mais inaccessible actuellement, en raison de difficultés rencontrées dans la mise au point des programmes. Les problèmes, nous dit-on, devraient être surmontés d'ici à quelques jours.

Pour ceux qui préféreraient l'utilisation d'un micro-ordinateur à celle du minitel pour calculer leur impôt, la débrouillardise est de rigueur : aucun logiciel permettant l'établissement de la déclaration de revenus ne semble disponible chez les revendeurs agréés. Seuls des particuliers ingénieux proposent, mais pour une clientèle plus confidentielle, des outils aptes à ce genre d'opérations.

GUY DUTHEIL

EN BREF

□ **Des robots pour aider les chirurgiens.** – A Grenoble, une équipe de vingt-cinq chercheurs se sont spécialisés dans l'application des mathématiques, de l'informatique et de la robotique à la médecine. Ils ont réalisé une vingtaine d'opérations robotisées de la maladie de Parkinson depuis quelques mois. Ils viennent de signer avec le constructeur informatique Digital Equipement une convention pour les aider à poursuivre leurs travaux dans ce domaine ainsi que dans celui des systèmes d'information médicaux et de la modélisation.

□ **Des terminaux informatiques dans des résidences d'étudiants.** – Pour une fois, les cordonniers ne seront pas les plus mal chaussés. L'Institut national des télécommunications va équiper les chambres des élèves de terminaux informatiques et télématiques pour accéder aux serveurs et aux banques de données des écoles et des bibliothèques. L'ensemble des chambres devrait être ainsi informatisé durant l'année scolaire 1990-1991. Des logiciels de bureautique, des messageries, des logiciels d'enseignement assisté par ordinateur seront mis à la disposition des étudiants.

□ **Programmes à louer.** – La location de matériel informatique n'est pas une pratique nouvelle. En revanche, celle de logiciel était pour l'instant assez peu pratiquée. Selon la revue *le Monde informatique*, la situation serait en train d'évoluer et de plus en plus de sociétés de location mettent des logiciels à leur catalogue. Il est vrai que seuls les très gros programmes sont pour l'instant concernés : le coût minimum des programmes à louer serait de 500 000 francs à 1 million de francs selon les sociétés de location. Une bagatelle !

□ **Assurances-minute.** – Des distributeurs automatiques de contrats d'assurances multiplient leurs apparitions dans les lieux publics. La société Concorde, filiale du Groupe Generali, vient ainsi d'installer des bornes interactives dans dix stations-service pour automobiles. Avant elle et depuis février dernier, un cabinet de courtage parisien, la (SGAP) Société générale d'assurance et de prévoyance avait fait de même en installant des bornes pour souscrire des contrats auto et habitation dans les locaux de la compagnie bancaire. Le paiement s'effectue par Carte bleue.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Simco

Le Conseil d'administration s'est réuni le 25 janvier 1990, sous la présidence de M. Georges Mazaud.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au 31 décembre 1989, le montant cumulé des loyers émis s'élevait à 392 826 000 F contre 359 322 000 F, le 31 décembre 1988. A cette date, le patrimoine était loué à hauteur de 98 %.

Par ailleurs, la Commission nationale d'urbanisme commercial a émis un avis favorable au réaménagement du centre commercial d'Évry.

Le rythme des ventes a été soutenu, 191 cessions ayant été conclues en 1989, pour un montant de 63 600 000 F, dégageant une plus-value brute de 43 000 000 de F.

POLITIQUE D'ARBITRAGE

Le Conseil a décidé de poursuivre et d'accélérer la politique d'arbitrage du patrimoine, dans le souci d'en améliorer encore la qualité en le recentrant sur Paris et la région parisienne, et en utilisant au mieux les possibilités d'investissements en locaux commerciaux.

Dans le même esprit, le Conseil a décidé d'entreprendre, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, la réalisation de deux nouveaux immeubles à usage d'habitation, à Puteaux et à Paris XX[e], dont la livraison interviendra au cours du second semestre 1991.

Le programme d'arbitrage en cours et celui décidé ce jour permettront également, tout en respectant la règle de répartition entre les habitations et les commerces, d'envisager la réalisation de 9 000 m² de bureaux, dans le courant de l'exercice ou au début de 1991.

34, rue de la Fédération
75737 Paris Cedex 15
Tél. : 40.61.66.20.



Le système télématique expert de l'emploi des cadres 3615 LM

Berex

JEUNES INGENIEURS EN MECANIQUE PASSIONNES D'AUTOMOBILE NOUS SAURONS VOUS SATISFAIRE

Un métier qui vous apportera :

- *des responsabilités rapidement étendues*
- *de nombreuses relations à l'intérieur et à l'extérieur du groupe*
- *une expérience terrain complète*
- *une très grande proximité avec le produit.*

Si vous

- *osez proposer, créer, innover*
- *êtes un homme de réflexion et de contact*
- *êtes diplômé d'une école d'ingénieur (Arts et métiers, ENSI méca, MINES....)*
- *avez le sens du travail en équipe.*
- *poste basé dans une agréable station balnéaire DIEPPE.*

Envoyez CV et photo à MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75008 PARIS, sous référence 43.3365 LM.

Venez participer à la création de véhicules spéciaux ALPINE RENAULT.

Mercuri Urval

La Qualité, un enjeu stratégique pour vous ? ... pour nous aussi !



Groupe YVES ROCHER - 1ère marque française de produits de beauté - 6.000 personnes - CA 5 milliards de Francs. Notre vocation : conjuguer science et nature, nous développer grâce à des produits et services constamment renouvelés... dont la "qualité" est notre première préoccupation. Pour remplacer le précédent titulaire, promu dans notre Groupe, nous recherchons notre

DIRECTEUR QUALITE

Rattaché à notre DGA, vous élaborerez une politique de **Qualité totale** pour l'ensemble de nos activités et suivrez sa mise en place sur le terrain : qualité du Service rendu aux consommateurs (réseau VPC, magasins franchisés), coordination de l'assurance qualité auprès de nos 3 usines (système déjà bien rodé avec des responsables en place). Vous animerez une équipe de 3 collaborateurs et interviendrez à tout niveau en suscitant des actions de progrès, en formant chacun aux outils que vous aurez conçus... et à votre état d'esprit !

Un poste stratégique qui vous permettra de donner votre pleine mesure, vous qui avez la trentaine, une formation de Master Qualité ou équivalent, une expérience similaire de 3 ou 4 ans dans un Grand Groupe, vous qui savez conjuguer rigueur de la méthodologie, charisme du pédagogue et de l'animateur que vous êtes... et créativité, bien sûr !

Le challenge de ce poste, basé dans le Morbihan, vous tente ? Ecrivez à notre conseil Michèle DUCHER sous la référence P/DQ/LM - RPC- 34 rue de la Fédération - 75015 PARIS.

membre de SYNTEC

EuroPA



Raymond Poulain Consultants

Valeo Distribution

Recherche pour sa Direction Commerce Ventes France à SAINT-OUEN (93)

Jeune Cadre Diplômé Ecole de Commerce

Nous souhaitons vous confier un rôle essentiel dans la gestion de nos affaires en vous proposant d'être notre

Animateur Actions Commerciales

Rattaché au Gestionnaire Commercial des Ventes, vous serez responsable de la constitution et de l'exploitation de la base des données commerciales en provenance de nos 7 Délégations Régionales. Vous analyserez les actions promotionnelles, les conditions commerciales et les potentiels clients par région, marchés et lignes de produit.
Vous interviendrez de façon efficace tout au long du déroulement des différentes actions et conseillerez nos équipes.

Ce poste formateur, qui nécessite une bonne utilisation de la micro-informatique, est un excellent tremplin pour un débutant déjà ouvert à l'entreprise et désirant évoluer rapidement vers une fonction opérationnelle.

Si vous êtes intéressé par notre proposition, adressez-nous votre dossier de candidature complet (lettre manuscrite, prétentions, CV et photo) sous la réf. M181 à Valeo Distribution - Développement des Ressources Humaines - 21 rue Blanqui - 93582 SAINT-OUEN Cedex.

Valeo *L'Equipement Automobile*

Vous avez le goût d'entreprendre, stimulez votre matière grise!

Nous sommes l'un des majors européens en bâtiment, génie civil, routes, installations industrielles, électricité, offshore, ingénierie, services, car nous savons conjuguer créativité technique et imagination financière avec efficacité.
Nos domaines d'activités sont riches de projets. Nous souhaitons vous les faire partager en vous proposant de rejoindre l'équipe financière et administrative de l'une des sociétés de notre Groupe.
Nous offrons à un HEC, ESSEC, ESCP, IEP (Eco-fi)..., débutant ou pouvant faire état d'une première expérience, un poste d'

Assistant de Secrétaire Général

Vous serez associé à l'ensemble des problèmes traités, concernant les finances, la comptabilité, le contrôle de gestion, les questions administratives et juridiques liées à la réalisation de nos chantiers.
Après une première période de 2 ou 3 ans au Siège, vous pourrez évoluer vers un poste de Responsable Administratif et Financier à l'étranger.
Vous devez maîtriser parfaitement la langue anglaise et être disponible pour de courtes missions à l'étranger. Une connaissance de la micro-informatique sera un atout.
Vous avez compris que nous cherchons un esprit ouvert, dynamique et imaginatif, aimant les challenges, capable de devenir rapidement un interlocuteur privilégié de nos équipes opérationnelles.
De notre côté, nous vous transmettrons nos compétences de vrais professionnels et serons attentifs à votre évolution personnelle.
Merci d'adresser votre lettre de candidature, sous référence 70049, à Média-System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17.

GTM-ENTREPOSE

IMAGINER POUR ENTREPRENDRE



Notre société c'est aujourd'hui 1000 collaborateurs et bientôt 1 Milliard de CA. Présents sur de nombreux aéroports, nous exerçons principalement deux métiers, la restauration et le commerce de produits haut de gamme. Notre siège parisien recherche pour sa **direction du développement** un

CHEF DE PROJET — HEC - ESSEC - MBA

Après formation aux spécificités de nos professions en milieu aéroportuaire, vous participez à l'élaboration de notre stratégie et à la réalisation de nos objectifs. En relation avec des partenaires de haut niveau intervenant sur ce marché, vous recherchez et étudiez les opportunités de développement en France et à l'Etranger. Vous assurez ensuite l'ensemble des étapes conduisant à la mise en oeuvre : aspects marketing, juridiques, puis montage financier et lancement opérationnel. Ce poste requiert une formation Grande Ecole, une bonne culture internationale, notamment anglo-saxonne, une expérience de 3/4 ans dans l'implantation de structures à l'Etranger et une personnalité à très fort potentiel.



Merci de confier votre dossier (CV, lettre manuscrite, photo, salaire actuel) sous la référence SAR 1 M à - HERVE LE BAUT CONSULTANTS - 57 rue des Mathurins 75008 PARIS. Téléphone : 42 65 38 39.

B O R D E A U X — ETABLISSEMENT FINANCIER REGIONAL

JEUNE CADRE ANALYSTE FINANCIER

ENTREPRISES

COLLECTIVITES

Cet important établissement financier régional fait partie de l'un des tous premiers réseaux nationaux très implanté dans le Sud-Ouest. Il étudie, développe et commercialise une large gamme de produits financiers destinés aux particuliers, et aujourd'hui de plus en plus aux entreprises et aux collectivités..

Dans ce dernier domaine, la Direction des Marchés est chargée de définir une approche de ces secteurs ; elle assure par ailleurs toutes les études et investigations nécessaires pour évaluer la potentialité des clients du point de vue de l'engagement de crédits et services bancaires diversifiés. L'expansion de cette activité conduit à la création d'un poste d'ANALYSTE DE MARCHE, dont les missions seront les suivantes : étude complète des situations d'entreprises clientes, du point de vue de leur structure financière, de leur marché et de leur produit ; proposition d'action et préconisation des engagements de la banque ; conseil et support auprès des agences locales (qui sont, en dernière instance, les décideurs) afin de développer leur compétence sur ces marchés entreprise et collectivité.

Pour ces fonctions très diversifiées, nous souhaitons rencontrer de jeunes cadres, diplômés de l'enseignement supérieur (Sup de Co, Université,...) qui par leurs stages ou leur première expérience ont acquis des compétences dans le domaine de l'analyse financière ; ils seront motivés par une approche globale de l'entreprise sur les autres plans (marketing, gestion humaine,...). Les qualités relationnelles, dans cette fonction de conseil, sont très importantes. A terme, les possibilités d'évolution sont nombreuses et variées.

Merci d'adresser lettre de motivation, CV complet et rémunération souhaitée sous réf. M 126 R à notre Conseil NEMESIS
10, rue de Richelieu - 75001 PARIS
qui traitera votre dossier dans la plus stricte confidentialité.

NEMESIS

GRAND SUD

Délégué Général

Récemment créé, notre syndicat Professionnel regroupe quatre Chambres Syndicales du monde du transport.
Votre mission auprès du président : animer et renforcer le développement de notre groupement.
A l'interne, vous saurez orchestrer et fédérer les travaux des différentes sections.
En outre, vous serez chargé de défendre les intérêts du syndicat auprès des instances nationales et européennes dans un contexte en évolution constante.

Agé de 35 à 50 ans maximum, vous avez une formation supérieure, et votre expérience de généraliste vous a familiarisé avec la gestion (comptabilité, bilan). Vous travaillez aisément en Allemand de préférence et, ou en Anglais.

Sans en être un spécialiste, vous avez le goût du technique, et saurez vous intéresser aux problèmes spécifiques de notre secteur d'activité. Diplomate, vous avez le sens du contact et de l'équipe. Votre dynamisme et vos qualités relationnelles vous permettront d'être reconnu par nos adhérents en participant activement à la croissance de notre groupement.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite + C.V. + prétentions) sous la référence 011/M à notre Conseil ORBE - 41, avenue George V - 75008 PARIS, qui l'étudiera en toute confidentialité.

MEDIA PA

ORBE

Un métier exigeant : le recrutement

Notre société est la filiale Ressources Humaines du Groupe CONCEPT, SSII internationale de 3 200 personnes spécialisée dans l'informatique financière. A ce titre, nous fonctionnons comme un cabinet de recherche de cadres et dirigeants mais en bénéficiant des structures, des facilités et de la synergie d'un Groupe performant.
Nos domaines d'intervention sont bien sûr dans la ligne des métiers du Groupe : nous sommes des spécialistes du recrutement (recherche mixte - approche directe) dans les secteurs de la Finance, de la Banque, de l'informatique. Il est donc fondamental de s'intéresser à la vie économique, de suivre les évolutions de ces métiers, de connaître leurs technicités pour être l'interlocuteur averti de nos clients et de nos candidats. Dans ce contexte, nous souhaitons intégrer un

Consultant

Jeune professionnel du recrutement, vous serez totalement responsable du déroulement et de la bonne fin de chaque mission que nous vous confierons en vous donnant les moyens de votre action (méthodologie, support logistique).
Nous vous demandons d'avoir déjà une compétence professionnelle significative dans le recrutement de cadres y compris financiers et informatiques, d'être de formation supérieure à orientation gestion et d'avoir le goût du travail bien fait.
La taille de notre Groupe comme le développement de notre cabinet vous permettront des évolutions de carrière diversifiées.

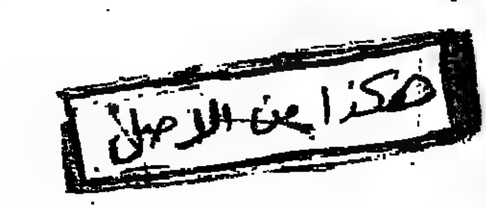
Merci de nous adresser lettre manuscrite, CV et prétentions sous référence J0110. Nous vous garantissons toute confidentialité.

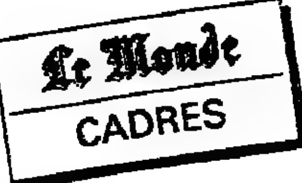
MEDIA-SYSTEM

CONCEPT RECRUTEMENT



2, PLACE ANDRE MALRAUX 75001 PARIS





Entrez dans "le monde" de l'EXCELlence...

Le Groupe EXCEL, c'est aujourd'hui l'un des premiers groupes de services dans le domaine du traitement de l'information :

350 personnes, 140 MF de CA

Nous recherchons dans le cadre de notre développement national et international :

1 Consultant(e) senior Réf. CS02 - 250 KF +.

Ayant une expérience probante du recrutement, vous êtes diplômé(e) de Science-Politique, d'un DESS de Psychologie, ou équivalent.
Vous possédez au moins 3 ans de pratique dans un Cabinet de Recrutement.
Votre rôle sera de mener à bien, au sein d'une équipe motivée, un projet d'entreprise prenant en compte tous les aspects de la sélection, du commercial au suivi des dossiers. Vous évoluerez rapidement vers un poste de direction de notre filiale Recrutement.

1 Directeur(trice) de la Communication Réf. DC02 - 350 KF +

Vous êtes diplômé(e) d'une Grande Ecole de Commerce, ou équivalent.
Vous maîtrisez parfaitement tous les rouages de la communication, et vous possédez une expérience réussie, d'au moins 5 ans, qui a fait de vous un professionnel reconnu.
Rattaché(e) directement au PDG, vous aurez la responsabilité des différents outils de la communication, aussi bien interne qu'externe de notre Société. Vous pourrez évoluer vers les différents postes de Direction Générale du Groupe.

1 Directeur(trice) Technique adjoint(e) - Réf. DTA02 - 230 KF.

Vous êtes issu(e) d'une Grande Ecole d'Ingénieurs ou d'une MIAGE, vous justifiez d'une expérience, d'au moins 3 ans, comme Chef de Projet Informatique, et possédez le goût du "Commercial".
Nous vous proposons d'assister techniquement, toutes les entités opérationnelles du Groupe, d'évaluer et d'encadrer les forfaits, et ainsi d'assurer la veille technologique.
Vous évoluerez vers un poste de Direction Technique, ou Commerciale

Des Ingénieurs Commerciaux Réf. IC02 - 300 KF.

Diplômé(e) d'une Grande Ecole de Commerce ou d'Ingénieurs, débutant(e) ou justifiant d'1 à 2 ans d'expérience de la vente de prestations intellectuelles, vous aurez la mission d'ouvrir par la prospection, de nouveaux comptes, puis de gérer les portefeuilles ainsi créés dans le domaine des Grands Systèmes en Informatique de Gestion.
Votre réussite personnelle vous amènera tout naturellement à la Direction d'une Agence.

3 Directeurs(trices) d'Agence Réf. DA02 - 450 KF.

Vous êtes titulaire d'un diplôme de Grande Ecole de Commerce ou d'Ingénieurs, et possédez une expérience d'au moins 3 ans en SSII.
Nous vous proposons de gérer un centre de profit dans le domaine de l'Informatique de Gestion. Vous assurerez l'encadrement administratif, technique, et commercial d'une entité d'environ 50 personnes.
Votre succès et vos résultats vous conduiront à être partie prenante dans notre politique de filialisation.

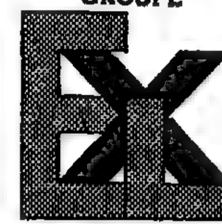
Des Ingénieurs Grandes Ecoles Réf. IG02 - 220 KF +.

Ingénieur diplômé(e) : X - ESE - ECP - MINES...
Débutant(e), ou ayant 1 à 2 ans d'expérience, nous vous proposons des missions valorisantes et passionnantes au sein des plus grandes entreprises françaises en Informatique Technique et Industrielle, dans le domaine de la Gestion ou des Grands Réseaux.

Si vous possédez l'un de ces profils, le sens des responsabilités et l'envie d'évoluer rapidement dans une entreprise à visage humain...
Merci d'adresser votre CV avec photo à :

**Diane BERSON,
Direction du Personnel
et des Ressources
Humaines,
Groupe EXCEL,
17 rue de la Victoire
75009 PARIS.**

GROUPE



ECR

BETURE SETAME — VIDEOCOM

Département VIDEOCOMMUNICATION de BETURE - SETAME recherche

INGENIEUR de DIRECTION

Mission
- encadrer des équipes "réseaux cablés"
- assurer des missions de nature commerciale
- participer à la gestion de l'ensemble du département (40 P)

Profil
- ingénieur grande école, polyvalent
- 5 ans d'expérience professionnelle (ingénierie, attaché de direction)
- ouverture, sens de la qualité, des méthodes et de la communication, goût de l'encadrement et des responsabilités.

(Poste basé à St. Quentin en Yvelines)

CV + lettre manuscrite + photo + prétentions à Mr. LORDEREAU
BETURE - SETAME, 2 rue Stephenson - 78181 St. Quentin - Réf 211

GRECOM



LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
ORGANISE UN CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DE DOCUMENTALISTE ET D'AIDE-DOCUMENTALISTE

CONDITIONS

DOCUMENTALISTE

- Etre de Nationalité Française ;
- Etre âgé de 40 ans au plus au 1er janvier 1990 ;
- Etre titulaire :
  - soit d'une Licence, soit d'un Diplôme ou Certificat figurant sur une liste arrêtée par le Premier Ministre Chargé de la Fonction Publique pour le recrutement de Documentaliste du Secrétariat Général du Gouvernement ;
  - et d'un Diplôme de Spécialisation en Documentation délivré par les universités en Instituts Universitaires de Technologie.

AIDE-DOCUMENTALISTE

- Etre de Nationalité Française ;
- Etre âgé de 45 ans au plus au 1er janvier 1990 ;
- Etre titulaire :
  - du Baccalauréat ;
  - du Brevet de Technicien Supérieur ou d'un Diplôme admis en équivalence.

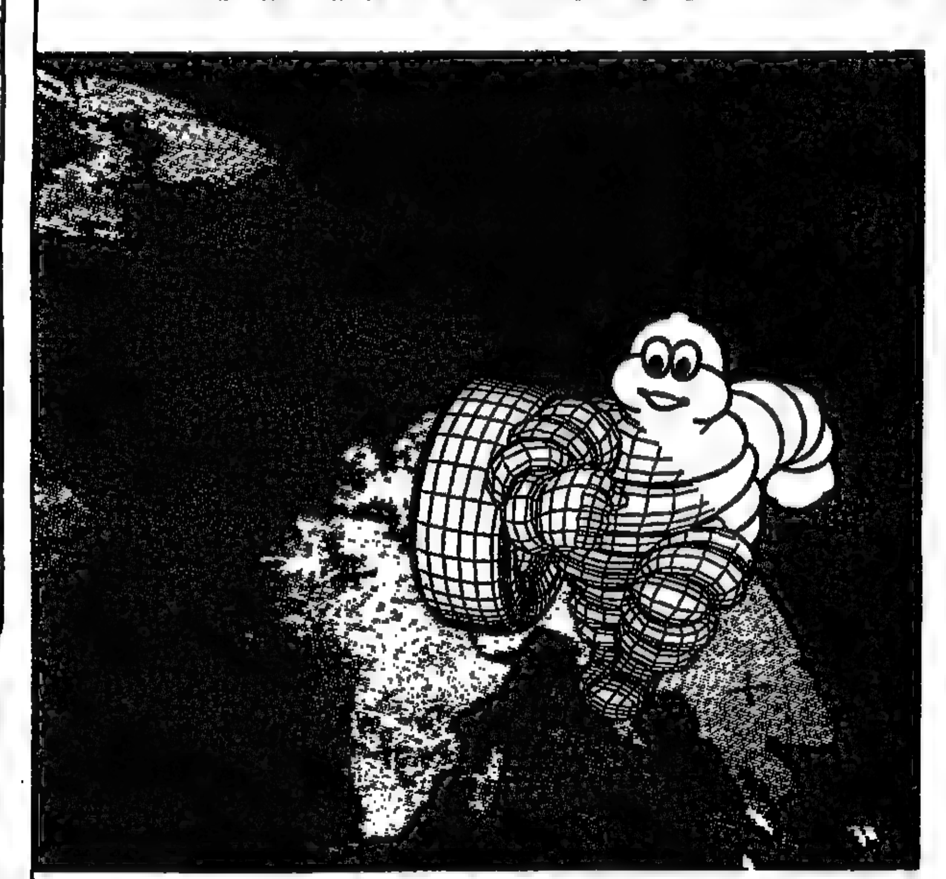
DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS
- 23 FÉVRIER 1990

DATE DES ÉPREUVES ÉCRITES
- 22 et 23 MARS 1990

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :
DIRECTION DU PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
1er bureau - Recrutement - Pièce 002
2, rue Tirard - 94000 CRÉTEIL - (MÉTRO : CRÉTEIL-UNIVERSITÉ)
Tél. : 43-99-84-00 - Poste 4412.

TOUTE CORRESPONDANCE DEVRA ÊTRE ADRESSÉE A :
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
HOTEL DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
Direction du personnel départemental, 1er bureau - Recrutement
Avenue du Général-de-Gaulle, 94011 CRÉTEIL CEDEX

NOS CLIENTS SONT DANS 143 PAYS



Nous recherchons plusieurs
HEC - ESSEC - ESCP - IEP
débutants ou première expérience.

Nous faisons appel à des hommes de terrain, désireux de valoriser leurs talents de commerçants, et capables de prendre rapidement en charge après une période de formation en France d'environ 2 ans

LA DIRECTION COMMERCIALE D'UNE DE NOS FILIALES A L'ÉTRANGER

Vous avez obtenu un diplôme commercial, et vous ferez tout pour ne pas rester derrière un bureau.
Vous voulez éviter la filière «classique». Assistant Chef de Produit, Chef de Produit,
vous êtes tenté par l'aventure d'une expatriation, vous souhaitez prendre rapidement des responsabilités de commandement.

Veuillez adresser votre dossier de candidature, sous réf. LM/29 à MICHELIN,
Service du Personnel - Arnaud CHATIN -
63040 CLERMONT FERRAND CEDEX.



Les moyens de se passionner.

13-60330-OF

---

cegos

**CONSEIL en MANAGEMENT, FORMATION et RECRUTEMENT
500 Consultants en Europe
La division Conseil recherche**

JEUNE CONSULTANT EN MARKETING INDUSTRIEL

Ingénieur (ESE, ECP, Mines,...), votre expérience de 3 à 5 ans dans une fonction **Marketing ou Commerciale au sein d'une entreprise industrielle ou de services à l'industrie**, a développé votre sens de la négociation à tous niveaux et vous permet aujourd'hui de comprendre la vie d'un produit depuis la R&D jusqu'à la Distribution.
Le CONSEIL vous attire : stratégie de diversification, politique de développement commercial, études de marchés... et mise en place concrète de vos recommandations. Vous intégrerez une équipe passionnée par ses missions auprès d'entreprises internationales, à l'affût d'idées nouvelles et d'efficacité, et participerez à des missions multidisciplinaires à l'échelle européenne.
La CEGOS vous offre un environnement stimulant et professionnel, vous permettant de développer votre rigueur intellectuelle et vos qualités relationnelles, des formations complémentaires étayant vos compétences nouvelles, des responsabilités résultant d'une large autonomie.

Si vous êtes intéressé par cette fonction basée à Paris, adressez votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) sous référence 003.03/M, à Christine DEFECHE, CEGOS DRH, Tour Chenonceaux - 92516 Boulogne Cedex.

Athènes - Barcelone - Bruxelles - Lisbonne - Londres - Lyon - Madrid - Manchester - Milan - New-York - Paris - Sao Paulo



Le système télématique expert de l'emploi des cadres 3615 LM



LEPETIT





LEADER DE L'INDUSTRIE PRIVEE LAITIERE (CA 11,5 MILLIARDS)
Notre Groupe doit faire face à son expansion (+ de 20% en un an) et développer ses structures.
Nous recherchons donc de nouveaux collaborateurs

RESPONSABLES TECHNOLOGIES

Ingénieurs Agro-Alimentaire (ENSIA, ENSAIA, IESIEL...) ou équivalent possédant une expérience significative d'au moins deux ans en fabrication des fromages à pâtes molles.
Réf. 01/02/RT

RESPONSABLES QUALITE

Ingénieurs Agro ayant une première expérience significative dans le domaine Agro-Alimentaire. Réf. 01/02/RQ

CHEFS FABRICATION ET ADJOINTS

Jeunes cadres ou techniciens de la profession laitière ayant une expérience de l'encadrement des hommes et souhaitant une évolution professionnelle. Réf. 01/02/CF

En intégrant nos équipes, vous entrerez dans un Groupe capable de répondre à vos aspirations professionnelles et de faire de vous nos décisionnaires de demain.

Envoyer nous vos CV, photos et prétentions en précisant la référence à
Société BESNIER - Service Ressources Humaines, 10 rue Adolphe Beck 53000 LAVAL.

BESNIER *un grand nom de l'agro-alimentaire*

Notre vocation est médicale. Pôle intellectuel, nous donnons priorité à l'innovation tant dans le domaine de la recherche que celui du commerce. Nous recherchons pour assister un de nos directeurs généraux

CHARGÉ DE MISSION H/F POLYVALENT (25-30 ans)

Fonctionnel, en relation avec les différents départements, vous aurez en charge des dossiers couvrant un champ très étendu.
Plus qu'une solide formation supérieure (HEC, Droit), vous avez une "tête bien faite", avec la réflexion approfondie nécessaire, de la curiosité, l'envie d'apprendre et de vous former, de la rigueur et de la précision. Votre éthique exigeante, votre disponibilité, vous permettent de vous investir amplement, avec discrétion. Poste basé en proche banlieue sud de Paris.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. 86136 à DEB'S 103, rue Jouffroy 75017 PARIS qui transmettra.

Deb's

---

2 DIRECTEURS REGIONAUX

- REGION CENTRE-POITOU-LIMOUSIN .... BASÉ A TOURS
- REGION EST .... BASÉ A DIJON

Prestataire de services en régions, la filiale d'un Groupe immobilier complet et diversifié, intervenant sur tous les marchés de l'immobilier vous propose la Direction de l'un de ses centres de profits, fortement autonomisé.

Vous serez chargé de développer les activités d'assistance à maîtrise d'ouvrage, gestion locative et administration de sociétés dans le cadre de la politique définie par le groupe. Vous assurerez également la représentation de la société auprès des instances départementales, pouvoirs publics et élus locaux. Vous animerez, notamment, une équipe d'ingénieurs et de financiers chargés du montage et de la réalisation des opérations immobilières.

De formation supérieure, vous avez acquis une dizaine d'années d'expérience et vous souhaitez mettre vos compétences et votre sens du management au service d'une entreprise vous offrant des perspectives d'évolution intéressantes.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V., photo, sous référence 8100/M à notre Conseil
Marie-Françoise ALETTI - **CEGOS** Département **Recrutement**
- Tour Vendôme - 92516 BOULOGNE CEDEX.

cegos

Bruxelles - Lisbonne - Londres - Madrid - Milan - Paris

Membre de Syntec

Société de services gestion et maintenance tous corps d'État bâtiment

Recherche pour postes région parisienne

RESPONSABLE SERVICES GÉNÉRAUX

30 ans minimum

De formation ingénieur TP, marine ou industrie (éventuellement autodidacte de talent), vous managerez l'équipe d'exploitation et de gestion d'un patrimoine immobilier tertiaire de haut niveau technique et de standing.

RESPONSABLE TECHNIQUE EXPLOITATION

De formation BTS (électricité, électromécanique, maintenance), vous aurez à diriger des équipes de techniciens dans plusieurs disciplines. Vous avez déjà acquis une première expérience dans le bâtiment.

Envoyer CV, photo et prétentions à :
IMMODEF, 3, place Renault
92508 RUEIL-MALMAISON.

AVEC LE N°1 ANGLAIS : UNE VERSION ORIGINALE DU MANAGEMENT DE PROJET



N°1 Anglais du Bâtiment (12000 Personnes - 13 Milliards de CA), nous poursuivons notre implantation en France et développons d'importants projets de construction de bâtiments industriels, administratifs, commerciaux... en nous appuyant sur le concept de "management contracting", direction et management technico-économique global des opérations depuis le montage jusqu'à la réception définitive. Pour cela, nous misons avant tout sur les compétences et les qualités des hommes qui mettrons en œuvre nos projets et recherchons pour intégrer au sein de notre division française un :

CHEF DE PROJET GESTIONNAIRE

Rattaché au Directeur de Projet, vous serez responsable de l'étude des coûts, des appels d'offres et du suivi économique de nos réalisations. Agissant en véritable gestionnaire, garant des intérêts de nos clients et de l'entreprise, vous serez capable de maîtriser l'ensemble des aspects financiers, contrôle de gestion et juridiques liés aux projets, d'anticiper et d'intervenir pour éviter les dérives.

Vos connaissances sur le plan technique bâtiment vous permettront d'être un interlocuteur à part entière dans vos négociations avec les différents prestataires et entreprises sous-traitantes et d'apprécier avec exactitude les situations et l'état d'avancement des travaux sur sites.

Ce poste requiert une formation ingénieur ESTP / ECP / AM / QUANTITY SURVEYOR ou similaire avec de solides connaissances des métiers du bâtiment et une expérience d'au moins 5 ans dans des postes opérationnels similaires sur des projets diversifiés supérieurs à 200 MF. La maîtrise de l'Anglais est requise.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, *CV détaillé*, photo et salaire actuel) sous réf. P 330 LM à notre Conseil : 34, rue du Colisée - 75008 PARIS

MORENO CONSULTANTS
REIMS - PARIS - LYON

INGENIEURS D'ETUDES En Languedoc

Réputée dans le domaine des constructions métalliques (ouvrages d'art, charpentes lourdes, chaudronneries, pylônes ...), cette entreprise très compétitive (C.A. de l'ordre de 250 millions de F. effectif d'environ 420 personnes, en 4 usines), recherche des **INGENIEURS D'ETUDES "OUVRAGES D'ART"**, ou **CHARPENTES** pour son établissement principal situé dans la région de Montpellier. Les interventions, tant au niveau des devis que des études d'exécution, méthodologies, préconisations, relations techniques et commerciales avec les autres services de la société, les clients et les fournisseurs sont naturellement les aspects essentiels de la fonction.

Les postes sont ouverts à des ingénieurs diplômés A & M, ESTP, ESIM, ENI, INSA... (CHEC ou ISBA en + apprécié) débutant ou disposant d'une expérience de même nature.

Si ces postes vous intéressent merci d'adresser votre dossier complet (CV, lettre manuscrite, prétentions et photo), s/réf. V/ING/LM, à notre conseil - Joël HAXAIRE - RPC - 74 rue de la Fédération - 75015 PARIS

Raymond Poulain Consultants

JEUNES CADRES FONCTION PERSONNEL

Eclairage La Compagnie Philips Eclairage, filiale du n° 1 mondial de l'éclairage, détient avec 3,5 milliards de CA plus de 50 % du marché français. Cette réussite, ce sont 7 centres de production à vocation internationale mais surtout 4 200 personnes dont près de 600 cadres qui bénéficient d'une politique de ressources humaines favorisant leur développement personnel et la mobilité des carrières.
Nous proposons à de jeunes diplômés de formation supérieure, débutants ou avec une première expérience, d'assister les chefs du personnel de nos centres industriels de **Chalon-sur-Saône** (550 personnes), spécialisé dans la fabrication de tubes fluorescents, et de **Nevers** (400 personnes), spécialisé dans la fabrication de luminaires intérieurs, dans tous les aspects de leur fonction : gestion du personnel, formation, recrutement...
Vous deviendrez ainsi un professionnel des ressources humaines avec une polyvalence au plus haut degré, pour évoluer dans notre société et au sein du groupe.

Merci d'adresser votre candidature à **Compagnie Philips Eclairage**, Pierre Dutot, Direction des Affaires Sociales, 204 Rond-Point du Pont de Sèvres, 92516 Boulogne-Billancourt Cedex.

"Philips en France, c'est un C.A. de l'ordre de 24 milliards, plus de 25 000 personnes qui évoluent de la recherche au commercial, du marketing à la production dans l'univers passionnant de l'une des premières entreprises mondiales d'électronique".

PHILIPS

PHILIPS C'EST DEJA DEMAIN

MEDIA-SYSTEM

Créer et développer l'activité recrutement de notre filiale espagnole

Notre société de Conseil en Recrutement de cadres et dirigeants, reconnue en France pour la qualité de ses interventions et la compétence de ses équipes, s'implante en Espagne.

De formation supérieure commerciale, vous avez acquis une grande expérience du recrutement en cabinet ou en entreprise. Vous souhaitez maintenant mettre au service des entreprises de façon plus autonome votre capacité à détecter les meilleurs potentiels, apprécier les performances et réaliser l'adéquation homme/entreprise. Vos qualités de dirigeant et de communication, vous permettront de réussir dans un contexte stimulant. Evidemment, vous parlez parfaitement le français et l'espagnol.

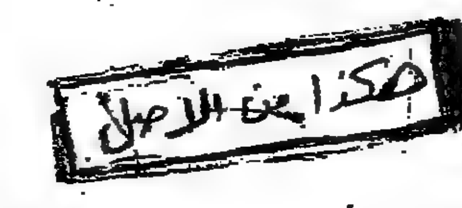
Ce poste, basé à Barcelone, offre de réelles perspectives d'évolution à moyen et long terme...

Si ce projet vous motive, Alain NERVET vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature, 15 rue Cardinet 75017 PARIS, qui sera traité en toute confidentialité.

nervet pont
conseil



CURRICULUM







Le Monde, point de rencontre des grandes ambitions.

RESPONSABLE TECHNIQUE

Chaîne locative de loisirs recherche dans le cadre de son développement

1 RESPONSABLE TECHNIQUE RÉGIONAL

qui aura pour mission la maintenance et l'entretien d'un parc d'environ 2 000 appartements répartis sur plusieurs stations, en prenant en charge l'ensemble des problèmes :

— **techniques** (choix des entreprises et des fournisseurs, suivi de chantiers, réception des travaux et des immeubles neufs...),

— **administratifs** (relations fournisseurs, élaboration et suivi de budgets, gestion des contrats d'entretien, suivi des opérations de levées de réserves, consultation des différents services administratifs),

— **et humains** (recrutement, formation et animation des équipes d'entretien — 25 personnes).

Il devra définir, puis veiller à l'application et à l'amélioration constante des procédures techniques, visant une utilisation idéale des installations, dans l'optique d'une parfaite satisfaction de la clientèle.

Profil du poste .
— Minimum 28 ans ;
— Formation technique (ingénieur, BTS ou équivalent) ;
— Plusieurs années d'expérience de la maintenance (acquise dans le secteur hôtelier, hospitalier ou industriel) ;
— Excellent animateur et gestionnaire rigoureux ;
— Mobile géographiquement.

Adresser lettre manuscrite, CV et photo sous référence 0125/FL, sous n° 8775
Le Monde Publicité,
5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

Ministère
Culture
Communication
Grands Travaux
Bicentenaire

APPEL DE CANDIDATURE

DIRECTEURS DE CENTRES DE FORMATION DE PROFESSEURS D'ÉCOLES DE MUSIQUE

La direction de la musique et de la danse entreprend la mise en place progressive de centres régionaux de formation de professeurs d'écoles de musique.
Les deux premiers centres seront ouverts dès la rentrée 1990-1991.

Ces centres seront chargés de la préparation au diplôme d'Etat de professeur de musique et au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'école de musique, contrôlée par l'Etat, et de la délivrance de ces diplômes.

Les directeurs de ces centres seront choisis parmi des musiciens confirmés, ayant une solide expérience de l'enseignement musical spécialisé et de la formation d'adultes et auront entre autres à organiser la formation théorique et pratique des étudiants, à constituer et diriger des équipes de formateurs.

La rémunération brute de base s'élèvera à 225 000 F. Les dossiers de candidature devront parvenir au plus tard le 30 mars 1990 à la Direction de la musique et de la danse, département de l'enseignement et de la formation, 53, rue Saint-Dominique. Renseignements : 40-15-89-41 - 40-15-89-47.

DIRECTEURS D'INSTITUTS DE FORMATION DE PROFESSEURS DE DANSE ET DIRECTEURS DE CENTRES DE FORMATION PRÉPARANT AU DIPLOME D'ETAT DE PROFESSEUR DE DANSE.

La loi du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse a créé un diplôme d'Etat de professeur de danse obligatoire. La préparation à ce diplôme sera assurée par des centres de formation habilités par l'Etat. Dans cette perspective, la direction de la musique et de la danse mettra en place, en région, un premier centre qui fonctionnera dès la renrée 1990-1991.
Par ailleurs, seront mis en place des instituts chargés de former des cadres appelés à intervenir dans la formation des candidats au diplôme.

Les directeurs des instituts et des centres seront choisis parmi des danseurs ou chorégraphes confirmés, de préférence titulaires du certificat d'aptitude et ayant une solide expérience de l'enseignement de la danse ainsi que de la formation d'adultes. Ils auront notamment à constituer et diriger des équipes de formateurs, organiser la formation théorique et pratique des étudiants...

La rémunération brute annuelle de base s'élèvera à 225 000 F. Les dossiers de candidature devront parvenir au plus tard le 30 mars 1990 à la Direction de la musique et de la danse, 53, rue Saint-Dominique, 75007 Paris. Renseignements : 40-15-89-25.



INFRASTRUCTURES

Pour Etudes d'Ingénierie en France, le département INFRASTRUCTURES URBAINES de BETURE - SETAME recherche

3 INGENIEURS

- Chef de projet; exp. ≥ 5 ans, grande école (Ref. 221)
- Chef de projet, 15 ans d'expérience (Ref. 222)
- Chargé d'Etudes; débutant
  ESTP, INSA ... + anglais + CAO/DAO (Ref. 223)

2 CONDUCTEURS DE TRAVAUX

- Région Parisienne ou Nord Pas de Calais
- Epérience ≥ 5 ans (Ref. 224)

1 SECRETAIRE + 4 DESSINATEURS

(Postes basés à Créteil pour la Région Parisienne)

CV + lettre manuscrite + photo + prétentions à BETURE - SETAME, 9 rue Georges Enesco - 94008 Creteil cedex - Indiquer référence

GRECOM



La passion du Service

Prestataire de services aux Collectivités Locales dans les domaines de la Propreté Urbaine et des Transports de Voyageurs, le groupe CGEA (10000 personnes) appartenant à la GENERALE DES EAUX, recherche des

JEUNES CADRES D'EXPLOITATION

En prenant rapidement des responsabilités dans le domaine du commercial, de la gestion et de l'animation des hommes, vous deviendrez, à terme, patron d'un Centre de Profit.

Avec le soutien d'un groupe de services leader auprès des Collectivités Locales, vous développerez votre action au sein d'unités décentralisées, avec une large autonomie de gestion.

Agé de 28 à 32 ans environ, votre formation supérieure (Ingénieur, Ecole de Commerce, ...) a été complétée par une première expérience en entreprise.

Mobile et disponible, vous êtes autonome, polyvalent et comprenez les nécessités du terrain.

Les postes sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire.

Merci d'adresser une lettre manuscrite, accompagnée de votre CV et d'une photo, sous réf. 4177 M.à : JONCTION - 32, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine, qui transmettra votre dossier en toute confidentialité.

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Banque de marchés et de gestion

recherche pour sa salle des marchés :

UN GESTIONNAIRE OBLIGATIONS FRANÇAISES

Il aura une expérience de 2 à 5 ans minimum dans ce secteur, une parfaite maîtrise de l'ensemble des marchés de taux, et sera sensibilisé aux suivis administratifs et comptables de sa gestion.

UN GESTIONNAIRE ACTIONS

D'abord fondamentaliste, il aura développé au cours d'expériences précédentes l'analyse financière à moyen terme des marché. Il sera également en mesure de participer à l'activité de « trading ».

Dotés d'une grande autonomie, ils se verront confier une partie des comptes gérés et des O.P.C.V.M. de la banque, essentiellement composés de clientèle institutionnelle.

Ils participeront à l'élaboration des stratégies définies par la direction des marchés.

La rémunération sera fonction de l'expérience et de la clientèle apportée. Un très grand potentiel de développement de la banque dans ce secteur et un système d'intéressement original permettant de motiver les meilleurs profils.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous n° 8750
Le Monde Publicité
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

legris

Notre société d'envergure internationale (510 MF - 740 personnes) est spécialisée dans les systèmes de raccordement et de robinetterie *pour l'industrie.*

Pour notre siège basé à RENNES, nous recherchons un

CONTROLEUR DE GESTION DES STOCKS

Rattaché à la Direction Administrative et Logistique, notre futur collaborateur aura pour :

☐ **MISSIONS :**
- La contrôle de gestion des stocks et des approvisionnements du Groupe répartis sur 19 lieux de stockage (15 en Europe et 4 hors Europe).
- L'optimisation de la localisation géographique de nos stocks en Europe.
- L'encadrement du service chargé des approvisionnements du stock central.

☐ **OBJECTIFS :**
- Améliorer le taux de service en maîtrisant les investissements de stocks et les conditions de réapprovisionnement.
- Assurer la communication des informations dans un souci d'interface entre la production et les services commerciaux.
- Intégrer la gestion des stocks dans une politique logistique performante de nature à accroître la compétitivité de notre Groupe sur le marché Européen.

☐ **PROFIL :**
- Formation supérieure (BAC + 3), en partie axée sur les techniques de gestion de stock et de contrôle des coûts.
- 5 ans minimum d'expérience dans une fonction similaire en milieu industriel.
- Une parfaite maîtrise de l'anglais.
- Une bonne connaissance de la micro-informatique.

Au-delà de ces compétences, votre ouverture d'esprit, vos capacités de synthèse et vos qualités de conseiller et de négociateur seront des atouts majeurs pour participer à notre challenge.

Pour ce poste, dans une entreprise où l'innovation est vécue au quotidien, merci d'adresser C.V. + photo à Jean-Claude PEZIER, LEGRIS S.A. 74, rue de Paris 35014 RENNES CEDEX.

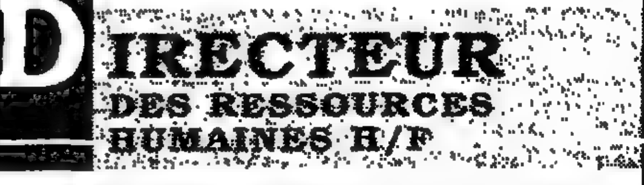
GROUPE LEGRIS INDUSTRIES

4ème Groupe Français de Mécanique
4,1 Milliards de CA - 5300 personnes

GERER DES HOMMES ET DES FEMMES EST UN ENJEU STRATEGIQUE ET PRIORITAIRE

Institut de recherche bio-médicale, n°1 sur son marché

recherche, pour son établissement de Lyon, 650 personnes



Rattaché a la Direction Générale, à 35 - 45 ans, vous êtes diplômé de l'Enseignement Supérieur (Sciences Humaines - Sup de Co - Essec....)
ou Autodidacte, passionné par la gestion et le management des Hommes.

Vous avez valorise votre experience (5 a 10 ans), dans un poste similaire.

Autonome, vos qualités vous permettent d'assurer un rôle preponderant :
- Gestion du personnel, des relations sociales et des relations humaines.
- Mise en place de la formation, promotion, politique sécurité.
- Assurer la communication interne dans l'Institut.

Vous maîtrisez également les techniques administratives et informatiques de la gestion du personnel.

Nous recrutons un candidat sachant :
- **Susciter l'adhésion.**
- **Allier des qualités d'écoute, d'animation.**
- **Dialoguer avec tous les niveaux de personnel.**

Sa rigueur, sa convivialité et son aisance relationnelle sont des atouts indispensables.

Les rémunérations seront négociées au cours des entretiens.

Convocation des candidats retenus :
Le samedi 10 mars 1990 à LYON à 9h 30

Chaque dossier sera traité en toute *confidentialité.*

Envoyer lettre manus. + CV + photo + pretentions s/réf. 90.107.au

Cabinet ROGER FAURE
25, rue Philippe de Lassalle - 69004 LYON

L'école des Mines de Paris

recrute

DES ENSEIGNANTS CONFIRMÉS (MAITRES DE RECHERCHE)

Pour diriger des équipes dans les domaines suivants :

– en sociologie de l'innovation culturelle et technique. Bonnes connaissances nécessaires en sociologie de la culture et des media et en sociologie des techniques. Lieu : Paris.

– en géotechnique et exploitation du sous-sol. Bonnes connaissances nécessaires en mécanique des roches, exploitation du sous-sol, intelligence artificielle et informatique graphique. Lieu : Fontainebleau.

– en sciences et génie des matériaux. Bonnes connaissances nécessaires en métallurgie, traitement de surface, élaboration de revêtements, en particulier par laser et plasma. Lieu : Evry.

Les candidats recrutés participeront à l'enseignement de 2e et 3e cycle.

Un diplôme d'ingénieur est requis. Un doctorat sera apprécié. Les candidatures sont à adresser AVANT LE 14 MARS 1990, à l'adresse suivante :

ECOLE DES MINES DE PARIS
Direction des recherches
60, bd Saint-Michel
75272 PARIS CEDEX 06

en joignant un curriculum vitae et une liste de publications.

LE BASSIN DES CARENES

recherche pour son centre du Val-de-Reuil (laboratoire d'essais hydrodynamiques le plus moderne d'Europe) un

INGENIEUR ELECTRONICIEN MESURES PHYSIQUES

Au sein du groupe "Moyens de mesures", il sera responsable de la définition et de la mise en place des moyens de mesures, d'étalonnages et de visualisation nécessaires à la réalisation d'essais complexes.

Ingénieur Physicien/Electronicien diplômé, il sera désireux de débuter sa carrière dans le domaine des essais et de la recherche appliquée. Des connaissances en hydrodynamique seraient un plus. Anglais nécessaire.

Ecrire sous réf. 68 1634-9M
Discrétion absolue.

Membre de Syntec etap

71, rue d'Auteuil 75016 Paris

PUBLIPANEL

TOUT SAVOIR ET DIALOGUER

Ingénierie - Formation
Chef de Projet

30 ans mini. — **Bordeaux**

La Direction Aquitaine-Poitou-Charentes du CESI (groupe de formation national) souhaite intégrer un cadre ayant quelques années d'expérience de management industriel ou fonctionnel en entreprise.

En position de Chef de Projet, Il a la responsabilité de concevoir, organiser, coordonner et suivre des actions de formation répondant à des besoins spécifiques qu'il aura lui-même analysés. Son rôle s'étendra aussi à la promotion des actions du centre et à la gestion budgétaire de ses projets.

Ce poste convient à un cadre dans la trentaine, diplômé de l'enseignement supérieur - Economie ou Sciences Humaines et souhaitant appliquer ses compétences au management, au développement et à la conduite de programmes pédagogiques.

Pour information complémentaire et organisation d'une réunion, appelez Télécarrière aux heures de bureau.



Réf. 10.07

ABA
65, av. de Wagram 75017 Paris
24, cours E.Fayolle 33000 Bordeaux

APPELEZ LE (16) 1 47 63 11 15

IMPORTANTE ENTREPRISE MÉTALLURGIQUE

RECHERCHE
POUR FAIRE FACE A SON DÉVELOPPEMENT

ASSISTANT(E) COMMERCIAL(E) FRANCE EXPORT

AGE : 25/32 ans environ.

FORMATION : BTS commerce international ou équivalent.

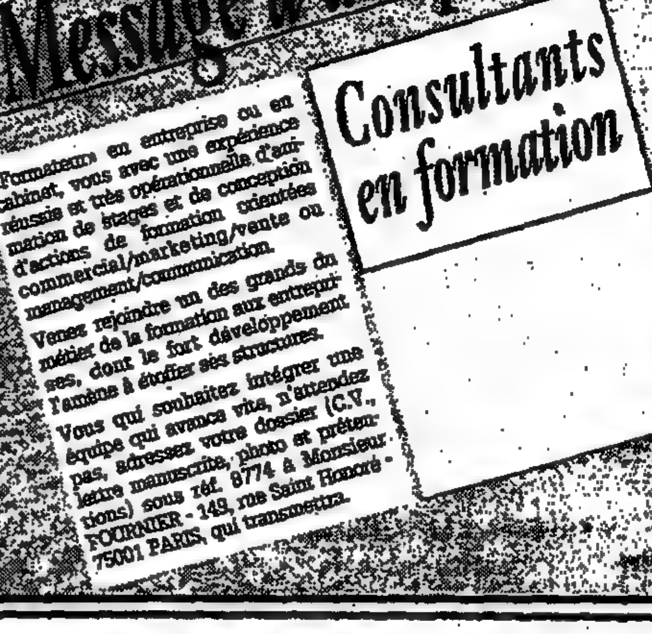
QUALIFICATION :
- Aptitudes pour la vente
- Bonnes capacités d'organisation
- Sens des chiffres
- Disponibilité
- Anglais courant impératif
- 2 à 3 ans d'expérience appréciés.

MISSION :
- Assister un chef de produit
- Remise d'offres, négociation, relations avec les agences
- Statistiques
- 10 % de déplacements en Europe.

Poste évolutif en cas de réussite.

Salaire : 120/135 000 selon expérience et qualifications

Envoyer candidature et lettre manuscrite sous n° 8776 Le Monde Publicité 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.



Société de service avec 500 pers., 80 agences, SAM LOCATION est le N° 1 de la location de matériels. Notre forte expansion nous conduit à étoffer nos services de direction générale en recherchant un

SAM LOCATION — LE N° 1 DE LA LOCATION DE MATERIELS DU BÂTIMENT, TP ET INDUSTRIE

ACHETEUR HAUT NIVEAU

De formation supérieure (BAC + 4) vous connaissez parfaitement le milieu des travaux publics, le commerce international et vous parlez anglais couramment.

Vous aurez l'entière responsabilité des négociations d'achat de matériels avec les fournisseurs au niveau européen.

Merci d'adresser votre C.V. + photo + prét. à SAM LOCATION DRH - 8, Centrale Parc - B.P. 55 - 92293 CHATENAY MALABRY

MEDIAPA

SOMIVAL recherche pour son Agence de *METZ*

CHARGE D'ETUDES SENIOR
150 - 170 KF +

Diplômé de l'Enseignement Supérieur, avec une expérience confirmée en aménagements touristiques et de loisirs, vous avez une bonne connaissance des collectivités locales.

Avec l'appui technique des équipes pluri-disciplinaires du siège, vous serez chargé de développer notre activité sur l'Est de la France ainsi que de concevoir, négocier et réaliser des contrats d'études d'aménagement ou de développement touristique.

Ce poste est évolutif.

Merci d'envoyer lettre manuscrite + CV + photo + prétentions à Monsieur REGNIER



SOMIVAL
Boîte postale 28
63001 CLERMONT-FERRAND cedex.

L'Office départemental de la Culture des Bouches-du-Rhône

(Conseil général des Bouches-du-Rhône) en collaboration avec l'ARCAM (ministère de la Culture et de la Communication)

recrute

UN CHARGÉ DE MISSION à la musique et à la danse

Le candidat devra justifier :
- d'un diplôme d'enseignement supérieur ;
- d'une culture musicale sérieuse ;
- d'une expérience professionnelle à un niveau identique de responsabilité : connaissance administrative et juridique, réelle expérience de l'animation ;
- du permis de conduire VL et d'être dégagé des obligations militaires.

Les candidats intéressés devront adresser leur candidature à :
Monsieur le Président
L'Office départemental de la Culture
21 bis, cours Mirabeau, 13100 Aix-en-Provence
au plus tard le 15 février 1990 (cachet de la poste faisant foi)
en incluant : une lettre manuscrite de motivation, un CV détaillé, une photo.
A l'issue de la présélection, les candidats seront convoqués pour être entendus par un jury.



UGC, Droits Audiovisuels (CA 200 MF, effectif 35 personnes). Nos marchés : la vidéo, les TV françaises et l'étranger. Notre objectif prioritaire : accroître notre part de marché vidéo en France en nous adjoignant un

Chef de produit vidéo
250 - 280 000 F

Votre challenge : développer notre CA vidéo (20 MF en 1989).

Rendant compte à la Direction Générale, vous avez à définir la politique commerciale de votre ligne de produits après analyse de l'évolution du marché et de la concurrence. Vous définissez les prix, assurez les campagnes de lancement et le planning des titres et collections. Enfin, vous êtes en liaison permanente avec les distributeurs pour définir les conditions financières, évaluer et motiver leur force de vente.

Vous avez au moins 28 ans, êtes diplômé d'une grande école de commerce (HEC, ESSEC, ...) et justifiez d'une première expérience réussie de la fonction dans le secteur de produits **"grande distribution".**

Votre rigueur, votre sens **Marketing "terrain"**, votre goût du challenge, vous incitent à nous rejoindre et à évoluer au sein du Groupe. Gilbert Raynaud vous remercie de lui adresser votre candidature, qu'il traite confidentiellement, sous référence 90TI LM, au 7 rue de Monceau, 75008 Paris, tél. 42.89.10.25.

GR&P Gilbert Raynaud & Partners
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

MEDIA-SYSTEM

Société implantée dans le Sud-Ouest filiale du groupe Elf Aquitaine

recherche

un ingénieur technico-commercial

ayant de sérieuses connaissances en thermique pour conseiller la clientèle (ENSI - INSA ou équivalent).

un ingénieur d'affaires

ayant de sérieuses connaissances en mécanique pour conception et réalisation d'installations gazières et pétrolières (ENSAM - INSA - ENSI ou équivalent).

Adresser votre candidature sous n° 8777 Le Monde Publicité 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris

MARKETING INTERNATIONAL AGRO-ALIMENTAIRE

nous recherchons

Le Chef de notre service VINS ET SPIRITUEUX

Mission :
- Il sera chargé de la communication en faveur des vins et spiritueux en France et à l'étranger, avec l'assistance de deux responsables marketing et un œnologue.

Profil :
- Homme de marketing, il aura une solide expérience de Chef de Groupe, dans le secteur agro-alimentaire (annonceur ou agence).
- Familier de la filière viti-vinicole, il en connaîtra les différents aspects.
- Animateur, rassembleur, négociateur, il sera doué pour les relations humaines tout en affirmant une autorité naturelle.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions s/n° 8769 Le Monde Publicité 5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS

Filiale d'un groupe européen, nous nous sommes forgés une identité qui nous différencie de nos... 1300 confrères.

Si notre métier est bien la recherche de cadres et de managers, nous sommes également les premiers à avoir développé un produit destiné à expertiser les risques de démission des cadres clés.

Vous êtes actuellement

Assistante de Recherche

Contactez-nous au . 42.93.62.77.
Nous pourrions vous surprendre.

RCC
88, Bd MALESHERBES 75008 PARIS

Valence

Recherche

DIRECTEUR DE PARC EXPOS.

Mission : promouvoir, développer et gérer les activités du Parc.

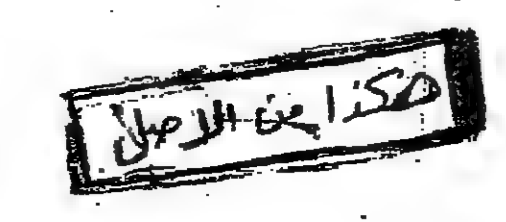
Profil : 30/40 ans.

Expérience confirmée : dans le management d'une petite unité commerciale ou industrielle, ou dans la gestion d'un parc expos.

Formation : technique de commercialisation.

Rémunération fixe importante + intéressement sur résultats

Merci d'envoyer votre CV + lettre manuscrite et prétentions à notre Conseil sous réf. : GO/022, S.G. Managers Service, 169, avenue de Chabeuil, 26000 VALENCE.



Le Monde CADRES

Le Monde, point de rencontre des grandes ambitions.



1er producteur Européen de Volailles, 3 500 salariés, CA de 4,2 milliards de francs réalisé à 85% sur une cinquantaine de pays, 20 établissements industriels en Europe.
Notre activité couvre l'ensemble de la filière avicole : accouvage, nutrition animale, élevage de volailles, abattage et transformation, transport terrestre et maritime, commercialisation.
Nous recherchons :

2 JEUNES CADRES EXPORT

Débutants ou disposant d'une 1ère expérience (HEC, ESSEC, SUP DE CO), vous souhaitez vous orienter vers une fonction axée sur la vente, la relation et la négociation directes avec les clients, bref l'action commerciale à l'exportation.

Vous parlez naturellement l'anglais et une 2ème langue (espagnol ou allemand par exemple).

Nous pouvons vous proposer un poste à la mesure de votre appétit d'action. Il est basé à notre siège social (Châteaulin - 29) et implique de nombreux déplacements.

Envoyez CV + lettre + photo sous réf. 90/01 à :
Groupe DOUX - Monsieur le Secrétaire Général
BP 22 - 29150 CHATEAULIN.

SCORE

GRAND CAMPING
sous forme associative, 3 étoiles dans le sud-est
recherche

DIRECTEUR H/F 30-35 ans

Il sera responsable de l'ensemble des activités : gestion financière, du personnel, maintenance, animation, promotions, etc...

Formation souhaitée : Bac + 2, Anglais ou Allemand couramment.

Ce poste sera confié à une personne ayant l'expérience de la gestion des campings, le goût des responsabilités et de la rigueur. Elle devra avoir un esprit ouvert et aimer le contact avec la clientèle.

Adresser votre dossier (lettre manuscrite, CV et photo) sous n° 7115 : au MONDE PUBLICITE, 5 rue Monttessuy -75007 PARIS

SYNTHELABO
Important Groupe Pharmaceutique Français recherche

JEUNES DIPLOMES (BAC + 2 minimum) HF

Formation commerciale ou scientifique.

En tant que délégués médicaux, ils apportent au Corps Médical une information scientifique de qualité sur les produits du Groupe. Les candidat(e)s seront reçu(e)s en Février 1990. Une formation rémunérée sera assurée au Siège de l'Entreprise dans le courant du mois de Mars 1990. Mobilité appréciée. Salaire compris entre 111 et 130 KF selon niveau de formation.

Postes disponibles dans les régions ou parties de régions suivantes :

PARIS
SECTEUR DOUBLE : (7e - 8e - 15e - 16e) + (1e - 2e - 9e - 17e - 18e)

ILE DE FRANCE
SECTEURS SIMPLES : (91p) // (77p - 93p)
SECTEURS DOUBLES : (78p - 95p) + (95p) // (78p - 91p) + (78p)
(77p - 93p) + (93p)

NORD
SECTEUR DOUBLE : (59p) + (59p - 62p)

EST
SECTEURS SIMPLES : (70 - 88p) // (51p)
SECTEURS DOUBLES : (67p) + (57p - 67p)
(68p - 90) + (57p - 67p - 68p - 88p)

RHONE-ALPES
SECTEURS SIMPLES : (38p - 73p) // (01p - 74p)
SECTEUR DOUBLE : (71P) + (01p - 69p)

SUD EST
SECTEURS SIMPLES : (83p) // (06p - 83p)
SECTEUR DOUBLE : (05 - 26p) + 04 - 84p)

AQUITAINE
SECTEURS SIMPLES : (32 - 33p - 47p) // 24p - 46 - 82)
SECTEUR DOUBLE : (33p) + (33p)

BRETAGNE
SECTEURS SIMPLES : (22P - 29P) // (29P - 56P)

MIDI-PYRENEES
SECTEURS SIMPLES : (09 - 11p) // (66p) // (07 - 43 - 48) // (30p)
SECTEUR DOUBLE : (31p - 65) + (31p)

NORMANDIE
SECTEURS DOUBLES : (14p) + (50p) // (60p) + (27p - 28p)
(53 - 61p) + (28p - 72p)

CENTRE
SECTEURS SIMPLES : (45p) // (58 - 89p) // (18p - 41p)

Adresser lettre manuscrite, curriculum-vitae, photo, sous la référence 90/10 MO en indiquant le secteur choisi, à l'attention de D. VOLTZ - **SYNTHELABO** - BP 72 - 22, avenue Galilée - 92350 LE PLESSIS ROBINSON.

ORC

BETURE SETAME — URBANISME

Pour Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme en Métropole, DOM-TOM et Etranger, le département d'ETUDES URBAINES recherche

1 ARCHITECTE - URBANISTE (Réf. 244)
- chef de projet
- exp. de ≥ 4 ans en Bureau d'Et. d'Aménagement
- architecte + 3e cycle d'urbanisme

1 INGENIEUR URBANISTE (Réf. 245)
- chargé d'études
- débutant à 2 ans d'expérience
- ingénieur grande école + 3e cycle d'urbanisme

1 ECONOMISTE - URBAIN (Réf. 246)
- chargé d'études
- débutant à 4 ans d'expérience
- universitaire 3e cycle

(Postes basés à St. Quentin en Yvelines)

CV + lettre manuscrite + photo + prétentions à Mr. LORDEREAU
BETURE - SETAME, 2 rue Stephenson - 78181 St. Quentin - Indiquer réf.

GRECOM

Mettre en place une gestion des relations humaines et sociales

Aix-en-Provence — **250/300 KF**

C'est ce que vous propose une importante société (+ de 600 personnes en France); spécialisée dans la conduite de projets industriels en maintenance et travaux neufs, principalement dans les domaines de la métallurgie, chaudronnerie, tuyauterie, mécanique... Interface entre la direction générale et l'ensemble des sites opérationnels qui constitue un milieu social exigeant, vous aurez pour mission de créer et de gérer une fonction Personnel adaptée aux besoins individuels et collectifs de l'entreprise. Vous devrez élaborer, mettre en oeuvre et utiliser un système de gestion rigoureux et performant sur le plan administratif et juridique, optimiser les ressources humaines (recrutement, formation, gestion prévisionnelle des carrières). Vous serez également chargé des relations sociales (dialogue avec les différents partenaires) et du développement social (communication et expression des salariés) pour maintenir et améliorer un climat de travail participatif. Homme de terrain concret et réalisateur, diplômé d'une grande école d'ingénieur ou de gestion, vous maîtrisez tous les aspects de la fonction et avez une bonne connaissance de la gestion du personnel expatrié. Votre expérience réussie, dans un secteur d'activité similaire, vous permet d'être rapidement opérationnel. Si vous souhaitez mettre vos qualités de communicateur et de gestionnaire au service d'une entreprise en pleine expansion, envoyez votre dossier complet sous réf : FR 01, à Françoise Meyer - 25, rue Falque - 13006 Marseille.

Meyer & partenaires



350 personnes - 600 millions CA
Nous appartenons à un **grand Groupe d'Assurances français** et recherchons pour renforcer notre **Département Marketing-Etudes**

ASSISTANT CHEF DE PRODUIT H/F

Vous devrez dynamiser le marché des Professionnels (PME-PMI, indépendants, artisans, commerçants, exploitants agricoles) et à ce titre :
- vous participerez à l'**élaboration de la stratégie Marketing** : produits, cible, distribution,
- vous élaborerez et mettrez en place le **plan d'action annuel** : lancements, promotions, animation du réseau,
- vous travaillerez en **étroite collaboration** avec : le Département Commercial et les Services de Gestion.

De formation supérieure (École de Commerce ou Bac + 4), vous disposez, éventuellement, d'une 1ère expérience similaire et possédez des qualités d'autonomie, de rigueur ainsi qu'un sens développé de la communication.

Environnement micro-informatique (Macintosh).
Poste basé à Paris Sud - 5 mn Porte d'Orléans.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo, prétentions), sous référence ACP, à F.M.A.I.F./Recrutement - 75687 PARIS Cedex 14.

Organisation et Publicité

Retrouvez tous les mardis
dans la section C

ECONOMIE

Le Monde CADRES

La rubrique généraliste des offres d'emploi destinées aux cadres débutants ou confirmés

---

Larousse

" Un nouveau souffle dans l'édition".

CHARGE D'ETUDES MARKETING (H/F)

Au sein du Département marketing et communication et sous la direction du responsable du Service des Etudes, votre mission essentielle sera de créer et développer des outils statistiques d'analyse et de prise de décisions marketing.

Par ailleurs, vous assurerez le suivi d'études qualitatives et quantitatives sur les nouveaux projets éditoriaux et commerciaux (potentiel de marché, suivi de distribution).

De formation supérieure (HEC, ESSEC ou équivalent), vous avez déjà une première expérience d'au moins trois ans dans un institut d'études ou dans une fonction statistique.

La maîtrise de l'outil micro-informatique est bien sûr impérative pour cette fonction ainsi qu'une bonne capacité de communication orale et écrite.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre + CV + photo et prétentions) à Ch. LHUILLIER, sous réf. CEM, Direction des Relations Humaines, Librairie Larousse - 17, rue du Montparnasse - 75298 Paris Cedex 06.

GROUPE DE LA CITÉ — Larousse

CONTESSE

A la Banque Populaire Provençale et Corse

communication et concertation font partie de la culture de l'entreprise.

Aujourd'hui, elles se développent de façon telle qu'elles nécessitent le recrutement d'un :

RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION INTERNE

Basé au siège social à **MARSEILLE**, il sera rattaché au Directeur des Ressources Humaines.
Il sera principalement chargé de la coordination de la communication à l'intérieur de l'entreprise..
Cette mission recouvre la création et la gestion de vecteurs de communication écrits et oraux, ainsi que l'organisation de toutes actions favorisant la circulation de l'information.
Ce poste de ***gradé à cadre*** nécessite :
- un niveau d'études supérieures Bac + 5.
- une première expérience garantissant de bonnes connaissances en matière de législation sociale et gestion du personnel.
- de réelles qualités de contact, d'aisance relationnelle, l'animation de groupe.
- le sens de la négociation.

Si vous souhaitez rejoindre une équipe dynamique, merci d'adresser votre demande manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle
à : BPPC - DRH, 16 à 22, Rue Léon-Paulet.
13008 Marseille.
Réponse et discrétion assurées.

BANQUE POPULAIRE
UNE ÉNERGIE NOUVELLE EN FRANCE

MEDIA-SYSTEM

Société de communication électronique appartenant au groupe FRANCE-TELECOM et BUNDESPOST

recherche



DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

30/35 ans environ - Formation E.S.C.
Expérience 5/7 ans secteur tertiaire

Envoyer C.V. + prétentions à : IN'GO SA
50, route de Carrières - 78400 CHATOU
Tél. : 34-80-60-62

VILLE DE MÉRIGNAC
(Gironde)

RECRUTE

ATTACHÉ(E) DE PRESSE

Adresser candidature manuscrite + CV + photo avant le 8 mars à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
33706 MERIGNAC CEDEX.

Le Monde
CADRES
Le système télématique expert de l'emploi des cadres 3615 LM





Architectes,

réalisez vos ambitions d'entrepreneurs

Notre passion : les hommes. Notre vocation : faire progresser sans cesse notre métier. Nous sommes l'un des tout premiers groupes de BTP en France et dans le monde. Notre réussite s'appuie sur la qualité de nos collaborateurs et sur notre volonté farouche de développer le potentiel de chacun.

Aujourd'hui nous recherchons des hommes et des femmes de talent, de formation architecte, débutants ou première expérience, qui ont envie de partager la passion de l'esprit d'entreprise du BTP.

Nous vous formerons à nos techniques et mettrons les meilleurs atouts de votre côté pour réussir. Vous apprendrez à gérer tant sur les plans humain, technique que commercial. Votre créativité, votre polyvalence associées à notre expérience feront de vous, très rapidement, un véritable patron du BTP.

Autonomie, évolution seront vos leitmotivs ; si vous partagez notre enthousiasme, adressez votre candidature sous référence 6584/LM à

MEDIAPA 50/54, rue de Silly - 92513 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX, qui transmettra.



Importante Filiale BTP du GROUPE SGE

Recherche pour sa DIRECTION JURIDIQUE INTERNATIONALE

JURISTE

en Droit des Affaires et Contrats Internationaux

De formation DESS ou DEA Droit Privé, ayant entre 5 et 10 ans d'expérience dans l'Activité.
Déplacements à l'Etranger de courte durée à prévoir.
Anglais courant nécessaire, Espagnol souhaité.

Adresser lettre et CV sous réf. DJI 90/02 à SOGEA - Paul Pierson - DRH/RECRUTEMENT - 280 avenue Napoléon Bonaparte BP 320 - 92506 RUEIL-MALMAISON Cedex qui en assurera un traitement confidentiel.



Nous c'est la forme!

Si tel est votre cas, venez nous rejoindre.
Nous sommes spécialisés dans l'ingénierie et la réalisation d'ensembles industriels complexes.
Notre bureau d'études parisien conçoit les installations et notre usine près de Compiègne, réalise les machines qui en constituent le cœur.
Pour accompagner notre expansion, nous recherchons pour cette usine

UN INGENIEUR METHODES QUALITE

Vous avez une formation A.M. ou équivalent et une expérience en construction mécanique.
Responsable du Service METHODES vous aurez à définir l'évolution de l'outil de production et la politique qualité et à les mettre en application.
De réelles perspectives d'avenir existent pour un candidat de valeur.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. 79735 à PROJETS 12, rue des Pyramides 75001 Paris, qui transmettra.

CF BK

Cabinet d'audit
spécialisé dans les opérations de
fusion, évaluation, audit d'acquisition, expertise judiciaire
recherche dans le cadre de son développement

CHEFS DE MISSION
ASSISTANTS CONFIRMÉS
à fort potentiel

Ecrire à : PROREVISE
135, boulevard Haussmann - 75008 PARIS

SOCIÉTÉ DE BOURSE
d'un important groupe international
cherche professionnel pour développer
LA CLIENTÈLE INSTITUTIONNELLE et INDUSTRIELLE

COMMERCIAL FINANCIER DE HAUT NIVEAU

Vous avez une dizaine d'années d'expérience dans les domaines : banque, assurance ou industrie.
Le potentiel de rémunération de ce poste est très élevé. Il s'adresse à quelqu'un qui a l'habitude de travailler de façon autonome et qui peut constituer rapidement une clientèle. Il faut être très motivé pour réussir.

Ecrivez-nous avec C.V. et photo à :
MACKEPRANG CONSULTANTS
71, av. Jean-Jaurès, 75019 Paris
(Nous ne donnons pas de renseignements par téléphone)

**IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE
RECHERCHE
POUR LA RÉGION PARISIENNE**

CHEFS DE PROJET

Le poste convient à des ingénieurs diplômés (ETP, Centrale Lyon...) ayant une expérience d'au moins trois ans en maîtrise d'œuvre, B.E.T. ou entreprise.
Le poste consiste à assumer la responsabilité d'études techniques de projets immobiliers importants (logements, équipements, bureaux...). Il implique une bonne maîtrise technique et la capacité à animer une équipe pluridisciplinaire.

Adresser lettre + CV sous le n° 3601 à
AGENCE CENTRALE DE PUBLICITÉ BP 229
93523 ST-DENIS CEDEX qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'EDITION
spécialisée dans les ouvrages encyclopédiques

cherche pour un emploi à temps plein

RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT EDITORIAL ECONOMIE ET DROIT

Formation universitaire de haut niveau et expérience éditoriale exigées

**Adresser lettre + C.V. et prétentions sous le n° 8774
Le Monde Publicité - 5, rue de Monttessuy
75007 Paris**

---

la sem à PLAISIR

cherche

PRESTATAIRE DE SERVICE EN URBANISME

compétent, motivé et disponible pour produire des dossiers de :
a) étude de faisabilité d'opération d'aménagement
b) étude et production de dossier de lotissement et/ou de ZAC.

Cet organisme maîtrisera les diverses facettes (urbanistique, programmatique, foncière, technique, financière, sociale...) de l'intervention urbaine en banlieue.

**Envoyer références et note de réflexion générale sur l'intervention à :
Monsieur le Directeur général
63, place du Commerce
78370 PLAISIR**

à partir du LUNDI 5 MARS (daté 6)

LES NOUVELLES RUBRIQUES

d'offres d'emplois du **Monde**

Lundi daté mardi : Section C économie
- LE MONDE *des DIRIGEANTS* (Postes de + 400 KF)
- LE MONDE *des JURISTES*
- LE MONDE *de la GESTION*

Mardi daté mercredi :
1) Section C économie
- LE MONDE *des CADRES*
- LE MONDE *de la FONCTION COMMERCIALE*

2) Pile séparée emploi
- LE MONDE *de l'INFORMATIQUE*
- LE MONDE *des SECTEURS DE POINTE*

Mercredi daté jeudi : Section C économie
- CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES (couplage avec sept titres européens)
- LE MONDE *INTERNATIONAL* (postes basés à l'étranger)
- LE MONDE *des CADRES*

Tous les mercredis en kiosque :
Emplois Cadres
et sur 3615 LM un mois d'offres d'emplois parues dans Le Monde.

Conseil en Ingénierie Sport, Loisir, Tourisme
recherche

2 CHARGÉS(ES) DE MISSION

Connaissance collectivités locales et activités sportives appréciée, expérience du métier de consultant.
Les candidats devront avoir 3/4 ans d'expérience, être imaginatifs, posséder des facilités de rédaction, d'élocution et de contact.
L'un sera diplômé d'une école d'ingénieurs, l'autre de l'enseignement supérieur.

Adresser lettre, C.V., photo à C.E.G.
7, rue Yves-Cariou, 92430 Marnes-la-Coquette

Pour son nouveau bureau parisien, un groupe d'agences anglaises et américaines, spécialisé dans les coproductions internationales de films et fictions TV crée le poste de

JEUNE COORDINATEUR

Il/elle s'investira dans tous les aspects de la fonction, depuis la coordination du bureau jusqu'à la conception et l'exécution du montage de projets audiovisuels. Initiative, enthousiasme et ouverture d'esprit sont essentiels.
L'anglais parfaitement courant est indispensable.
Une autre langue européenne sera bienvenue.
Expérience audiovisuelle souhaitée.
Poste à pourvoir en mars/avril 1990.

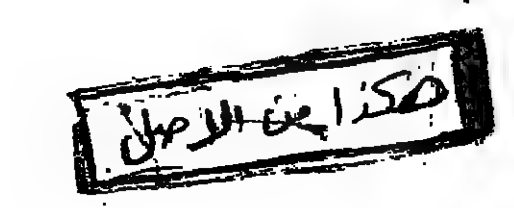
**Merci d'envoyer votre candidature avant le 15 février 1990
sous le n° 6037 : LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.**

L'EXPRESS
recherche
pour son Service Documentation

UN(E) DOCUMENTALISTE SCIENTIFIQUE

- licence ou maîtrise scientifique,
- diplôme en documentation (DESS, INTD, maîtrise),
- bilingue anglais,
- familiarisé avec l'informatique et les banques de données,
- disponible immédiatement.

Adresser C.V. + lettre manuscrite à D. COTTE
61, av. Hoche, 75411 Paris Cedex 08



Le Monde CADRES

Parce qu'on peut à la fois être caisse de retraite et de prévoyance et entreprise dynamique et performante affichant un projet ambitieux,

Nous recherchons

Un responsable des services techniques qui soit un MANAGER

Capable de dynamiser et de mobiliser l'importante ressource humaine relevant de son Département.

Apte à inscrire son action dans la stratégie globale de l'entreprise tout en assurant la maîtrise de la gestion du court terme.

Assumant les responsabilités, et en particulier le respect des règles du jeu, qu'implique la participation au Comité Exécutif de l'entreprise.

Accordant toute la priorité à l'atteinte des objectifs quotidiens des productions que requiert, aux plans quantitatif et qualitatif, la gestion des services en relation avec la clientèle : entreprises, cotisants et retraités, pour toutes les opérations d'adhésion, affiliation, cotisations, retraite, prévoyance.

Une expérience d'encadrement est naturellement indispensable. Une formation juridique, des connaissances en matière d'assurances ou de retraite, sans être nécessaires, seraient des compléments positifs.

Adresser lettre de candidature à : **G.G.C.**
159, rue de Rome, 75017 Paris.

Ni CV ni photo. Une notice sur le poste et un questionnaire seront envoyés à tous les candidats.

Importante société internationale spécialiste de la formation professionnelle utilisant des techniques pédagogiques avancées recherche pour la France

PLUSIEURS ÉCONOMISTES CHARGÉS DE FORMATION

– Vous avez une formation supérieure en économie ou en gestion.
– Vous avez une grande capacité de communication.
– Vous êtes mobiles et disponibles.
– Vous connaissez le monde de l'entreprise et la comptabilité.

NOUS VOUS OFFRONS :
– Une formation complète rémunérée.
– Un travail passionnant doté d'une grande autonomie.
– De larges responsabilités.
– De réelles perspectives d'évolution au sein d'une société en pleine expansion.

ENVOYEZ-NOUS VOTRE CV + LETTRE MANUSCRITE + PHOTO A :
AIDE INTER ENTREPRISE
49, RUE DE LIANCOURT, 75014 PARIS.

DÉVELOPPEMENT et INGÉNIERIE

recherche

INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES UNIVERSITAIRES

SUP-AÉRO
ENST, ESE, ENSIMAG, INSA, ENSI, DEA, MIAGE

pour assurer des développements en :
LOGICIELS DE BASE
LOGICIELS D'APPLICATION
TEMPS RÉELS
TÉLÉCOM, RÉSEAUX
SYSTÈME GESTION

Ecrivez-nous :
SD&I, 78/80, avenue Gallieni
Tour Gallieni 1
93174 BAGNOLET CEDEX
Tél. : 43-60-13-54

Société spécialisée dans le courtage des risques politiques et financiers recherche un

COLLABORATEUR

parfaitement bilingue anglais-français, connaissant le financement à l'exportation et les assurances qui s'y attachent, ayant déjà une première expérience.

Lieu de travail : Paris-8e

Envoyer impérativement lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. 4204 M à PARCOURS 108, rue Saint-Honoré, 75001 PARIS qui transmettra.

ECOLE

privée à vocation internationale située à PARIS préparant aux BTS bureautique et BTS commerce international recherche

RESPONSABLE de la COORDINATION et du DÉVELOPPEMENT

de l'école. Expérience similaire souhaitée.
Adresser CV et lettre d'accompagnement + prétentions sous réf. 4176 à JONCTION : 32, av. Charles-de-Gaulle, 92522 NEUILLY CEDEX qui transmettra.

Pour foyers de travailleurs immigrés région parisienne recherchons :

CHEFS DE CENTRE

Gestionnaires organisés, rigoureux, adaptables, soucieux de qualité hôtelière et capables de communication efficace avec clientèle d'ethnies diverses. Logement de fonction gratuit, spacieux et confortable.

Appointements 13,5 mois, prime de résultats personnels, intéressement aux résultats globaux d'exploitation de l'entreprise.

Envoyer CV + lettre manuscrite + photo à :
ADEF, direction des ressources humaines, 16, rue du Plâtre, 75004 PARIS.

CABINET DE TRADUCTIONS

CHERCHE

TRADUCTEUR

technique très expérimenté anglais et allemand vers le français pour emploi temps complet.

Ecrire sous le nº 8770
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy
75007 Paris.

LES ÉDITIONS DU ROCHER recherche CORRECTEURS à domicile BAC + 2 minimum, 3 ans expér. URGENT. Env. CV à A.C.L., 8, rue de l'Odéon, Paris-6e.

Société de crédit cherche

CORRESPONDANTS (TES)

pour Paris et province
Conviendrait à retraités de banque ou assurance.
Ecrire avec CV à :
SMO, 219, rue St-Honoré, 75001 Paris.

PRINCIPIA

société d'ingénierie scientifique recherche pour ses établissements de

SOPHIA ANTIPOLIS (06)
LE PLESSIS-ROBINSON (92)
LA SEYNE-SUR-MER (83)
VERNON (27)
TOULOUSE (31)

INGÉNIEURS MÉCANIQUE

Mécanique des structures
Acoustique
Mécanique des fluides
hydrodynamique
ayant expérience de la modélisation informatique

INFORMATIQUE

Génie logiciel
Support + système
VAX-VMS
Envoyer dossier à :
PRINCIPIA
BP 122
06561 VALBONNE CEDEX

LE THÉATRE DE SARTROUVILLE

RECHERCHE SON

ADMINISTRATEUR

Envoyer lettre de candidature et CV à :
Claude SEVENIER
Théâtre de Sartrouville
BP 93
78505 Sartrouville Cedex.

RECHERCHE PROFESSEURS D'ANGLAIS BILINGUES pour ADULTES, temps partiel, Paris et rég. Paris.
Envoyer CV et photo à :
Agnès BEZIN
1, rue Schumberger
92430 Marnes-la-Coquette.

CABINET DE CONSEILS JURIDIQUES pour son Cabinet de Compiègne (Oise) cherche

COLLABORATEUR

DESS au doctorat en droit privé possédant au moins 3 ans d'expérience en cabinet juridique.

Adresser CV et prétentions sous nº 8771
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy
75007 Paris.

L'association François Truffaut recherche pour sa salle de cinéma

UN (E) DIRECTEUR (TRICE)

exp. exigée, libre rapidement.
Envoyer CV + candidature
Assoc. François Truffaut
2, rue de l'Ecole
91380 CHILLY-MAZARIN.

Pour importante société

AVIATION

banlieue Sud recherche

PLUSIEURS DUT GÉNIE THERMIQUE et GÉNIE MÉCANIQUE

libérés oblig. militaires
Disponibles immédiatement
Adressez votre CV et prét. à :
T21, 242, bd Jean-Jaurès
92100 BOULOGNE ou tél. :
F. LAULAN au 47-61-00-65.

VILLE DE COLOMBES
92701
recrute
UN CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT
● Formation niveau bac + 4 minimum souhaitée (diplôme de l'Institut de Strasbourg par exemple)
● Expérience opérationnelle indispensable.
● Poste statutaire ou contractuel
● Libre de suite.
Adresser candidature, CV, copie des diplômes à Monsieur le Maire.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ LEADER PROMOTION IMMOBILIÈRE

RECHERCHE

RESPONSABLE DE PROGRAMME PARIS ILE-DE-FRANCE

Diplômé de l'enseignement supérieur. 2 à 3 ans d'expérience dans la gestion d'opérations immobilières.

Adresser lettre manuscrite, CV + photo à COPRA – François DAUDE, 13/15, rue des Sablons, 75116 PARIS.

Sté d'instrumentation biomédicale en pleine expansion recherche

TECHNICIEN SUPÉRIEUR ÉLECTRONIQUE

BTS OU DUT

Bon expérimentateur rigoureux, il participe à la réalisation, au câblage, au montage, aux essais des prototypes. L'outil PC doit lui être familier.
Ses connaissances en microprocesseurs seront appréciées.
Anglais lu nécessaire.
Lieu de travail :
GENNEVILLIERS (92).
Env. CV + photo + prét. en précisant la réf. 59494.
BLEU, 17, rue Label,
94307 Vincennes Cedex
qui transmettra.

LE SYNDICAT D'AGGLOMÉRATION NOUVELLE DE CERGY-PONTOISE
150 000 habitants

RECRUTE

au sein de la direction des ressources humaines

1 RESPONSABLE FORMATION (niveau ATTACHÉ)

pour le développement et suivi du plan de formation.
Expérience similaire souhaitée.

Adresser CV à :
M. le Président du S.A.N.
Parvis de la Préfecture
B.P. 309
95027 CERGY-PONTOISE

Centre de formation à la communication audiovisuelle

recherche

ENSEIGNANTS EN TECHNIQUES

(image, son, décors...), scénario, écriture filmique, communication, journalisme, publicité.

Ecrire avec CV synthétique et photo sous nº 8778,
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy
75007 Paris.

---

capitaux propositions commerciales

CRÉEZ AVEC NOUS une usine BIEN FER de centre de traitement de repassage sur départements : 77, 78, 95, 31, 33.
DISPOSEZ 500 KF
Ecrire BIEN FER
22, cours des Roches,
77186 Marne-la-Vallée, Noisiel

---

formation professionnelle

Collège de Juilly (sous contrat d'association) recherche :
1 PROFESSEUR de lettres modernes
Envoyer CV et photo à :
Collège de Juilly
77230 JUILLY



Université RENÉ-DESCARTES
Année 1990-1991

Cycle « Formation pédagogique de formateurs d'adultes » préparatoire au D.U.F.A.
(Diplôme Universitaire de Formateur d'Adultes)

Directeur scientifique : P. BESNARD

1 000 h d'enseignement de novembre à juin

Renseignements et inscriptions de janvier à mai
Secrétariat du Centre de Formation Continue

Tél. : 46-33-75-50

Que faites-vous de vos talents ?

Les Hommes, source de réussite ?
Oui, à condition d'en capter les talents, d'en canaliser les énergies.

LE CYCLE DE PERFECTIONNEMENT A LA GESTION D'ENTREPRISE répond à cette exigence.

• Cycle qualifiant se déroulant en alternance sur 2 années, conçu pour des cadres et futurs cadres justifiant de 5 ans d'expérience en entreprise.

• Démarrage en septembre 90. Sélection en mai-juin 90.

23, av. Guy de Collongue
BP 174
69132 Ecully Cedex
LYON
Tél. 72 20 25 20



CPGIN/LYI



Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES

SE CHOISISSENT CHEZ GILLET ACHAT OR. Actuellement 20 % de réduction. Gillet, 19, rue d'Arcole, 75004 Paris. 43-54-00-83.

Formations

Stages gratuits de COMMUNICATION D'ENTREPRISE, pour chômeurs longue durée sur 75 (bac + 1 mini.). ICMA 42-39-65-65.

Collections

Part. vend TÉLÉCARTES de collection. Liste sur demande. M. GUESLAFF, 14, rue Gassendi, 75014 Paris

Vins

CHAMPAGNE

Excellent 65 F T.T.C. Franco à partir de 20 btles. BONDON J.-L., 51480 Reuil. Propriétaire récoltant. Tél. : 26-58-32-10
CCP Châlons 1846-69 B

Vacances

Tourisme

Loisirs

Part. loue appt neuf, entièr. équipé 3 p. pr. 70 m², au calme, indép. au rez-de-jard., dans villa sur 1 500 m² de terrain amén. A l'entrée d'Ajaccio, à 1,5 km de la mer, proxi. ts com. Loue à la sem. quinz. mois. Toute l'année.
Tél. : 16-95-23-19-69.

LES MENUIRES
loue studio sud, 4 pers.
Tél. : (16) 79-00-75-07 H.B.

DEMANDES D'EMPLOIS

DIRECTEUR MARKETING-VENTE

Homme 35 ans, études supérieures, anglais courant, 11 ans d'expérience comme Directeur Marketing produits de grande consommation dans filiale grand groupe international puis Directeur Marketing et Vente dans importante société familiale française

Recherche

Poste Directeur Marketing/Vente dans société internationale de préférence de taille moyenne, mobilité géographique.

Salaire 400 000 F/an

Tél. : (1) 45-30-29-04

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
MENSUEL GRAND PUBLIC
A CENTRE D'INTÉRÊT

10 ans de journalisme professionnel
(hebdo, mensuel grand public)
met en discussion sur le marché de la presse
son expérience, sa plume,
ses compétences en matière de communication
et ses qualités de direction.

Tél. : dom. 45-39-04-28 ; bureau 47-00-70-33.

Traductrice-interprète tchécoslovaque trilingue français, allemand, tchèque, bonnes notions d'anglais, résidant à Prague, propose ses services à toute société commerciale française désireuse de s'implanter en Tchécoslovaquie. Ecrire à :
Mme OTOUPALOVA Jana
BOJUSOVA 1249
PRAHA 8.

Etudiant double formation droit (maîtrise) histoire art, recherche temps partiel.
Tél. : 43-43-71-57.

---

38 ans, directeur des ventes 100 VRP + 8 chefs de vente formation IAE + anglais recherche poste

DIRECTEUR CCIAL

Paris, région Paris
Libre de suite 47-89-31-12.

Homme 38 ans. Anglais, français, arabe, connaissances italien, allemand, formation import-export. Exp. art moderne et contemporain, étudie tout proposition. M. ATTIA. tél. : 47-00-07-27.

GRAPHOLOGIE, RECRUTEMENT (tri, flash, analyse) graphologue diplômé
Tél. : (1) 43-07-91-11.

Dipl. grande école commerce option affaires internationales, anglais, espagnol courants. Exp. 3 ans, recherche de préf. ccial ou marketing 46-21-51-12.

JURISTE CHINOIS 35 ans DEA droit international économique PARIS-I, 5 ans d'exp. en consultation, trilingue français, anglais, chinois, étudie toute proposition
45-08-94-27 M. QIAO.

J. F. 35 ans, secrét. commerciale bilingue allemand confirmée, connaissances de russe, étudie toutes propositions.
Tél. : 48-83-40-30.

J. F. 25 ans, licence droit international, maîtrise droit européen, DESS droit du Marché commun, anglais, espagnol courant, exp. en formation de cadre, problème de la communauté européenne collaborerait à toutes activités liées aux questions CEE et Europe 93. Economie, fiscalité, affaires de entreprises, assurances, banques, etc.
Tél. : 47-27-90-94.

Homme 40 ans. Spécial. de l'ASIE du SUD-EST ch. ENTREPRISE intéressée par dirigeant INTERNAT. de haut niveau pour dévelop. et suivre leur activité sur l'Asie. Lieu de résid. à définir.
Ecrire sous le nº 8773
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy
75007 Paris.

VISITEUR MÉDICAL expérimenté, 42 ans, bonne formation médicale maîtrisant parfaitement l'exploitation du Gers cherche poste de DIRECTEUR RÉGIONAL Paris banlieue Ouest. Prière de contacter M. MATRAS 15, rue Auguste-Renoir 78400 CHATOU.
Tél. : 30-53-50-97.

Psychologue, DESS de psychologie clinique 1989, rech. emploi dans cabinet de recrutement ou dans le secteur orientation formation professionnelle.
Ecrire sous le nº 8779
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy
75007 Paris.

J. F. 30 ans, CELSA + formation artistique. Exp. pub, conseil marketing et communication, presse cherche entreprise performante pour emploi motivant, évolutif.
Ecrire sous le nº 8763
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy
75007 Paris.

Dame seule, bac B, BTS secrétariat, ch. emploi stable Paris ou banl. sud.
Tél. : 64-41-85-56, ou écrire Mme Guillot, 3, allée de la Tramontane, 77176 Savigny-le-Temple.

SECOND (très actif) CHERCHE PREMIER (très occupé).
Marketing, développement et communication sont mes spécialités, mais je sais aussi écouter, conseiller, et gérer. Ma formation économique supérieure, complétée par une expérience presse et édition, peut être demain à votre service.
Vous pouvez me contacter par « Le Monde Publicité », sous le nº 6038 ou me laisser un message au 46-02-07-77.

Cadre banque, 44 ans, 24 ans d'expér. ccial et financ. marketing et gestion PME/PMI. Rompu aux relations haut niveau. Bonne connais. des produits bancaires et des responsab., esprit de synthèse, rech. opportunité auprès banques ou entreprises.
Ecrire sous le nº 8762
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy
75007 Paris.

J. H. 21 ans, CAP pâtissier + 1 an expérience, lib. oblig. militaires cherche emploi stable. Préf. Paris ou banlieue sud.
Tél. : 64-57-89-67 apr. 17 h.

MAITRE D'HOTEL
F. 40 ans, 20 ans expérience restauration

recherche

Poste avec responsabilités dans collectivité ou autre

Paris - région Marne-la-Vallée
Ecrire sous le nº 8045
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy
75007 Paris.

J. H. 24 ans, maîtrise de droit des affaires et maîtrise de droit international et européen recherche poste juriste débutant sur Paris.
Tél. : 45-24-48-80.



appartements ventes

16e arrdt

ORTF-47-04-88-18

LUXUEUX 3 P. 77 m²
Bel immeuble p. de taille 1930. Prix : 2 400 000 F.

19e arrdt

VUE PANORAMIQUE

Duplex stand. 4 p. + jard. d'hiver + terrasse balcon, triple expos. garage.
2 500 000 F.
IMMO MARCADET
88, r. Marcadet, 75018 Paris
Tél. : 42-52-01-82.

92 Hauts-de-Seine

Mº P.-Vaillant-Couturier
Imm. récent, 2 p. confort, balc.
Park. 380 000 F
4 p., confort, balc.
Park. 735 000 F
IMMO MARCADET
88, r. Marcadet, 75018 Paris
Tél. : 42-52-01-82.

93 Seine-Saint-Denis

PRÈS PORTE MONTMARTRE
Grand studio conf. terrasse 16 m², vue panoramique
460 000 F
IMMO MARCADET
88, r. Marcadet, 75018 Paris
Tél. : 42-52-01-82.

appartements achats

Recherche 2 à 4 p. PARIS
Préfère RIVE GAUCHE
avec ou sans travaux
PAIE COMPTANT chez notaire
48-73-48-07, même le soir.

RECHERCHONS
apparts toute surface, même à rénover. Paris ou porte.

IMMO MARCADET

88, r. Marcadet, 75018 Paris
Tél. : 42-52-01-82.

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE

8, av. de Messine, 75008 Paris
recherche APPARTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS
HOTELS PARTIC. PARIS et VILLAS PARIS-OUEST
Tél. : (1) 45-62-78-99.

MASTER GROUP

47, rue Vaneau, 75007 Paris, recherche pour cadres multinationales et banques, appartements vides ou meublés, du studio au 7 pièces de stand.
Tél. : 42-22-24-68.

locations meublées demandes

Paris

INTERNATIONAL SERVICE

rech. pour BANQUES, STÉS MULTINAT. et DIPLOMATES GDS APPTS de standing 5-6-7 p. Tél. : 42-80-20-42.

pavillons

Vends pavillon 85, F5, 90 m² + garage. Terrain 605 m². Proche Mantes (78). Prix 540 000 F dont 420 P.C. Tél. après 19 h 30 34-78-78-38.

viagers

LIBRE DE SUITE

2 p. tt cft, 3e ét., bon imm., près Mº Colonel-Fabien, 19e ardt. 450 000 cpt + 2 310 F/mois, hme 80 ans. Viagers F. Cruz, 8, r. La Boétie. 42-66-19-00.

bureaux

Locations

GROUPE ASPAC

1er RÉSEAU NATIONAL DE CENTRES D'AFFAIRES
Propose bur. et salles de réunions équipés toutes durées, + tous services : tél. : tél., télex, Fax, secrét. TTX, SIÈGES SOCIAUX

BOULOGNE	46-20-22-25
STRASBOURG	88-75-78-78
MARSEILLE	91-72-45-00
ROUEN	35-71-80-80
PARIS 8e, 9e, 15e	42-93-50-54

+ de 20 CENTRES EN FRANCE
Infos Minitel : 3616 ASPAC.

VOTRE SIÈGE SOCIAL A L'ÉTOILE

18e CHAMPS-ÉLYSÉES ou AVENUE VICTOR-HUGO
Burx, secrét., tél., télex, Fax.
Domicil. : 170 à 390 F M

CIDES 47-23-84-21.

A PARTIR DE 60 F HT/mois
Votre adresse commerciale
PARIS 1er, 8e, 9e, 12e, 15e, 17e
LOCATION DE BUREAUX
INTERDOM 43-40-31-45.

SIÈGE SOCIAL

Bureaux équipés tous services démarches RC-RM
SODEC SERVICES
CHPS-ELYSÉES 47-23-55-47
NATION : 43-41-81-81.

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

SARL-RC-RM
Constitution de sociétés
Démarches et tous services
Permanences téléphoniques

43-55-17-50.

DOMICILIATION

Bureaux, télécopie, Telex
AGECO 42-94-95-28.

MARCHÉS FINANCIERS

Les tensions à l'Est font chuter le dollar et poussent l'or à la hausse

La tenue du plénum du Parti communiste à Moscou, et les incertitudes de la situation politique en Afrique du Sud ont provoqué, lundi 5 février, un net affaiblissement du dollar, accompagné d'une vive progression des cours de l'or. Mardi matin, la devise américaine s'échangeait à Paris à ses plus bas niveaux depuis la fin de 1987, à 5,64 francs, et 1,6620 mark, contre 5,6970 francs et 1,6790 mark la veille à la cotation officielle.

La devise américaine souffre de l'attirance des opérateurs pour le mark, manifeste dès que des nouvelles positives émergent en provenance d'Europe de l'Est. Lundi 5 février, l'on apprenait que M. Mikhaïl Gorbatchev était favorable à l'abolition du Parti communiste en URSS.

L'or poursuit, pour sa part, le mouvement de hausse entamé depuis plusieurs semaines, et bénéficie particulièrement des incertitudes pesant sur le niveau de production du métal fin en URSS et en Afrique du Sud. Le cours de l'once se repliait légèrement mardi à 422 dollars, après avoir clôturé la veille à Londres à 423,25 dollars, son plus haut niveau depuis décembre 1988.

Vers une difficile renégociation entre l'ENI et Ferruzzi pour le contrôle d'Enimont

Le nouveau groupe chimique italien Enimont (40 % ENI, 40 % Montedison, 20 % public) va-t-il survivre aux dissensions apparues dans la conduite des affaires entre les principaux actionnaires (*le Monde* du 25 janvier) ? Une chose est certaine, l'ENI, c'est-à-dire l'Etat italien, et M. Raul Gardini, PDG du groupe Ferruzzi, propriétaire de Montedison, sont plus ou moins convenus de renégocier l'accord conclu pour contrôler cette entreprise semi-publique.

Premier acte de l'affaire : courant janvier, M. Gardini avait fait savoir qu'il projetait de faire nommer deux administrateurs supplémentaires chez Enimont, chargés de représenter les actionnaires minoritaires. Convoquée par le conseil d'Enimont, une assemblée de cette société devra en délibérer les 27 et 28 février. Mais à peine la nouvelle connue que, dans les milieux politiques italiens, des rumeurs circulaient accréditant l'idée d'une machination mise en place par M. Gardini pour prendre le contrôle d'Enimont par le biais d'intérêts minoritaires dont il se serait assuré le concours.

Deuxième acte : l'Etat italien n'a pas tardé à faire savoir par la voix de l'ENI qu'il s'opposait à la nomination de ces deux nouveaux administrateurs, rien dans les textes ne le justifiant. La situation paraît donc bloquée. Ce d'autant que les deux partenaires ont leurs vues, pas forcément concordantes, sur la stratégie de développement d'Enimont.

Le conseil de la Montedison a ainsi fait savoir que son programme de développement serait exposé dans les prochains jours au gouvernement et aux partenaires sociaux. Mais les chances de le voir accepter en l'état sont faibles.

A moins, troisième acte, que les parties en présence se mettent d'accord sur un compromis qui pourrait être soumis à la prochaine réunion du comité directeur du syndicat des actionnaires d'Enimont.

Mais déjà la date de cette rencontre, qui doit impérativement avoir lieu avant l'assemblée d'Enimont, a été retardée de quelques jours. A n'en pas douter les discussions seront rudes. En tout état de cause, M. Gardini ne paraît guère disposé à composer. Dans un communiqué, il rappelle clairement que *« les actions détenues par Montedison dans la société Enimont n'étaient pas à vendre »*.

A. D.

Axa-Midi cède le contrôle de Deltabanque

Axa-Midi, le groupe d'assurance que dirige M. Claude Bébéar, se restructure progressivement. Après Garonor, les Brasseries et glacières internationales, Clause..., c'est au tour de Deltabanque de sortir du groupe Axa. Delta est l'une des six banques détenues par Axa et devrait rapporter environ 200 millions de francs. La raison de cette restructuration tient évidemment à une volonté de concentration du groupe Axa-Midi dans l'assurance et à l'OPA contre British American Tobacco (BAT) à laquelle Axa s'est associée avec Jimmy Goldsmith. But de l'opération : financer le rachat de Farmer's (filiale de BAT), une compagnie américaine qui ferait d'Axa l'un des tout premiers groupes européens aux côtés d'Allianz.

NEW-YORK, 5 février ↑

Raffermissement

Encore déprimée en début de semaine, la Bourse new-yorkaise s'est très sensiblement raffermie mardi. Amorcé en début de séance, le mouvement s'est poursuivi presque jusqu'à la clôture. Finalement, l'indice Dow Jones des industrielles s'est établi à 2 622,52, avec un gain de 19,82 points. Le bilan de la journée a été d'une qualité comparable à ce résultat. Sur 1 974 valeurs traitées, 840 ont monté, 645 ont baissé et 489 n'ont pas varié.

Selon les professionnels, le facteur technique a été un des éléments de la reprise. Il a notamment favorisé le déclenchement de programmes d'achat sur ordinateurs. Mais il semble aussi que certains investisseurs, en prévision, contre tout attente, d'une possible réussite du plan de refinancement lancé entre les 6 et 8 février par le Trésor américain, aient repris des positions. Quoi qu'il en soit, l'attentisme n'en a pas moins prévalu, comme en témoigne le niveau relativement bas de l'activité avec 130,95 millions de titres échangés, contre 164,40 millions la veille.

VALEURS	Cours du 2 fév.	Cours du 5 fév.
Alcoa	61 3/4	62 3/8
A.T.T.	39 3/8	40
Boeing	62 1/4	63
Chase Manhattan Bank	30 1/2	30 1/4
Du Pont de Nemours	37 3/8	37 3/8
Eastman Kodak	38 7/8	39 3/8
Exxon	47 7/8	48 1/8
Ford	43	43 1/2
General Electric	61 3/4	61 3/4
General Motors	41 7/8	41 7/8
Goodyear	36 1/2	37 7/8
I.B.M.	98 1/4	99 3/4
I.T.T.	53 3/4	53 3/4
Mobil Oil	59 3/8	58 7/8
Pfizer	68 3/8	68 1/4
Schlumberger	47 1/8	47
Texaco	57 1/2	57 7/8
UAL Corp. ex-Allegis	130	136
Union Carbide	22 7/8	23 1/8
U.S.X.	34 1/4	34
Westinghouse	72 1/8	72 7/8
Xerox Corp.	55 3/8	55 3/8

PARIS, 5 février ↓

Effritement

Début de semaine sur la pointe des pieds rue Vivienne. Commencée sous le signe de la hausse (+ 0,57 %) avec les queues d'achats restées après la très vive reprise de vendredi, la séance de lundi n'a pas tardé à changer de coloration. Progressivement, tout le terrain gagné initialement a été reperdu, et même largement au-delà. Dès 11 heures du matin, l'indice CAC-40 accusait une légère baisse de 0,30 %. Il maintenait ensuite son retard sans l'augmenter, pour s'établir dans l'après-midi à 0,26 % en dessous de son niveau précédent. Il clôturait à + 0,07 %.

Cet effritement enregistré presque d'entrée de jeu n'a vraiment surpris personne.

Deux facteurs d'incertitude au moins sont là, capables de bloquer les initiatives des investisseurs. C'est mardi, en effet, que doit déjà commencer la vaste opération de refinancement du Trésor américain. Question lancinante : les Japonais y participeront-ils comme à l'habitude ou, au contraire, s'abstiendront-ils comme beaucoup le craignent en raison des taux d'intérêt plus élevés pratiqués au pays du Soleil-Levant, ce qui rendrait plus difficile la collecte des capitaux destinés à boucher le déficit budgétaire ?

Autre question au moins aussi importante : M. Mikhaïl Gorbatchev parviendra-t-il à faire voter par le plénum du PC soviétique la fin de la suprématie du Parti communiste en URSS ? Un échec affaiblirait incontestablement le numéro un soviétique et repousserait, du même coup, aux calendes grecques les chances de démocratisation en Russie. Que les investisseurs aient jugé prudent de rester l'arme au pied n'a rien vraiment pour étonner.

LONDRES, 5 février ↓

Légère baisse

En l'absence de réel soutien de la part de Wall Street, les cours des valeurs ont terminé en baisse, lundi, au Stock Exchange, affectés par l'annonce par le groupe immobilier Rosehaugh d'une augmentation de capital de 125 millions de livres (1,2 milliard de francs). L'indice Footsie des cent valeurs a cédé 6,7 points, à 2 348,4. Le marché a été particulièrement calme avec 377,8 millions de titres échangés.

De nombreux compartiments se sont affaiblis, notamment les brasseries, les pétrolières, les mécaniques et les bancaires, déprimées par des craintes de refus par le fisc britannique du dégrèvement de 1 milliard de livres sur l'accroissement de leurs provisions sur créances à risque. Le secteur immobilier, initialement affaibli par Rosehaugh, s'est redressé en fin de séance après l'annonce du lancement d'une OPA conjointe de 441 millions de livres par le transporteur maritime P and O et le groupe Chelsfield sur la compagnie Laing Properties. Laing Properties s'est envolé, tandis que P and O s'est replié. Une forte demande de la part d'investisseurs européens a propulsé les actions d'Euro-Disney. Les fonds d'Etat ont terminé en repli de plus de 1 point par endroits. Les mines d'or ont clôturé en léger progrès, résistant à la vive hausse des cours du métal.

TOKYO, 6 février ↑

La hausse s'accélère

Timidement amorcée en début de semaine, la hausse des cours s'est poursuivie et même un moment un peu accélérée, mardi, à Tokyo. Le marché nippon n'a toutefois pas réussi à conserver l'intégralité de son avance initiale. L'indice Nikkei, qui, à midi, enregistrait une avance de 167,96 points, ne progessait plus, en clôture, que de 35,42 points (+ 0,09 %), à 37 666,83. Selon les professionnels, les grands fonds de placement ont procédé durant la séance à quelques achats. Mais ensuite, les incertitudes liées aux prochaines élections législatives ont, derechef, dicté la prudence aux investisseurs. D'une façon générale, l'activité est restée assez faible, avec à peine plus de 550 millions de titres échangés. L'intérêt s'est uniquement concentré sur les valeurs à faible capitalisation.

VALEURS	Cours du 5 fév.	Cours du 6 fév.
Akai	951	955
Bridgestone	1 680	1 690
Canon	1 810	1 810
Fuji Bank	3 490	3 480
Honda Motors	1 800	1 790
Matsushita Electric	2 280	2 270
Mitsubishi Heavy	1 110	1 100
Sony Corp.	8 200	8 300
Toyota Motors	2 480	2 480

FAITS ET RÉSULTATS

□ **Euro Disneyland SCA : 7,3 millions de bénéfices et forte hausse de l'action le 5 février.** – La société Euro Disneyland SCA, chargée de la construction et de la gestion du parc de loisirs qui ouvrira ses portes dans la banlieue parisienne en 1992, a réalisé un bénéfice net après impôt de 7,3 millions de francs pour l'exercice compris entre le 1er janvier et le 30 septembre 1989, a annoncé lundi 5 février son président, M. Robert Fitzpatrick. Ce dernier, qui présidait la première assemblée générale des actionnaires depuis l'introduction à l'automne dernier des actions de la société, s'est félicité de la bonne tenue du cours qui a franchi le même jour, pour la première fois à Paris, la « barre » des 100 F, gagnant 13,6 % dans la journée avec des transactions sur 3,3 millions de titres. Le cours d'introduction était de 72 F. La journée de lundi était la première où les citoyens américains étaient autorisés à acheter des actions d'Euro Disneyland SCA.

□ **Perte de 1,15 milliard de dollars pour RJR Nabisco.** – RJR Nabisco Holdings Corp. a annoncé, lundi 5 février, une perte pour l'ensemble de l'année, reflétant le coût du rachat du groupe pour 24,5 milliards de dollars (145 milliards de francs) en novembre 1988 par la firme new-yorkaise d'investissement Kohlberg Kravis Roberts and Co. Elle s'élève à 1,15 milliard de dollars (6,6 milliards de francs) contre un bénéfice net de 1,4 milliard de dollars en 1988, sur un chiffre d'affaires de 12,76 milliards comparé à 12,64 un an auparavant. RJR Nabisco a attribué les résultats financiers médiocres du groupe à plusieurs facteurs, notamment à des dépenses d'intérêts nets plus élevés qu'initialement anticipé et des coûts liés à son acquisition par Kohlberg Kravis Roberts and Co. En dépit de ces pertes attendues, a expliqué le président du groupe, M. Louis Gerstner, les résultats d'exploitation de RJR Nabisco dans ses deux principales activités, tabac et produits alimentaires, sont restées solides en 1989.

□ **OPA du britannique P and O sur le groupe immobilier Laing Properties.** – Peninsular and Oriental Steam Navigation (P and O), la compagnie de navigation britannique présente dans le secteur de la construction par sa filiale Bovis Homes, a lancé, lundi 5 février, une OPA de 441 millions de livres (4,1 milliard de francs) sur le groupe immobilier Laing Properties. P and O a indiqué que son offre, qui a été rejetée par le conseil d'administration de Laing, reflétait sa politique de croissance interne et externe dans chacun de ses secteurs d'activité. Pour l'année 1988, P and O a enregistré un bénéfice imposable de 317 millions de livres (3 milliards de francs) sur un chiffre d'affaires de 3,37 milliards.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Arnault & Associés	....	475	Le gd livre du mois	....	451
Asystel	....	120	Loca Investissement	....	289 90
B.A.C.	....	220	Locamic	...	158 50
B. Demachy & Assoc.	....	575	Métro Communication	....	210 50
Banque Tarneaud	191	191	Métallurg. Minière	....	....
B.I.C.M.	....	860	Molex	202	200 10
Boiron	....	400	Navale-Delmas	....	1238
Boisset (Lyon)	....	256	Olivetti-Logabax	240	...
Câbles de Lyon	....	2556	Om. Gest.Fin.	....	545
Calberson	....	785	Pinault	....	498
Cardif	....	790	Prestbourg (C ie & Fin)	....	94
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	1145	Présence Assurance	....	564
C.D.M.E.	....	1850	Publicat. Filipacchi	....	660
C. Equip. Elect.	....	360	Razel	....	938
C.E.G.E.P.	...	265	Rémy & Associés	....	391
Ciments d'Origny	....	724	Rhône-Alpes Écu (Ly.)	....	324
C.N.I.M.	....	760	St-Honoré Matignon	....	244
Codetour	....	280 50	S.C.G.P.M.	....	771
Conforama	....	1182	Segin	....	342
Creeks	....	385 50	Sélection Inv. (Lyon)	....	113
Dafsa	....	164 90	S.E.P.	....	444
Dauphin	....	600	Serbo	....	558
Devanlay	....	1113	S.M.T.Goupil	....	335
Deville	....	480	Sodinforg	....	133 50
Dolisos	....	210	Supra	....	263 10
Editions Belfond	....	166	Thermador Hold. (Lyon)	....	290
Elysées Investissem.	....	15 80	TF 1	....	267 10
Finacor	....	216	Unilog	....	194 70
Garonor	....	800	Union Financ. de Fr.	....	500
Gr. Foncier Fr. (G.F.F.)	....	352 50	Viel et Cie	....	180
Gravograph	....	231 60	Yves Saint-Laurent	....	1090
Guintoli	....	945			
I.C.C.	....	275			
Idia	....	310 40			
Idianova	....	145			
IM2	....	300			
Int. Metal Service	....	1100			

Marché des options négociables le 5 février 1990

Nombre de contrats : 19 527.

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Mars dernier	OPTIONS D'ACHAT Juin dernier	OPTIONS DE VENTE Mars dernier	OPTIONS DE VENTE Juin dernier
Accor	800	30	–	23,50	–
Bouygues	600	19	–	–	–
CGE	520	57	72	5,50	14
Elf-Aquitaine	520	72	87	3	–
Eurotunnel SA-PLC	50	16	19,50	1,20	3
Havas	1 500	27	–	–	–
Lafarge-Coppée	350	14	–	13	–
Michelin	133	22	–	2	–
Midi	1 400	28	–	–	–
Paribas	720	20	–	36	–
Pernod-Ricard	1 600	4	–	–	–
Peugeot SA	720	56	87	17	25,50
Rhône-Poulenc CI	440	13	28,50	–	–
Saint-Gobain	600	16	32	30	–
Source Perrier	1 600	–	–	17,50	38
Société générale	520	43	60	8	–
Suez Financière	480	11,50	23	27	33
Thomson-CSF	140	5,30	9,10	11	13,90

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 5 février 1990

Nombre de contrats : 55 440.

COURS	ÉCHÉANCES Mars 90	ÉCHÉANCES Juin 90	ÉCHÉANCES Septembre 90
Dernier	101,40	101,82	101,94
Précédent	101,66	102,10	102,34

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Mars 90	OPTIONS D'ACHAT Juin 90	OPTIONS DE VENTE Mars 90	OPTIONS DE VENTE Juin 90
102	0,25	1,14	0,87	1,34

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,64 F ↓

Le dollar s'inscrivait en nette baisse le mardi 6 février, en raison d'un fort courant d'achats de deutschemarks provoqué par l'évolution de la situation politique en URSS. La devise américaine s'échangeait à 5,64 F, contre 5,6970 F la veille à la cotation officielle. Le dollar se situe désormais à son plus bas niveau contre le franc et le deutschemark depuis fin 1987.

FRANCFORT	5 fév.	6 fév.
Dollar (en DM)	1,6785	1,6620
TOKYO	5 fév.	6 fév.
Dollar (en yens)	145,60	144,90

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (6 fév.) .... 10 3/16-10 5/16 %
New-York (5 fév.) ... 8 1/8-8 3/16 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 29-12-89)*

	2 fév.	5 fév.
Valeurs françaises	95,8	
Valeurs étrangères	102	
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	521,3	528
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 924,7	1 926,14

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

Industrielles	2 602,7	2 622,52

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

Industrielles	1 866,44	1 861
Mines d'or	362	370,4
Fonds d'Etat	81,51	81,82

TOKYO

	5 fév.	6 fév.
Nikkei Dow Jones	37 631,41	37 666,83
Indice général	2 763,11	2 766,13

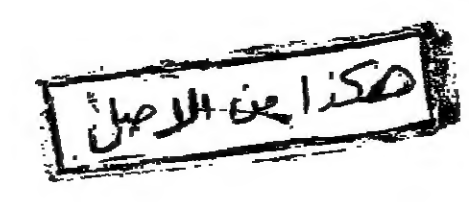
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

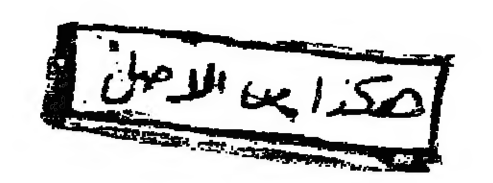
	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. +	UN MOIS ou dép. –	DEUX MOIS Rep. +	DEUX MOIS ou dép. –	SIX MOIS Rep. +	SIX MOIS ou dép. –
$ E.-U.	5,6415	5,6465	+ 98	+ 102	+ 205	+ 238	+ 660	+ 730
$ can.	4,7487	4,7570	– 84	– 58	– 166	– 126	– 306	– 215
Yen (100)	3,8974	3,9022	+ 108	+ 127	+ 223	+ 254	+ 686	+ 755
DM	3,3956	3,4001	+ 56	+ 72	+ 125	+ 151	+ 387	+ 448
Florin	3,0112	3,0155	+ 37	+ 50	+ 87	+ 107	+ 291	+ 341
FB (100)	16,2486	16,2723	– 45	+ 83	+ 18	+ 170	+ 121	+ 574
FS	3,8260	3,8320	+ 17	+ 38	+ 58	+ 91	+ 228	+ 301
L (1 000)	4,5754	4,5832	– 108	– 81	– 200	– 158	– 482	– 399
£	9,5821	9,5962	– 356	– 302	– 699	– 635	– 1864	– 1682

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	8 1/16	8 5/16	8 3/16	8 5/16	8 3/16	8 5/16	8 5/16	8 7/16
DM	7 13/16	8 1/16	7 7/8	8	8	8 1/8	8 3/8	8 1/2
Florin	8 5/16	8 9/16	8 9/16	8 11/16	8 5/8	8 3/4	8 3/4	8 7/8
F.B. (100)	10 1/8	10 1/2	10 5/16	10 5/8	10 3/8	10 11/16	10 7/16	10 3/4
F.S.	8 5/8	8 7/8	9 3/8	9 1/2	9 3/8	9 1/2	9 3/8	9 1/2
L (1 000)	13	14	12 3/4	13 1/8	12 3/4	13 1/8	12 3/4	13 1/8
£	14 13/16	15 1/16	15	15 1/8	15 1/16	15 1/8	15 1/16	15 1/8
F franç.	10 1/4	10 1/2	10 7/16	10 9/16	10 9/16	10 11/16	10 7/8	11

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.





MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 5 FEVRIER

Cours relevés à 17 h 37

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
3835	C.N.E. 3% ★	3800	3834	3800	....
1065	B.N.P. T.P.	1053	1049	1064	+ 1 04
1220	C.C.F. T.P.	1228	1220	1229	+ 0 08
1066	Créd. Lyon. T.P.	1044	1044	1044	....
1785	Renault T.P.	1750	1740	1750	....
2080	Rhône-Poul. TP	2065	2065	2065	....
1270	St-Gobain T.P.	1268	1265	1265	– 0 24
1288	Thomson T.P.	1249	1250	1255	+ 0 48
860	Accor	878	890	879	+ 0 11
640	Air Liquide	655	650	658	+ 0 46
2350	Als. Superm.	2350	2350	2350	....
575	A.L.S.P.I.★	570	580	580	+ 1 75
2770	Arjom. Prioux★	2790	2780	2760	– 1 08
615	Aussedat-Rey★	615	616	616	+ 0 16
980	Aux. Entrepr. ★	1012	1013	1002	– 0 99
620	Av. Dassault ★	595	615	595	....
....	Axa Midi Assur.	324 90	339	334 50	+ 2 95
390	BAFIP ★	389 90	390	385	– 1 26
340	Bail-Equipem.★	335	334	330	– 1 49
970	Bail Investiss.★	986	990	981	– 0 51
395	B.N.P. C.I. ★	378	389	384 10	+ 1 61
905	Bolloré Tech.	915	920	907	– 0 87
600	Cie Bancaire ★	590	583	579	– 1 86
790	Bazar H.-V.★	789	789	785	– 0 51
745	Béghin-Say ★	785	785	790	+ 0 64
1450	Berger (Me)	1360	1365	1365	+ 0 37
735	Bic ★	739	740	730	– 1 22
950	B.I.P. ★	980	970	1042	+ 6 33
590	B.I.S.★	586	599	606	+ 3 41
3110	Bongrain S.A. ★	3025	3030	3028	+ 0 03
1060	Bon-Marché ★	1068	1072	1075	+ 0 66
600	Bouygues ★	587	592	587	....
182	B.P. France ★	199 90	201 20	200	+ 0 05
730	B.S.N.★	721	725	732	+ 1 53
835	Canal Plus★	835	835	830	– 0 60
480	Cap Gem. S.★	473 50	472	470	– 0 74
3420	Carrefour★	3350	3395	3370	+ 0 60
200	Casino★	166 40	171	173	+ 3 97
132	Casino A.D.P.★	123 60	129	127 80	+ 3 48
1010	Castorama D.I.	1050	1050	1050	....
150	C.C.M.C.	153	152	152	– 0 65
725	C.E.G.I.D.	690	690	689	– 0 14
235	Centrest	254	254	254 90	+ 0 35
555	C.E.P. Comm.	543	545	552	+ 1 66
430	Cerus CER	417	418	415 90	– 0 26
570	Cetelem★	547	547	540	– 1 28
685	C.F.A.O.★	701	705	709	+ 1 14
515	C.G.E.	567	578	566	– 0 18
1670	C.G.I. Informat.	1606	1640	1632	+ 1 68
1380	C.G.I.P.★	1427	1420	1414	– 0 91
630	C.G.P.	625	625	636	+ 1 76
1320	Chargeurs S.A.★	1265	1270	1262	– 0 24
815	Cica	830	827	827	– 0 36
1470	Ciments franç.★	1432	1435	1415	– 1 19
740	Club Méditerr.★	712	711	717	+ 0 70
200	C.M.B. Packag.	215	217	215	....
166	Codetel★	179	173 20	173	– 3 35
410	Cofimeg★	416 90	416 90	415	– 0 46
500	CPR (Par.-R.)★	495	494	491 50	– 0 71
870	Colas ★	785	785	800	+ 1 91
240	Cpt. Entrepr.★	258	262	257	– 0 39
1150	Compt. Mod. ★	1100	1113	1124	+ 2 18
390	Concept S.A.	397	399	399	+ 0 50
1270	Créd. Foncier ★	1263	1280	1268	+ 0 40

Comptant (sélection)

SICAV (sélection) 5/2

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 5/2	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 713	5 697	5 520	5 950
ECU	6 924	6 927	....	....
Allemagne (100 DM)	339 650	339 650	329 500	350
Belgique (100 F)	16 251	16 262	15 750	16 800
Pays-Bas (100 fl.)	301 170	301 130	291 500	310 500
Danemark (100 krd)	87 880	87 840	85	92
Norvège (100 k)	88 020	88 030	85	92
Grande-Bretagne (£ 1)	9 608	9 640	9 200	10 050
Grèce (100 drachmes)	3 619	3 615	3 400	4 200
Italie (1 000 lires)	4 573	4 576	4 350	4 850
Suisse (100 fr.)	381 610	383 360	371	395
Suède (100 krs)	92 850	....	....	....
Autriche (100 sch)	48 228	48 238	46 750	49 850
Espagne (100 pes.)	5 256	5 258	5	5 550
Portugal (100 esc.)	3 858	3 858	3 680	4 350
Canada ($ can 1)	4 812	4 789	4 630	5 030
Japon (100 yens)	3 934	3 915	3 790	4 010

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 5/2
Or fin (kilo en barre)	76900	77100
Or fin (en lingot)	76950	77000
Pièce française (20 fr)	441	446
Pièce française (10 fr)	405	.....
Pièce suisse (20 fr)	496	498
Pièce latine (20 fr)	443	445
Souverain	569	562
Pièce de 20 dollars	2625	2625
Pièce de 10 dollars	1430	1420
Pièce de 5 dollars	925	.....
Pièce de 50 pesos	2885	2880
Pièce de 10 florins	457	463
Or Londres	.....	.....
Or Zurich	.....	.....
Or Hongkong	..	.....
Argent Londres	...	.....

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu

Le Monde

Jeux olympiques

Vers une seule équipe d'Allemagne en 1992 ?

Une seule équipe allemande pourrait représenter la RFA et la RDA aux Jeux olympiques d'été de Barcelone en 1992. M. Willy Daume, membre du Comité olympique ouest-allemand, a déclaré, lundi 5 février, qu'une telle idée serait *« acceptée d'emblée par le Comité international olympique ». « Je ne vois aucun problème d'ordre technique. Je n'écarte pas la possibilité que cela ait lieu en 1992 »*, a-t-il précisé.

La veille, un haut responsable de la fédération des sports en RDA avait assuré que la réunification sportive des deux Allemagnes pourrait se faire avant 1996. Unis sous le même drapeau en 1956, 1960 et 1964, les deux pays ont présenté des délégations distinctes depuis les Jeux de 1968. De nouveau rassemblés, ils constitueraient une puissance sportive capable de menacer la suprématie des Etats-Unis et de l'URSS. De plus, l'idée d'organiser les Jeux de part et d'autre du mur de Berlin en l'an 2000 ou 2004 rallie chaque jour de nouveaux suffrages.

La crise du Cachemire

Grave incident de frontière entre l'Inde et le Pakistan

NEW-DELHI

de notre correspondant

L'escalade verbale entre l'Inde et le Pakistan, à propos du Cachemire, a dégénéré en incident militaire, lundi 5 février. Les troupes indiennes ont ouvert le feu sur une foule d'environ quatre mille civils pakistanais qui, selon New-Delhi, avaient franchi illégalement la « ligne de contrôle » qui sert de frontière entre les deux pays et qui a été imposée par les Nations unies en janvier 1949, à la suite de la première guerre indo-pakistanaise. L'Inde fait état de dix blessés parmi les manifestants, alors que la presse pakistanaise parle d'un mort et d'une quinzaine de blessés. L'intervention de l'armée indienne a été rendue nécessaire, explique-t-on à Delhi, lorsque les manifestants, après avoir franchi la frontière à la hauteur de Ranbirsingh-Pura, lieu-dit situé à 25 km de la ville de Jammu (capitale d'hiver de l'Etat du), ont commencé à mettre le feu à des récoltes.

Les gardes, frontières pakistanais, ajoute-t-on, ont vainement tenté de s'opposer à cette marche. Celle-ci coïncidait avec une grève nationale au Pakistan (qui n'a donné lieu à aucun incident), pour protester contre les *« atrocités »* commises par l'armée indienne au Cachemire, ainsi qu'avec une grève générale à Srinagar, à l'appel des militants indépendantistes du JKLF (Front de libération du Jammu-et-Cachemire). A Islamabad, on confirme qu'une marche de protestation a été organisée, mais la presse pakistanaise affirme que l'incident s'est déroulé non loin de Sialkot (localité située en territoire pakistanais), à la hauteur de la ligne de contrôle. Le chef d'état-major de l'armée pakistanaise, le général Aslam Beg, a visité lundi les installations militaires de la région, et a déclaré que les *« menaces »* indiennes doivent être prises au sérieux, ajoutant : *« Nous devons nous préparer, avec toutes nos forces, à écraser les aventuristes et à vaincre l'agression. »*

Plus mesuré, le ministre pakistanais des affaires étrangères, M. Yaqub Khan, a démenti que l'armée ait été mise en état d'alerte et il a souligné que le Pakistan souhaite éviter *« tout conflit, confrontation ou guerre »* avec l'Inde. A New-Delhi, M. Gujral, ministre des affaires étrangères, a fait des déclarations semblables. En revanche, le premier ministre indien, M. V. P. Singh a annoncé qu'il n'y aurait pas de réduction du budget militaire en raison du renforcement de l'armée pakistanaise. Insistant sur les nombreuses preuves de l'aide apportée par le Pakistan aux *« terroristes »* cachemiris, M. Singh a souligné que l'armée indienne était parfaitement prête à s'opposer à toute menace contre la sécurité du pays. Interrogé, d'autre part, sur la question de l'emploi d'armements nucléaires (1) par le Pakistan, le premier ministre a indiqué qu'une telle option aurait de graves conséquences.

Cet incident militaire, le premier depuis le réveil de l'agitation indépendantiste dans la vallée du Cachemire, est sans doute mineur, mais il s'ajoute à un contentieux territorial déjà lourd.

LAURENT ZECCHINI

(1) Le Pakistan n'a jamais admis disposer d'un armement nucléaire, mais de nombreux experts étrangers estiment qu'il a la capacité de fabriquer de telles armes.

Selon « le Figaro »

Anis Naccache ne serait pas libéré cette année

Dans son édition du 6 février, *Le Figaro* rapporte que le terroriste libanais Anis Naccache, auteur en 1980 de l'attentat manqué contre l'ancien premier ministre iranien Chapour Bakhtiar, ne sera pas libéré avant l'an prochain au plus tôt. Certaines rumeurs récentes faisaient état d'un possible élargissement du terroriste le 14 juillet prochain à l'occasion d'une grâce présidentielle.

Anis Naccache, précise *Le Figaro*, bénéficierait effectivement d'une grâce présidentielle. Mais celle-ci porterait sur la durée de sa peine : sa réclusion criminelle à perpétuité (assortie d'une peine de sûreté de quinze ans) serait commuée en vingt ans de réclusion. Celà permettrait de relâcher Naccache au cours de l'an prochain, voire au début de 1992. Condamné en mars 1982, Naccache a en effet déjà fait près de dix ans de détention dont deux années de détention préventive.

Selon *Le Figaro*, le président George Bush a personnellement téléphoné à M. Mitterrand pour l'informer qu'au cours des pourparlers américano-iraniens visant à obtenir la libération des otages américains détenus au Liban, les négociateurs de Téhéran avaient soudain fait de l'élargissement de Naccache l'une des conditions posées à une issue favorable des discussions. M. Bush aurait demandé à M. Mitterrand s'il envisageait un règlement de l'affaire. Le chef de l'Etat aurait répondu que rien ne s'y opposait plus.

Les négociateurs américains auraient immédiatement transmis la réponse de l'Elysée aux émissaires iraniens. Ces développements auraient permis de faire progresser les négociations franco-iraniennes en cours sur le règlement du contentieux financier, et dont le dernier épisode a eu lieu à Paris fin janvier .

Ni l'Elysée, ni le Quai d'Orsay, ni la Chancellerie n'étaient prets mardi matin à faire le moindre commentaire sur les informations du *Figaro*.

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Sans âge

PAS contents, les vieux, aux Pays-Bas. Furieux. Ils sont jaloux des jeunes. A quel sujet ? Vous devinerez jamais... Le sida ! Non, non, je blague pas. Ils aimeraient bien savoir pourquoi les campagnes de presse et de télé en faveur du préservatif ne s'adressent qu'à des Vénus et à des Adonis de dix-huit printemps alors qu'à l'hiver de la vie, contrairement à ce qu'on croit, on ne pense qu'à ça, à se livrer au simulacre de la reproduction, pour reprendre une formule célèbre.

Ils s'envoient en l'air à tour de bras, ou plutôt à tour de reins, dans les hospices, et, comme ils ont aucune chance d'engrosser leurs partenaires, ils ne vont pas s'embarrasser de précautions inutiles. D'où le danger. Vous me direz : Quel danger ? Ils risquent pas de choper des HIV en sautant leurs mémés, ces obsédés de la galipette. Non, mais ils peuvent leur en refiler.

Le moyen ? Eh bien, voilà : au terme d'une longue et énergique campagne, la pasionaria hollandaise de l'épanouissement sexuel des personnes âgées a obtenu l'autorisation de faire venir des prostituées dans les maisons de retraite et même, tenez-vous bien, en milieu hospitalier. Au moment de passer à l'acte, les pépés, ils sont souvent un peu vieux jeu, n'osent pas mettre un imper avant de se glisser sous la couette avec ces demoiselles.

C'est un manque d'éducation, sans en être un, si vous voyez ce que je veux dire. Faut donc absolument les initier aux nouveaux usages si on ne veut pas qu'ils contaminent ensuite ou leur femme ou leur voisine de palier.

Vous savez quel âge elle a, cette championne de l'égalité des droits ? Quatre-vingt-trois balais. Alors, là, chapeau ! Merci, madame, et bravo ! Continuez le combat ! C'est celui qu'ont mené, avec tant de succès, les panthères grises américaines pour supprimer la retraite-couperet aux Etats-Unis. Seul critère de sélection retenu aujourd'hui sur le marché du travail, depuis l'entrée jusqu'à la sortie : l'efficacité et la compétence. Si vous êtes performant, vous pouvez mourir à la tâche. Au boulot, attention ! Au dodo, ce serait quand même dommage !

BOURSE DE PARIS

Matinée du 6 février

Indécis

L'indécision continue de régner mardi matin rue Vivienne, où, manifestement, le marché ne sait trop quelle attitude adopter.

Faute d'affaires, l'effritement a repris, et vers 11 heures l'indice CAC-40 accusait un léger retard de 0,14 %. Baisse de Strafor, Comptoirs modernes, Raffinage-Distribution, Moulinex, SCOA, Peugeot, Vallourec, Metaleurop.

Hausse d'Eurodisneyland, qui, comme la veille, tient toujours le haut du pavé.

L'ESSENTIEL

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 6 février 1990 a été tiré à 585 804 exemplaires.

Reprise des négociations salariales dans l'audiovisuel public

Les syndicats de journalistes et l'Association des employeurs de l'audiovisuel public ont repris, lundi 5 février, des négociations salariales. Une grève avait eu lieu en marge de ces négociations, à FR 3, Radio-France, RFI et RFO, le 30 janvier. Et une autre grève semblant probable pour ce 7 février.

Constatant que ses propositions antérieures n'étaient pas acceptées (une hausse uniforme de 560 francs par mois pour environ 870 journalistes sur les 1 400 que comptent les huit sociétés publiques), l'association des employeurs a fait de nouvelles offres. Elles portent sur les salaires les moins élevés et les personnels ayant déjà quelques années d'ancienneté. Les employeurs proposent ainsi aux rédacteurs-reporteurs dont les salaires ne dépassent pas 100 points au-dessus de la grille (300 personnes environ) des hausses variables, de 400 à 850 francs. Le salaire minimum de la grille des journalistes est de 9 200 francs brut sur treize mois.

Pour M. Xavier Gouyou Beauchamps, président de l'association des employeurs, cette approche plus sélective est le seul moyen de résoudre des disparités qui ne sont *« pas si globales ni si systématiques »* que le proclament les syndicats. *« Un alignement pur et simple sur les salaires d'Antenne 2 n'est possible ni techniquement ni financièrement »*, précise M. Gouyou Beauchamps. C'est pourtant ce que réclament les syndicats, qui parlent de *« reniement »* des promesses consécutives aux grèves de l'automne 1988. Et, sans lever leur préavis de grève pour le 7 février, ils ont exigé de poursuivre les négociations en présence des PDG des sociétés concernées, pour que *« ceux-ci assument leurs responsabilités »*. Les négociations ont repris mardi 6 février en présence des quatre PDG de FR 3, Radio-France, RFO et RFI.

La prise de contrôle de « la Presse de la Manche »

Une première pour « Ouest-France »

Le groupe de communication Ouest-France a pris le contrôle majoritaire, vendredi 2 février, du quotidien départemental *la Presse de la Manche* (Cherbourg) *(nos dernières éditions du 6 février)*. Le prix de la transaction, qui n'a pas été révélé, serait supérieur à 50 millions de francs. Il s'agit d'une première pour *Ouest-France*, qui s'était toujours refusé jusqu'ici à prendre le contrôle d'un autre quotidien. Mais deux autres groupes, Havas et surtout le groupe de M. Robert Hersant, s'intéressaient à *la Presse de la Manche*. M. Hersant, qui contrôle déjà plusieurs quotidiens et périodiques en Normandie, aurait même fait une offre financière supérieure à celle de *Ouest-France*, afin d'emporter le quotidien de Cherbourg.

La diffusion de *la Presse de la Manche* atteignait 27 189 exemplaires en moyenne en 1988, celle de *Ouest-France* étant de 745 618 exemplaires. Le journal de Cherbourg s'était particulièrement distingué il y a trois ans, en révélant le départ des « vedettes de Cherbourg » et l'affaire Luchaire. Il avait procédé récemment à des investissements (nouvelle rotative, scanner, nouveaux locaux rédactionnels, etc.). Il emploie deux cents salariés et s'est diversifié dans les publications gratuites (*Publi 7*), la radio (une station NRJ franchisée), une société d'édition et de tourisme, une régie publicitaire, etc.

« Il ne s'agit pas d'une offensive, mais d'une volonté de coopérer, chacun gardant son indépendance et sa ligne », a déclaré, lundi 5 février, M. François Régis-Hutin, PDG de *Ouest-France*. *Un journal, c'est d'abord un contrat avec ses lecteurs, sa ville, sa région, et nous entendons faire qu'il soit respecté. Les garanties que nous offrons à* la Presse de la Manche *sont notre attachement au pluralisme. »* Mme Jeanne Giustiniani, qui préside le conseil d'administration du titre fondé par son grand-père en 1889, reste en fonctions. Quant à M. Daniel Jubert, directeur de la rédaction, il devrait faire connaître prochainement ses intentions.

